



HAL
open science

Communication et Economie sociale et solidaire : Identification des problèmes et des solutions

Pascale Delille

► **To cite this version:**

Pascale Delille. Communication et Economie sociale et solidaire: Identification des problèmes et des solutions. Sciences de l'information et de la communication. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 2015. Français. NNT : 2015CLF20026 . tel-04543486

HAL Id: tel-04543486

<https://theses.hal.science/tel-04543486>

Submitted on 12 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Blaise Pascal

Ecole Doctorale LSHS

Lettres, Sciences humaines et sociales

ED 370

Doctorat

Sciences de l'information et de la communication

Pascale DELILLE

*Communication et Economie sociale et solidaire
Identification des problèmes et des solutions*

MEMBRES DU JURY

1. Rapporteur : J.L. Laville, Professeur en sociologie, CNAM
2. Rapporteur : F. Albertini, MCF HDR en 71°section, Université de Corse
3. E. Agbessi, MCF HDR en 71° section, Université Blaise Pascal
4. G. Lochard, Professeur Emérite en 71° section, Paris III
5. Directeur de Thèse : E. Dacheux, PR en 71° section, Université Blaise Pascal

Thèse dirigée par le Pr Eric Dacheux

Soutenance le 15 décembre 2015

Communication et Economie sociale et solidaire
Identification des problèmes et des solutions

Sommaire

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION GENERALE	8
Première partie	17
CADRE THEORIQUE ET APPROCHES METHODOLOGIQUES	17
Chapitre 1.	20
COMMUNICATION ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	20
CHAPITRE 2.	51
LES THEORIES DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES/ORGANISATIONS (RSE/RSO) ET L'APPROCHE PAR LA GOUVERNANCE DE BIENS COMMUNS	51
Chapitre 3. METHODOLOGIE	75
Deuxième partie	89
IDENTIFICATION DES PROBLEMES DE COMMUNICATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	89
Chapitre 4	93
LES PROBLEMES INTERNES DE COMMUNICATION DES ACTEURS DE L'ESS	93
Chapitre 5.	111
LES PROBLEMES DE COMMUNICATION EXTERNES A L'ESS	111
Chapitre 6.	129
UN CONTEXTE DEFAVORABLE : LA LEGISLATION EUROPEENNE	129
Troisième partie	151
LES SOLUTIONS DES ACTEURS	151
Chapitre 7	155
COOPERER DANS L'ESPACE ECONOMIQUE ET DECLOISONNER L'ACTIVITE SOCIALE ET SOLIDAIRE	155
Chapitre 8.	181
SE RENDRE VISIBLE DANS L'ESPACE MEDIATIQUE, DEVELOPPER LES INTERFACES AVEC LE GRAND PUBLIC ET LES ACTEURS PUBLICS ET VALORISER L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA CHAINE DE VALEURS : AUTANT DE POSSIBILITES DIVERSIFIEES DE COMMUNIQUER	181
Chapitre 9	199
LES EVOLUTIONS DU CHAMP DE L'ESS : L'HYPOTHESE DE LA RECHERCHE DE NOUVELLES FORMES DE COMMUNICATION POUR ACCROITRE LA VISIBILITE DANS DE NOUVELLES DIRECTIONS	199
CONCLUSION GENERALE	235
LISTE DES SIGLES	241
BIBLIOGRAPHIE	245
TABLE DES MATIERES	255

ANNEXES sur CDrom documents étudiés dans le cadre de cette recherche, répartis en trois dossiers: documents produits lors du forum international LUX' 09, transcription des entretiens d'acteurs ESS franciliens et documents en lien avec l'ESS, produits par ou pour les instances communautaires européennes.

REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier Patricia R. et Cyrille T. pour avoir créé avec moi, les conditions de possibilité de ce travail, Laetitia B. et Florence L. pour leur patiente relecture et leur grand soutien moral, Pierre C. pour son support technique et son expérience rassurante, Georges Emmanuel H. et Patrick V. pour leur disponibilité et leurs bons conseils. Je souhaite leur exprimer ma gratitude, pour avoir soutenu l'achèvement de ce travail. Je remercie aussi l'école doctorale et son directeur, pour m'avoir donné le temps et l'espace pour déployer ma recherche et le dispositif PICRI de la région Ile de France, qui a inscrit ce travail dans un cadre multi-partenarial de recherche participative.

Je souhaite enfin dédicacer ce travail à Edgar Morin, dont l'œuvre m'a beaucoup inspirée. Je rends hommage à sa clairvoyance et à l'originalité de son parcours, que j'espère encore riche en rebondissements, pour le plus grand bien de ses contemporains.

INTRODUCTION GENERALE

L'objet de ce travail de thèse est d'identifier les problèmes de communication que rencontrent les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de décrire les solutions qu'ils mettent en œuvre pour tenter de les résoudre. Au-delà de cette description, il s'agit également de problématiser un point de vue sur l'économie sociale et solidaire (ESS) qui permette la construction d'un objet de recherche rentrant dans le champ des SIC, sciences de l'information et de la communication. En effet, malgré quelques travaux pionniers de chercheurs comme V. Billeaudeau et E. Dacheux, les SIC ne se sont guère interrogées sur l'ESS. Pourtant, conjuguant militantisme politique et activités économiques, l'ESS offre un terrain d'études permettant de mieux cerner les évolutions de l'espace public contemporain et, ainsi, de renforcer la pertinence heuristique des SIC (Dacheux, 2011).

Les SIC : sciences de l'information et de la communication

C'est en 1972 que se crée le premier comité français pour les SIC, puis un décret de 1974 donne officiellement naissance aux sciences de l'information et de la communication, dans l'université française. Cette création est due au travail d'influence d'une poignée d'intellectuels influents comme Robert Escarpit, Roland Barthes et Edgar Morin. Ces deux derniers avaient, avec Georges Friedmann, fondé le CECMAS (Centre d'études et de communications de masse) en 1960 et créé la revue *Communications* en 1961. De plus, Edgar Morin, sur lequel nous nous appuyerons beaucoup dans ce travail de thèse, a également contribué à l'essor des SIC en étant l'un des premiers, bien avant Yves Winkin (1981), à faire connaître, en France, les travaux de l'Ecole de Palo Alto.

Les SIC relèvent de la soixante et onzième section du CNU, qui en en donne la définition suivante :

« *Les Sciences de l'information et de la communication (SIC) recouvrent particulièrement :*

A. Les études sur les notions d'information et de communication, sur leurs relations, sur la nature des phénomènes et des pratiques ainsi désignés, de même que les différentes approches scientifiques qui s'y appliquent.

B. L'étude, d'une part, des processus, des productions et des usages de l'information et de la communication, d'autre part, de la conception et de la réception de celles-ci. Ainsi que l'étude des processus de médiation et de médiatisation.

C. L'étude des acteurs, individuels et institutionnels, de l'information et de la communication, l'étude des professionnels (dont notamment les journalistes) et de leurs pratiques.

D. L'étude de l'information, de son contenu, de ses systèmes sous l'angle des représentations, des significations ou des pratiques associées.

E. L'étude des médias de communication et des industries culturelles sous leurs divers aspects.

Le champ de la section est résolument interdisciplinaire. ...Sont également pris en compte les travaux développant une approche communicationnelle de phénomènes eux-mêmes non communicationnels. »

Ainsi, selon cette définition officielle, les SIC étudient souvent les mêmes terrains que d'autres sciences, mais leur particularité réside dans la manière dont elles constituent leur propre objet de recherche, par une approche qui est spécifiquement orientée vers la communication tout en étant d'inspiration pluridisciplinaire. « *C'est le point de vue qui crée l'objet* », (Ollivier, 2001, p.352). Les SIC apportent « *un nouveau regard sur des objets déjà étudiés par d'autres* » (Davallon, 2004) Les objets concrets des SIC sont par exemple, des communications sous forme de livres, journaux, émissions de télévision, discussions, ainsi que toute communication médiatique, culturelle, scientifique, etc. J. Davallon (2004) distingue trois types d'objets:

-les objets concrets qui appartiennent au champ d'observation et qui sont supportés par une technique;

-l'objet de recherche: phénomène ou fait à étudier construit par le chercheur, qui va problématiser ces objets concrets et leurs caractéristiques, dans un cadre théorique, avec une méthode et un terrain circonscrit. Ils vont être abordés à la fois sous l'angle technique et scientifique

-l'objet scientifique, déjà construit, est un résultat de recherche, une représentation explicative du réel. Les objets scientifiques visent la cohérence et l'homogénéité de leur contenu.

Il pose le problème en terme d'objectivation des procédures techniques des objets de recherche, qui leur permettrait d'échapper à l'évidence de leur existence. Les objets techniques visent l'obtention d'un résultat et ne se soucient pas de la cohérence rationnelle globale entre support technologique et organisation sociale qui les intègrent. Mais ils sont pris dans un ensemble complexe et interactif de savoirs, pratiques, organisations, qui peuvent être convergents ou mis en tension dans leur divergence. Davallon parle de complexes hétérogènes avec des objets principaux et des objets auxiliaires, et ce qui fait système entre les composants de ces complexes constitue le domaine de recherche des SIC.

Les sciences de l'information et de la communication ont obtenu une reconnaissance universitaire en fusionnant deux champs qui sont souvent traités séparément dans d'autres cultures. Le sociologue D. Wolton propose la distinction suivante entre information et communication: « *Avec l'information on reste du côté du signe, de l'unité cognitive et symbolique. Avec la communication, on bute sur l'autre, le récepteur* » (2009, p.134). C'est la multiplicité des informations qui met en évidence les difficultés liées à la communication, c'est-à-dire le minimum de prérequis nécessaires pour que les récepteurs acceptent de débattre de ce qui est reçu. D. Wolton lie la culture à la communication et propose comme enjeu majeur de l'avenir de nos sociétés de « *réfléchir aux conditions pour établir un minimum de communication en dépit de la diversité des cultures et des récepteurs* » (2009, p136). Il parle de cohabitation culturelle à organiser pour lutter contre les incompréhensions en partie liées à la multiplication des échanges et pour prévenir les conflits. Le développement des moyens de communications aurait dû diminuer les besoins en déplacements, or ils n'ont cessé d'augmenter en parallèle car les humains ont besoin d'expérience et de temps pour rentrer en communication (Wolton, 2009). Ce paradoxe illustre parfaitement une antinomie qui participe à la lecture complexe de l'activité communicationnelle.

D. Wolton propose la distinction entre une communication orientée « *technique et progrès économique* » qu'il qualifie de « *communication fonctionnelle* » et une communication plus humaniste, qu'il qualifie de « *communication normative* » (2009, p137), avec, en toile de fond, les enjeux socio-politiques que chaque technique induit. Cette dernière approche de la communication émet des doutes, à la manière des approches philosophiques, sur les limites et les risques inégalitaires liés à chaque outil et processus de communication. Elle distingue la perspective humaniste et la fonctionnalité des valeurs, tout en les faisant cohabiter dans une tension dynamique qui maintient dans un même espace ces couples d'opposés. La polysémie maintient le débat ouvert. Il s'agit de ne pas séparer culture et communication car elles

s'éclairent l'une et l'autre pour une meilleure appréhension réciproque ; la culture présuppose une organisation de sa diffusion et la communication est préformatée par ses conditionnements culturels. Cette toile de fond culturelle est elle-même le produit d'une tension dynamique entre modernité et tradition, où chaque individu fait sa composition entre une démarche personnelle et une revendication identitaire d'appartenance à une communauté.

Les technologies de support de l'information devraient être pensées en les associant au phénomène de recomposition de l'information lié aux représentations, idéologies, croyances qui vont recoder toute l'information entrante. Les informations de qualité circulent aussi vite que les rumeurs et les *hoax* qui parcourent le web. La rationalité côtoie les idéologies et les partis-pris, et il faut une approche patiente et volontaire de recherche d'informations supplémentaires pour tenter de faire la part de choses. Mais il y a aussi la problématique du récepteur : les individus recevant les informations de plus en plus nombreuses sont de plus en plus sollicités et opèrent une sélection en fonction de leurs propres grilles de lecture socio-culturellement conditionnées ; cette sélection s'opère entre ce qui est jugé digne d'intérêt et le reste qui est laissé pour compte. C'est pourquoi, D. Wolton (2009) identifie une problématique de réception majeure qui se situe entre une grille de lecture culturellement sélective et ce qu'il nomme l'ambivalence de la société individualiste de masse : plus les individus ont la possibilité de s'individualiser, plus on retrouve des problèmes collectifs. Les racines culturelles semblent se renforcer face à une sollicitation uniformisante de mode de vie, véhiculée par les multinationales de l'industrie (médias, films, vêtements, nourriture et boissons...). Une tension se crée entre sollicitation à l'individualisation et un besoin de racines traditionnelles ou de sentiment d'appartenance à un groupe social.

Cette grille de lecture est particulièrement pertinente pour l'ESS qui s'enracine traditionnellement dans un groupe d'intérêt ou un territoire et peut se lire comme une tentative de résistance ou, tout au moins, comme une mise en perspective d'un modèle économique mondialisé, par des pratiques qui s'ancrent, le plus souvent, dans une proximité ; l'ESS « *dynamise l'espace public local* » (Dacheux, Goujon, 2011, p.104)

Les questions d'information et de communication devraient, en effet, s'appréhender dans leur contexte socio-culturel: la communication et les outils d'information ne peuvent pas se réduire seulement à une question de performance et de rationalité, ils doivent se socialiser, c'est à dire s'ouvrir à un débat sur leurs implications économiques, politiques et leurs répercussions socio-culturelles. Car ce sont les visions, les schémas mentaux, qui façonnent les grilles de lecture que nous avons du monde, et nous créons des outils en fonction de ces croyances. Un des rôles

des SIC serait de rendre visibles ces présupposés qui orientent les techniques, afin de les mettre en perspective. Cette réflexion rejoint le débat très actuel sur le rôle des indicateurs (le **PIB**¹, produit intérieur brut) en particulier, qui se traduisent par des données chiffrées mais qui sont construits en fonction d'une certaine représentation de l'ordre du monde qu'ils vont contribuer à vérifier, voire à renforcer. D'autres phénomènes sociaux passent complètement inaperçus car nos sociétés ont du mal à appréhender ce qu'elles ne savent pas mesurer. La mission *Nouveaux facteurs de richesse*, confiée par le secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, en 2001, à Patrick Viveret, avait produit un rapport, *Reconsidérer la richesse*², qui avait pour la première fois, remis en question la pertinence du PIB et identifié de nouvelles pistes d'évaluation, pour de nouveaux indicateurs.

Le comparatisme permet d'introduire concrètement la diversité culturelle. Faire émerger et comparer les modèles culturels qui sous-tendent les techniques permet de tenir à distance la prétention occidentale à l'universalisme et de favoriser la cohabitation culturelle. En recherchant des modes de régulations des systèmes d'informations, le débat entre parties prenantes va venir interroger les enjeux socio-politiques de ces systèmes et permettre de les éclaircir.

De plus, cette dynamique invite à prendre du recul en montrant les ambivalences des acteurs/récepteurs, qui souhaitent communiquer mais ne pas tout communiquer. L'espace de la recherche universitaire et de la formation est un lieu privilégié pour maintenir cette distance critique.

L'ESS : économie sociale et solidaire

E. Dacheux a fait des liens entre SIC et ESS puisque qu'il définit cette dernière comme « *un moyen de remédier à la panne symbolique de nos démocraties* » (2011, P.119). L'économie sociale et solidaire regroupe plusieurs formes d'organisations qui se situent dans le champ économique et social. La constitution de ce champ s'est établie selon une chronologie qui débute au 19^e siècle, avec le mouvement des socialistes utopiques, qui a créé les principaux statuts des organisations de l'ESS, toujours efficaces, comme les coopératives et mutuelles, puis les associations avec la loi de 1901. Le concept d'économie solidaire s'est créé pour qualifier des pratiques socio-économiques qui ont émergé dans les années 1990, en France mais

¹ Tous les mots en gras et en italique sont définis dans la liste des sigles, p.232

² Un livre éponyme a été publié, à partir de ce rapport, en 2004

aussi à l'international. L'élargissement de cette famille a encore connu un nouvel épisode avec la reconnaissance officielle des entrepreneurs sociaux par la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire³. Ce qui implique que ce champ recoupe des réalités très différentes, et un curseur pouvant se déplacer sur une grande amplitude, entre le pôle économique et le pôle social, ce qui ne favorise guère son intelligibilité.

L'économie sociale et solidaire souffre d'un déficit de visibilité, malgré son projet qui s'inscrit dans le développement durable dans ses aspects sociaux et économiques. Ce projet devrait répondre aux préoccupations croissantes d'implication socio-responsable des citoyens, des pouvoirs publics et autres parties prenantes de l'ESS (usagers/consommateurs, distributeurs, ...) mais le message porté par l'ESS ne leur arrive souvent pas dans une forme identifiable ou pertinente, limitant sa diffusion à une proximité fonctionnelle ou militante.

Le choix pour l'économie solidaire de rester dans un périmètre mal circonscrit pour maintenir une position expérimentale et avant-gardiste est devenu contre-productif, dans un système qui prétend avoir une traçabilité de tout denier public, dans son parcours d'intérêt général et pour des consommateurs qui réclament des critères d'appréciation, en regard des intentions (multiplication des indicateurs, labels, certifications...).

L'économie sociale, en survalorisant l'organisation statutaire comme signe distinctif autosuffisant, qui serait pourtant compatible et non redondant avec une évaluation des pratiques par un référentiel de plus-value sociétale, se heurte aux mêmes difficultés d'intelligibilité par l'ensemble de la société qui n'a pas d'accès immédiat à l'imaginaire primitif issu du 19^e siècle, développé autour des modèles coopératifs ou mutualistes.

Les entrepreneurs sociaux, corps de métier d'apparition récente dont l'entrée dans le champ de l'ESS est officialisée par la loi française de juillet 2014, mettent particulièrement l'accent sur leur objet social et leur lucrativité limitée, pour des statuts entrepreneuriaux classiques, mais aussi sur leur visibilité en associant souvent une activité d'insertion par l'économie à leur activité principale, pour faciliter la lecture de leurs objectifs sociaux.

³<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id>

Recouvrant des réalités différentes et peu connues, le terme d'ESS est souvent mal compris du grand public et des élus. Ce qui n'est pas sans poser de nombreux problèmes de communication aux acteurs de l'ESS.

Approche des dynamiques communicationnelles à l'œuvre dans le champ de l'ESS : construction de l'identité entre dissension et consensus autour de la loi ESS

Les instances officiellement représentatives de l'ESS, comme les CRESS⁴ (chambres régionales d'économie sociale et solidaire), n'ont accueilli que progressivement la diversité du champ de l'ESS et, pour plusieurs chambres régionales de l'économie sociale, l'intégration du deuxième S de solidaire (passage de CRES à CRESS) ne s'est effectuée qu'en 2013. De nouvelles instances représentatives ont été créées par la nouvelle loi ESS et sa capacité d'intégration de toutes les composantes du champ n'est pas acquise : il existe aussi un risque de confiscation identitaire de ces nouvelles instances et une possible difficulté à reconnaître des formes mutantes atypiques. Une exclusion arbitraire d'acteurs peut se réaliser si une sous-catégorie prend le *leadership* dans une de ces instances représentatives (d'où l'intérêt des processus de reconnaissance multi-parties prenantes, inscrits dans une pratique de délibérations multi-acteurs). A l'heure actuelle, la loi sur l'ESS va servir de support de communication en tant qu'outil de référencement.

L'ESS est une mouvance aux contours mal définis qui ne fait pas mouvement. Sa survie dépend de sa capacité à se rendre visible pour ses partenaires (consommateurs engagés, pouvoirs publics, financeurs...) et l'oblige à rentrer dans une démarche de communication et de définition de son identité, pour contrer les dynamiques de réduction/assimilation, avec la prise de risques d'aboutir à une définition trop normée, qui contraint le champ et menace la préservation de sa diversité interne. Ce sont les processus de délibérations multi-parties prenantes qui orchestrent la confrontation d'intérêts divergents, qui deviendront les garants du maintien d'un processus inclusif autour de la Loi ESS, qui va servir de nouveau référentiel.

Présentation du plan

Dans la première partie, nous allons exposer notre cadre théorique et méthodologique. Il s'agit de détailler la manière dont nous introduisons l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le

⁴http://www.cncres.org/accueil_cncres/les_chambres_r%C3%A9gionales/contacter_les_cress

cadre des sciences de l'information et de la communication et de détailler les méthodes mises en œuvre pour, d'une part, comprendre les problèmes de communications rencontrés par les acteurs de l'ESS et, d'autre part, identifier les solutions déployées pour tenter de résoudre ces problèmes.

Dans le premier chapitre, nous allons présenter l'économie sociale et solidaire, puis avec E. Morin, proposer une mise en perspective de l'approche habermassienne afin de construire une approche communicationnelle nous permettant de rendre compte de la spécificité des initiatives d'ESS.

Puis nous allons détailler dans le deuxième chapitre, les principales théories socio-économiques (Responsabilité sociale des organisations et théorie des biens communs) que nous allons mobiliser au cours de ce travail de recherche sur l'ESS.

Le chapitre trois va présenter la méthodologie mise en œuvre selon les différents terrains de recherche abordés

En deuxième partie, les chapitres quatre, cinq et six, vont présenter les problèmes recensés par cette étude, problèmes de communication en interne (chp. 4), en externe avec les parties prenantes (chp. 5) et l'identification d'un contexte qui conditionne en partie le champ, au chapitre 6.

En troisième partie, nous identifions les solutions apportées par les acteurs en tentative de réponse aux problèmes internes (chp.7) et externe (chp.8) : innovations sur le terrain économique mais aussi communicationnel car le lien entre pratiques socio-économiques et communication est une particularité de l'ESS, pour le moins dans ses services de proximité, comme le souligne J.L.Laville, qui définit l'économie solidaire comme conçue « *à travers de micro-espaces publics qui permettent une construction conjointe de l'offre et de la demande, grâce aux interactions entre différentes parties prenantes* » (1994,p.136). Le chapitre 9, enfin, étudie des processus émergents qui développent des solutions communicationnelles qui se révèlent être des réponses aux problématiques précédemment identifiées.

Première partie

CADRE THEORIQUE ET APPROCHES
METHODOLOGIQUES

Introduction première partie

Ce travail de recherche a débuté avec l'identification d'une problématique particulièrement invalidante pour le champ de l'économie sociale et solidaire, à savoir un important déficit de visibilité pour le grand public mais aussi, comme l'a montré notre étude, pour les parties prenantes, qui sont censées aider au développement ou au financement du secteur et qui se retrouvent en difficulté d'intelligibilité des projets et en difficultés de positionnement.

Les messages portés par l'ESS sont nés d'une histoire d'emblée complexe, en partie due à sa diversification progressive. Cette diversification explique pourquoi le concept de l'ESS est mal défini. Notre étude peut apporter, modestement, une clarification de ce concept en mettant cette dynamique en perspective, dans un processus d'évolution dont les causes sont à la fois, internes et externes au champ.

Cette première partie vise donc à dresser le cadre théorique de notre étude. Cette exercice est, en lui-même, complexe mais il est ici rendu plus difficile encore par le fait que les recherches en SIC portant sur l'ESS sont très peu nombreuses. Il s'agit donc de proposer une approche interdisciplinaire s'inscrivant dans l'interdisciplinarité des SIC.

Le chapitre 1 expose les approches théoriques, en lien avec les SIC et le cadre épistémologique qui sera mobilisé pendant le déroulé de ce travail de recherche. La pensée complexe d'Edgar Morin et son approche dialogique ainsi que les théories d'Habermas sur la délibération et l'espace public, entre agir communicationnel et agir stratégique, viendront nourrir la compréhension des observations effectuées. La locution ESS est approchée dans sa constitution historique, jusqu'à l'extension récente vers l'entrepreneuriat social, en passant par quelques exemples illustratifs du champ.

Le chapitre 2 développe les cadres théoriques se rapportant à la responsabilité sociétale, de la RSE (responsabilité sociale des entreprises), en passant par les théories des parties prenantes, pour aboutir à l'approche d'Elinor Ostrom sur la gouvernance des biens communs, qui met en évidence huit principes fondamentaux toujours présents dans les organisations autogérées, efficaces et durables, qu'elle a pu étudiées.

Le chapitre 3, enfin, expose les différents terrains de recherche choisis et développe les méthodologies de recherche qui leur ont été appliquées.

Chapitre 1.

COMMUNICATION ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Étudier l'économie sociale et solidaire (ESS) dans la cadre des SIC ne va pas de soi, c'est pourquoi nous sommes allés chercher les racines de ces deux sujets pour montrer les rapprochements possibles. Quelques exemples illustratifs de l'ESS aident aussi à comprendre comment les SIC peuvent être concernées par cette sphère socio-économique. Nous développerons enfin la notion d'espace public, qui est une notion originellement mobilisée pour traiter de l'économie solidaire, depuis sa conceptualisation par Laville et Eme en 1994, avant même que le concept d'ESS ne devienne une référence partagée. Cette notion d'espace public nous permettra d'introduire, un de nos piliers théoriques, avec la théorie de l'agir communicationnel, d'Habermas.

A) La constitution du concept d'ESS

Pour introduire au champ de l'ESS, nous avons choisi de reprendre l'historique de la constitution de cette locution, qui explique une partie de ses problèmes de communication et d'introduire quelques exemples choisis pour illustrer la diversité des sujets et des parties prenantes que l'ESS peut concerner.

A1- Historique de l'ESS

L'émergence historique qui a conduit à la présence importante d'initiatives socio-économiques plaçant les finalités sociales au centre de leur fonctionnement, trouve ses origines au XIXe siècle, dans les sociétés de secours mutuel et les coopératives, qui constituaient des formes de défense et de solidarité des ouvriers et des artisans confrontés à la violence sociale de la révolution industrielle. Le mouvement associationniste français de la période 1830-1848, bien avant l'avènement de la loi 1901, peut aussi être considéré comme un des terrains de ce mouvement et le mot d' « économie sociale » se retrouve dans une publication de Charles Dunoyer en 1830, *Nouveau traité d'économie sociale*.

Les organisations de l'économie sociale se diversifient au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle et au XX^e siècle, et elles assument, avec une logique coopérative et mutualiste, une ou plusieurs fonctions économiques : coopératives de consommation, de production, de crédit, mutuelles d'assurance, etc. Ces organisations prennent des formes et des statuts assez différents selon les pays européens, mais occupent une place importante dans l'économie dès les années 1930. Après la deuxième guerre mondiale, la situation en Europe de l'Est est spécifique, et l'organisation de la production se fait sous le dirigisme des États, jusqu'à la libéralisation de ces économies après 1989.

Après une première phase de croissance et une institutionnalisation pendant la période de croissance des « Trente glorieuses » en Europe de l'Ouest, une deuxième vague d'initiatives solidaires prend forme à partir des années 1970, en réponse aux nouveaux bouleversements de l'économie dans le contexte de la mondialisation. Ces initiatives s'efforcent d'exprimer les valeurs de solidarité à un niveau plus local, mais aussi dans les échanges internationaux où apparaissent des nouveaux besoins. Dans l'introduction du livre de Jeremy Rifkin, *La fin du travail*, Michel Rocard écrit :

«... il m'aura fallu près de deux ans (1976-1977) pour conduire le Parti socialiste à ce constat que les coopératives, les mutuelles et certaines associations dont l'activité n'est pas limitée au service de leurs membres ont en commun quelque chose d'essentiel, à savoir le fait d'offrir des biens ou des services sur le marché sans y être conduites par la recherche du profit personnel de leurs dirigeants. Trois bons mois furent nécessaires pour tomber d'accord sur une dénomination commune pour cet ensemble : sur ma proposition fut adopté le terme d'économie sociale » (1997, p.11).

Donc M. Rocard s'attribue la nouvelle mise en lumière, pour les politiques publiques, des organisations de l'économie sociale issues du 19^{ième} siècle, qui n'avaient jamais cessé de fonctionner depuis et l'appellation d'économie sociale en tant que terme générique aurait été reprise, à l'issue d'une suggestion d'Henri Desroches, le fondateur du collège coopératif. Il a, par la suite, comme ministre, à partir de 1981, pu impulser la création du Conseil supérieur de l'ES, outil de représentation et de consultation, de la délégation interministérielle (DIES), outil d'accompagnement législatif et réglementaire et de l'Institut de développement de l'économie sociale (IDES), instrument bancaire.

Les organisations de représentations de l'ESS ont débuté dans les années 70 avec l'essor du commerce équitable, à l'initiative d'ONG en Angleterre et aux Pays Bas et l'avènement

progressif des magasins du monde en Europe : en 1974, a eu lieu la création de la première boutique de commerce équitable à Paris, par Artisans du Monde.

Le premier réseau des organisations de l'économie sociale, qui ne se dénommait pas encore ainsi à l'époque, a été créé en 1976. Il s'agissait du Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (le CNLAMCA), qui deviendra le CEGES (Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale), désormais Chambre française de l'ESS, depuis la loi de juillet 2014.

L'apparition du terme d'économie solidaire se fait dans les années 1990, concept développé par Bernard Eme et Jean-louis Laville pour désigner une économie hybride qui assure le financement de projets sociaux en croisant un financement par le marché, du bénévolat et des aides des collectivités territoriales (Eme, Laville, 1994). *"L'ensemble des activités économiques soumises à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel. L'économie solidaire contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens"*(Laville, 2005, p253). Cette définition académique s'empare du renouveau issu de l'économie sociale traditionnelle, mais s'en démarque néanmoins, dans cette émergence de pratiques innovantes, qui depuis les années 70 apportent des réponses concrètes à des problématiques sociétales nouvelles. Les principes directeurs vont être mieux précisés par le renouveau de l'implication participative des acteurs, qui était devenue en partie obsolète dans les grandes organisations de l'économie sociale.

En mars 1992, le Réseau national d'économie alternative et solidaire (REAS) se crée, lancé par Solidarité-Emploi et ALDEA (Agence de Liaison pour un Développement Alternatif), puis l'Inter-réseaux de l'économie solidaire (IRES) devient la vitrine de l'économie solidaire qui se transformera en MES (Mouvement pour l'économie solidaire) en mars 2002 et existe toujours depuis.

Dans les années 80/90, les créations de branches sectorielles nationales, qui seront par la suite rattachées à la sphère de l'ESS, se poursuivent : en 1983, création des Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (CIGALES), puis en 1995, création du Collectif associatif des finances solidaires, Finansol, à l'initiative de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme. Cette fondation est présente depuis le début et a contribué à favoriser l'expansion de l'économie solidaire, à travers ses chantiers thématiques internationaux et en finançant leur participation aux premiers forums sociaux mondiaux (dès 2001 à Porto Alegre).

En 1980, la première Régie de quartier se crée à Roubaix, ainsi que les premières entreprises intermédiaires (EI), puis en 1985 une circulaire encadre officiellement l'expérimentation des entreprises intermédiaires et des futures entreprises d'insertion, qui seront officialisées par la loi de 1987 pour les EI, puis par la loi de 1991 pour les entreprises d'insertion et entreprises d'intérim d'insertion (futures entreprises de travail temporaire d'insertion - ETTI).

Pour la représentation au sein des gouvernements, la Délégation interministérielle à l'économie sociale (DIES) a été créée en 1981, suite au travail de Michel Rocard, avec pour mission d'apporter un soutien au développement de l'économie sociale (coopératives, mutuelles et associations). Devenue la Délégation à l'innovation et à l'économie sociale (DIES) en 1991, elle avait préalablement cohabité, en 1984, avec un premier Secrétariat d'état à l'économie sociale de Jean Gatel, dans le gouvernement de L. Fabius. Puis le Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire conduit par Guy Hascoët, se constitue dans le gouvernement Jospin de 2001 à 2002, dont la DIES devient le service administratif. Sous le gouvernement Ayrault, un nouveau ministère de l'ESS, dirigé par Benoît Hamon, accompagne le retour du Parti Socialiste au pouvoir et la DIES est devenue une mission interministérielle, la MIESES⁵. C'est ce dernier ministère qui a élaboré la loi sur l'ESS de juillet 2014, qui a officiellement introduit les entreprises sociales dans le champ de l'ESS.

L'ensemble de ces initiatives ont apporté un cadre à la nébuleuse de ce qu'on appelle en France et en Europe « l'économie sociale et solidaire ». Ces initiatives constituent une des principales bases sur lesquelles s'affirme en Europe, une économie répondant aux défis mentionnés ci-dessus. Ces initiatives citoyennes et collectives ne sont cependant pas seules à contribuer à cette réponse puisque des entreprises avec un objectif social se sont affiliées à cette dynamique économique. On estime que l'économie sociale et solidaire représente aujourd'hui en Europe 8 % du PIB et près de 10% des emplois de l'Union Européenne. Mais sa répartition en différents secteurs et familles varie beaucoup d'un pays à l'autre. Dans la communauté européenne actuelle, plus des deux tiers des trois cent soixante millions d'habitants adhèrent au moins à une structure de l'ESS (coopératives, mutuelles ou associations). Au niveau européen, l'ESS est en effet appréhendée de façon principalement juridique, et par le statut de ses organisations : coopératives, mutuelles, associations, fondations, et ces dernières fonctionnent souvent en Europe comme des associations avec des particularités fiscales, alors que le statut des fondations françaises reste encore assez spécifique.

⁵MIESES : mission interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale.

Les grilles de lecture des principales familles de l'économie sociale et solidaire ont beaucoup évolué dans le temps, liées à l'évolution historique de ce concept tel que vu précédemment. La préoccupation des chercheurs et des acteurs a toujours été de pouvoir appréhender la diversité des activités sociales et économiques qui permettaient à ce champ de se déployer, tout en proposant d'en extraire des constantes ou principes d'organisation, transversaux à tous ses domaines d'activités. L'énonciation de ses plus petits dénominateurs communs a donné lieu à de nombreuses controverses entre chercheurs ou entre acteurs. L'économie sociale reste très attachée à la reconnaissance de l'appartenance à l'ESS par les statuts traditionnels que sont les associations, coopératives, mutuelles. Les fondations se sont rajoutées à ces trois piliers historiques pour un alignement avec les considérations et pratiques européennes.

L'économie sociale est restée le terme de référence officiel jusqu'à la constitution du secrétariat d'état à l'économie solidaire en 2001, avec Guy Hascoët, qui a imposé, dans son ministère, une communauté d'intérêt aux deux familles. Il existait déjà des DESS (ancienne appellation du diplôme de Master) qui concernaient l'économie solidaire : le plus ancien a été créé en 1998 par Patrick Loquet à Valenciennes sous l'appellation « Economie solidaire et développement local » et celui de Toulouse, fondé par Jacques Prades en 2000, s'intitulait « Nouvelle économie sociale », mais concernait l'économie solidaire. Les typologies appliquées à l'économie solidaire n'ont jamais fait consensus, depuis les premières approches qu'ont proposées Eme et Laville. Une définition large de l'économie solidaire est proposée par E.Dacheux « L'économie solidaire est, tout à la fois, un militantisme politique, un ensemble d'initiatives économiques cherchant à tisser du lien social et un projet politique démocratique global (une utopie)⁶».

Eric Dacheux et Daniel Goujon proposent leur propre typologie avec la distinction de trois types d'initiatives solidaires :

-« des pratiques économiques classiques auxquelles on ajoute une notion d'éthique ou de justice sociale » (Dacheux, Goujon, 2011, p.11). Ils citent le commerce équitable qui permet aux consommateurs de financer des circuits économiques « vertueux » qui soutiennent la capacité⁷ (Sen, 2000) des petits producteurs des pays émergents ou en développement ainsi

⁶http://www.editions-harmattan.fr/auteurs/article_pop.asp?no=19604&no_artiste=2713

⁷Capacité : possibilité d'exprimer la liberté, pour un individu, de choisir entre différentes conditions de vie, sous tendue par le principe d'égalité des capacités de base entre individus.

que les finances solidaires qui permettent aux épargnants de s'impliquer dans du développement local à plus-value sociétale avec les CIGALES⁸, ou de s'investir à l'international, avec des produits financiers, dans l'aide au développement, dans le micro-crédit.

- « *des pratiques qui tentent de mettre en place une alternative au marché...et qui permettent une hybridation du marchand et du non marchand* » (2011, p.12), plus au moins soutenues par des subventions publiques financières ou en nature (prêts de salles, de terrains, de matériels...). Les **SEL** (systèmes d'échanges locaux), les **AMAP** (association pour le maintien d'une agriculture paysanne), les crèches parentales sont organisées et fonctionnent grâce à cette hybridation des ressources en bénévolat, en participation financière partagée entre des acteurs/usagers et des pouvoirs publics.

- des pratiques de relocalisation et reterritorialisation « *du secteur de l'insertion par l'économie ...en co-construisant l'offre et la demande de services, dans un espace public de proximité* » (2011, p.12), comme le font les jardins de Cocagne qui travaillent en agriculture biologique, ou les régies de quartier, qui travaillent à l'entretien du territoire qui les accueillent, dans le méta-projet de former leurs travailleurs en insertion.

Jean Louis Laville s'inspire de l'œuvre de Karl Polanyi, en particulier de son ouvrage *La grande transformation*, publié en 1944, pour proposer une grille de lecture qui positionne l'économie solidaire comme une économie plurielle se situant au carrefour d'une logique marchande portée par le modèle économique dominant, dit néolibéral, d'une logique redistributive portée par la sphère publique, et d'une logique réciprocaire portée par l'organisation sociale de la sphère privée, mais qui sous-tend et reste indispensable aux deux autres logiques pour que la société fonctionne.

Mais une autre lecture est aussi possible, comme celle de Jacques Prades, qui rappelle celle de Proudhon (qui a pu être évoqué comme un des penseurs primitifs de l'économie sociale). L'approche de Prades consiste à proposer une lecture de l'économie solidaire comme une émergence alternative de résistance (Prades, 2000) à l'hégémonie unidimensionnelle de l'économie dominante :

-la marchandisation croissante des rapports sociaux, qui gagne du terrain sur les anciennes réciprocaires traditionnelles, serait la cause du développement des échanges sans argent des SEL

⁸CIGALES : club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire

ou des implications bénévoles dans des organisations comme les AMAP ou les crèches parentales

-la relocalisation/reterritorialisation des pratiques de l'économie solidaire serait une forme de résistance face à la globalisation de l'économie.

Cette grille de lecture fait écho à la pensée proudhonnienne, qui, au siècle dernier, a proposé une description de la société comme un champ d'antinomies. Dans sa publication *Qu'est-ce que la propriété ?* (1865), il écrit : « *Les termes antinomiques ne se résolvent pas plus que les pôles opposés d'une pile électriques ne se détruisent ; ils ne sont pas seulement indestructibles, ils sont la cause génératrice du mouvement, de la vie du progrès ; le progrès consiste non en leur fusion qui serait leur mort mais en leur équilibre, équilibre sans cesse instable, variable selon les développements même des sociétés* ».

Il propose une lecture en tension, des dynamiques sociétales qui ne se laissent pas réduire à la triade hégélienne largement répandue à son époque. Les bases de cette vision avaient été développées en 1843 dans son livre *De la création de l'ordre dans l'humanité*, avec une description de l'équilibrage des antinomies qui sont garantes du pluralisme social :

« *L'antinomie ne se résout pas, là est le vice fondamental de toute la philosophie hégélienne. Les deux termes dont elle se compose, se balancent, soit entre eux, soit avec d'autres termes antinomiques ... Une balance n'est point une synthèse.* »

La contradiction est pensée comme une force dynamique, qu'il ne faut pas chercher à réduire sous peine de basculer dans des systèmes absolutistes. Une approche particulièrement révolutionnaire pour cette époque, dans un monde occidental formaté par le modèle dominant, et il faudra attendre Egard Morin et la dynamique dialogique de sa pensée complexe, pour reprendre cette première approche multi-polarisée, s'émancipant de la tradition de pensée unique, propre à l'occident.

Pour suppléer à la panne symbolique qui frappe les sociétés européennes (Dacheux, 2011), l'économie solidaire s'offre comme une perspective alternative, participative et relocalisée, face à une économie à l'hégémonie uniformisante, globalisée et peu respectueuse des humains à son service. En regard d'un ordre politique qui tend à se dissoudre dans l'économique, et face au constat que « *toute distinction entre activité civique et activité économique tend à disparaître* » (Habermas, 2000, p.145), l'économie solidaire par sa capacité à redynamiser

l'espace public de proximité (Eme, Laville, 1994) vient questionner la tendance dominante de l'espace public occidental à se *marchandiser*.

L'entrepreneuriat social : cette nouvelle famille de l'ESS

L'entreprise sociale est, comme son nom l'indique, une initiative entrepreneuriale qui a pour caractéristique un objet social. La définition d'entreprise renvoie au concept largement partagé, mais le terme "social" fait l'objet de débats et de tentatives de définition. Le réseau de recherche européen sur l'entrepreneuriat social, l'EMES⁹ (Emergence of Social Enterprises, littéralement « émergence des entreprises sociales »), a établi quatre critères transverses de reconnaissance d'une entreprise sociale :

1. Une activité continue de production de biens et/ou de services
2. Un degré d'autonomie élevé
3. Un niveau de prise de risque économique significatif
4. Au moins un emploi rémunéré

Ces critères sont assortis de cinq indicateurs, qui attestent de la dimension sociale de l'entreprise :

1. un objectif explicite de service à la communauté
2. une initiative émanant d'un groupe de citoyens
3. un processus de décision qui n'est pas basé sur la propriété du capital
4. une dynamique participative impliquant différentes parties concernées par l'activité (salariés, bénévoles, usagers, collectivités...) Cette définition de l'entreprise sociale dans sa dynamique participative (point 4) rejoint celle à l'œuvre dans la RSE¹⁰, les parties prenantes sont consultées *ex post* sur l'impact ou l'adéquation de la production à la préservation (à minima) de leurs intérêts au sens large, mais il est rarissime (et c'est parfois l'exception qui confirme la règle) que les objectifs ou moyens de productions soient soumis à une délibération *ex ante*.

La loi française sur l'ESS de juillet 2014 est venue légitimer l'appartenance de ces nouveaux entrants, à la sphère de l'ESS et s'est inspirée de cette définition, en fixant précisément les

⁹www.emes.net

¹⁰RSE : responsabilité sociale des entreprises ou CSR : corporate social responsibility

écarts de salaires internes acceptables, mais n'a rien défini de plus quant aux pratiques démocratiques participatives consubstantielles des organisations de l'ESS traditionnelles.

Les critères à intégrer pour les entreprises sociales non statutaires (selon les statuts historiques de l'ESS) dans la loi française de juillet 2014 sont :

- la poursuite d'un but autre que le seul partage des bénéfices, et la poursuite d'une utilité sociale qui ait un impact sur le compte de résultat ou la rentabilité financière de l'entreprise.
- une gouvernance démocratique et une échelle des rémunérations de un à dix : la moyenne des cinq salaires les plus élevés ne pourra pas être supérieure à sept fois le SMIC.
- une orientation des bénéfices majoritairement consacrée à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise.
- des règles d'encadrement de la répartition des bénéfices : obligation de mise en réserve à hauteur d'un taux qui sera fixé par arrêté (minimum 20%) et interdiction de distribuer aux actionnaires une fraction des bénéfices annuels, à hauteur d'un taux minimal qui sera fixé par arrêté (minimum 50%).

Dans le champ de l'entrepreneuriat social, se retrouvent différentes formes de sociétés. Les *SCIC* et *SCOP* côtoient les *SA*, *SAS* ou des associations. Les secteurs d'activité sont également aussi diversifiés que ceux de l'ESS du canal historique.

Dans un rapport de l'OCDE¹¹ est proposée une définition de l'entreprise sociale issue de ses pays membres : « L'entreprise sociale fait référence à toute activité privée, d'intérêt général, organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation des profits mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux ainsi que la capacité de mettre en place, par la production de biens ou de services, des solutions innovantes aux problèmes d'exclusion et de chômage. »

On voit apparaître dans cette définition une caractéristique récurrente des entreprises sociales européennes, qui expriment préférentiellement leurs objectifs sociaux par une orientation vers des personnes en situation d'exclusion ou de chômage de longue durée

¹¹OCDE, «Les entreprises sociales dans les pays membres de l' OCDE », Service du développement territorial, Rapport pour le secrétariat, Paris, 1998.

A2- Présentation de quelques catégories historiques et illustratives (liste non exhaustive) de l'ESS :

En introduction, quelques exemples de la diversité des secteurs investis par l'ESS vont être étudiés à la suite pour illustrer la démarche de cette approche économique dans des secteurs emblématiques comme le commerce international, l'épargne et les placements financiers, l'organisation d'une consommation engagée....

La solidarité avec le Sud : le commerce équitable

Né simultanément aux Pays-Bas, au Royaume Uni et aux Etats-Unis, le commerce équitable étend, depuis une cinquantaine d'années, la notion de responsabilité du consommateur aux pays du Sud. Oxfam en Angleterre et SOS aux Pays-Bas créent en Europe les premières filières et boutiques de commerce équitable, dans les années 1960, tandis que le mot d'ordre « *Trade not Aid* » est repris à la réunion de la CNUCED¹² en 1964. Les filières de commerce équitable se développent rapidement entre les années 1970 et 1980, période pendant laquelle la création d'un label permet de garantir un prix au producteur de café. Désormais présent en grande surface, le chiffre d'affaire du commerce équitable connaît des taux de croissance à deux chiffres dans les années 1990 et 2000. Il existe aujourd'hui en Europe plus de 3000 associations locales de commerce équitable. Le commerce équitable bénéficie d'une reconnaissance officielle par la loi du 2 août 2005 sur les Petites et Moyennes Entreprises, qui en donne une définition légale (Article 60).

« I. Le commerce équitable s'inscrit dans la stratégie nationale de développement durable.
II. Au sein des activités du commerce, de l'artisanat et des services, le commerce équitable organise des échanges de biens et de services entre des pays développés et des producteurs désavantagés situés dans des pays en développement. Ce commerce vise à l'établissement de relations durables ayant pour effet d'assurer le progrès économique et social de ces producteurs.
III. Les personnes physiques ou morales qui veillent au respect des conditions définies ci-dessus sont reconnues par une commission dont la composition, les compétences et les critères de reconnaissance des personnes précitées sont définis par décret en Conseil d'Etat. »

Les principes du commerce équitable se reconnaissent dans les trois axes suivants (Accord AFNor « AC X50-340 - Commerce équitable » de 2006)

¹²CNUCED (UNCTAD en anglais): Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement.

- L'équilibre de la relation commerciale entre les partenaires ou co-contractants. Dans la pratique, cela implique : un prix minimum garanti aux producteurs, un préfinancement, et des relations à long terme.
- L'accompagnement des organisations de producteurs et/ou de travailleurs engagés dans le commerce équitable, par les organisations de solidarité internationale ou de commerce équitable européennes.
- L'information et la sensibilisation du consommateur et plus globalement du public au commerce équitable

Ce travail a abouti, en avril 2010, à la mise en place de la CNCE (Commission Nationale du Commerce Equitable). Le parlement européen a émis une résolution, en juillet 2006¹³, reconnaissant le bénéfice du commerce équitable pour l'éducation à la consommation par la solidarité avec le Sud et pour la réduction de la pauvreté. La commande de produits équitables peut se faire dans le cadre des échanges de coopération décentralisée et aussi dans le simple soutien financier à des filières de distribution équitables déjà existantes. Le recours à des organisations de tourisme solidaire pour des échanges culturels pour les jeunes et les seniors, favorise une éducation à la diversité culturelle, lutte contre les replis identitaires, et participe à la prévention de l'immigration pour raisons économiques. Des programmes de co-développement, avec les populations immigrées en Europe et leurs familles restées au pays, participent aussi largement à cette prévention et favorisent le transfert des bonnes pratiques solidaires du Nord au Sud mais aussi très souvent du Sud vers le Nord car les exemples de bonnes pratiques issues des pays du Sud qui ont essaimé partout sur la planète sont nombreux (micro-crédits avec la Grameen Bank, budgets participatifs avec l'exemple de Porto Alegre, monnaies locales en Argentine et au Brésil...).

La finance solidaire : les placements éthiques et l'épargne solidaire

Les particuliers ou les organisations passent le plus souvent par des intermédiaires pour donner une plus-value sociale, culturelle, ou environnementale à leur épargne ou leurs placements financiers. C'est le domaine de la finance solidaire qui recouvre plusieurs moments différents dans l'action d'orienter de l'argent vers une activité solidaire, allant du placement orienté de cet argent jusqu'à l'organisation de ses circuits de distribution, auprès d'individus (par le micro-

¹³ Résolution du Parlement européen sur le commerce équitable et le développement (2005/2245(INI)).

crédit par exemple) ou d'organisations socio-économiques en création ou en développement ; des organisations spécifiques s'occupent d'attribuer ces fonds, comme l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) en France ou la SIDI (solidarité internationale pour le développement et l'investissement) pour les pays en développement.

Des produits financiers de partage (une partie des intérêts est versée pour cette solidarité) ou des produits qui permettent un investissement direct dans des activités à plus-value sociale, culturelle, ou environnementale sont labellisés par Finansol.

En France, FINANSOL est l'organisme qui labellise selon des critères multiples, les produits bancaires éthiques et solidaires, pour aider les consommateurs et les organisations à faire leurs choix et à placer leur argent en toute connaissance de cause. Des organisations de ce type existent dans de nombreux autres pays d'Europe.

L'Investissement socialement responsable (ISR) est un terme générique qui englobe les investissements individuels ou collectifs effectués selon des critères sociaux, environnementaux, éthiques et de gouvernance d'entreprise, sans occulter la performance financière. Dans la pratique, l'ISR est marqué historiquement par une approche négative, en excluant des secteurs comme l'armement, le jeu et le tabac. Plus récemment, certains fonds adoptent une approche positive, en sélectionnant les compagnies les plus performantes du point de vue du développement durable, ou même solidaire, en plaçant la qualité éthique et sociale au-dessus de l'investissement financier.

Les critères éthiques de l'ISR étaient laissés à l'appréciation des banques elles-mêmes, qui se servaient des notations effectuées par des agences spécialisées sur des fonds éthiques (actions d'entreprises principalement) pour construire, avec ces fonds, leurs propres produits de placements solidaires. Selon les études régulières de l'European Social Investment Forum (Eurosif), l'ISR dépasse depuis plusieurs années les mille milliards, soit 10 à 15 % des encours européens globaux d'euros, dans plus de neuf pays européens, dont les Pays-Bas, premier marché européen de l'ISR, et le Royaume-Uni.

Toutes les stratégies ISR ont connu une forte croissance entre 2011 et 2013. Les taux de croissance ont été de 22,6% (Fonds thématiques) à 132% (Investissement solidaire, principalement aux Pays-Bas et en Suisse), alors que la croissance a été estimée à 21,7% pour l'ensemble du marché européen de la gestion financière ; 40% des encours suivant une stratégie d'Intégration ESG (environnement, social et gouvernance) sont soumis à des processus formalisés. Toutes les formes d'Intégration ESG ont connu une croissance de 65% depuis 2011.

Il est important de noter que sur ces montants en euros, les fonds institutionnels prédominent (94%) contre 6% pour les particuliers. Cependant, de plus en plus d'épargnants sollicitent leurs banques pour placer leur argent de façon socialement utile, ce qui permet d'avoir une action économique solidaire par l'intermédiaire de son épargne. Des mécanismes d'attribution plus directs comme les comptes d'épargnes solidaires ou les achats directs de parts sociales, peuvent profiter à des actions de solidarité en faveur de publics défavorisés, de construction de logements sociaux, etc.

Le développement local au Sud, les programmes de micro-crédits, l'environnement, le social, l'absence de pratiques sociales ou technologiques réprouvées, l'exclusion des entreprises fabriquant des produits nuisibles (tabac, armement, pesticides, etc.) font partie des grandes orientations de l'épargne solidaire.

Le choix de l'affectation et l'information donnée en retour permet aux épargnants consommateurs de mieux s'impliquer et de se sentir concernés par l'affectation de leur argent. TRIODOS en Belgique, aux Pays-Bas et en Espagne, Banca Etica en Italie, la NEF (Nouvelle Économie Fraternelle) et le Crédit Coopératif en France, la Charity Bank au Royaume-Uni font partie des établissements financiers européens les plus connus en matière de finance solidaire.

Pour l'épargne solidaire des particuliers, il est à noter que, par le passé, l'essentiel de la finance solidaire était traitée par une institution financière, le plus souvent une banque. Mais la désintermédiation, c'est-à-dire la suppression progressive des intermédiaires, s'est aussi emparée de ce domaine. Sur le modèle des **CIGALES**, un club d'investisseurs qui décident de façon autonome de l'investissement local de l'épargne commune, les plates-formes internet collaboratives de **crowdfunding**, ont donné une amplitude importante à cette forme d'investissement solidaire direct, en déclinant selon les sites, tous les modèles allant du prêt au don, en passant par les actions ou les récompenses des donateurs, sous forme de contrepartie en nature ou prestation.

La consommation responsable

La consommation responsable est perçue aujourd'hui comme une nouveauté en Europe. Pourtant, elle s'inscrit dans le prolongement historique de certaines pratiques et réflexions d'économistes et de gestionnaires en Europe dès la fin du 19^{ème} siècle. Mentionnons par exemple Charles Gide (1847-1932), titulaire au Collège de France de la chaire de Coopération, créée et financée par la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation. Celui-ci a consacré une partie de son œuvre à la promotion du mouvement de consommateur comme

moyen d'une réforme sociale. Cet humanisme économique va donner naissance, au début du 20^{ème} siècle, à la première Ligue française des consommateurs. L'année 1908 sera même marquée par l'organisation d'une conférence internationale des ligues sociales d'acheteurs, dont le but était déjà à cette époque, de développer chez les acheteurs un sentiment de responsabilité sociale et d'aider les fournisseurs à rechercher et à réaliser des améliorations dans les conditions de travail.

Ce n'est qu'après les transformations sociales de la période de forte activité économique et industrielle des décennies dites des « Trente Glorieuses » que le mouvement consumériste au sens actuel du terme voit le jour, en grande partie sous l'impulsion des pouvoirs publics. En France, la naissance de la revue *50 millions de consommateurs* en 1969 et la création de l'Institut National de la Consommation en 1970 seront les deux événements marquant l'essor de ce mouvement. Dans un même temps, les coopératives de consommateurs ont décliné devant l'essor des grandes surfaces. Mais, à la suite des AMAP, qui ont réintroduit l'idée de regroupement pour une production/consommation plus responsable et plus écologique, de nouvelles formes d'économie collaborative émergent, qui réinventent la consommation à plus-value sociétale, mais moins exigeante et moins participative que les AMAP. Certains parlent même de discours de « *collaborative washing* », pendant du *greenwashing* (Alternatives économiques, hors-série, Consommer autrement, p.15) à propos de certains types de pratiques commerciales qui n'ont rien de collaboratifs mais utilisent le même vocabulaire.

L'engagement social ou environnemental du consommateur peut aussi s'exprimer par différentes pratiques sociales, en amont ou en aval (tri des déchets, boycott...) et pas uniquement au moment de l'acte d'achat. Cette catégorie sous-tend toutes les autres car la consommation responsable, qu'elle soit individuelle, groupée, ou institutionnelle (les achats publics responsables, par exemple) s'oriente volontiers vers la sphère de l'ESS et consolide ainsi sa pertinence et sa pérennité.

Les prosumers (producer/consumers) ou consomm'acteurs productifs : l'implication individuelle dans l'économie pour un développement durable

La division traditionnelle entre producteurs et consommateurs est en train de s'estomper. La participation des individus aux processus de production traduit le besoin d'engagement dans une perspective éthique. Les personnes disposent de moyens de plus en plus variés et complexes pour fournir eux-mêmes des produits et des services au-delà de leur propre usage, et le surplus de leurs activités peut être valorisé. La volonté croissante de prise de responsabilité sociale

incite certains acteurs, à s'impliquer dans un des moments du cycle de vie des produits (production, distribution, consommation, recyclage). L'information autour des produits et services (la perception de leur image par le public) devient un des enjeux majeurs de communication autour du développement durable.

On peut définir le consommateur responsable comme un acteur en capacité d'interagir avec son environnement sociétal, en faisant des choix en accord avec son niveau de conscience et d'information, quant aux produits et services qui lui sont proposés. Cela présuppose d'avoir dépassé le stade de la survie économique. Mais la solidarité peut encore s'exercer dans la mutualisation de moyens de qualité pour satisfaire, autant que faire se peut, les besoins vitaux.

L'économie solidaire s'est instituée dans les années 80/90, pour renouveler les possibilités d'implication solidaire dans des processus de production de biens et services. Plus récemment, l'économie collaborative reprend la même démarche et les consomm'acteurs (consommateurs qui s'engagent comme acteurs responsables) développent des offres et des demandes pouvant se rencontrer sur des plateformes numériques, augmentant l'interface relationnelle possible.

Par ailleurs, il n'est pas suffisant de pratiquer une consommation irréprochable, si l'activité restante contribue directement ou indirectement à produire un effet social pervers. D'où l'importance de lieux d'échanges et d'information ou de pratiques délibératives participatives, pour que chacun puisse prendre du recul et réfléchir au projet sociétal qu'il nourrit *in fine*, en arrière-plan de son activité.

Les circuits courts producteurs-consommateurs, un déploiement spécifique de la consomm'action

Les circuits courts producteurs-consommateurs sont à l'économie locale, ce que le commerce équitable est au commerce international : il s'agit dans les deux cas de réduire l'importance et le poids des acteurs économiques intermédiaires, pour trouver une relation plus directe entre producteurs et consommateurs. En Europe, comme en Amérique du Nord ou au Japon où elles ont été initiées, ces pratiques concernent principalement les relations entre des consommateurs citadins et des agriculteurs, mais le modèle s'étend à d'autres types de production.

L'objectif de ces pratiques reste le maintien d'une agriculture paysanne, la souveraineté alimentaire de chaque région, la santé, le développement des liens sociaux, l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté, et la lutte contre l'exclusion.

Un circuit court se crée sur une organisation directe et interactive entre producteurs et consommateurs. Les consommateurs s'impliquent dans la production et peuvent organiser eux

-même la distribution. Ils préfinancent souvent la production, partageant ainsi le risque financier avec l'agriculteur, qui répond à leur cahier des charges.

Des organisations permettent aux personnes socialement en difficulté d'accéder à ce type de production par des fonds de soutien solidaire (mutualisation des surcoûts) ou la valorisation du temps passé à aider l'agriculteur, converti en avoir sur la production.

L'aide publique locale peut prendre la forme de prêts de terrains ou de salles, ou de subventions pour supporter le coût des paniers de productions, pour les populations en difficulté, en leur assurant ainsi une nourriture saine tout en contribuant à sécuriser l'association. L'aide publique nationale ou régionale, peut consister à prendre en charge des formations d'agriculture biologique.

En Italie, les GAS (groupements d'achats solidaires ou coopératives de consommateurs) font des commandes groupées pour bénéficier de prix plus intéressants sur des produits biologiques ou de grandes qualités ; Leur interface avec les gouvernements locaux est encore peu développée.

En France, les **AMAP** forment un réseau national autour de l'agriculture biologique et ont connu une croissance rapide depuis le début des années 2000. Pour montrer l'importance de ce mode d'organisation, il suffit de mentionner que, sur la région parisienne, la demande a dépassé largement l'offre, ce qui a attiré la création de plates formes numériques comme *La Ruche qui dit oui*, pour satisfaire ces demandes, avec un approvisionnement qui s'est modifié par son élargissement géographique et par sa charte de qualité. *La Ruche qui dit oui* se définit comme une entreprise sociale qui sert de centrale d'achats à une production paysanne française, qui est livrée, sous forme d'assortiment de produits agricoles de saison, à périodicité régulière, pour des personnes qui souscrivent un abonnement.

En Angleterre, et dans le monde anglo-saxon, ces pratiques sont popularisées comme une forme d'agriculture soutenue par la Communauté, Community Supported Agriculture ou CSA.

Le réseau international qui fédère les pratiques agricoles participatives, le plus souvent biologiques, organisées à la demande des consommateurs, est le réseau URGENCI.

B) Communication et ESS

La seconde partie de ce premier chapitre va apporter des arguments au traitement de l'ESS dans le cadre des SIC et va justifier le choix de l'étude particulière d'une pratique centrale de l'ESS,

la délibération, qui sera mobilisée, sur toute cette étude et sera constitutive de la grille de lecture finale, proposée pour apporter une réponse inédite aux problèmes de communication pré-identifiés, au terme de ce travail de recherche.

B1- les sciences de l'information et de la communication (SIC) : présentation de quelques catégories historiques et illustratives (liste non exhaustive) de l'ESS

Ce champ scientifique, d'une relativement récente reconnaissance universitaire, s'est confrontée à l'ESS, pour la première fois, par l'intermédiaire d'Eric Dacheux et de l'ouvrage fondateur de cette liaison, *Economie solidaire et Démocratie* (Hermès n°36) de 2003, coordonné par Eric Dacheux et Jean-Louis Laville, le penseur précurseur de la notion d'économie solidaire. Cette dernière prendra sa place dans la continuité historique de l'économie sociale, permettant la convergence vers la locution d'ESS, désormais officiellement reconnue par tous.

L'émergence historique et scientifique des SIC en Europe

C'est surtout la rhétorique qui était la science de référence de la communication, depuis le cinquième siècle avant notre ère jusqu'au siècle des Lumières, puis la philologie, à travers les études littéraires, s'est développée au début du 19^e siècle. Mais les sciences de l'information et de la communication (SIC) se sont émancipées de leur origine littéraire au cours du 20^e siècle. On peut trouver aussi un courant précurseur dans la documentation, issue de la bibliographie, qui avait pour ambition d'émettre des renseignements pour tout type d'utilisateurs et d'ouvrir les bibliothèques au grand public (Palermi et Polity, 2002).

Une origine pluridisciplinaire (philosophie, sémiologie, sociologie, etc.) a abouti à la création de ce champ scientifique sur l'analyse des outils et méthodes de communication et des industries de l'information, croisant des approches sociologiques, sémiologiques, littéraires, linguistiques, anthropologiques, politiques, cognitives et de la sciences des réseaux. Il s'agit toujours pour une science en émergence, de « *repousser l'idée que les objets, les problèmes et les méthodes, seraient propriétés de disciplines particulières.* » (Jeanneret et Ollivier, 2004, p. 17).

Une conception moderne des SIC se propose d'étudier, dans une même fenêtre scientifique, la représentation et la signification de l'information et de la communication. Les SIC cherchent à comprendre la production, le traitement et les effets de symboles et des systèmes de signes, par des théories analysables, permettant d'expliquer les phénomènes associés à leur production, traitement et effets (Chaffee et Berger, 1987).

Les travaux en SIC s'étendent à la documentation, à la médiation, à la construction d'identités collectives, aux processus d'énonciation, à l'activité politique des organisations publiques et privées, à la démocratie et l'espace public... Les enjeux sociaux et environnementaux de la responsabilité sociale qui traversent aussi bien la sphère publique que les entreprises privées, offrent un nouveau terrain d'études aux SIC (Mermet. 2004). Nous pensons, de même, que l'économie sociale et solidaire peut aujourd'hui constituer un nouveau champ d'investigation des SIC, autant dans une approche de communication politique, comme le suggère Eric Dacheux (2011) que dans celui de la communication organisationnelle.

Les SIC s'efforcent de toujours interroger les enjeux sociaux et politiques des outils d'information et d'aborder la technicité en terme de conséquences sur l'autonomie de l'utilisateur, le partage des savoirs, le droit à l'information, la dépendance économique et/ou politique. Il s'agit de confronter les dimensions symboliques du traitement de l'information avec leur support technique, leurs intentions initiales avec leurs réalisations effectives. Elles ambitionnent de faire contrepoids aux disciplines plus pragmatiques (informatique, sciences cognitives..) qui ouvrent au risque d'instrumentation technique et marchande de ce champ (Jeanneret et Ollivier, 2004), risque que l'on retrouve dans le champ de l'ESS, de plus en plus investi par les sciences de gestion, qui tendent à gommer la portée alternative de ces initiatives citoyennes, d'où l'intérêt d'une approche en SIC de l'ESS.

Notre choix de l'approche communicationnelle la plus appropriée à l'ESS : la délibération

La délibération, telle qu'elle est définie par Eric Dacheux et Daniel Goujon, nous apparaît comme la définition la plus adaptée à l'activité communicationnelle à l'œuvre dans l'ESS, qui lui est consubstantielle en tant que pratique distinctive par rapport à l'économie classique.

« *L'économie solidaire est un modèle... reposant sur le concept de la délibération* » (Dacheux, Goujon, 2011, p.203). L'indétermination liée à l'ouverture des possibles par les pratiques solidaires délibératives, qui serait un des fondements de la démocratie, renvoie à une possible réinvention du monde vécu (Habermas, 1981) et un cadre pluridisciplinaire permettant l'appréhension du politique, de l'économique et du symbolique, les trois piliers de l'espace public selon Eric Dacheux, devient nécessaire pour approcher pleinement ces pratiques. La notion de régulation politique qui est incluse dans le concept de délibération (Dacheux, Goujon, 2011) peut s'appliquer à tous les champs de cet espace. Par ailleurs, les initiatives solidaires, par la mise en œuvre « d'espaces publics de proximité » (Eme, Laville, 2004), animées par des pratiques délibératives collectives, constituent bien des espaces économiques régulés, au même

titre que les pratiques marchandes ou les services publics, le sont aussi selon la régulation qui leur est spécifique (Fraisie 2003). L'économie sociale, dès son origine, s'enracine dans cette dynamique, avec son premier principe démocratique originel de gouvernance : « un homme, une voix ».

Étymologie du mot délibération :

Une délibération peut être considérée comme une confrontation de points de vue visant à trancher un problème ou un choix, par l'adoption d'un jugement ou d'une décision. Il s'agit d'une discussion rationnelle mais l'appréciation des éléments divergents qui nourrit cette discussion ne permet pas toujours d'obtenir une décision. L'origine du mot délibérer vient du latin *deliberare*, qui s'est probablement créé à partir de *libra*, la balance, donc incluant la notion de peser, d'examiner le poids des concepts en présence. Comme ces derniers n'ont pas tous, pour les délibérants, le même poids, la délibération ne débouche donc pas toujours sur un accord.

Pourtant, pour Habermas (1981) qui a fait de la délibération le concept central de son approche de la démocratie, la délibération aboutirait à un accord consensuel, grâce à un échange langagier rationnel entre égaux ; elle est le lieu du déploiement de l'agir communicationnel, qui se fonde dans une raison intersubjective. Elle permettrait la constitution de normes communes grâce à des échanges purement illocutoire d'où toute trace de persuasion stratégique aurait disparu. Il s'agit d'un modèle idéal-type, qui ne peut s'appliquer en l'état dans une lecture de communication incarnée, car la rationalité issue de l'intersubjectivité n'est jamais complète. Il existe en effet des projections inconscientes et des grilles de réception culturellement sélectives, le langage n'étant qu'un élément parmi d'autres de la communication. De plus, l'égalité entre acteurs est rarement réalisée (Dacheux, Goujon, 2011) car des phénomènes de domination (symbolique) sont souvent observés entre communicants, issus des différences de cultures, de position sociale, de genre.

La délibération comme ouverture du champ des possibles versus la délibération/mutilation du monde vécu

Depuis Proudhon et sa théorie des antinomies (1846), plusieurs penseurs proposent une autre vision de la confrontation de la thèse et de l'antithèse. La délibération entre des couples d'opposés, peut être conçue comme ouverture du champ des possibles (Dacheux, Goujon, 2011). Edgar Morin, avec l'approche dialogique de la pensée complexe, va lutter toute sa vie contre la pensée réductrice et séparative. Il dénonce une science qui n'a cessé de vouloir

catégoriser, compartimenter; il démontre que l'hyperspécialisation et le cloisonnement des disciplines sont les principales sources des maux de notre civilisation, ne permettant pas de comprendre globalement le monde. Il décrit la simplification comme une mutilation (Morin, 1989). Pour lui, une raison ouverte est reliante, éphémère, et sans cesse appelée à se dépasser ou se réviser. « *La seule pensée qui vit est celle qui se maintient à la température de sa propre destruction* ». (La méthode, tome 1, 1977, p.24)

Dans cette optique, il va poser quatre définitions qui sont aux fondements de cette pensée complexe, dans le tome 3 de la Méthode, *La Connaissance de la connaissance* (1986), qu'il reprendra dans « Introduction à la pensée complexe » (1990) :

Le principe dialogique que Morin conceptualise, pour sortir de la dialectique hégélienne, en s'inspirant du pré-socratique Héraclite, philosophe de l'impermanence et de la danse des opposés. Le principe dialogique « *unit deux principes ou notions antagonistes, qui apparemment devraient se repousser l'un l'autre, mais qui sont indissociables et indispensables pour comprendre une même réalité* » (La Méthode, tome 1) Il s'agit de penser les contradictions sans vouloir les dépasser ou les annuler ; c'est le propre des démocraties selon lui. La connaissance complexe relie le mouvement symétrique de la prise de connaissance externe du sujet qui s'observe, réfléchissant cette prise de connaissance. Une relation complexe peut être complémentaire, concurrente, antagoniste ou incertaine, mais reste polarisée dans son intelligibilité. Pour Morin, ce concept est celui qui dépeint le mieux l'idéal démocratique (*Arguments pour une méthode*, 1990), qui doit rester sans vérité propre, dans un perpétuel processus délibératif, sans chercher la synthèse ou la réduction de ses contradictions.

Le principe hologrammique qui assure que la partie est dans le tout et le tout dans la partie (comparaison avec le patrimoine génétique de chaque cellule).

Le principe de récurSION organisationnelle, rétroaction ou effet *feed back*, concept qu'il emprunte à l'école de Palo Alto et qui signifie que toute activité est en capacité d'induire des effets pervers qui font partie de potentielles marges d'erreurs imprévisibles, qui peuvent aller à l'encontre des effets recherchés ou les modifier dans un sens totalement imprévu. Il donne l'exemple des régimes communistes qui sont devenus totalitaires et criminels.

La reliance, impératif de connaissance (la méthode, tome VI, Ethique) et finalité de la délibération. La reliance permettrait d'appréhender le monde dans son mouvement dynamique, dans sa mise en tension entre ses couples d'opposés, comme la rationalité qui s'oppose à la folie, à l'irrationnel, au mythe... mais se laisse aussi féconder par eux. Intégrer une pensée

complexe permet de se maintenir dans la reliance et d'intégrer dans un processus qui respecte la diversité, ce qui est dissocié ou mélangé. Il développe une éthique de la reliance, dans le tome VI de *La Méthode*, comme interdépendance des humains qui doivent volontairement renforcer le lien faible de la solidarité (Eros) contre le lien fort de la désintégration (Thanatos). Il propose l'image de la vie qui a besoin de mourir à elle-même en permanence, pour se régénérer et lutter contre la mort.

Dans le domaine communicationnel, nous pouvons retenir de son œuvre le concept opératoire de reliance qui vient enrichir celui de délibération. La reliance est une faculté de contextualiser les informations surabondantes qui arrivent par plusieurs canaux simultanément, de les tisser ensemble, pour les faire vivre ensemble, pour leur donner une nouvelle expression associée. Il s'agirait d'un impératif politique, qui n'est pas acquis car la pensée humaine est plutôt discriminante et comparative, avec une tendance à vouloir réduire les tensions cognitives en réduisant les altérités (voire en les supprimant).

La théorie de la spirale du silence d'Elizabeth Noelle-Neumann (1974) qui démontre que les individus finissent par s'identifier à la pensée dominante par peur d'être rejetés ou de devenir suspects, illustre parfaitement cette volonté de réduction/assimilation de l'Autre au Même, qui est une tendance dominante de notre civilisation, et qui déclenche des rejets à différents degrés. Nous n'entrons pas dans le débat attribuant ce phénomène à un acquis culturel ou à une structure élémentaire de l'inconscient, car Morin a choisi de réhabiliter le rôle et la place du sujet, contre les positions structuralistes de Claude Lévi-Strauss, en particulier, qui avait entrepris la restriction de l'espace de liberté et d'inventivité du sujet pour le lier à ses multiples déterminations :

« Si l'activité inconsciente de l'esprit consiste à imposer des formes à un contenu, et si ces formes sont fondamentalement les mêmes pour tous les esprits, anciens et modernes, primitifs et civilisés, comme l'étude de la fonction symbolique, il faut et il suffit d'atteindre la structure inconsciente, sous-jacente à chaque institution et à chaque coutume, pour obtenir un principe d'interprétation valide pour d'autres institutions et d'autres coutumes. » (Levi-Strauss, 1958, p. 28.)

Morin rétablit l'importance du sujet et de l'action individuelle de communication, toujours complexe, polarisée. L'immunologie lui offre une autre grille de lecture : même en tant que composante d'un organe, puis d'un corps, chaque cellule possède une parcelle d'autonomie, elle « compute » nous dit-il, pour elle-même, tout en étant associée, liée à l'organe et au corps

tout entier. Chaque parcelle du vivant se vit dans cette dialogique, d'activité endogène et exogène, d'indépendance et de dépendance, de choix libre et de choix lié à l'interaction. La vie extrait des informations de son environnement, ce qui oriente ses choix dans une autonomie soumise à la tension des déterminations. (*La vie de la vie*, tome II de *La méthode*, 1980). Il appliquera le paradigme du bio-mimétisme cellulaire, à la relation du chercheur à son objet, censé entretenir cette communication complexe et interactive.

Nous faisons aussi référence à Morin, car ce chercheur, qui est l'un des fondateurs des recherches en communication en France, s'est aussi intéressé à l'ESS. Faisant le constat d'un certain sous-développement intellectuel et affectif, sous-développement moral de notre civilisation dans le délitement des solidarités et de la responsabilité (*Une politique de civilisation*, avec Sami Nair Arlea, 1997), il propose la promotion d'une économie plurielle, en particulier solidaire contre l'hégémonie du profit. Il évoque l'agriculture biologique relocalisée (développée dans les *AMAP*), la restauration des campagnes, la réanimation solidaire des banlieues. Il propose que la civilisation occidentale réfléchisse à des processus capables de remédier aux propres maux qu'elle a engendrés (*La voie*, 2011) et l'économie sociale et solidaire fait partie des processus/solutions qu'il évoque.

B2- Communication, espace public et ESS :

L'espace public est un espace de médiation entre la société civile, le pouvoir politique et le pouvoir économique. Il permet de relier tout en maintenant à distance le monde vécu, l'administration et le système économique (Habermas, 1992). L'espace public est au cœur du fonctionnement démocratique, qui permet l'expression contradictoire des informations, des opinions, des intérêts et des croyances. La société civile qui habite cet espace est constituée de groupes volontairement reliés, qui s'auto-organisent et se mettent en tension les uns avec les autres, dans des visions concurrentes ou complémentaires. L'Etat de droit qui leur pré-existe rend possible cette dynamique d'« agir communicationnel » (Habermas, 1981) qui a pour finalité rationnelle l'intercompréhension et le consensus, et qui vient en retour fonder par une boucle rétroactive ce Droit, dans la participation politique.

Pour E.Dacheux, l'espace public contemporain (quelle que soit sa taille : locale, nationale, internationale) possède trois dimensions qui se confrontent et s'entrecroisent: le politique, l'économie et le symbolique (Dacheux, 2010). Il propose une distinction entre « *le politique*,

(l'élaboration de la norme), le symbolique (circulation du croire), et l'économique (la mise en valeur des ressources) ». Pour le politique et l'économique, il distingue deux sous parties avec « la politique (la conquête et l'exercice du pouvoir) » et « l'économie (la création de valeur monétaire) » (2011, p.88). Il fait de l'espace public un espace articulant simultanément trois niveaux étroitement entremêlés:

Un espace de médiation qui autorise la communication dans un cadre symbolique commun qui présuppose un cadre de références socio-culturelles partagées *a minima* pour permettre des échanges compréhensibles. C'est un lieu d'apparition et de fondement des communautés, qui permettra une mise en relation, plus ou moins conflictuelle ou légitimante.

Un espace de communication politique qui autorise le conflit, qui peut jouer un rôle socialisateur. Le sociologue G. Simmel a montré que le conflit est aussi un processus de socialisation (Simmel, 1985). Créer un conflit démocratique c'est donc produire une socialisation démocratique. Cette vision vient mettre en tension un concept d'Habermas sur le consensus en tant que forme d'élaboration du droit (Habermas, 1997), en proposant que le conflit soit également une source de la norme commune.

Un espace de participation politique, qui est un espace d'engagement et de prise de position tel que l'engagement militant, sous-tendu par l'espace domestique qui constitue son soubassement. Habermas dans *L'espace public* affirme que l'opinion que chacun peut se forger des problèmes de la société se forge aussi dans l'espace domestique (Habermas, 1978). Il existe toute une gradation entre l'espace purement privé, l'espace associatif ou d'organisations collectives, qui participe déjà de la société civile organisée, jusqu'à l'espace politique au sens grec du terme, qui permet l'organisation officielle d'une expression ou d'une prise de position collective, par une médiatisation publique.

Cet espace public est donc le lieu où vont se confronter, en vue d'infléchir la norme législative censée incarner l'intérêt général, les points de vue de la société civile, de l'espace économique et du système étatique.

Préservation des diversités versus le nivellement par l'Égalité rationnelle

Pour Dominique Wolton, le déploiement de l'espace public est un long processus alimenté par les aspirations à l'émancipation individuelle, contre le poids des traditions et des codes sociaux, qui quadrillaient les sociétés, en maintenant les individus dans des rôles sociaux, qui laissaient peu d'espace aux déploiements des individualités (Wolton, 1997). La reconnaissance des droits des individus s'est accompagnée d'une facilitation destinée à la circulation des informations,

pour consolider l'espace commun étendu qui est devenu l'espace public, où « *tout peut se dire et se discuter sans tabous, y compris la sexualité et la religion* » (1997, p.164), ce qui était encore impensable dans les années 1950. L'expansion démocratique en action depuis deux siècles dans nos sociétés occidentales s'est nourrie de cette dimension, mais le risque est désormais de dépasser le but et d'uniformiser, de niveler cette dynamique par un excès de rationalité et de laïcité, qui ont été les deux valeurs motrices de cette expansion émancipatrice. Le psychiatre suisse CG.Jung, conseillait de « *ne point se perdre dans l'hypertrophie et la surestimation unilatérale d'une fonction psychique isolée...et de reconnaître le caractère paradoxal et la polarité des êtres vivants. Les opposés s'y tiennent en équilibre, ce qui est un signe de haute civilisation, tandis que l'unilatéralité, malgré le dynamisme qu'elle renferme toujours, est un signe de barbarie* » (2003, p.25). Il proposait une lecture de l'organisation sociétale, résultante d'une projection de l'organisation psychique des individus qui la composent et il avait fait le constat qu'il y avait une forme de complaisance occidentale pour la pensée unique et les solutions unidimensionnelles, sous-tendue par une tendance à laisser dominer une majorité qui avait supplanté des courants minoritaires. La difficulté actuelle qu'ont les courants économiques hétérodoxes¹⁴ à obtenir une reconnaissance et un espace de déploiement dans l'enseignement universitaire, face au courant majoritaire de la science économique dite orthodoxe, en est une parfaite illustration.

Wolton parle de la nécessité de « *revaloriser les espaces symboliques et culturels des communautés partielles... pour éviter un certain appauvrissement de la sphère publique.* » (1997, p.172). Il met en garde contre les pratiques uniformisantes, qui tendent à niveler les valeurs au nom du principe de l'égalité et il propose, dans un mouvement inverse à celui observé, des respecter les différences en recréant des distances, qui permettraient aux différentes identités de se relier sans réduction de leur altérité. Edgar Morin ne dit pas autre chose lorsqu'il évoque la nécessité de la tension dialogique (Morin, 1990), pour la préservation de la diversité contre les logiques délétères mono-orientées, qui mettent en danger le vivant et donc tout l'équilibre des organisations sociétales.

Habermas et la recherche du niveau le plus pertinent de l'espace public :

Habermas, dans sa publication *Après l'Etat Nation* (2000), part du constat que les dirigeants politiques se sont enfermés dans un discours devenu inopérant, fait de propositions de

¹⁴ <http://assoconomiepolitique.org/petition-pour-le-pluralisme-maintenant/>

résolutions de problèmes qui ne peuvent plus se résoudre au niveau d'un État car la source des problèmes s'est internationalisée. Ils entretiennent leur électorat dans des programmes qui ne sont plus applicables à cause de la mondialisation. Par exemple, le problème de la croissance et du retour à l'emploi ne peut plus se résoudre au niveau national, à cause du *dumping* social, entretenu par les pays à faible coût de main d'œuvre, et de la massive délocalisation, mais aussi à cause de l'informatisation/automatisation des services, etc. Habermas ne croit pas à la capacité de la classe politique à renoncer à son discours incantatoire, mais mise plutôt sur les mouvements sociaux, qui travaillent déjà dans des réseaux fondés par une solidarité internationale et qui proposent un diagnostic plus lucide de la situation socio-économique, pour imposer aux politiques un élargissement de leur vision à court terme, restreinte par leurs objectifs électoralistes. Un travail en réseau, au niveau de partis supranationaux, pour développer des stratégies à la hauteur des enjeux, serait nécessaire. La question dont l'avenir de la régulation nationale et internationale dépend est, selon lui, l'émergence, dans les espaces publics, d'une conscience de la solidarité cosmopolite. Il y aurait donc urgence à éduquer les citoyens du monde entier à l'interdépendance globale et à l'« effet papillon », (Prigogine, 2008) de toute activité humaine, sur l'ensemble de la planète. Il s'agirait de développer une éducation/formation sur les imbrications causales des actions humaines et leur effet systémique, qui permettrait de construire une responsabilité partagée, du local au global, en tenant compte du fait que « *la population humaine forme depuis longtemps une communauté humaine de risques partagés* » (Habermas, 2000, p.38).

Les espaces publics nationaux occidentaux dépassés par la récession sociale et l'uniformisation/appauvrissement de l'espace symbolique partagée

Dans son ouvrage *Après l'Etat-nation*, Habermas constate que « *la dynamique de l'appauvrissement et de la marginalisation entraîne un degré plus élevé de répression d'Etat et surtout, sape les critères publics de la solidarité sociale* » (2000, p.92) et il propose ironiquement que « *le reste de la population désespérément excédentaire, soit confié à l'Etat en tant que problème relevant de la sécurité intérieure et de l'assistance aux pauvres* » (2000, p.95). Le niveau le plus pertinent pour développer un agir communicationnel serait donc le niveau international de l'espace public, au-delà des Etats-nations. Mais il reconnaît lui-même que « *les représentations morales visant une autonomie enracinée dans la réconciliation communicationnelle n'ont aucune chance de s'imposer ; l'éthique de la fraternité ne trouve aucun lieu institutionnel où elle puisse assurer durablement sa reproduction culturelle.* » (1981, t.1, p.252). Il pense, comme E. Durkheim, que le lien social a besoin de se recréer, de se

régénérer régulièrement pour survivre, notion qui était déjà présente chez Durkheim à travers son interprétation de l'activité rituelle, dont une des fonctions consistait justement à renouveler, à renforcer la croyance dans l'unité sociale, dans le consensus fondateur du pacte social primitif (Durkheim, 1912).

Le détachement des normes de tout contenu idéologique externe rejoint le phénomène de la rationalité instrumentale du choix, comme une négociation entre offre et demande, en dehors de tout espace symbolique, et conduit, selon Habermas, à des erreurs politiques majeures. Par ailleurs, quand il affirme que « *la solidarité citoyenne doit se régénérer... au niveau d'un universalisme sensible aux différences* » (2000, p.83), il présuppose une organisation juridique collectivement partagée et suffisamment opérative pour maîtriser cette ouverture à la diversité. Le droit reste, pour Habermas, le langage minimal de l'intégration collective consciente; il permet la maîtrise du pluralisme lorsque les processus de socialisation traditionnels et culturels n'opèrent plus, dans une société rendue hétérogène par l'autonomisation des sphères d'activité et la multiplication des conceptions du bien. (Habermas, 1992).

Le Droit et les délibérations participatives :

Des intérêts privés influencent grandement les décisions, grâce à la quasi-institutionnalisation du *lobbying*, des orientations et législations des institutions européennes et internationales. Il existe une idéologie qui alimente le courant néolibéral, qui s'inscrit contre la conception d'une société régulée par un Droit qui lui est transcendant et qui s'impose à tous sans particularité. Le monde des entreprises a intégré ces pratiques de régulations au cas par cas, dans des formes contractualisées mais éphémères où les rapports de force ne sont souvent pas équitables entre l'entreprise et les parties prenantes avec qui elle négocie son statut socio-responsable. Il existe un important *lobby* entrepreneurial pour que les certifications par consensus (ou contrats négociés) remplacent les législations nationales ou supra-nationales. C'est la sphère de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui concerne l'entreprise et sa sphère d'influence (ou la notion d'entreprise élargie) et qui se décline selon les trois piliers du développement durable, à savoir le social, l'économique et l'environnemental. Mais cette RSE reste de l'ordre de l'action volontaire qui dépend du bon vouloir de l'entreprise et qui reste à son initiative. Habermas pose sa notion d'agir communicationnel comme consubstantiel d'un principe législatif qui organise ses divergences mais qui s'en nourrit pour se régénérer, et il insiste sur la nécessaire cohabitation de ces deux types de régulations, qui ne travaillent pas sur le même plan et potentialisent leurs actions.

L'ESS a travaillé une dynamique de validation *ex post*, qui prolonge en légitimation la simple consultation des parties prenantes de la RSE, car il s'agit de certifier un produit ou un processus. Dans les concertations pour délibérer sur les pratiques de production de biens et services, qui sont à l'œuvre dans les certifications participatives, nous pouvons déceler une forme d'organisation de la société civile pour instaurer un processus de régulation sociale à finalité économique, mais pas seulement : nous pourrions dire, si un équilibre préalable des rapports de force est respecté (mais la question de l'obtention de cet équilibre reste entière, surtout dans la RSE), qu'il s'agit d'une tentative de réencastrement (Polanyi, 1944) des modes de productions et de consommations dans un référentiel de valeurs inspirées par le développement durable, selon ses trois aspects, social, économique et environnemental. « *Les systèmes de garantie participatifs sont des systèmes d'assurance qualité orientés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances.* »¹⁵ (Définition IFOAM 2008). Une certification participative comme celle de *Nature et Progrès*, participe à la confrontation de l'intersubjectivité des parties prenantes impliquées, dans le sens de l'agir communicationnel, idéal-type pensé par Habermas.

Nous pouvons proposer une lecture dialogique de l'agir stratégique et de l'agir communicationnel qui sont probablement toujours impliqués, à parts inégales, dans tout processus de délibération. Mais il faut un État garant du Droit pour permettre leur existence, et pour mettre en acte l'aboutissement de ces co-décisions. Mais Habermas fait le constat que « *le néolibéralisme table sur une société du droit privé* » (2000, p.94) avec, pour l'Europe, des lois nationales qui sont, au moins pour les deux tiers, issues de la Commission européenne, les parlements nationaux se contentant de les transposer en les modifiant à la marge, et le Parlement européen n'ayant que le pouvoir de demander à la Commission de reformuler sa proposition, sans pouvoir faire de propositions par lui-même. Ce qui permet aux lobbyistes représentant des intérêts privés, de se concentrer surtout sur les institutions européennes.

L'espoir de cohabitation et de complémentarité de ces deux formes de régulations semble éloigné de la situation actuelle. Le projet de démocratisation radicale d'Habermas n'a de sens

¹⁵http://www.ifoam.org/about_ifoam/standards/pgs/PGSDefinitioninEngFrenSpanPort_web.pdf [archive]

que dans un cadre qui le contient, sinon il y a plutôt morcellement d'intérêts ponctuels et particuliers, qui auront du mal à converger vers un intérêt général plausible.

Du supranational à la relocalisation de l'économie et des processus délibératifs

Plus de quinze ans après Habermas, il est possible de s'interroger sur l'échelle de gouvernance pertinente et sur le périmètre de l'espace public adéquat à l'agir communicationnel, et l'en-deçà de l'Etat-Nation apparaît désormais plus prometteur que l'au-delà, d'autant plus que certains avancent l'hypothèse que l'idée d'une alternative globale en matière économique et sociale s'est évanouie (Cox, 1997).

Se pourrait-il que pour réunir les conditions de légitimation normative pour équilibrer les effets d'une mondialisation dérégulée, aux effets systémiques délétères, une relocalisation d'espaces socio-politiques à démocratie participative fasse partie des solutions ? La forme de l'organisation ne présage pas des valeurs qui seraient portées dans ces arènes, pour reprendre le terme d'E.Ostrom (1990), pour désigner les lieux de délibération, car la Suisse fournit un exemple proche de ce type d'organisation démocratique de proximité, qui permet une défense efficace de l'intérêt des participants à la vie démocratique mais ne brille pas par ses préoccupations solidaires pour le reste du monde.

Pour équilibrer le processus qui semble irréversible du politique qui se dissout dans l'économique, puisque « *toute distinction entre activité civique et activité économique tend à disparaître* », (2000, p.145), Habermas avait appelé de ses vœux un gouvernement supranational. Mais de nombreuses pratiques de l'ESS développent des formes délibératives appliquées à l'économie, dans un périmètre défini, qui peut être un territoire dématérialisé, reliant économiquement plusieurs territoires entre eux, par le partage de mêmes valeurs (comme le commerce équitable ou certaines pratiques de finances solidaires, comme les fonds de partage dédiés au développement ou le *crowdfunding*, c'est-à-dire le financement d'activités par la micro-participation de nombreux individus qui cautionnent le projet par un micro-don en ligne).

Même s'il est utile de lutter contre une désagrégation du politique que l'on juge contestable, il est tout aussi utile d'accompagner un mouvement en actes pour tenter d'enrichir sa trajectoire avec des valeurs et des pratiques qui lui sont adaptées et qui vont dans le sens d'un surcroît de responsabilité solidaire. Multiplier les espaces de délibération multi-parties prenantes décisionnels, coordonnés par un processus décentralisé et en échange constant d'information, crée un réseau informel, plus difficile à capter et à orienter qu'une grosse organisation

centralisée. Un réseau informel qui n'est pas tenu par une organisation structurée reste cohérent si son système d'échange d'information crée la cohésion. Plusieurs organisations informelles valident cette hypothèse : la communauté des développeurs de logiciels libres bénéficie d'une méta-organisation qui n'a qu'une fonction d'information et de représentation non décisionnelle. Ses communautés, décentralisées mais en constant échange d'information entre elles, s'ajustent les unes aux autres. Le réseau International des villes en transition (*transition town*¹⁶) est construit aussi sur ce modèle. La visibilité est globale mais la gouvernance est locale, et la décision opérationnelle se prend au plus près du besoin.

Démocratiser la gouvernance économique et monétaire : une particularité de l'ESS

Habermas fait une assertion, qui trouve des contre-exemples en acte dans l'économie solidaire, lorsqu'il affirme que « *seul le pouvoir peut être démocratisé, non l'argent* » (2000, p.74). Nous émettons l'hypothèse que cette idée est issue d'une doxa néolibérale, qui tente de persuader de la naturalité des mécanismes monétaires et du système monétaire international (cf. A. Minc et ses célèbres éditoriaux où les marchés financiers sont comparés à des phénomènes météorologiques). L'expérience des monnaies complémentaires permet d'expérimenter une régulation délibérative, entre promoteurs ou entre les parties prenantes qui sont concernées par son usage. Jérôme Blanc définit une monnaie complémentaire comme une monnaie créée pour une zone géographique limitée, qui fonctionne en complément de la monnaie nationale, pour défendre des principes en lien avec l'économie sociale et solidaire (Blanc, 2000). Il existe donc le plus souvent une organisation (ou plusieurs), créée à partir des statuts de l'ESS, qui organise la création/circulation de cette monnaie et qui encadre les délibérations/décisions qui la concerne. Un système monétaire peut se réguler démocratiquement, à condition qu'il soit ancré sur un territoire : un système monétaire complémentaire peut s'assujettir à une politique sociale (comme les banques communautaires brésiliennes, pré-existantes à l'élection du président Lula, ont été récupérées dans un de ses programmes sociaux, ce qui leur a permis un essaimage extraordinaire, au Brésil et dans toute l'Amérique du Sud). Ce système monétaire local peut supporter des socio-éco-conditionnalités¹⁷ et se réguler après délibérations avec les parties prenantes ; plusieurs exemples en témoignent (le Chiemgauer en Allemagne, le Time dollar aux

¹⁶ <http://www.transitionnetwork.org/>

¹⁷ Les socio-éco-conditionnalités : peuvent s'inscrire dans le référentiel de sélection des organisations économiques autorisées à convertir cette monnaie, par exemple ou dans le choix de distribuer une partie des prestations sociales en monnaie locale, comme le fait la Mairie de Toulouse.

USA, le Furei Kippu au Japon, les SEL en France, qui feront l'objet d'un développement au chapitre 2).

Les finances publiques dépendent de plus en plus de financements privés, par l'intermédiaire de la dette (endettement sur les marchés financiers), et de moins en moins des impôts. Pour rééquilibrer la balance, au moins au niveau local, permettre un jeu plus équitable et élargir les marges de manœuvre, une monnaie locale (ou régionale) cogérée par les parties prenantes territoriales, se révèle être un puissant outil de développement local et de remaillage du territoire, comme on peut le constater sur de nombreux territoires du réseau des villes en transition.

Une coopération multi-parties prenantes, dans un processus délibératif renouvelé, sur le modèle de répartition/attribution de ressources naturelles (Ostrom, 2010), peut déjà gérer une monnaie locale, une production en commun, une répartition de temps d'usage de biens ou de machines mutualisées,... pourrait-elle aussi permettre de rééquilibrer les rapports de force et donner une alternative aux citoyens sommés de « *devenir les chefs d'entreprise de leur propre capital humain* » (Habermas, 2000, p.140) ? Par ailleurs, Habermas croit aux théories de la fin du plein emploi et donc à la nécessité de repenser l'intégration sociale en dehors du travail.

Le prix Nobel d'économie de 2009, Elinor Ostrom, a étayé le fait que des ressources naturelles, au lieu d'être gérées par une officine privée ou une structure purement publique, étaient optimalement mieux régulées par une organisation collective (Ostrom, 2010), territorialement repérable. Ses travaux seront exposés dans le chapitre 2 et sa grille de lecture sera appliquée à une organisation de l'ESS.

La délibération est considérée comme « *le meilleur facteur d'allocation des ressources dans une démocratie et caractérise spécialement l'ESS* » (Dacheux, 2011, p.209) ; ce qui rejoint la primo-définition qu'en avaient donnée Eme et Laville avec la métaphore d'« espace public de proximité » pour caractériser cette pratique économique. Les tensions identifiées peuvent toujours faire basculer un individu vers le protectionnisme, défensif et/ou offensif, nous dit Habermas avec la défense de ses intérêts, et un possible clivage du sentiment d'appartenance à un monde commun, avec la fabrication de la justification (puisée dans la presse ou dans certains discours politiques) qui permet l'absence d'empathie vers ceux qui sont rejetés du banquet de la grande consommation. Mais de ce nouveau chaos dont on perçoit depuis le début de ce millénaire la violence, peut naître une nouvelle prise de responsabilité, qui engage « *à de nouvelles relations sociales et ...à de nouvelles règles propre à la vie en commun* »

(Habermas, 2000, p.81). Il revient sur la nécessaire mise en tension entre une pensée unique, excluante par le nivellement, propre à l'occident, et une pensée cosmopolite, préconisant une diversité d'approches, de grilles de lecture et de respect des diversités.

« Ce sont la monétarisation et la bureaucratisation de l'action quotidienne, que ce soit dans le domaine de la vie privée ou de la vie publique....qui sont les causes des modes de vie unilatéraux et des besoins de légitimation insatisfaits » (1981, tome 2, p.358).

Conclusion

Les SIC sont une discipline qui mettent en avant la nécessité d'une approche interdisciplinaire pour ne pas réduire la communication à l'une de ses dimensions (techniques ou sémiotiques). Cette nécessité d'une reliance interdisciplinaire se retrouve dans les travaux de E. Morin qui prône une approche dialogique de la communication, qui nous paraît plus heuristique que l'approche clivante d' Habermas (agir communicationnel versus agir stratégique). De plus E. Morin en s'intéressant à l'économie sociale et solidaire, nous conforte dans l'idée qu'il est pertinent et fécond d'étudier l'ESS avec les outils des SIC. Le cadre communicationnel de notre thèse venant d'être exposé, nous allons maintenant, dans le chapitre 2, détailler les principales théories socio-économiques que nous avons mobilisées au cours de cette recherche portant sur les problèmes de communication de l'ESS, en particulier les conclusions d'Elinor Ostrom, politologue américaine, qui a reçu en 2009, le prix Nobel d'économie, pour son étude de l'auto-gouvernance et de l'auto-organisation, dans les situations de gestion de ressources communes.

CHAPITRE 2.

LES THEORIES DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES/ORGANISATIONS (RSE/RSO) ET L'APPROCHE PAR LA GOUVERNANCE DE BIENS COMMUNS

Le but de ce chapitre est d'approcher le champ de la *RSE/RSO*, responsabilité sociale des entreprises/ou organisations, qui sera développée dans la première partie de ce chapitre et qui sert déjà de référence aux nouveaux entrants entrepreneurs sociaux ; cette notion va impacter le champ de l'ESS, par l'usage de référentiels et le transfert de bonnes pratiques qui en sont issus (ou pour le moins de pratiques issues de la RSE/RSO, jugées pertinentes à transférer). A la fin de la partie A, une approche comparative est proposée entre RSE et ESS.

Dans la partie B, le cas particulier de l'approche par la gouvernance des biens communs (Ostrom, 2010) sera étudié en tant que modalité innovante de responsabilisation sociétale des acteurs « *bottom up* », c'est-à-dire à partir du bas de la pyramide organisationnelle, à la base de l'organisation socio-économique concernée, et en tant que remise en question inédite des formes de propriétés.

A) La RSE et la théorie des parties prenantes : leurs rapports avec le monde de l'ESS

La RSE, ou responsabilité sociale des entreprises, est un concept qui a émergé aux Etats Unis au 19^e siècle, et dont l'ouvrage théorique fondateur est celui de Bowen (1953). La RSE traite de l'intégration volontaire, désormais par l'intermédiaire de référentiels, de préoccupations sociales et environnementales dans les objectifs de l'entreprise. Les législations nationales et européennes ont formalisé ces démarches en les rendant contraignantes pour les grandes entreprises. Ces approches sont particulièrement reliées à la théorie des parties prenantes : *stakeholder approach* (Freeman, 1984). Les parties prenantes sont les partenaires qui affectent l'activité de l'entreprise et/ou en sont affectés. Cette conception partenariale de la gouvernance

d'entreprise est mise en tension avec la gouvernance actionnariale, dont le focus principal est la rentabilité de l'investissement financier (*shareholder approach*).

A1- Les théories des parties prenantes et la RSE

Aujourd'hui omniprésente, la RSE apparaît ainsi comme la déclinaison, pour l'entreprise ou l'organisation économique, du concept de développement durable. La notion de « parties prenantes » (*stakeholders*) définit la relation de l'entreprise avec toutes celles et tous ceux qui peuvent être affectés par son activité. Les générations futures et l'environnement sont désormais considérés comme des parties prenantes dans une optique de développement durable, depuis le rapport Brundtland à l'ONU (1987). Cette approche met en perspective les pratiques des *shareholders*, les actionnaires, qui sont impliqués dans le fonctionnement des entreprises comme apporteurs de capitaux pour avoir un retour d'investissement suffisant qui justifie leur maintien et la pérennité de l'entreprise. C'est ce mode de fonctionnement qui est fortement questionné par le succès des entreprises dites « récupérées » sous forme de coopératives, auparavant condamnées par leurs actionnaires pour insuffisance de rentabilité. Grâce au statut de coopérative, elles prouvent leur viabilité économique, ce qui se révèle insuffisant pour un modèle actionnarial à prélèvement régulier nettement supérieur à la croissance économique réelle.

La notion de responsabilité sociétale des entreprises doit répondre, selon l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), au développement durable, concept qui englobe toutes les autres approches et privilégie donc les entreprises ayant de bonnes performances dans les trois secteurs du développement durable : les domaines sociaux, environnementaux et économiques. Elle accorde de plus une grande importance au système de *management* mis en place pour garantir le progrès continu et la durabilité de la stratégie. Elle tente de rendre visibles, en les évaluant, les conséquences à long terme, sociales et environnementales, des choix économiques.

On peut décomposer la responsabilité sociétale en différentes approches :

-Environnementale : il s'agit d'évaluer la démarche environnementale des entreprises, sur l'ensemble du cycle de vie des productions, de l'origine des matières premières qui les composent jusqu'à leur élimination finale, en privilégiant pour cette dernière étape, le recyclage ou la décomposition du produit en nouvel intrant pour des circuits de production connexes. C'est le défi de la nouvelle économie circulaire, qui développe des circuits de production, en

tendant vers le recyclage intégral des productions d'un circuit par son intersection en fin de vie avec un nouveau circuit qui transforme les déchets du précédent.

-Sociale et citoyenne: l'évaluation porte sur la base de la qualité de la politique sociale (politique interne et externe à l'organisation). Les démarches d'action positive, pour la diversité sociale et culturelle et pour l'égalité des chances, rentrent aussi dans ce champ. D'origine anglo-saxonne (autour de la notion de communauté ou de minorités) elles se développent en Europe, autant dans le secteur privé que dans le secteur public.

-Éthique de l'interaction économique : il s'agit du domaine de la prise de responsabilité sur la chaîne des fournisseurs selon la notion de diligence raisonnable (évaluations de *due-diligence* ou *Due Diligence Assessments*) vis-à-vis des sous-traitants, qui consiste à appliquer un principe de précaution à cette prise de responsabilité élargie, en fonction de l'information que l'entreprise est objectivement en capacité d'obtenir. Le respect des conventions de l'OIT rentrent dans cette approche, sur la chaîne des fournisseurs (supply chain). Il s'agit aussi de l'exclusion de partenariats avec certains secteurs comme l'industrie du tabac ou de l'armement, ce qui a historiquement orienté le premier type d'Investissement Socialement Responsable.

- Par les Stakeholders ou parties prenantes : il s'agit ici de formaliser une mode de communication avec les parties prenantes qui rende compte de leurs attentes ou prévient les risques encourus. Il s'agit le plus souvent d'un échange d'information qui n'impacte l'organisation ou l'objet de l'entreprise, que secondairement, si un risque est révélé par l'analyse de l'information recueillie.

Dans la mesure où elle intègre les dimensions éthiques, environnementales, sociales, et la prise en compte des parties prenantes, l'approche « développement durable » de la RSE tente de couvrir toute la sphère en interaction avec l'activité entrepreneuriale. On parle alors d'« entreprise élargie » au sens où ce qui est impacté par l'entreprise tente d'être intégré, au moins sous forme d'information, dans sa démarche de RSE. Ces démarches RSE s'appuient de plus en plus sur des référentiels qui leur permettent un diagnostic sur leur situation en matière de développement durable mais souvent aussi qui leur proposent des pistes d'améliorations à mettre en œuvre, qui seront suivies ou pas, selon la priorité qui leur est donnée en interne.

La difficile élaboration d'un référentiel RSE

La participation des usagers/citoyens/consommateurs tend ainsi à s'organiser et à rechercher

des circuits d'informations sur les modes de productions et consommations responsables. Il y a eu préfiguration d'une démarche pour aboutir à un affichage social des produits, piloté par le bureau de la consommation responsable du CGDD¹⁸. Il s'agissait de faire la cartographie des conditions de production, par la chaîne des fournisseurs du produit fini, avec les zones connues et les zones grises sur lesquelles aucune information n'est disponible, le revendeur final ou l'acheteur public devant questionner son fournisseur pour qu'il questionne à son tour ses sous-traitants afin de faire remonter les informations. A terme, ces renseignements devraient figurer sur internet (le site pouvant être indiqué sur l'étiquette du produit par puce RFID¹⁹ accessible par smartphone, afin que les consommateurs puissent faire leur choix en ayant accès au maximum d'informations disponibles grâce à internet). Ce bureau du CGDD ne peut que constater l'absence de référentiel d'affichage social sur la production de services ; la démarche devrait pourtant être facilitée car il y a moins de sous-traitants « en cascade » concernant des services que pour des produits finis.

Un référentiel d'affichage social devra tenir compte de l'expérience malheureuse de l'ex *label social* belge, que très peu d'entreprises ont démarché car il était beaucoup trop exigeant pour son époque. Le *Bilan sociétal* français, référentiel ESS porté par le CJDES²⁰ (Bodet C., Picard D., 2006), n'a pas fonctionné non plus car de trop nombreux critères, trop coûteux en temps, étaient exigés en grille de réponse. Cependant malgré l'absence d'un label social reconnu par tous, il existe une possibilité pour que les consommateurs puissent en savoir plus sur la politique RSE des entreprises. En effet, la loi NRE (Nouvelles Régulations Economiques) a rendu obligatoire en 2001-2002 par son article 116, pour les entreprises cotées en bourse un rapport annuel « sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité » dans le cadre du rapport de gestion que présente le conseil d'administration, ou le directoire, à l'assemblée générale des actionnaires. Cet article concernait à la date de sa publication, environ 700 entreprises cotées en Bourse et de droit français, tenues de rendre compte annuellement de leurs impacts sociaux et environnementaux, mais un nouvel article, issu du Grenelle 2, est venu compléter ces dispositions pour toute entreprise de plus de 500 salariés :

¹⁸CGDD Commissariat général au développement durable.

¹⁹Radio Frequency Identification.

²⁰CJDES : centre des jeunes dirigeants en économie sociale.

En complément de l'article 225 de la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, et du décret d'application du 24 avril 2012, l'arrêté du 13 mai 2013 fixe les modalités dans lesquelles un organisme certificateur tiers indépendant conduit sa mission de vérification. Paru au Journal Officiel du 14 juin 2013, il détermine les modalités d'accréditation par le comité français d'accréditation (COFRAC) des organismes tiers indépendants qui vont vérifier les données environnementales, sociales et de gouvernance, des entreprises concernées, au titre de l'article 225 modifié de la loi portant engagement national pour le développement durable.

A2-Les démarches de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et les démarches multi-parties prenantes de l'ESS

Une démarche RSE peut s'occuper d'organiser une responsabilité partagée sur la chaîne des sous-traitants (sous-traitance « en cascade »), pour prévenir un boycott citoyen ou des risques juridiques. Par exemple, la CRAM (Caisse régionale d'assurance maladie) a porté en justice une affaire concernant Conforama, jugé responsable de l'usage d'antifongiques chinois allergènes dans ses fauteuils, interdits en Europe et qui ont provoqué plusieurs dizaines d'hospitalisation dans le Nord Pas de Calais. Une démarche sur la chaîne de sous-traitance aurait peut-être pu prévenir ce risque ou pour le moins, prouver que Conforama avait émis des exigences ou des demandes d'informations, car il en était conscient.

Le plus souvent les démarches de RSE sont mises en place pour prévenir des « risques d'image » pour l'entreprise, surtout si les conventions de l'OIT (organisation internationale du travail) sont suspectées ne pas être respectées (prévention du travail des enfants, préservation des droits syndicaux...). Mais le lien de la responsabilité de l'entreprise à ses sous-traitants a de plus en plus tendance à s'établir fermement dans les référentiels de RSE, et ce phénomène devrait s'étendre aux pouvoirs publics, en les rendant possiblement co-responsables de leurs fournisseurs et de leurs sous-traitants, quant à leurs violations des conventions de l'OIT ou des législations européennes sur le développement durable.

L'exemple du commerce équitable, un des secteurs traditionnels de l'ESS

Le commerce équitable, qui exporte la socio-responsabilité dans les relations Nord-Sud, a

développé des labels et systèmes de garanties²¹ dans ce domaine, qui sont au moins aussi performants que les référentiels de RSE (Responsabilité Sociale des entreprises), même validés par tierce partie. Car l'équité est le moteur premier de cette activité économique et a conditionné tout son développement ; alors que pour les démarches de RSE, il s'agit d'un objectif à atteindre dans une relation avec les fournisseurs, malgré de faibles moyens de pressions et de contrôle (à part leur possible suppression). Le champ de la RSE est certes plus large que celui du commerce équitable, et concerne tous les aspects du développement durable, alors que le commerce équitable est beaucoup plus ciblé, ce qui lui permet justement d'étendre son champ d'activité sur des productions de plus en plus diversifiées, débordant le seul cadre alimentaire (vêtements, coton, mobilier, ...)

les démarches de RSE restent encore un inventaire de bonnes intentions, souvent peu structurées dans leur efficacité car encore trop souvent analysées sous l'angle des risques de réputation ou risques d'images (Capron, 2004).

La responsabilité sociale et l'approche parties prenantes dans l'ESS

Le secteur de l'ESS est particulièrement ouvert à l'interaction avec ses parties prenantes, qui peuvent être à l'origine du projet économique ou sont impliquées *a posteriori*, en tant qu'usagers, bénéficiaires ou bénévoles, comme dans les **AMAP**, qui se créent à partir d'un groupe de personnes créant et préfinançant une filière de consommation responsable (agriculture +/- élevage), qui va, dans un deuxième temps, chercher et installer des professionnels pour le développer. L'hybridation des ressources dans la définition de l'économie solidaire proposée par Jean Louis Laville, concerne aussi ce type d'implication qui contribue, pour une part parfois vitale, à la pérennité de l'organisation ESS. Les bénévoles sont souvent moteurs dans l'activité associative, même lorsqu'elle a une activité économique à part entière, activité marchande mais souvent fort peu lucrative, si principalement orientée vers des publics peu solvables.

Dans la même dynamique que les premières sociétés coopératives ou de secours mutuels au dix-neuvième siècle, des individus porteurs de projets à vocation sociale et solidaire se regroupent et se donnent des outils et une forme d'organisation qui leur permettent de rester solidaires dans le développement de leur structure. Ce primo-groupe peut contenir des individus

²¹ Les principaux labels de commerce équitable selon la plate-forme de commerce équitable sont : FAIRTRADE MAX HAVELAAR ; ECOCERT EQUITABLE; FAIR FOR LIFE; Bio équitable & Bio Solidaire; FAIR TRADE USA; FOREST GARDEN PRODUCTS ; NATURLAND FAIR ; Symbole Producteurs Paysans ; WFTO.

qui vont s'établir autour de l'organisation comme bénévoles, administrateurs/coopérateurs, financeurs, salariés, acteur public en charge de développement de l'ESS, etc.

Un partenariat autour d'un projet qui devient commun permet de relier des mondes jusqu'à présent cloisonnés, mais l'implication directe dans le projet économique est encore d'une autre nature. Développer des réseaux coopératifs intégrés dans l'activité économique produit le constat qu'il devient difficile de dire où commence le projet social et où se termine l'activité économique, car les deux sont intimement liés, ce qui fait la grande différence avec les démarches de responsabilité sociale des entreprises qui ajustent des axes de développement pour satisfaire à quelques critères, souvent sans remettre en cause leur modèle de développement. Pour l'économie sociale et solidaire, la socio-responsabilité est au cœur du projet économique, elle lui est inhérente et en est inséparable.

Le labo-ESS²² propose de réfléchir sur des référentiels de RSE pour l'ESS :

« Si l'on veut affirmer la valeur éthique et la volonté politique de développement équitable et durable, plusieurs formules existent qu'il s'agit sans doute d'articuler (référentiels ou labellisation privées garanties par les pairs : label CNLRQ, Finansol, commerce équitable, etc.). Les garanties peuvent aussi être publiques sous la forme d'agrément, de certifications, de cadres réglementaires et fiscaux spécifiques donnant lieu à des obligations contractuelles ou sous forme d'incitation par la conditionnalité sociale et environnementale des aides publiques. Enfin, elles peuvent reposer sur l'institutionnalisation de contre-pouvoirs issus de la société civile à même de veiller à la cohérence du projet social et de dénoncer les dérives, comme celles du greenwashing (éco -blanchiment, en français), qui est une démarche publicitaire habillée avec des arguments écologiques²³».

Une démarche de RSE s'accompagne forcément d'un support de communication qui détaille cette démarche en vue de la partager et/ou de l'évaluer. Cette pratique communicationnelle fait souvent défaut dans les organisations de l'ESS, du fait même de l'immanence de la responsabilité sociétale et de l'internalisation des parties prenantes dans le projet économique, qui font souvent partie de l'hybridation des ressources (Laville, 2005), comme les promoteurs des AMAP qui participent à la récolte ou les bénévoles associatifs. Un apport de l'entrepreneuriat social au champ de l'ESS peut être lié aux pratiques de diffusion de

²²Le labo de l'ESS, think tank français, qui publie régulièrement et organise des conférences sur l'ESS.

²³ 50 propositions pour changer de cap, §4.6, le Labo de l'ESS : http://www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/Cahiers_LaboESS_synthese.pdf?bcsi_scan_628cd39dca2568d2=gw8KHNRjTF1Lu5hA7fOoepSfT8LAAAABwB9dg==&bcsi_scan_filename=Cahiers_LaboESS_synthese.pdf

l'information concernant cette responsabilité sociale, en lien avec le développement durable. Nous allons présenter à la suite, le deuxième prisme théorique à la lumière duquel nous analysons les problèmes de communication des acteurs de l'ESS : l'approche par les biens communs, qui réintroduit sous forme de variable, différenciée selon les parties prenantes et les droits d'usages qu'elles en ont, la notion de propriété et d'appropriation/répartition des productions et/ou valeurs économiques réalisées.

B) L'apport de l'approche par les biens communs en communication politique, par Elinor Ostrom : la responsabilité sociétale distribuée et territorialisée

Cette partie souhaite décrire l'approche d'Ostrom, comme une nouvelle théorie de la responsabilité sociétale, ancrée dans une action collective qui s'inscrit dans une perspective durable et équitable, étayée par une approche innovante de la propriété (les faisceaux de droits). Une illustration concrète sera présentée en partie B2, appliquée à la gouvernance et l'organisation du SEL de Paris.

B1-La gouvernance des biens communs

Elinor Ostrom et son équipe, avant de recevoir le prix Nobel d'économie en 2009 (alors qu'elle est considérée comme une politologue), ont travaillé plusieurs années sur les conditions de réussite d'une action collective et de formes d'auto-organisation et d'auto-gouvernance, par lesquelles *« un groupe d'appropriateurs [une communauté d'individus faisant usage d'une ressource commune] se trouvant dans une situation d'interdépendance, peut s'organiser et se gouverne lui-même, afin d'obtenir des bénéfices conjoints permanents, (et conserver la valeur résiduelle de leurs propres efforts) alors que chacun est confronté à la tentation de resquiller ou d'agir de manière opportuniste »* (2010 p.43). Ces travaux se sont portés sur une grande diversité de communautés, de par leur taille et l'objet de leur action collective, sur tous les continents.

Recenser les conditions d'efficience et de durabilité de l'action collective dans la gestion des ressources naturelles

Un de ses principaux objectifs, en tant qu'hypothèse de travail à valider, a été de démontrer que l'auto-organisation collective appliquée à une gestion ou une production de ressources communes est aussi pertinente que l'organisation dans un système marchand, ou dans un système public par une prise en charge administrative. «Les décisions politiques majeures

continuent d'être fondées sur la présomption que les individus ne savent pas s'organiser eux-mêmes et auront toujours besoin d'être organisés par des autorités externes » (2010, p. 39).

Un autre objectif, inféodé au précédent, a été de mettre en avant la durabilité des organisations de gestion communes lorsqu'elles avaient développé les huit principes de conceptions, qu'elle a détaillés dans ses travaux, qui lui ont valu le prix Nobel d'économie en 2009. Cette notion de développement durable lié aux modalités d'organisations qu'elle a patiemment répertoriées à travers ses nombreuses monographies, n'a pas été généralisé comme une théorie et elle a entouré de plusieurs précautions oratoires ses résultats afin qu'ils ne soient pas assimilés à une démonstration irréfutable : la répétition fréquente d'un mode opératoire dans une série d'études qualitatives ne permettrait pas, selon elle, d'en extraire une généralité et elle a lancé un appel à des études complémentaires. Son travail de recherche, composé essentiellement de monographies, n'a pas privilégié l'étude quantitative qui permettrait d'affiner sa conceptualisation et d'avoir une position plus argumentée sur la durabilité de la gestion commune en rapport avec la préservation des éco-systèmes. Pourtant ses recherches démontrent *a minima* que « *l'accès et/ou la propriété partagée entre plusieurs parties prenantes ou ayant droits est une solution appropriée, mais aussi qu'elle est souvent la seule solution pouvant permettre la préservation et l'exploitation à long terme de la ressource.* » (Coriat 2013, § 2.2.1). Surtout, il nous semble que ces travaux permettent de mettre à jour des principes qui peuvent facilement se transférer à l'ESS.

Les huit principes de conceptions communs aux institutions durables de ressources communes

Un principe de conception est « un élément ou une condition essentielle au succès rencontré par ces institutions pour assurer la durabilité de ressources communes et obtenir la conformité des appropriateurs aux règles en vigueur » (2010, p. 113 -114 -115).

1. Les limites sont clairement définies : « *les individus possédant des droits de prélever des unités de ressources d'une ressource commune doivent être clairement définis, ainsi que les limites de la ressource en tant que telle* » (2010, p.115).

2. La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales : « *Les règles qui restreignent, en termes de temps, d'espace, de technologie et/ou quantité, l'appropriation des unités de ressources sont liées aux conditions locales et aux obligations en termes de main d'œuvre, de matériel et/ou d'argent* » (2010, p.116).

3. Des dispositifs de choix collectifs : « *La plupart des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à la modification des règles opérationnelles* » (2010, p.117).

4. La surveillance : « *Les surveillants qui examinent les conditions de la ressource commune et le comportement des appropriateurs rendent compte aux appropriateurs ou sont des appropriateurs eux-mêmes* » (2010, p.118).

5. Des sanctions graduelles : « *Les appropriateurs qui transgressent les règles s'exposent à des sanctions graduelles (en fonction de la gravité et du contexte de l'infraction) par les autres appropriateurs et/ou agents travaillant pour le compte des appropriateurs* » (2010, p.118).

6. Des mécanismes de résolution des conflits : « *Les appropriateurs et leurs représentants disposent d'un accès rapide à des arènes locales bon marché pour résoudre les conflits entre appropriateurs ou entre les appropriateurs et leurs représentants et agents* » (2010, p.125).

7. Une reconnaissance minimale des droits d'organisation : « *Les droits des appropriateurs d'élaborer leurs propres institutions ne sont pas remis en cause par des autorités gouvernementales externes* » (2010, p.126).

8. Des entreprises imbriquées pour les ressources communes appartenant à des systèmes plus étendus : « *Les activités d'appropriation, de fourniture et de surveillance, d'application des règles, de résolution de conflits et de gouvernance sont organisées par de multiples niveaux d'organisations imbriquées* » (2010, p.126).

Nous reviendrons sur ces points dans la deuxième et troisième partie de la thèse car ils permettent, à la fois, une mise en perspective des problèmes de communication de l'ESS et de mesurer la pertinence (ou la faiblesse) de certaines solutions. Mais nous allons pour l'instant revenir sur l'origine de ces travaux

Les théories antérieures aux recherches d'Ostrom, qui réfutent l'auto-organisation communautaire (et que réfute Ostrom) et le cadre politique qui donne naissance à ses travaux

La tragédie des biens communs (Hardin G., 1968) postule la systématisation des comportements de « Passagers clandestins » avec des individus qui chercheront à tirer des avantages indus, qui mettront l'organisation en danger. Hardin parle de « logique implacable » dans l'exposition de certains faits validant sa théorie, qui n'est cependant pas le produit d'une recherche empirique. La théorie de la Firma s'applique lorsque qu'un projet de gestion/production est en possibilité de dégager des bénéfices financiers et qu'une appropriation

propriétaire se crée dans la sphère marchande ; des salariés vont être affectés par contrat à l'activité et les bénéfices financiers seront affectés aux dirigeants (Ostrom, 2010). La théorie de l'Etat s'applique lorsqu'un centre unique, une administration, possède un monopole sur l'utilisation de la contrainte pour imposer une forme d'organisation, pour en répartir les bénéfices (le plus souvent) dans les formes d'organisations publiques. Le projet est pensé de façon centralisé et les variables de réajustements, par rétro-contrôle, de la pertinence de l'action sur l'intérêt général, sont souvent lacunaires, voire inexistantes (Ostrom, 2010, p.56).

Les deux systèmes, centralisés, sont souvent crédibles quant aux sanctions appliquées en cas de comportement de mise en danger du projet, mais le modèle de gestion de la firme devient incompetent et inadapté pour une gestion durable à long terme puisque principalement orienté par les possibilités de bénéfices financiers, et la théorie de l'Etat laisse à l'arbitraire de quelques individus, une organisation collective qui peut être détournée de l'intérêt général et qui reste difficile à réajuster à l'évolution des conditions de production/répartition locales (principe de conception numéro 2). « Tant les partisans de la centralisation que ceux de la privatisation, acceptent comme idée centrale, que les changements institutionnels doivent venir de l'extérieur et être imposés aux individus concernés» (2010, p.27). Ce sont ces idées exposées comme des axiomes, qu'Ostrom souhaite infirmer, grâce à ses travaux, en les réduisant au stade de cas particuliers. Or ce programme scientifique va pouvoir se déployer grâce aux préoccupations politiques du *National Research Council américain*.

Dans les années 70/80, en plein essor du néolibéralisme, la banque mondiale et le FMI (fond monétaire international), qui jusqu'alors promouvaient une régulation étatique et centralisée comme support principal de l'aide au développement, se sont mis à préconiser des privatisations de propriétés foncières et de biens et services publics, en échange de leur soutien financier au développement (plans d'ajustement structurel pour moins d'Etat et davantage de gestion économique privée). Le *National Research Council* américain a souhaité mettre en évidence la catastrophe écologique et humanitaire engendrée par ces pratiques (en zone tropicale pour le moins) et a alors réuni des chercheurs dont E. Ostrom (Annapolis, 1983) pour travailler sur le constat de la dégradation des écosystèmes en zones tropicales, dégradation qui dans les années 80 était devenue un thème majeur de préoccupation des opérateurs de développement (Coriat, 2013). A l'issue de ce congrès, un rapport (1986) a été rédigé par les chercheurs participants, dont Ostrom.

Plusieurs ONG (dont OXFAM) ont communiqué à cette époque sur les privatisations imposées par les plans d'ajustement structurel des programmes d'aide au développement, mettant en danger la préservation des ressources naturelles et les communautés qui faisaient de l'agriculture vivrière, au profit de finalités de production pour l'exportation sur le marché globalisé ; les mécanismes provoquant la paupérisation des paysans étant depuis plus de trente ans parfaitement identifiés : la suppression de l'accès gratuit à la terre pour subvenir à leurs propres besoins et les variations des cours des productions alimentaires fragilisent, puis induisent le surendettement des agriculteurs (accentué par le rachat annuel de plants désormais stérilisés), le dernier stade étant l'émigration de survie, le plus souvent en zone de non droit de la périphérie des grandes cités, pour ceux qui ne choisissent pas le suicide. C'est à cette époque que le commerce équitable, prend un essor considérable, comme tentative de réponse à ce diagnostic (bien que le commerce équitable ait débuté bien avant ce changement d'orientation politique des institutions internationales, avec la promotion du célèbre slogan *Trade, not Aid*, de la deuxième conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en 1968 à New Delhi, qui a marqué son époque).

L'apport supplémentaire du rapport du NRC (*National Research Council américain*) en 1986 a été de démontrer que la catastrophe humanitaire s'est couplée d'une catastrophe écologique, par une réelle dégradation de l'écosystème tropical, peu à peu privatisé. Une logique de retour sur investissement avait pris le pas sur une gestion durable et sobre d'une ressource commune, en vue de la faire perdurer le plus longtemps possible, pour subvenir aux besoins de la communauté qui en dépendait. Ce rapport du NRC de 1986 a impulsé les lignes directrices des principales recherches pour mettre en évidence les conditions qui assuraient la durabilité de la gestion de ces écosystèmes, en orientant les recherches sur l'efficacité, au-delà des traditionnelles formes de propriétés : c'est à ce moment que la recherche d'Ostrom s'est autonomisée, d'abord en abordant les différentes formes de propriétés possibles par les faisceaux de droits, qui imposent une régulation appropriée à chacun des niveaux identifiés ; puis en travaillant sur la conception de la gouvernance des usagers participants, qui délimite et encadre les règles de gestion et d'appropriation (arrangement organisationnel autour de l'usage des biens) des écosystèmes naturels.

La notion de faisceaux de droits (bundle of rights) : une approche par la diversité des droits de propriété

Au préalable, elle distingue des biens renouvelables ou non renouvelables, des biens rivaux (une consommation par un tiers prive quelqu'un d'autre de la partie déjà consommée) et non

rivaux, comme des biens publics, appropriables par tous, ou des informations. Elle introduit la notion d'excluable (avec l'exemple des biens privés dont l'usage est propriétaire) et de non excluable, comme l'accès à l'air, à une rivière, à une forêt, qu'il n'est pas possible de protéger.

Puis elle présente cinq faisceaux de droit, qui caractérisent une forme d'accès à la propriété particulière, et peuvent être détenus simultanément dans le cas de la propriété complète telle qu'elle est conçue en occident. Ils sont cependant indépendants les uns des autres et peuvent produire plusieurs configurations de propriété. Cette notion de faisceaux de droits constitue une percée décisive pour toute la théorie des communs (Coriat, 2013), pour sortir de la triangulation bien public, bien privé, bien commun.

Les deux premiers droits constituent **le niveau opérationnel** :

- droit d'accès
- droit de prélèvement

Les trois derniers droits constituent **le niveau de choix collectif** :

- droit à la gestion/organisation de l'appropriation
- droit de traitement des conflits jusqu'à une possible exclusion
- droit d'aliénation, c'est-à-dire la possibilité de cession à autrui de l'ensemble ou d'une partie des droits attribués (comme la vente, dans les cas de pleine propriété, par exemple)

Elle distingue ensuite quatre types de détenteurs de ces droits :

Tableau N°1

Faisceau de droits associés aux quatre positions de détenteur de droit selon E. Ostrom

	Propriétaire (Owner)	Propriétaire sans droit d'aliénation (Proprietor)	Détenteur de droits d'usage et de gestion (Claimant)	Utilisateur autorisé (Authorized User)
Accès et prélèvement (Access and withdrawal)	X	X	X	X
Gestion (Management)	X	X	X	
Exclusion	X	X		
Aliénation	X			

Source : Ostrom et Schlager, 1992, p. 252 (reproduit et traduit par F.Orsi, 2013, p.18)

La ligne directrice des travaux d'Ostrom sur les modalités de gestion des biens communs est de découvrir les facteurs qui sont toujours présents lorsque la gestion est durable et efficiente dans la préservation de la ressource. L'étude des différents faisceaux de droits lui permet de déterminer le niveau qui assure la durabilité de la gestion et d'énoncer par la suite les huit principes de conceptions qui sont toujours présents dans une organisation durable (cf. supra). La combinaison d'une législation garantissant le respect des droits locaux auto-négociés est un gage supplémentaire de durabilité. Il s'agit du septième et avant-dernier principe de conception garant de la durabilité de la gestion des communs pour Ostrom, à savoir « une reconnaissance minimale des droits d'organisation par les autorités gouvernementales » (2010, p126) : c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de remise en cause par les pouvoirs publics de ces pratiques, au minimum et au mieux, qu'il existe une ou plusieurs législations qui les encadrent, sans s'immiscer dans leur contenu ou leur forme précise. Elle rappelle qu'elle préconise la dernière solution, pour une sécurisation/légitimation optimale des mécanismes autogérés (note 24, p.39), afin que la proximité et la souplesse d'adaptation des règles locales des utilisateurs favorise une meilleure adaptation aux fluctuations des ressources et donc une durabilité et une efficacité accrue.

Orsi insiste sur le fait que ce qui importe pour Ostrom, pour la durabilité et l'efficacité de la gestion de biens communs, « c'est la possession ou non, des droits d'exclure et de gestion » qui correspond au niveau du *Proprietor*, dans le tableau ci-dessus, (Orsi, 2013, p.18). Ce qu'Ostrom reprendra plus tard, dans l'énoncé du troisième des huit principes toujours constatés dans toutes ses monographies, lorsque la gouvernance d'un bien commun est efficiente et durable. La durabilité de la gestion de biens communs rivaux et non excluables (dont toutes les ressources naturelles et les constructions humaines les concernant, font partie) est constatée lorsqu'il existe une arène délibérative, en capacité d'influer sur l'organisation de l'appropriation et la gestion des conflits : il s'agit bien d'un constat présent dans tous les principes de conceptions de gouvernance durable des ressources communes.

Or, nous l'avons dit, la délibération au sein d'espaces publics de proximité est également au cœur des activités d'ESS. Il nous semble donc légitime d'utiliser les principes élaborés par E. Ostrom à propos des formes d'auto-organisation collective autour des biens communs, à l'étude des formes d'auto-organisations collectives réunies autour des projets d'ESS (cf. infra).

Le deuxième grand type de gestions de biens communs concerne les biens immatériels (dont les informations et les publications) qui doivent être maintenus en non rivalité, contre un mode d'organisation de l'économie dominante, qui va instituer un accès payant, dont le montant sera proportionnel à la demande, ce qui a été qualifié d'industrie à péage (Azam, 2008). S'ils sont

gérés comme des biens communs, leur libre accès est institué afin qu'ils soient enrichis par la communauté des utilisateurs qui bénéficient de cet accès. Ainsi, la production intellectuelle ou les logiciels libres peuvent éventuellement s'enrichir d'une contribution supplémentaire, au fur et à mesure de leur appropriation provisoire, qui n'est en fait qu'un droit d'usage soumis à conditions, (avec les copyleft et les licences GPL²⁴(General Public License), par exemple).

Préservation des ressources pour les biens communs rivaux, versus préservation de la captation des biens informationnels non rivaux, et le cas particulier des grands biens communs de l'humanité

Selon la nature de la ressource commune, l'objectif principal de gestion est donc très différent : il s'agit d'organiser la préservation des ressources en vue d'un partage équitable pour les biens communs rivaux qui risquent la surconsommation, alors qu'il s'agit de préserver de l'enclosure, des biens informationnels non rivaux, en vue de maintenir leur diffusion et appropriation maximale, dans une perspective d'enrichissement et d'innovation sociétale. Pierre Calame parle de biens qui se multiplient en se partageant (Calame, 2009) et qu'il énumère, de la transmission d'expérience, en passant par les ouvrages collectifs jusqu'au capital vivant comme les semences agricoles (non transgéniques). En ce qui concerne les biens qui sont en quantité finie (biens rivaux), il s'agit, dans cette gestion en commun, de créer une appropriation dans un esprit de sobriété suffisante, pour préserver une ressource épuisable, tout en organisant son partage équitable. Dans le cas des biens informationnels, maintenir leur accès disponible pour le plus grand nombre est le défi de cette gestion, pour favoriser leur enrichissement par un processus d'additionalité (Coriat, 2011), dans une perspective d'innovation sociale.

David Bollier décrit la démarche des *commoners* (membre de la communauté des gestionnaires de biens commun) comme une création d'un régime d'abondance (au sens d'un « *approvisionnement généreux et renouvelable, de ce dont nous avons réellement besoin* », (2014, p.114) contre la fabrication artificielle de la rareté par le modèle économique dominant, qui, en restreignant les offres ou l'accès aux ressources, par une valorisation monétaire, ne protège en rien de la surexploitation, puisqu'il suffit que des entités non responsables, qui n'ont aucune préoccupation de durabilité, soient suffisamment riches pour s'accaparer des ressources

²⁴ Richard Stallman, président et fondateur de la Free Software Foundation, a conçu les licences GPL pour inscrire durablement les libertés de distribution de logiciels libres (projet GNU, Gnou en français, animal à cornes africain), afin que tous les travaux dérivés de logiciels sous licence GPL, soient distribués avec le code source.

et produire des dégâts souvent irréversibles ou tout au moins, des externalités négatives fort coûteuses pour les Etats ou les collectivités. Bollier donne des arguments supplémentaires pour démontrer la durabilité supérieure de la gestion des communs en regard des formes propriétaires classiques, qui sont tributaires de l'indicateur du retour financier liés à la ressource (2014, p.116). Or le critère du prix et du retour sur investissement valorise surtout le court terme (alors que le coût global peut être très important sur le long terme, en internalisant des répercussions sociales et environnementales, sur le cycle de vie d'une ressource ou de sa production). Le **PIB** est construit à partir de tous les mouvements de capitaux, à partir de flux constructifs mais aussi de flux financiers toxiques pour la société (Viveret, 2004). Le critère du prix et de la rentabilité est un signal inadapté à une gestion durable des ressources communes et la délibération multi-parties prenantes, sous couvert du respect des huit principes d'Ostrom, apparaît bien comme le modèle le plus approprié, pour influencer sur le développement durable de la gestion d'un commun.

Le Droit doit s'adapter à cette évolution (Parance B., 2014), décuplée par les supports numériques, pour garantir le déploiement de cette gestion commune qui est en capacité de coloniser des espaces économiques toujours plus diversifiés. Orsi développe la conviction d'Ostrom pour le siècle en cours, qui devrait connaître de nouvelles formes « *de propriété hybride où la distribution des droits s'opère entre l'État (ou l'autorité publique) et une communauté, ou encore entre communauté et individus ou bien encore, entre État et individus* (Orsi, 2013, p.19). Elle expose l'exemple emprunté à Ostrom « *des droits dit de jure lorsqu'ils émanent et sont reconnus par l'État et des droits dits de facto lorsqu'ils sont uniquement créés par la communauté* » (Orsi, 2013, note 31).

L'exemple des grands biens communs de l'humanité dans une approche de gestion relocalisée

Proche de la notion de bien public, cette gestion de grands biens communs, peut être relocalisée par des communautés sur leur territoire ; des communautés organisées peuvent s'accaparer la territorialisation d'un problème international (comme la transition énergétique, la biodiversité, la santé ou la monnaie) sur le périmètre qui les concerne où une gouvernance participative est possible. La réappropriation locale de la gestion des grandes transitions des sociétés à venir devrait donc être autorisée, voire soutenue par les lois nationales (gestion durable des ressources naturelles, agriculture vivrière...). Des exemples d'innovations juridiques existent déjà comme la transpropriation (propriété privée avec des droits d'usages circonstanciés dans

le temps ou pour des groupes) ou la servitude environnementale (propriété privée avec des obligations d'Intérêt général ou environnementales) (Parance B., 2014).

La création de la licence GPL-GNU et du *copyleft* constituent aussi une innovation majeure dans la communauté du « */free/libre, open source software (FLOSS)* » : ces licences permettent un accès universel mais sont bien gérées par un « *community based management* », c'est-à-dire une communauté d'utilisateurs/gestionnaires, comme pour tout bien commun. Bauwens propose la création d'une nouvelle licence qui implique une réciprocité : les *commoners* utilisant un logiciel libre (*open source*), dans une optique de bien commun, vont l'enrichir en développant son usage ou ses capacités, et donc cet usage restera gratuit ; par contre, l'usage purement commercial devra être rétribué (Bauwens, 2015). Il s'agit d'un débat passionnant qui nous éloigne un peu de notre sujet, même s'il rejoint les préoccupations de nouveaux acteurs de l'ESS cherchant à sortir de la société capitaliste en remettant en cause, dans le droit fil de la pensée de Proudhon, l'idée même de propriété privée. Nous allons donc nous recentrer sur l'objet principal de la thèse en montrant comment les travaux d'Ostrom permettent de mieux étudier les actions mises en œuvre au sein de l'ESS.

B2- Illustration de la grille de lecture d'E.Ostrom, avec ses 8 principes de conceptions, appliquée au SEL (système d'échange local) de Paris

Ce chapitre deux s'est proposé d'illustrer la sphère de responsabilité sociale élargie ainsi que les différentes grilles de lecture qui s'appliquent à elle ; la RSE, qui s'est développée pour les entreprises classiques, permet de mettre en perspective les interactions autour des organisations de l'ESS. La lecture d'Elinor Ostrom concernant la gouvernance des parties prenantes appliquée à une ressource commune permet, quant à elle, de mettre en perspective les pratiques de gouvernance démocratique de l'ESS. C'est, en tout cas, ce que nous allons nous efforcer d'illustrer à l'aide d'un exemple : celui du SEL de Paris.

Présentation du SEL (système d'échange local) de Paris

Le SEL de Paris est une association loi 1901, qui fonctionne avec les cotisations des membres en euros pour frais courants (photocopies, envois postaux, frais d'hébergement internet...) mais dont l'objet social est de promouvoir les échanges de connaissances, savoir-faire, services entre ses membres et de recycler des biens de consommation inusités, grâce à une unité d'échange, qui permet de faire transiter en la différant, la réciprocité de l'échange dans le temps et dans le

groupe. Son fonctionnement s'organise à partir de la page personnelle internet de chaque adhérent avec ses offres et ses demandes et grâce aux bons d'échanges, mémoires de l'échange entre adhérents, qui sont enregistrés sur le site internet commun.

Tous les soldes des comptes des adhérents sont visibles par tous les autres et les administrateurs ont accès à l'historique des échanges. Les unités d'échanges sont le plus souvent indexées sur le temps, avec la référence d'une minute par unité d'échange (une heure passée à rendre un service octroie un crédit de 60 unités d'échanges et un débit de 60 unités au bénéficiaire de l'échange). Les objets de seconde main sont laissés en estimation libre entre l'offreur et le receveur mais indirectement indexés sur le temps, car un produit cédé pour 120 unités permet de bénéficier de deux heures de services d'un autre membre du SEL. Les différents supports de fonctionnement utilisés sont le site internet qui permet d'inscrire les échanges en débit et en crédit entre les deux protagonistes et un catalogue des offres et demandes en ligne.

Des bourses d'échanges ouvertes à tous les adhérents sont organisées régulièrement ainsi que des permanences pour les nouveaux adhérents ; un conseil d'animation mensuel prend en charge la gestion courante et le pilotage du SEL et une assemblée générale délibérative annuelle vote les grandes décisions et orientations.

Les concepts d'E. Ostrom retranscrits dans le contexte du SEL (système d'échange local) de Paris :

La ressource commune dans un SEL est composée du temps disponible pour la relation aux autres (ressource sociétale limitée donc un bien rival mais renouvelable, selon la grille de lecture d'Ostrom) et de biens usagés d'occasion, bien rivaux non renouvelables, dont l'introduction dans un SEL assure une fonction de recyclage et prolonge leur durée d'usage. L'auto-production reste marginale. Ces ressources sont mises à disposition des membres du SEL dans un catalogue et sur un site internet et sont valorisées par des unités d'échanges.

Le système de ressource, source de l'appropriation,

-la somme de temps disponible des membres du groupe pour l'association : Il s'agit de ressources renouvelables non extensives à périmètre constant (en nombre d'individus stables) : la disponibilité à autrui se renouvelle (mais peut s'épuiser par décrédibilisation du système d'échange et de ses unités, générant l'indisponibilité des membres du SEL)

-la somme des objets excédentaires, inusités dans chaque micro-économies domestiques : il s'agit de biens rivaux en ressources limitées, même si le stock disponible des objets usagés se reforme régulièrement dans le temps

Les unités de ressources correspondent à une minute de temps de vie et comptabilisent du temps pour transmettre des connaissances, rendre un service et recycler des objets usagés.

L'institution : « l'ensemble des règles opérationnelles utilisé pour déterminer qui est éligible pour prendre les décisions dans une certaine arène, quelles actions sont permises ou prohibées, ...quelle information doit ou ne doit pas être fournie et quels gains sont attribués aux individus en fonction de leurs actions » (Ostrom, 2010, p.68) : les règles d'un SEL sont disponibles pour tous les membres (charte de fonctionnement ou règlement intérieur), et définitivement modifiables en AG. Des réunions d'information sont organisées pour les nouveaux adhérents.

Les arènes (espaces de décisions et validation des modifications institutionnelles) :

Les assemblées générales (AG) annuelles sont les moments où sont votées les lois de modification de circulation ou d'émission des unités et les conseils d'administrations (CA mensuels), ceux où se décident les règles pour traiter les cas problématiques, qui seront validées en AG si elles deviennent pérennes et modifient le fonctionnement.

Le rôle d'Internet : ce n'est pas une arène mais un support de l'information nécessaire à la surveillance de l'activité d'appropriation, qui permet une visibilité générale du système de comptabilité des unités et de la fluctuation des comptes. Il ne remplace pas la délibération présentielle (pour les modifications institutionnelles).

Les appropriateurs sont les membres de l'association qui consomment et renouvellent les ressources communes.

Principes de conception communs aux institutions durables de ressources communes appliqués au SEL de Paris

Un principe de conception est « un élément ou une condition essentielle au succès rencontré par ces institutions pour assurer la durabilité de ressources communes et obtenir la conformité des appropriateurs aux règles en vigueur » (2010, p. 113 -114 -115). Il s'agit de vérifier si chaque principe défini par Elinor Ostrom, est bien opératoire dans le fonctionnement du SEL de Paris.

1. Les limites sont clairement définies. Pour le SEL, l'adhésion au groupe est actée par une cotisation en monnaie officielle et par la signature de la charte et les règles et support de fonctionnement des échanges sont expliqués oralement aux nouveaux entrants, avec des permanences régulières pour assurer l'interface.

2. La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales. Pour le SEL, les coûts de maintenance font partie des règles, et les coûts en euros sont couverts par les cotisations d'adhésions et prélèvements d'unités d'échange pour valoriser le travail collectif nécessaire au fonctionnement associatif. Par ailleurs, un SEL s'inscrit sur un territoire et ses changements d'organisations se font en assemblée générale, donc les conditions locales sont toujours prises en compte à tout niveau de fonctionnement.

3. Des dispositifs de choix collectif. Le fonctionnement démocratique du SEL se déroule dans une forme associative et toute modification est votée en AG. Les CA sont ouverts, des membres peuvent participer, les décisions sont prises par recherche de consensus, sinon votées à majorité simple par un collectif élu qui anime (pas de président).

4. La surveillance. Une traçabilité des unités d'échanges du SEL est inhérente à l'organisation de leur circulation, sans coût ni investissement en temps supplémentaire, et chaque compte est visible par tous. Une prévention du passager clandestin (appropriation sans réciprocité) s'organise par la fixation d'un seuil planché d'endettement, qui déclenche une participation conditionnée ou une exclusion. Par ailleurs, la visibilité de l'information sur les flux d'unités de ressources résout dans les SEL une des sources d'incertitudes identifiée par Ostrom, quant à la surveillance de la quantité de flux d'appropriation d'unités par individu (taux d'actualisation selon la terminologie d'Ostrom). L'information, visible par tous, se substitue à la surveillance et limite les comportements opportunistes (passager clandestin, mode opportuniste d'actualisation hors norme). Margaret Levi, citée par Elinor Ostrom, parle de « *conformité quasi volontaire* » à une réglementation en tant qu'engagement conditionné au fait que « *la conformité de chacun dépend de la conformité des autres* » (Lévi, 1988, p.53).

L'information sur les pratiques d'appropriation des membres d'un SEL, accessible, vient cautionner les stratégies conditionnelles de tous. Les modalités de surveillance sont un sous-produit des règles mises en place (par exemple, par les systèmes de partage temporel de régulation d'usage : l'appropriateur suivant limite l'usage de l'appropriateur précédent). Ainsi l'activité de surveillance ne donne pas lieu à une charge supplémentaire de travail. La

transparence est un dispositif qui s'inscrit dans une pratique de surveillance, mais ne dispense pas de dispositifs de sanctions, en cas de déviance.

5. Des sanctions graduelles. La réponse du SEL aux comptes très négatifs au-delà du plancher autorisé passe par un conditionnement de la participation de l'individu concerné, qui n'a plus que la possibilité d'offrir des biens et services, pour remonter son compte, avec un avertissement public à l'ensemble du SEL de ces nouvelles conditionnalités. Il n'y a jamais de sanctions en unité d'échange et si les premières mesures ne fonctionnent pas, l'exclusion du membre peut être prononcée. L'avertissement public de participation restreinte et conditionnée fait l'effet d'une atteinte à la réputation et à la crédibilité du membre.

6. Des mécanismes de résolution des conflits. C'est le CA du SEL qui gère les conflits entre membres qui n'ont pas eu de résolution de gré à gré. En présence d'un litige interpersonnel, une audition de deux requérants est organisée pour trouver des solutions à l'amiable. Un recours au pénal reste inconnu dans les SEL bien que toujours possible si nécessaire. Le SEL n'a pas les moyens de cautionner ses adhérents et chacun doit prendre des précautions lors d'un échange sous sa seule responsabilité. Seul le système de réputation, non formalisé dans un SEL, permet d'obtenir une forme de référence.

La possibilité des sanctions internes : l'action collective auto-organisée peut nécessiter « *un appareil judiciaire fiable, pour superviser et faire appliquer les contrats auto-négociés.* » (2010, p.39). Les approches occidentales opposent le contrat et la Loi, alors qu'elles peuvent pourtant se compléter à des niveaux différents et un loi autorisant les contrats auto-négociés vient les légitimer. Par ailleurs, les sanctions symboliques des institutions auto-gouvernées peuvent être plus efficaces qu'une loi pour contribuer à maintenir une « *conformité quasi-volontaire* » (Lévi, 1988, p.53), avec un seuil de déclenchement plus précoce que celui d'une procédure judiciaire classique, mais elles sont probablement insuffisantes pour éradiquer de réels comportements de prédatations, nécessitant une mise hors d'état de nuire par une prise en charge pénale du comportement délictuel.

7. Une reconnaissance minimale des droits d'organisation. Il s'agirait d'une neutralité bienveillante du pouvoir public en place, en dehors d'un cadre légal et officiel. Un procès fait par des professionnels s'estimant mis en concurrence déloyale, contre le premier SEL français (le SEL pyrénéen) a été gagné en appel et depuis il existe neutralité bienveillante des pouvoirs publics, voire même des soutiens de collectivités territoriales (prêts de locaux, soutien logistique...) pour la création de SEL sur leur territoires.

8. Des entreprises imbriquées pour les ressources communes appartenant à des systèmes plus étendus. Il s'agit de construction d'unités organisationnelles incorporant ou fédérant des unités plus petites.

La perspective d'Ostrom de l'auto-gouvernance s'est développée à partir de l'analyse des récurrences dans les organisations collectives réussies, avec le développement de la notion d'organisations imbriquées, couvrant les grandes échelles (ces groupes peuvent atteindre plusieurs milliers d'individus), à partir du primo-noyau participatif, qui essaime dans des cercles d'organisations plus vastes mais maintenant l'interaction. De nombreuses variables, considérées comme des constantes ou ignorées, dans les théories qu'Ostrom a infirmées par ses recherches, peuvent être considérées comme participant aux facteurs de succès, ce qui est le cas de l'échange d'informations entre acteurs.

Dans les SEL, des échanges interSEL avec chambre de compensation entre les différentes unités d'échanges locales, se sont mis en place et différentes modalités d'échanges interSEL sont possibles en France et à l'international (jardin d'échange universel (JEU), route des SEL pour de l'échange d'hébergement ...).

Pour résumer, ce passage a montré la pertinence de la grille d'Ostrom pour une initiative d'ESS le Sel de Paris. Cet exemple est limité et ne peut, à lui seul, suffire à prouver que la grille d'Ostrom est totalement pertinente pour tous les acteurs de l'ESS. Par contre, il illustre de manière empirique notre hypothèse théorique : dans les cas étudiés par Ostrom et dans l'ESS, nous avons à faire à des processus d'auto-organisation de la société civile où la délibération entre partie prenantes joue un rôle clef. De plus, il montre pour l'ESS ce qu'Ostrom a démontré pour la gestion des biens communs : le processus de communication et d'information est un des principaux facteurs de réussite des processus de choix collectifs pour l'appropriation de ressources communes, car il sous-tend l'actualisation des appropriations en unités d'échanges participant à leur légitimité/crédibilité. Le système d'information du SEL sur la comptabilité en unités d'échanges des appropriations, est aussi facile d'accès et fiable et permet une connaissance commune de l'activité de chacun des membres participants, ce qui favorise la conformité quasi-volontaire de tous (Levi, 1989) et réduit les activités de surveillance.

Conclusion

Les travaux d'Ostrom proposent une nouvelle perspective pour la responsabilité sociétale, pour les formes de gestion économique auto-organisées, à partir d'une reconsidération des droits de propriété des ressources d'une communauté et d'une qualification des facteurs de succès de l'action collective, dans une perspective de sobriété équitable et durable. La RSE et la théorie des parties prenantes concernent principalement le modèle entrepreneurial (les entreprises sociales et les grandes entreprises de l'économie sociale) et l'approche d'Ostrom correspond surtout aux organisations de l'ESS qui sont construites sur de l'implication participative des acteurs, comme nous l'aborderons dans la troisième partie. Une fois ce cadre théorique précisé, nous allons aborder, dans le chapitre suivant, les terrains d'études choisis et les méthodologies que nous avons utilisées pour mettre à jour les problèmes de communication (et leurs solutions) rencontrés, en France, par les acteurs de l'ESS.

Chapitre 3. METHODOLOGIE

Ce chapitre présente les différents terrains de recherches qui ont été investis pour mener cette recherche ainsi que les différentes méthodologies déployées. Nous retraçons le parcours qui nous a conduit, à partir d'une recherche-action participative, à des réorientations, à partir de notre problématique initiale (présentée au chapitre 1) afin d'optimiser le recueil d'informations par l'investissement de champs complémentaires, pour valider les hypothèses qui sont apparues au cours de la recherche. Rappelons que nous situons ce travail de recherche dans le cadre de l'épistémologie de la complexité, développée par E.Morin, dans les différents tomes de *La Méthode* (entre 1962 et 2004)

A) La recherche action : animation d'un atelier sur la communication au sein du Réseau international de promotion de l'économie sociale et solidaire

Ce travail de recherche a pu bénéficier d'une opportunité dans la préparation d'un forum international consacré à l'ESS, au Luxembourg en 2009. Il s'agissait des quatrièmes rencontres du **RIPES** International, « Globaliser la solidarité » qui ont lieu tous les quatre ans dans un continent différent du précédent (Lima en 1997, Québec en 2001, Dakar en 2005). Nous avons eu l'opportunité d'être la responsable d'un atelier consacré à l'information/communication en ESS, très ouvert, à l'usage des professionnels/acteurs/militants bénévoles engagés. L'opportunité de sonder en direct, au niveau international, la signification de ce champ pour les futurs participants, leurs visions, leurs outils..., nous est apparue comme une base solide pour initier une démarche empirico-inductive, afin de mieux délimiter une problématique, qui serait ensuite confrontée aux discours des acteurs franciliens de l'ESS, à travers une série d'entretiens semi-directifs. La porte d'entrée internationale à vocation d'en tester les données recueillies, au niveau régional, est apparue comme une démarche qui pourrait permettre de mettre en perspective les problématiques ou angles de vue trop particuliers liés au territoire étudié. Mais l'analyse des entretiens des acteurs franciliens nous a conduit à rechercher dans une étude de cas élargie au niveau européen, d'autres déterminations influençant le champ régional, nécessaires à l'analyse de ses difficultés de communication et d'intelligibilité.

A1- Une recherche-action participative

Notre action peut prétendre se situer dans la cadre d'une recherche participative qui est un type de recherche-action construite par un partenariat avec un ou des chercheurs et une organisation sociétale particulière. L'objectif est de produire des connaissances scientifiques qui répondent aussi aux besoins des partenaires sociétaux. Ce type de recherche produit des connaissances de façon participative, tant dans leur émergence que dans leurs usages ultérieurs. «*Les formes de la recherche participative sont multiples mais elles présentent toutes un point commun : la prise en compte assumée, à des degrés variables, de savoirs non académiques.*» (Jankowski et Le Marec, 2014).

Une co-construction permettant de mieux saisir les problèmes de communication rencontrés par les acteurs.

On peut parler de co-construction universitaire et citoyenne, d'un objet scientifique qui a une portée opératoire, et qui concerne autant la procédure que son contenu. Le terme de co-construction (Laville et Eme, 1994) est un terme fondateur de la définition de l'économie solidaire française, pour décrire un type d'économie, qui implique plusieurs partenaires et plusieurs modalités de création et de financement et qui est donc sous-tendue par un champ communicationnel/relationnel qui en permet l'émergence. La méthodologie de la recherche participative est donc particulièrement en affinité avec le sujet abordé. Par ailleurs, cette opportunité de participation au Forum *Globaliser la solidarité*, dans un format à co-créer, nous est apparue comme une possibilité d'interaction du chercheur avec son objet de recherche, telle que décrite par E.Morin, dans ce qu'il nomme la « méthode *in vivo* », et telle que pratiquée pour *La Rumeur d'Orléans*(1969) ou *Commune en France : La Métamorphose de Plodemet* (1967) (complété par le *Journal de Plozévet*, 2001). Il s'agit d'une méthodologie multidimensionnelle qui exclut d'observer un phénomène à partir d'une méthode unique mais suppose de croiser plusieurs types de données et d'approches, pour saisir «l'émergence» qui apparaît au croisement de facteurs multiples, et qui peut être en partie induite par la posture et les actes du chercheur. L'épistémologie complexe d'E.Morin, qu'il positionne dans une interdisciplinarité assumée et dont la formulation conceptuelle est particulièrement développée dans *Science avec conscience* (1982), mais qui est transversale à toute son œuvre, postule que le fait scientifique est une réalité co-construite par l'esprit humain et son expérience vécue. « Toute connaissance (et conscience) qui ne peut concevoir l'individualité, la subjectivité, qui ne peut inclure

l'observateur dans son observation, est infirme pour penser tous problèmes, surtout les problèmes éthiques. Elle peut être efficace pour la domination des objets matériels, le contrôle des énergies et les manipulations sur le vivant. Mais elle est devenue myope pour appréhender les réalités humaines et elle devient une menace pour l'avenir humain » (*La méthode 6 : l'Éthique*, 2004, p. 65)

B. Miège évoque, dans le champ des SIC, une méthodologie de recherche inter-dimensionnelle qui relie les dimensions au cœur des stratégies des diverses catégories d'acteurs sociaux agissant dans les domaines inter-reliés d'un champ communicationnel. Il évoque cette méthode qu'il décrit comme étant encore en devenir, en lien avec les concepts de « relation, articulation, reliance » (Miège 2012, §24). L'investissement du chercheur dans son sujet d'étude est une méthode qui permet de solliciter/déformer le terrain pour mieux le révéler ; l'intersubjectivité ainsi générée fait partie de l'étude. L'intervention déforme le terrain afin d'ouvrir de nouvelles lectures, elle permet d'identifier des savoirs situés.

M. Burawoy, dans sa conceptualisation d'une « science réflexive » (2003, p.437) parle du déplacement de l'observateur scientifique au participant, pour décrire cette forme d'observation participante, qui a pour prix la distorsion, qui devient elle-même un sujet d'étude, dans une approche systémique. Il développe sa démarche, à travers une méthode réflexive, de reconstruction des théories existantes, qui sans remettre en cause leurs postulats axiomatiques, puissent absorber les cas particuliers de façon économique, en ouvrant ainsi de nouvelles perspectives (2003, p.426-458). Il propose alors une lecture dynamique de la science, en puissance de constante révision et d'évolution, s'enracinant dans un dialogue entre chercheurs et acteurs mais aussi entre chercheurs, immergés dans une communauté scientifique avec laquelle ils sont en interaction. Il développe le concept *d'étude de cas élargi*, (2003, p.441) qui est une forme d'observation participante qui va venir encadrer un de nos terrains de recherche.

La méthode abductive

La démarche méthodologique exposée précédemment se rapproche de l'abduction, souvent citée en sciences de gestion et étudiée en sémiotique. La démarche abductive permet des allers-retours permanents entre connaissance théorique et observations empiriques et assure la cohérence entre le terrain étudié et son intelligibilité, éventuellement jusqu'à la saturation théorique (Eisenhardt 1989) pour accrédi-ter la capacité de répl-ication et de généralisation de la recherche. La méthode abductive postule que la règle susceptible d'expliquer un fait est à découvrir sous la forme d'une hypothèse, donc d'une règle possible. Il s'agit, non pas de partir

d'une hypothèse, mais d'y parvenir. U. Eco, s'appuyant largement sur l'oeuvre de C-S. Pierce, a comparé l'abduction à ses deux démarches cousines, la déduction et l'induction. (Eco, 1988), pour l'appliquer à la méthodologie sémiotique. Pour simplifier cette démarche en une phrase : une hypothèse est extraite du terrain étudié et va être étayée par de nouveaux cas, qui, s'ils donnent les mêmes résultats (notion de saturation théorique), vont conforter l'hypothèse, et celle-ci va devenir une grille de lecture scientifiquement valide. C'est la méthode appliquée par Elinor Ostrom, à ses études monographiques de communautés auto-organisées pour gérer des biens communs mais elle a toujours refusé le terme de théorie, quant au résultat de ses recherches, et s'exprime plutôt effectivement, en termes de grille de lecture scientifiquement valide.

A2- Recherche participative dans la dimension internationale de l'ESS : l'opportunité du forum LUX'09

Cette expérience de co-construction en tant qu'acteurs et chercheurs nous a placés dans une situation de recherche participative. Entre les acteurs de l'ESS et les recherches en SIC, les frontières sont souvent assez souples, car ce champ universitaire est particulièrement en résonance avec ce champs socio-professionnel, et les chercheurs accèdent par cet intermédiaire à une ouverture de terrain permettant de développer des recherches empiriques. Il y a « *co-construction d'une légitimation réciproque et croisée entre professionnels et universitaires* » (Bernard, 2002, p.154). Notre immersion dans le monde de l'ESS depuis plus de quinze ans a facilité une vue transversale des mutations dont ce champ fait l'objet, mais a donné lieu à de nombreuses assertions non sourcées car issues de notre expérience et passées dans le domaine des évidences. Malgré une grande vigilance, il est possible qu'il en subsiste encore.

La participation au forum du RIPESS international a consisté à préparer, organiser et mettre en œuvre une rencontre internationale sur la communication dans l'Économie Sociale et Solidaire, à l'usage des professionnels/acteurs et militants bénévoles engagés.

Une recherche-action qui a conduit à deux orientations majeures de la thèse

Pour les participants-observateurs que nous sommes, cette recherche a aussi été, en elle-même, une illustration de ce qu'elle se proposait d'étudier. En effet, la plupart des actions autour du forum – de la préparation, à l'échelle internationale, jusqu'aux rencontres – ont posé des

problèmes de communication qu'il a fallu gérer (cf. l'annexe Lux 09 où ces problèmes et les solutions retenues sont décrits). Cette recherche-action a été centrale dans notre étude car elle nous a permis deux choses. La première est de sortir du cadre conceptuel proposé par E. Dacheux, (2007) qui proposait un cadre théorique des problèmes de communication de l'ESS. Ce cadre reposant sur la tension entre utopie et idéologie nous est apparu à la fois séduisant et répondant bien à certains éléments contextuels (la législation européenne par exemple, qui sera détaillée au chp.6), mais aussi très éloigné des préoccupations concrètes des acteurs. D'où l'idée de renoncer à une démarche hypothético-déductive, pour s'ancrer dans une démarche abductive s'inscrivant dans un travail proche de l'ethnographie. Le deuxième enseignement majeur de cette recherche-action est que, en situation, les acteurs sont conscients des problèmes de communication qu'ils rencontrent et cherchent souvent à mettre en œuvre des solutions. D'où l'idée de cette thèse d'identifier, à la fois, les problèmes rencontrés et les solutions adoptées par les acteurs de l'ESS.

B) Les autres méthodes utilisées au cours de cette enquête

Si la recherche-action que nous venons de présenter nous a apporté nombres d'observations directes, nous nous sommes aussi appuyés sur deux autres méthodes propres aux sciences sociales : l'entretien compréhensif (B1) et l'étude de cas élargie (B2).

B1- Les entretiens compréhensifs

Une série d'entretiens (23 au total) a été réalisée sur un échantillon d'acteurs franciliens d'économie solidaire, ainsi qu'avec des individus directement en interaction avec eux, parties prenantes de l'ESS, pour recueillir également des points de vue extérieurs au milieu. Les principes de l'entretien compréhensif, qui se déroule sur le même mode que l'entretien semi-directif, sont à rapprocher de la méthode de la théorie ancrée (*The Discovery Of Grounded Theory*, Strauss, Anselm, 1967) dans une dynamique de formalisation d'un savoir concret issu du terrain. Proches aussi de la démarche ethnologique, mais dans une optique de formalisation généralisable, ces entretiens visent une production de théorie, à partir d'une formulation d'hypothèses, préalablement élaborées à partir des faits et des données récoltés.

L'enquête a démarré par la prise de contact avec des organismes d'économie sociale ou d'économie solidaire et des acteurs qui semblaient compter dans le domaine. Après avoir relevé

une liste de contacts possibles, le principe retenu était que chaque interlocuteur serait indicateur, voire prescripteur, des suivants. Ainsi, à l'issue de chaque entretien, nous avons demandé conseil sur d'éventuelles personnes incontournables pour cette étude. Tous les entretiens ont été anonymisés sauf deux, car issus de deux personnages/ acteurs publics reconnus, chacun représentant un courant différent de l'ESS. Ces deux acteurs ont largement déjà exposé les idées émises dans l'entretien, oralement ou par écrit et font relativement consensus chacun dans leur champ spécifique, à savoir Madeleine Hersent pour l'économie solidaire et Jean Marc Borello, pour les entrepreneurs sociaux.

Le choix de l'ancrage francilien a été posé au préalable, que ce soit pour les acteurs régionaux ou nationaux. Cette enquête souhaitait répondre plus précisément à un partenariat avec la Région Île-de-France, qui a financé en grande partie cette thèse, en intégrant notre recherche dans un de ses dispositifs de financement de la recherche participative (dispositif PICRI²⁵). Les personnes qui ont répondu aux entretiens sont issues des principales familles d'économie sociale et solidaire et des réseaux d'acteurs comme le *CESIF*, *l'ACPES*, qui étaient les deux réseaux de regroupement des acteurs qui se reconnaissent de l'économie solidaire en région IDF. *MINGA* et le *Groupe SOS* débordent le cadre régional, même si la plupart des acteurs se situent dans l'Île-de-France. Un importateur-distributeur de produits bio-équitable indépendant et non-affilié à un réseau, a accepté de participer à ces entretiens. Des acteurs de l'insertion, de la finance solidaire (Terre de liens) ont aussi pris part aux entretiens.

Les parties prenantes qui ont accepté l'entretien sont surtout des acteurs publics ou para-publics, mais plusieurs ont parlé sous le sceau de la confidentialité (sans enregistrement) et plusieurs n'ont pas répondu à notre demande d'entretien. Des associations de consommateurs ou liées à la consommation responsable ont également participé à ces entretiens, ainsi que des journalistes travaillant fréquemment sur le sujet de l'économie sociale et solidaire.

Un groupe de travail sur les outils collaboratifs et l'ESS, initié par le MES (Mouvement pour une Economie Solidaire), dont les réunions se sont déroulées à l'Atelier (Centre de ressources de l'ESS francilien), a pu être suivi et le compte-rendu de chaque réunion, ainsi que la description des outils de communications dans le champ de l'économie solidaire, figurent en annexe. Ces réunions ont donné lieu à une observation participante, sur le modèle de recherche participative décrit précédemment pour le forum du RIPESS, mais sans implication dans

²⁵PICRI : partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation, dispositif financier mis en place par la région IDF pour financer un travail de recherche participatif, en vue de la production d'une thèse de doctorat. Le laboratoire clermontois *Communication et solidarité*, a porté la responsabilité de cette recherche sur les acteurs franciliens de l'ESS.

l'organisation et l'animation.

Méthodologie et élaboration du contenu des entretiens

La méthode d'investigation, d'entretiens et d'analyse des informations recueillies réfère au corpus théorique de l'ethnographie, en particulier à travers l'approche de M. Burawoy et sa méthodologie réflexive (2003, p.437). Les entretiens ont été menés d'une façon non directive, visant davantage à susciter un discours personnel et à laisser un espace ouvert à des éléments originaux, qu'à répondre à un ensemble de questions fermées. Aussi, nous avons évité les questionnaires et les enchaînements de questions préétablis qui auraient orienté les réponses et nous avons, autant qu'il était possible, porté les débats sur un questionnement visant à solliciter un discours pour inciter la personne à énoncer ce qui fait sens pour elle. Dans la pratique, quelques « techniques » ont été employées pour fixer notre posture et nourrir le questionnement sans le conditionner : en reprenant des mots ou des expressions de la personne pour relancer l'entretien ou passer au thème suivant ; en reformulant ses idées pour l'inciter à développer sa pensée, ou en hésitant pour conduire l'autre à reprendre la parole.

Les entretiens se sont déroulés entre septembre et février 2010. Nous souhaitions concentrer l'étude de terrain sur un délai court, de façon à avoir le même contexte social d'un interlocuteur à l'autre. Nous avons souhaité éviter que les événements politiques ou sociaux qui alimentent en permanence notre quotidien, et auxquels la population visée paraissait sensible, n'interfèrent trop avec l'étude. Certains entretiens ont été menés, enregistrés, et transcrits *verbatim*²⁶ alors que d'autres ont été retranscrits à partir d'une prise de notes, suite aux réserves émises par les répondants quant au fait d'être enregistrés. Une conséquence du choix méthodologique d'ouverture et de relative liberté des échanges a été que ces entretiens représentent une masse d'informations très dense et très conséquente.

En conclusion, l'enquête qualitative menée auprès des acteurs et parties prenantes de l'ESS avait pour but d'identifier les problèmes de communication tels qu'ils les percevaient. Il s'agissait donc :

- d'affiner les hypothèses émergentes lors de l'atelier international, dans une enquête territorialisée (au niveau d'une région) puis de les vérifier/infirmer dans le cadre de théories pouvant leur correspondre, dans la poursuite des entretiens puis dans des observations participantes et études de cas (élargies) qui ont suivi.

²⁶ Entretiens des acteurs franciliens en annexe

- d'identifier les attentes et les peurs des acteurs franciliens de l'ESS et de cartographier leurs différents champs de préoccupations en reformulant et synthétisant leurs analyses/ solutions pour une communication plus efficiente.

Ces entretiens, avec des personnes fortement impliquées et passionnées par le sujet ESS, ont donné une matière extrêmement riche. Le cadre, peu contraignant, a permis que les acteurs puissent dérouler leur discours vers ce qui leur paraissait le plus urgent à communiquer (leur problématique principale sur leur domaine). Des sollicitations de réponse étaient cependant avancées en fonction de l'intérêt de la recherche. Nous avons élaboré un fil conducteur d'entretiens, ensemble d'idées correspondant aux problématiques qui avaient en partie émergé à l'atelier international du Luxembourg. Les questions ci-dessous ont permis d'avoir en outre un positionnement plus personnel de nos interlocuteurs par rapport à leur structure ou à leur pratique. Elles n'ont pas été systématiquement posées à chaque fois, mais ont permis le plus souvent de recentrer le propos sur les réalités du terrain.

1. Quelles sont les valeurs ou les principes auxquels vous attachez de l'importance ?
 - Existe-t-il un conflit entre vos valeurs et les impératifs de votre activité économique, ou vos besoins de financement ?
 - Comment se détermine l'appartenance à l'ESS ?
 - Quelle image de votre activité ou quel message souhaitez-vous mettre en relief vis-à-vis du public, de vos pairs ou de vos parties prenantes ?
 - Avez-vous des expériences de travail en réseau ou de collaboration (par exemple pour des réponses à des appels d'offres ou des demandes de subventions) ?
 - Quel avenir envisagez-vous pour l'ESS ?

La plupart des personnes interrogées avaient déjà un discours très ordonné et semblaient accoutumées à la présentation de leurs idées et de leurs organisations. Elles ont fait montre d'une importante culture personnelle - livresque et vécue - sur le sujet, ainsi que d'une connaissance de l'économie sociale et de l'économie solidaire à la fois historique, philosophique et prospective.

Ainsi, visiblement rompues à la communication orale, elles manifestaient l'attente d'un « certain niveau » d'échange. Or, la posture d'enquête choisie, consistant à ne pas afficher d'opinion, d'analyse, de conviction ou d'engagement personnel, à ne pas trop préciser les questions pour ne pas les fermer, à laisser un maximum d'expression à l'interlocuteur, ... n'était

pas très valorisante pour les personnes interviewées et quelques-unes d'entre elles ont pu montrer une certaine impatience, car en attente d'une discussion argumentée.

En définitive, la difficulté a été, face à ces « spécialistes-engagés » dans leur domaine, de les amener à exprimer leur pensée sans répondre à leur attente d'un débat qui aurait été hors de propos, et sans être clairement identifié par rapport à leurs valeurs.

Un entretien toutefois s'inscrit en contre-exemple de ce qui précède : en raison de l'indisponibilité de notre contact initial, nous avons été reçus dans une association par une salariée qui a assumé la première partie du rendez-vous au pied levé. L'entretien a été, au début, assez difficile car notre interlocutrice a adopté d'emblée une position relativement passive consistant à nous faire préciser nos questions – « *je ne comprends pas ce que vous voulez dire* », « *mais de quelle communication parlez-vous ?* », etc. – jusqu'à ce que nous y mettions suffisamment de contenu pour qu'elle y puise ses propres réponses. Après quelques minutes, nous avons fini par souligner que nos questions ne visaient pas à lui expliquer notre point de vue mais à comprendre le sien ! Elle a alors précisé qu'elle pouvait parler en son nom mais qu'elle ne maîtrisait pas la communication de son association. Cet entretien a été révélateur de la facilité avec laquelle les autres personnes interviewées pouvaient décliner un discours – qui d'ailleurs n'était pas toujours ajusté à la question posée. Ceci indique le caractère mûri et répétitif de beaucoup d'informations recueillies. Nous devons en tenir compte.

En conséquence, pour la phase d'interprétation, l'écoute et la transcription précise des entretiens est importante car elle peut indiquer beaucoup quant au contenu : les phrases exprimées tranquillement sans hésitation peuvent être des passages de discours acquis et souvent formulés, les mots répétés ou bafouillés sont plus dans une réflexion nouvelle, les propos enflammés ou précipités peuvent indiquer un engagement profond ou émotionnel.

Sur la base de l'éclairage problématique issu de l'atelier international, vingt-trois entretiens compréhensifs, ont été conduits en Île-de-France, auprès de trois catégories d'acteurs, chacun devenant prescripteur de plusieurs autres acteurs ou parties prenantes de l'ESS, que nous avons cherché à contacter, pour le résultat suivant, qui a produit un tiers de non répondants :

- Des journalistes en interaction avec ce champ (4 entretiens)
- Des acteurs franciliens (salariés ou bénévoles) de l'ESS (15)
- Des responsables administratifs en charge ou en lien avec l'ESS en Île-de-France (4).

Il ne s'agit donc pas d'une enquête exhaustive, mais d'une étude qualitative qui, en complément de la recherche conduite dans le cadre du forum LUX 09, a permis de formuler des préconisations opérationnelles pour guider les acteurs et a servi de support à cette recherche. A partir de ces entretiens, nous avons classé les problèmes de communication perçus par les acteurs interrogés, puis nous sommes rentrés dans le détail des entretiens individuels pour cartographier les différents champs qui ont été abordés dans les entretiens en tant que préoccupation spécifique ou connexe du secteur, en synthétisant les différentes visions, amorces de solution ou pistes pour l'action, apportées par les personnes en atelier ou en entretien.

A partir des lacunes constatées par les acteurs franciliens, en matière de travail en réseau, de visibilité sur le travail de leurs pairs, de manque de collaboration et de concertation entre eux, de difficultés identifiées avec leurs clients/usagers et leurs financeurs, ce travail met en valeur et tente de problématiser les préconisations faites par les acteurs eux-mêmes pour améliorer ce domaine, tenter des pratiques innovantes de travail en réseau, pour une meilleure synergie entre eux et avec leurs parties prenantes.

Mais l'analyse des entretiens franciliens a aussi rendu pertinente l'inscription de cette recherche dans une *étude de cas élargie* (Burawoy, 2003, p.426-464) au niveau de l'espace européen, car plusieurs fils conducteurs nous ont conduit à mettre en évidence une contrainte extérieure, une influence particulière et volontaire dont l'origine ne se situait pas dans le cadre régional ou même national.

B2- L'étude de cas élargie

L'influence indirecte des postulats politiques et des législatives européennes sur le champ de l'ESS en région francilienne a donc été mis en relief par nos entretiens semi directifs. Pour travailler directement à la source de cette influence, nous avons donc conduit une observation participante directe lors des sessions de l'intergroupe Economie sociale au Parlement européen. Ces sessions étaient animées par le réseau européen *Social Economy Europe* et notre observation s'est déroulée de février 2011 à mars 2012 (le CR des sessions est disponible en annexes). Cette observation a été complétée par différentes sources documentaires et analyses de textes officiels (directives, règlements, communications, analyse des compositions de commissions consultatives), impactant ce champ (détaillée au chapitre 6). Ce travail sur la dimension européenne vise donc à replacer notre étude dans un contexte plus large permettant de mieux saisir les problèmes de communication rencontrés par les acteurs de l'ESS.

La première utilisation de l'étude de cas élargie a été faite par l'école d'anthropologie sociale de Manchester, pour désigner l'étude des pratiques indigènes endogènes, dans le cadre d'une colonisation, qui bien que non directement étudiée dans le champ imparti, étendait son influence jusqu'aux pratiques traditionnelles. Il s'agit de déceler les influences de sphères au-delà du territoire ou du groupe étudié, de rendre intelligibles les déterminations globales du sujet d'étude. Les effets de contexte peuvent rester invisibles et difficilement perceptibles par les acteurs et il faut l'intuition du chercheur qui va tester l'hypothèse d'un cercle concentrique élargi d'influence, pour en vérifier l'incidence sur son sujet d'étude premier. L'étude de cas élargie fait évoluer l'objet de la recherche en cercles concentriques, dans des champs de détermination en interaction directe ou indirecte par rapport à cet objet initial ; cet élargissement est souvent induit par l'hypothèse en construction qui a besoin d'embrasser de nouvelles sphères d'influences pour établir sa validité. Cette hypothèse en construction va forcément rencontrer des raisonnements scientifiques déjà établis, qu'elle va renforcer, infirmer, ou décliner en cas particulier. Ici, se fait la jonction de cette démarche avec les méthodes scientifiques plus orthodoxes, dans le sens où elle permet un plus large spectre d'interactions avec des hypothèses déjà validées qu'une simple démarche hypothético-déductive, qui va le plus souvent simplement valider ou infirmer la théorie initialement choisie.

Conclusion :

A partir de la problématique des difficultés de communication des acteurs de l'ESS, plusieurs méthodologies ont été mobilisées, à travers des terrains de recherches diversifiés, pour étudier les différentes solutions conçues par les acteurs pour remédier à ce déficit de visibilité/intelligibilité, par des solutions communicationnelles. Pour résumer, dans le cadre d'une méthode abductive, qui a servi de fil conducteur à toute la démarche, les méthodologies mobilisées ont été les suivantes :

-La recherche participative, forme de recherche-action avec une co-construction universitaire et citoyenne appliquée à la co-organisation avec le RIPESS, d'un atelier sur la communication et les systèmes d'informations de l'ESS, aux journées internationales Lux'09 du réseau RIPESS, au Luxembourg en 2009.

-Les entretiens compréhensifs, qui ont donné lieu à 23 entretiens franciliens d'acteurs et parties prenantes de l'ESS, de juin 2009 à février 2010, dans le cadre du PICRI (*Partenariats entre Institutions et Citoyens pour la Recherche et l'Innovation*) de la Région Ile-de-France.

-L'étude de cas élargie qui est une forme d'observation participante et qui replace l'étude dans un cadre conceptuel plus large et fait évoluer l'objet de la recherche dans des cercles d'influences concentriques et des champs de détermination en interaction directe ou indirecte par rapport à cet objet initial. Cette méthodologie a guidé la participation (en tant que membre du CA (conseil d'administration) du RIPESS Europe), à l'intergroupe Economie sociale du Parlement européen, animé par le réseau européen *Social Economy Europe*.

Conclusion première partie :

Les définitions et l'historique des différents éléments de notre objet de recherche ont été présentés à partir de notre problématique : l'identification des problèmes de communication des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des solutions qu'ils mettent en œuvre pour y répondre. Cette problématique en SIC est originale car les SIC s'intéressent peu à l'ESS, jusqu'à présent, du moins. Il a donc fallu construire un cadre théorique ad hoc et ce cadre théorique s'ancre dans l'épistémologie de la complexité proposée par Edgard Morin. Or, Morin est à la fois l'un des pères fondateurs des recherches en communication en SIC, mais aussi un chercheurs s'intéressant à l'ESS. Il est donc naturellement devenu une référence centrale de ce travail.

L'approche communicationnelle de Morin nous a permis de proposer un cadre dialogique au concept de délibération, permettant une nouvelle perspective entre la théorie de l'Agir communicationnel d'Habermas et les huit principes de conceptions de gestion durable de biens communs d'Ostrom. En effet, dans la gestion des biens communs, il s'agit d'auto-organisations de citoyens qui discutent de manière contradictoires de l'intérêt général. Or cette conceptualisation rejoint celle de Laville et Eme, qui définissent l'ESS comme une co-construction d'acteurs, dans des espaces publics de proximité.

Ce cadre théorique est complété par la notion de RSE, car cette notion d'une part, met en perspective la perception de ce qu'est l'ESS et d'autre part, légitime les entreprises sociales qui ont été reconnues par la loi française comme un des acteurs de l'ESS, aux côtés des acteurs historiques de l'économie sociale et de l'économie solidaire. Dans ce cadre théorique, nous avons développé une approche conjuguant plusieurs méthodes : l'observation participante à LUX 09, pour construire des hypothèses ayant guidé des entretiens franciliens, puis l'étude de cas élargie pour mieux saisir le contexte européen qui est source de nombreux problèmes de communication que les acteurs de l'ESS et leurs parties prenantes, rencontrent sur le terrain. Quels sont ces problèmes, c'est justement l'objet de la deuxième partie.

Deuxième partie

IDENTIFICATION DES PROBLEMES DE COMMUNICATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Introduction de la deuxième partie

Dans la première partie nous nous sommes efforcée de rendre compte de notre cadre théorique articulant les travaux en SIC de E. Dacheux, D. Wolton, E. Morin, et J. Habermas ainsi que les recherches de E. Ostrom sur les biens communs et les travaux de J.L. Laville sur l'ESS. Nous avons aussi présenté notre méthodologie abductive faite d'allers et retours constants entre théorie et terrain, recherche qui s'est nourrie de notre connaissance du terrain et de la recherche action menée dans le cadre de Lux'09 (forum international de l'ESS). En effet, cette recherche action nous a conduit, d'une part, à ne pas s'intéresser uniquement aux problèmes de communication rencontrés par les acteurs de l'ESS, mais à prendre en compte les solutions communicationnelles qu'ils mettent en œuvre (cf. troisième partie) et, d'autre part, à renoncer, pour l'identification des problèmes communicationnels rencontrés, au cadre conceptuel proposé par E. Dacheux. Ce dernier, dans la conclusion de « *Communiquer l'utopie, économie solidaire et démocratie* », fait de la tension entre utopie et idéologie la clef de voûte de la compréhension des difficultés de communication de l'ESS : « *L'économie solidaire est un projet utopique qui rencontre des problèmes de communication liés à sa faiblesse politique, mais aussi à la difficulté d'inventer un modèle d'intervention dans l'espace public qui ne soit pas celui du système qu'elle entend combattre (la communication marketing). L'économie solidaire, pour devenir une utopie mobilisatrice, doit inventer une nouvelle forme de communication (...)* » (Dacheux, 2007, p. 195-196). Cette intuition théorique est en partie vérifiée par les recherches que nous allons présenter dans cette seconde partie. Nos travaux soulignent, en effet, les difficultés communicationnelles liées à un contexte idéologique européen peu favorable à l'ESS (cf. chap 6) et mettent en lumière la méfiance de nombreux acteurs de l'ESS vis-à-vis d'une communication professionnalisée, perçue comme une intrusion néolibérale au sein de l'ESS (cf. la section A1 du chapitre 5). Néanmoins notre recherche action au sein de l'atelier 10 de Lux 09 nous a permis de constater que ce cadre d'analyse était éloigné des préoccupations des acteurs et ne concernait qu'une faible part des problèmes de communication rencontrés, par les acteurs de l'ESS. Effectivement, si les acteurs de l'ESS connaissent certaines difficultés avec les médias et les acteurs publics liés à leur projet politique, ce dernier est, d'une part, beaucoup plus flou et ambivalent que ne le laisse entendre E. Dacheux (qui, il est vrai, s'intéresse plus à l'économie solidaire qu'à l'ESS dans son ensemble) et, d'autre part, n'est pas l'obstacle majeur que rencontrent les acteurs de l'ESS quand ils veulent travailler ensemble. L'animation de cet atelier

communication pour le compte du **RIPESS** (Réseau international de promotion de l'ESS) nous a permis de nous rendre compte de l'importance des problèmes de communication entre acteurs de l'ESS qui, bien que partageant *a priori* une valeur commune (la coopération), ont beaucoup de mal à surmonter leur hétérogénéité pour mener de concert des actions concrètes.

Cette deuxième partie va catégoriser les problèmes identifiés. D'abord en interne (chp.4), dans les représentations des acteurs et dans leur recherche de reconnaissance, à l'aune de leurs difficultés de fonctionnement et de financement. Des problèmes internes apparaissent aussi en lien avec la constitution historique de l'ESS et la multiplication des réseaux de représentation.

Cette crise identitaire à bas bruit rejaillit sur les relations avec les parties prenantes (chp.5) en particulier les financeurs publics, qui se trouvent en insécurité juridique vis-à-vis du monde disparate qu'est l'ESS et qu'ils ne parviennent pas bien à positionner dans leurs catégories pré-formatées.

La difficulté à communiquer de l'ESS est aussi en lien avec un projet européen qui vient impacter directement le champ, en donnant une impulsion pour un développement orienté entrepreneuriat social, assortie de mesures incitatives importantes. Les problèmes de communication que rencontrent les acteurs de l'ESS s'éclairent ainsi par le contexte législatif européen (chp.6).

Chapitre 4

LES PROBLEMES INTERNES DE COMMUNICATION DES ACTEURS DE L'ESS

Ce chapitre, en revisitant l'historique de la constitution de la locution « économie sociale et solidaire », souhaite apporter un éclairage sur les difficultés inhérentes au champ et sur les mécanismes créateurs de tensions entre les différentes tendances et réalités historiques rassemblées sous le concept d'économie sociale et solidaire (ESS). Ces difficultés peuvent être approchées dans une approche dialogique des tensions entre la nécessaire inscription dans l'économie et les aspirations sociales et solidaires, entre la promotion de valeurs et leur nécessaire incarnation dans des pratiques opérationnelles ; mais aussi par la lutte pour la reconnaissance (Honneth, 2013) entre les parties prenantes et par la difficulté interne au champ à coopérer et à se reconnaître mutuellement, qui invalident grandement les possibilités d'élaborer une communication partagée et des messages communs.

Dans la première partie de ce quatrième chapitre, nous aborderons les problèmes liés à l'hétérogénéité des acteurs et de leurs aspirations. Dans la deuxième partie, nous étudierons les crispations identitaires et idéologiques qui freinent l'ouverture à la diversité et à la coopération économique transversale.

A) ESS : un ensemble composite

La difficulté d'intelligibilité et de visibilité de l'ESS et sa communication non homogène ne peuvent se comprendre sans revenir sur la diversité des origines qui ont convergé « à marche forcée » vers la constitution de la locution *économie sociale et solidaire*.

A1- ESS, une économie sociale et solidaire à l'identité et au positionnement problématique

La locution *économie sociale et solidaire* peut être considérée selon plusieurs points de vue ;

les entretiens franciliens avec des acteurs de l'ESS ou des acteurs parties prenantes de l'ESS, conduits en Île-de-France, de juin 2009 jusqu'en février 2010 (pour un total de 23 entretiens) ont confirmé la polysémie de cette locution, à l'origine complexe à la limite de l'oxymore, même, pour certains.

Le terme, d'apparition récente, est aujourd'hui fixé et fait consensus. Cependant il constitue une bannière sous laquelle se retrouvent des personnes et des organisations qui ont des valeurs, des principes, des sensibilités ou des projets très divers.

L'économie sociale remonte au dix-neuvième siècle et a connu un long processus historique d'évolution, alors que l'économie solidaire n'est apparue qu'à la fin des années dites des « Trente glorieuses », avec les débuts des crises économiques et le changement d'idéologie économique dominante. Les entrepreneurs sociaux, derniers entrants officialisés par la loi ESS de juillet 2014²⁷, ont encore une histoire différente. Nous avons déjà exploré au chapitre 1-A l'intervention des pouvoirs publics, qui, par deux fois, en 2001 pour l'économie sociale et l'économie solidaire et en 2014, pour les entrepreneurs sociaux et l'ESS, a réuni des champs sans vécu partagé et sans réelles pratiques collaboratives ou communicationnelles, en une seule locution, sous l'animation d'un seul ministère, en promulguant des lois applicables à tous les acteurs. La conséquence, constatée à travers les entretiens franciliens, est que le champ ne se vit pas comme homogène et relié, d'où la difficulté d'intelligibilité de la communication vers l'extérieur. Il existe par ailleurs des organisations (des associations, par exemple) qui pourraient revendiquer un statut ESS mais qui ne connaissent pas ce réseau.

Deux salariés de l'AMI²⁸ nous commentent la notion d'appartenance à l'ESS et la difficulté de travailler en filière et en réseau :

« Les acteurs de l'ESS, c'est un peu un magma. C'est très large, il y a des gens qui sont dans le champ de l'économie solidaire qui n'en ont pas conscience, qui ne se revendiquent pas, ... ils n'y pensent même pas. Un petit entrepreneur dans la façon dont il va lancer son projet perso sans faire appel à des acteurs de l'économie solidaire, il va appliquer des valeurs qu'on peut qualifier d'économie solidaire. C'est vrai que c'est un des enjeux de l'époque actuelle, c'est qu'il y a une énorme atomisation des acteurs de l'économie solidaire et qu'il y a une difficulté à avoir un phénomène de capillarité qui fait que des choses sont liées et qu'il va y avoir une

²⁷ LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS

²⁸ L'AMI : ateliers mutualisés pour un usage social de l'information (structure hybride associative qui intervient sur les questions de communication, de mutualisation et d'usage de l'information dans le champ de l'ESS).

diffusion. Ça se voit au niveau des filières et du lien entre différentes initiatives, et ça se voit sur la représentativité de l'économie solidaire.....Avec ce magma d'acteurs qui n'a pas conscience d'avoir un truc en commun pour bosser ensemble de manière un peu plus large, avec un projet de société qui essaie de se construire. »

Les difficultés à cerner un champ aussi disparate rejouent nécessairement sur la communication, qui a du mal à porter un message commun devant si peu de *plus petits dénominateurs communs*. Ce qui pose le problème, pour ceux qui souhaitent travailler à son unification et à sa visibilité, d'être reconnus comme légitimes par le plus grand nombre.

Il existe aussi une difficulté fondamentale lorsqu'on évoque l'ESS ou l'économie sociale et solidaire comme référence ou terme fédérateur : pour les parties prenantes de ce secteur, le mot compte moins que l'action. En effet, les acteurs de cette économie se fédèrent autour de pratiques observables et se méfient des mots qui peuvent ne pas correspondre à des pratiques pour eux acceptables. A titre d'exemple, des acteurs ont cité plusieurs cas d'initiatives en phase avec l'économie sociale et solidaire qui n'en portent pas le nom (pour certaines entreprises d'insertion par exemple), tandis que d'autres entreprises (aussi d'insertion ou des banques) peuvent s'en réclamer, être sociales selon leurs statuts, mais ni sociales ni solidaires par leurs pratiques.

Par ailleurs, ces expressions font sens à l'extérieur du champ de l'ESS, auprès de grandes entreprises qui choisissent de travailler préférentiellement avec des entreprises d'insertion reconnues « ESS ». Pour celles-là, la communication sur le côté solidaire de l'activité est porteuse d'intérêt. Le label les intéresse parce qu'il correspond à quelque chose qui a une plus-value sociale, de socialement responsable; dans cette perspective peu importe qu'il ne soit pas ou mal compris : son intérêt réside plus dans son image que dans son contenu réel.

Dans la locution Responsabilité sociale des entreprises (RSE), le mot « social » est appliqué à des pratiques d'entreprises de l'économie classique, alors que selon une partie prenante de l'ESS²⁹, le mot social n'a pas le même sens dans les deux champs. Pour lui, une entreprise pourrait facilement capter la bannière ESS, pour habiller ses pratiques de RSE. La locution anglaise de « *social washing* » (« lavage social ») sur le modèle du « *green washing* » qui lui a préexisté, a été créée pour décrire le maquillage de méthodes qui n'ont rien à voir avec le monde du social ou du solidaire (le *green washing* décrit le même phénomène pour le

²⁹ Extrait de l'entretien du 19 décembre 2009 avec un membre d'une organisation de consommateurs.

développement durable).

Un journaliste spécialisé dans le développement durable nous a soumis son avis³⁰ : Il lui semble que les termes économie sociale et économie solidaire sont des mots qui ne vont pas spontanément ensemble, et que l'économie n'a pas vocation à être sociale ou solidaire, que c'est une totale utopie. Il estime que le terme ESS est un oxymore, les termes économie et sociale ou solidaire demeurant contradictoires pour la plupart des gens.

Il reste que l'appellation ESS, en dépit du faible lien qui en réunit les termes, a été reprise par l'ensemble des acteurs. Comme expliqué dans le chapitre 1, nous avons fait le choix de reprendre ce terme pour l'ensemble de ce travail de recherche. Il nous faut néanmoins vérifier que les différentes organisations qui composent ce champ partagent, malgré leurs histoires différentes, des particularités et des grilles de lectures communes.

Positionnement de l'ESS par rapport au système économique dominant :

L'ESS étant un projet économique-politique, ses modes et stratégies de communication se positionnent toujours par rapport au modèle dominant. Nous avons relevé trois types de positionnements, trois manières de présenter son action au grand public, aux élus ou aux médias : en opposition, en complémentarité ou en alternative du système.

Le discours d'opposition est un discours de résistance. Il s'agit de résister (Prades, 2000), en acte, aux logiques uniquement marchandes. Ce positionnement est souvent un moyen de défendre les valeurs de l'ESS contre le modèle économique dominant, lequel cherche à « récupérer » toutes les bonnes idées susceptibles d'avoir un fort potentiel marketing. Par exemple, plusieurs enseignes de la grande distribution ont utilisé dans leur communication marketing l'approvisionnement de proximité, ou en produits locaux, comme un argument publicitaire fonctionnant efficacement auprès d'une clientèle qui s'élargit. Ce faisant, elles ont détourné des valeurs constitutives de la vocation des circuits courts, en particulier des **AMAP**. Avant même les **AMAP**, les **LETS**, équivalent des **SEL** français avaient développé, dès l'origine, un « double refus de la monnaie et de l'échange marchand » (Blanc, 2003, p.93) en recréant des échanges de temps, non monétaires, pour les services entre leurs membres.

La résistance aux logiques marchandes peut aussi apparaître, paradoxalement, dans l'utilisation du discours hégémonique de l'économie conventionnelle, lorsqu'il s'agit de prendre des parts de marché (présentation québécoise de l'atelier communications de LUX'09) et de s'imposer

³⁰ Entretien du 27 octobre 2009.

dans l'économie dominante.

Le positionnement en complémentarité joue sur plusieurs plans :

- Il peut consister d'abord à adopter une posture consensuelle au sein de l'économie dominante. L'ESS se présente alors comme vecteur d'un supplément d'âme en termes de solidarité et de relations humaines, venant pallier des déficits ou combler des lacunes. Il en est ainsi du secteur de l'insertion par l'activité économique, qui occupe un créneau perçu comme à la fois nécessaire et complémentaire, à destination d'une population que le courant *mainstream* ne parvient pas à intégrer.

- Il nécessite alors de trouver un langage audible par tous, isomorphe à l'économie dominante, et de penser la communication en fonction de ses destinataires. Les pratiques de l'ESS sont, dans ce cadre, présentées comme des réponses concrètes et vécues à des problèmes de société. L'exemplarité (en lien avec l'équité, la participation, la solidarité...) possède une dimension pédagogique qui est souvent défendue comme stratégiquement adaptée à la société actuelle. Ainsi la DG développement de la Commission européenne a diffusé une plaquette d'information sur l'éducation à la solidarité par les pratiques de l'ESS, que nous avons rédigée, en mai 2005, dans le cadre d'un colloque³¹ sur la sensibilisation à la solidarité avec le Sud, qui portait sur les différentes pratiques de l'ESS comme le commerce équitable, le tourisme solidaire et les placements solidaires orientés « coopération au développement ».

L'ESS peut aussi tenter de s'inscrire dans le débat sur l'analyse de la crise et de présenter les pratiques de l'ESS comme une réponse possible à cette crise. Augmenter les parts de marché peut s'avérer compatible avec des objectifs sociétaux. Les deux réseaux sud et nord-américains (brésiliens et québécois) ont essentiellement tenu ce discours lors du forum lux 09, au Luxembourg (cf. CR des ateliers en annexes).

Le positionnement en alternative peut présenter des affinités avec les cas précédents, mais il contient en plus une idée de rupture philosophique, d'invention d'autres modes de fonctionnements, d'autres façons d'être au monde. Les nouvelles propositions se déclinent alors ainsi :

- L'ESS s'organise autour de l'humain et non pas autour du profit et la réalisation personnelle prime sur les objectifs de réussite sociale ou professionnelle. Les RERS (réseaux d'échanges

³¹ European Conference on Awareness-Raising and Development Education for North-South solidarity, Brussels, 19-20 May 2005 (document joint en annexe)

réci-proques de savoirs) avaient cette ambition d'aider les participants à développer leurs capacités, grâce à la mutualisation des connaissances/savoir-faire, sans forcément faire de lien avec une intégration socio-professionnelle. Les nouvelles coopératives d'habitants ou de lieux autogérés, qui utilisent des formes et des outils de l'ESS, se trouvent aussi sur cette logique de bien-vivre, d'épanouissement privé, personnel ou collectif. La devise du mouvement PADES³², un réseau qui s'occupe d'auto-production, est « *Faire et en faisant, se faire.* »

-Les territoires et les localités sont vus par l'ESS comme le niveau le plus adapté pour le développement de ses activités (relocalisation de l'économie en alternative à la globalisation) : les **PTCE** sont sur ces logiques de reterritorialisation de l'activité économique, soutenue par du réseau local multi-acteur.

-Les relations économiques typées ESS peuvent déboucher sur de nouveaux styles de vie (projets des *Distretto di Economia Solidale* italiens, *per un nuovo stile di vita*, (Gesualdi, 2009) pour que l'ESS apporte une proposition spécifique au plus grand nombre possible de secteurs).

La pluralité de ces positionnements idéologiques explique, en partie, les problèmes de communication de l'ESS dans l'espace public : l'ESS est portée par des organisations de traditions diverses (économie sociale, économie solidaire, entreprises sociales), de tailles différentes (du Crédit Agricole à l'association de quartier), avec des positionnements politiques divergents (en opposition, en complémentarité, en alternative). Il n'y a donc pas un discours audible de l'ESS, mais des discours contradictoires qui se brouillent les uns les autres. L'hétérogénéité est une force économique, mais se révèle être, pour l'ESS, une faiblesse politique (Frere, 2013).

A2- L'économie solidaire : une pratique utopique mal identifiée et l'économie sociale : une survalorisation des statuts aux valeurs peu intelligibles

Sur la différence entre social et solidaire, les avis issus des entretiens franciliens sont assez convergents : le terme « économie sociale », se référant à des statuts, est plutôt de l'ordre de l'identité, tandis que le terme « solidaire » est davantage attaché à des réalités fonctionnelles et doit toujours être contextualisé. Cela renvoie naturellement à l'idée de pratiques particulières qui doivent communiquer sur leur spécificité solidaire pour se rendre visibles.

Selon un acteur, le concept de « solidaire » arriverait à notre époque pour rappeler aux tenants de l'économie sociale une partie de ses objectifs. Dès lors le « solidaire » contiendrait une

³² PADES (Programme Autoproduction et Développement Social) : <http://www.padesautoproduction.net/>

critique de ce qu'est devenu le secteur social, qui s'est institutionnalisé en délaissant son élan émancipateur premier. L'économie solidaire serait alors une économie sociale qui redeviendrait « dynamique et idéaliste »³³.

Les pratiques de l'économie solidaire ne sont pas toutes réalisées sous des statuts traditionnels de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations, même si le statut des associations est plus largement représenté). Elles sont en outre davantage orientées vers des finalités sociétales, même avec un statut d'entreprise. Par exemple, Ambiance Bois, qui fabrique des produits en bois pour l'aménagement intérieur et extérieur et qui fait partie du réseau REPAS³⁴, a un statut de SAPO (Société anonyme à participation ouvrière). Une des causes du manque de visibilité réside dans le choix volontaire des acteurs de laisser le champ peu défini, le plus ouvert possible, expérimental, par peur de figer un processus et d'obliger à un alignement jugé jusqu'alors arbitraire. Pourtant la diversité des activités de l'économie sociale et solidaire est avancée comme frein à sa lisibilité et comme une difficulté par les acteurs publics pour financer sereinement ce secteur³⁵. JL. Laville reconnaissait, dès 2003, que « *le caractère multi-dimensionnel de ces expériences handicape encore largement leur reconnaissance pleine et entière* » (2003, p.31), entre activité entrepreneuriale et participation citoyenne. L'économie solidaire aurait certainement besoin de se formaliser dans un message qui serve de référentiel et qui soit facilement déclinable dans les pratiques³⁶.

Les statuts : carte de visite de l'économie sociale

Les statuts de l'économie sociale sont issus d'une convergence de mouvements sociaux, notamment le socialisme utopique, dont la naissance remonte au 19^e siècle (voir chapitre 1). Aujourd'hui, le processus démocratique qui sous-tend ces statuts traditionnels est souvent décrédibilisé dans l'opinion publique³⁷ par le fonctionnement des mutuelles, auxquelles adhère environ un français sur deux. Celles-ci proposent annuellement de participer à leur vote pour le plus souvent faire valider des décisions qui ont été débattues ailleurs, ou pour reconduire les personnes et les objectifs déjà en place, sans aucune ouverture délibérative, et souvent même sans possibilité de choix alternatif. Aussi ne faut-il pas s'étonner que beaucoup, en particulier

³³ Entretien du 11 octobre 2009, membre d'un cabinet d'élus en charge de l'ESS.

³⁴ REPAS : réseau d'échanges de pratiques alternatives et solidaires.

³⁵ Entretien du 11 octobre 2009, membre d'un cabinet d'élus en charge de l'ESS.

³⁶ Entretien du 19 décembre 2009 avec un membre d'une organisation de consommateurs.

³⁷ Entretien d'octobre 2009, membre d'un cabinet d'élus en charge de l'ESS.

les jeunes, en milieu étudiant, tiennent un discours assez sceptique sur ces formes d'organisations : par exemple, ils ne sont qu'un quart des 265 étudiants, lors d'une enquête menée à Lille à l'Institut d'études politiques, à croire en la capacité de ces organisations à prendre une décision démocratique³⁸.

Les organisations en question justifient leurs pratiques par le désir de protéger le projet économique initial, de transmettre ses valeurs et de conserver un *statu quo* par rapport au risque de dérives vers l'économie dominante, ou encore de protéger l'organisation des convoitises de cette économie, si son activité est assez bénéficiaire pour les déclencher. Ce constat est aussi valable pour les coopératives (Frémaux, 2011) : « *Nous avons donc affaire à une démocratie très spécifique, orientée vers la reproduction de la structure... de quoi permettre à quelques leaders charismatiques de bénéficier d'un mandat indéfiniment renouvelé* » (Frémaux, 2011, p.69).

Le village gaulois de l'économie solidaire

Les associations sont par contre, beaucoup moins cadrées, quand elles sont récentes et fondées sur des valeurs militantes, et sont parfois le théâtre de violents affrontements entre factions divergentes ; mais elles jouent un rôle essentiel dans l'expression des opinions et intérêts, par la mobilisation sociale que représentent ses « 14,3 millions de bénévoles » (Frémaux, 2011, p.83). C'est donc moins par ses processus démocratiques de gouvernance au sens du traditionnel slogan « Un homme, une voix » que par ses formes de délibération conflictuelle ou d'acculturation réciproque, qui se déploient essentiellement à travers le mouvement associatif, que s'exprime une organisation de l'intelligence collective dans l'ESS, qui applique à l'économie, des valeurs et des pratiques différentes de celle de l'économie classique. Cette démarche, qui a été qualifiée de « délibéralisme » (Dacheux, 2014), à la frontière de l'économique, du politique, et du symbolique, permet une participation large et dialogique, de la part d'individus qui s'impliquent directement dans ces arènes (Ostrom, 2010).

Le mélange des genres ne facilite toujours pas la compréhension des enjeux de l'ESS par le grand public qui oscille entre l'apologie de ses processus démocratiques et la dénonciation de ses votes fermés qui reproduisent à l'identique, sans débat, l'existant. Ses offres de produits ou services, sous-tendus par des valeurs, requièrent une participation militante, reliée à des investissements affectifs, souvent intenses et conflictuels, qui créent une certaine

³⁸ Étude APIESS 2014 « les étudiants en économie interrogent l'ESS » IEP Lille et IAE Lille1

incompréhension distante avec le public.

Ainsi, le SEL de Paris, étudié au chapitre 2B, a connu des luttes internes pendant plus de deux ans, entre un groupe qui souhaitait organiser la participation des adhérents aux processus de décisions les concernant et quelques individus, qui en avaient capturé la gouvernance. Autre exemple, deux courants différents d'acteurs du commerce équitable se sont opposés longuement sur la possibilité de commerce équitable Nord-Nord (ou de proximité), sur une toile de fond de pression (*lobbying*) de la grande distribution, tout à fait réfractaire à cette idée. Finalement la loi ESS de 2014 a reconnu cette possibilité, plusieurs années après.

B) La lutte pour la reconnaissance et la survie économique

Les différences de tradition et de positionnements politiques génèrent donc un discours assez brouillé dans l'espace public. Et ce d'autant plus que les conflits sont assez fréquents dans ce champ de l'économie sociale et solidaire. Ce paragraphe va tenter d'en élucider les causes.

B1-La disparité des réseaux de représentations : reflet de la diversité du champ dans l'hétérogénéité des valeurs mais pour quelle actualisation économique ?

Un représentant associatif, qui faisait partie d'une des deux organisations d'économie solidaire en Ile-de-France, à l'époque de l'entretien, le **CESIF**, tente de nous initier à la configuration des réseaux ESS parisiens :

« Notre association est membre du **CESIF**, qui est un collectif d'associations issues de l'économie solidaire mais nous avons choisi de faire partie de l'**ATELIER** (centre de ressources francilien de l'ESS), alors que le **CESIF** a choisi de quitter la table des négociations, lors de sa constitution, parce qu'il n'a pas obtenu les conditions de participation qu'ils souhaitait. Néanmoins le **CESIF** est représenté au **MES** (mouvement national pour une économie solidaire). Par contre, nous avons refusé de faire partie de la **CRESS** (chambre régionale d'économie sociale et solidaire) par peur d'être instrumenté. » Les choses sont donc complexes, les procès d'intention et les difficultés de communications sont récurrents, les jeux d'alliance se croisent, se font et se défont tout aussi vite. Chacun peut éventuellement parler de cette difficulté à collaborer en général mais rarement en tant qu'acteur du processus. Mais cet état de fait accentue la difficulté d'intelligibilité de la part des parties prenantes, du financeur

jusqu'au bénévole, qui sont trop souvent placées dans une situation d'arbitrage ou de sollicitation de cautionnement d'une des deux parties en conflit³⁹.

L'affiliation à un réseau produit une cohérence insuffisante du champ de l'ESS

Jean-Marc Borello – responsable du Groupe SOS - expose sa vision des réseaux de l'ESS et du manque de coopération entre eux :

« D'abord le réseau c'est la grande spécialité de l'économie sociale ; il y a autant de réseaux que d'opérateurs. Il y a... plusieurs douzaines de fédérations, d'organisations, de syndicats d'employeurs, de formes juridiques... il y a tellement de réseaux que comme ils travaillent peu entre eux, chacun d'entre eux ne représente plus grand-chose. Donc évidemment que les réseaux sont importants, mais il faut surtout que les réseaux soient capables de s'organiser ; quand le MEDEF parle, il parle d'une voix, il n'y a aucune espèce d'ambiguïté. Lorsque l'économie sociale parle, on... je mets au défi 99% des français de dire qui est le syndicat employeur de l'économie sociale ; personne n'en a aucune idée. Or ça fait 12% du PIB. Très franchement les réseaux, je crois qu'ils sont comme les associations, ils feraient mieux de fusionner, parce qu'à force de... à force d'être concurrents, parallèles, c'est-à-dire de ne jamais se rencontrer, aucun d'entre eux n'a la voix qu'il conviendrait d'avoir.⁴⁰

Un membre de Coopaname (CAE francilienne) a développé en entretien sa théorie des liens faibles des réseaux d'acteurs *versus* des liens forts de coopération économique (Granovetter, 1973) :

« Moi je ne connais pas d'association qui ne soit pas profondément intégrée dans plusieurs réseaux locaux, par métiers, etc. Donc le lien faible je ne suis pas sûr que ce soit la priorité. Ce dont manque cruellement l'économie sociale et solidaire c'est de lien fort. C'est là que le Groupe SOS avec son modèle est efficace et très pertinent, car ils ont pigé un truc : ce qui manque à l'économie sociale et solidaire c'est des outils financiers partagés, de la mutualisation de compétences de postes d'emploi, des groupements d'employeurs, des fonds de garantie. Et c'est aussi ce qu'on fait à l'intérieur de Coopaname, Coopaname n'est pas un réseau, c'est une entreprise, avec du lien fort. C'est pas « j'adhère », c'est « j'ai un CDI »! C'est ça dont on a besoin surtout. Est-ce qu'on a besoin de réseauter, non ! On a tous les réseaux du monde. Par contre, faire groupe avec des gens qui ont le même projet politico-

³⁹ Entretien de mi-novembre 2009

⁴⁰ Entretien du 28/10/09.

économique, se donner ensemble les moyens forts parce qu'on va partager un contrôleur de gestion, un système informatique ou un fond de mutualisation ou de trésorerie, là oui.⁴¹ »

Ce coopérateur partage ainsi la vision de l'ESS américaine (brésilienne et québécoise), qui a été exposée au forum international LUX 09, dans l'atelier sur la communication dans l'ESS : la coopération entre acteurs se structure d'abord en *B to B (business to business)* et c'est le préalable à la constitution d'une vision politique partagée et non l'inverse. Le projet politique des réseaux américains démontre d'abord la viabilité du projet économique, même s'il doit être subventionné car il s'agit bien de sa viabilité sociétale et non de sa viabilité financière, qui n'est pas, pour eux, le bon critère de sélection de l'activité économique, une production relocalisée n'étant pas compétitive face à une production à bas coût issue de pays systématisant le *dumping* social et environnemental. Un projet économique devrait démontrer prioritairement sa capacité à se fédérer et à se mailler avec ses parties prenantes, y compris (et surtout) avec ses pairs, selon la culture (sud et nord-) américaine, pour qu'on puisse lui accorder la crédibilité d'avoir un possible impact de transformation sociale.

Solidarité versus manque de coopération entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire

Le développement économique en réseau est peu pratiqué et même peu pensé par les acteurs de l'ESS. Plusieurs acteurs différents⁴², dans les entretiens franciliens, se sont exprimés sur la difficulté de faire travailler de manière collaborative des structures qui se considèrent en concurrence, qui vivent la raréfaction des subventions, et qui sont dans la survie, en adoptant le plus mauvais des réflexes qui consiste à essayer de s'en sortir seul, voire au détriment de ses pairs ; il y a une lutte pour la reconnaissance (Honneth, 2013), souvent accompagnée d'attitude méfiante vis-à-vis du semblable, du proche, considéré comme un concurrent, donc une menace. La paupérisation dont est victime le secteur associatif, l'euphémique manque d'intérêt des institutions européennes pour les modèles associatifs et mutualistes, de plus en plus marginalisés, ont peu à peu conduit ses organisations à adopter en réaction une attitude défensive. Dans un de nos entretiens a même été évoquée une discrimination idéologique négative vis-à-vis des modèles entrepreneuriaux de l'ESS.

⁴¹ Entretien du 20/10/09.

⁴² Entretien de début novembre 2009, chargé de mission achats responsables. Entretien du 28 octobre 2009, président du directoire d'un groupe d'entreprises sociales. Entretien du 20 octobre 2009, gérant de coopérative.

L'utopie de la chaîne de valeur made in ESS (ou de la difficulté à travailler en filière)

Une chaîne de valeur (ou filière) est constituée de l'ensemble des parties prenantes qui interviennent dans le processus de fabrication, de la matière première au produit final (Porter, 1985). Il s'agit d'un concept promu par Michael Porter décrivant un ensemble d'activités reliées par une création de valeur, objectivable et si possible mesurable, sur une chaîne d'approvisionnement qui va du financement à l'extraction/récolte des matières premières, en passant par la production, la distribution jusqu'aux usagers/consommateurs finaux, puis la maintenance jusqu'à la prise en charge de la fin de vie/recyclage. L'efficacité de la chaîne de valeur est appréciée à l'aune de la capacité collaborative des parties prenantes, à chacune de ses articulations intermédiaires. Un échange d'information est donc nécessaire à chaque étape, il s'agit d'une communication à visée adaptative pour maintenir la cohérence solidaire de l'ensemble.

L'apport des parties prenantes sur la chaîne de valeur alimente l'hybridation des ressources (marchandes et non marchandes, monétaires et non monétaires), une des spécificités de l'économie solidaire dans la primo-définition qui en a été faite (Laville et Eme, 1995), apport qui va du financement public ou participatif, en passant par de l'échange publicitaire sous forme de réciprocité promotionnelle, jusqu'aux supports d'usagers/consommateurs, des **AMAP** aux nouvelles coopératives de consommateurs, comme les GASE (Groupement d'Achat Solidaire et Ethique), en passant par les partenariats avec les pouvoirs publics (subventions ou achats publics socio-responsables). Le "délibéralisme" (Dacheux, 2014) a été proposé comme néologisme pour décrire l'activité communicationnelle sur une chaîne de valeur particulière à l'ESS, qui comprend des interactions entre parties prenantes, beaucoup plus diversifiées que celles des organisations de l'économie classique (marchandes et monétaires). La force et la difficulté des processus résident dans la tension dialogique entre la recherche d'une adaptation efficace, à chaque articulation de cette chaîne, et le maintien des valeurs qui sous-tendent le champ ; le produit ou le service ne peut être détaché de la valeur du processus qui le fournit ou le produit (Pillet, 2006), dans le monde de l'ESS.

Pour résumer, nous pouvons proposer une grille de lecture établie à partir de notre cadre théorique initial, à chaque étape et pour chaque partie prenante (que son apport soit économique ou bénévole ne change rien) d'une mise en tension entre un intérêt particulier et son articulation avec le projet ESS et d'un ajustement individuel à une vue d'ensemble, nourrie par un intérêt

général fondé sur les valeurs spécifiques à l'ESS. Le processus délibératif se résume à la recherche d'un équilibre optimal dans cette tension, pour permettre l'actualisation, l'incarnation du projet. Dans ce cas, il s'agit d'une délibération qui n'est pas décisionnelle mais de repositionnement à visée pragmatique, pour une adaptation optimale de chacune des parties prenantes dans l'ensemble de la chaîne, entre des aspirations sociales et solidaires, et des impératifs de déploiement économique. Selon une lecture habermassienne, il s'agirait d'une tension dialogique entre un agir stratégique et un agir communicationnel (Habermas, 1981), qui produit une actualisation du projet socio-économique de l'ESS.

La diversité de la production de l'ESS est suffisamment étendue pour que la réalisation de filières/chaînes de valeurs en grande partie internes au champ soit possible. Le préalable au développement économique endogène passe bien sûr par une base de données, avec géolocalisations des organisations de l'ESS, informations sur la production, etc.

Les *PTCE* (pôles territoriaux de coopération économique) sont une première forme de réponse par la proximité territoriale, mais le problème est que les acteurs français de l'ESS ne parviennent pas à organiser un processus délibératif/productif sur une chaîne de valeur, ils ne parviennent pas à travailler en filière.

En effet, nos entretiens ont relaté la difficulté à accepter une visibilité commune et un travail en filière, pour les entreprises d'insertion⁴³, pour les organisations de gestion des handicapés (entreprises adaptées), qui ont énormément de mal à se fédérer sur un site commun, fût-il public, malgré un enjeu majeur de développement de synergies et de complémentarité et d'accessibilité pour les acheteurs publics.⁴⁴ La persistance de *CRES* qui pendant des années ont refusé d'intégrer le deuxième S de l'ESS, pour fermer la porte à l'économie solidaire, est encore un exemple concret des difficultés rencontrées.

De même, la constitution d'un réseau européen d'économie solidaire (*RIPESSE*-Europe) s'est heurtée à de nombreux échecs, depuis les journées « Globaliser la solidarité » de 2001 (Québec) avant de prendre enfin des statuts officiels, à partir du Congrès de fondation de Barcelone en septembre 2011. Jusqu'alors, le choix de représentants a donné lieu à de nombreux *quiproquo* et procès d'intention entre les différents réseaux, de multiples résistances se cristallisant sur le *leadership* pris par les organisations promotrices, au niveau international, toujours soupçonnées d'hégémonie et d'ambitions pour elles-mêmes, au détriment du groupe ; il faut croire que la

⁴³ Entretien du 20 octobre 2009, responsable d'une association de formation agréé pour l'accompagnement, des artistes et techniciens du spectacle.

⁴⁴ Entretien de début novembre 2009, chargé de mission achats responsables.

crise européenne et l'urgence sociale ont permis de surmonter ces blocages. Le réseau européen est enfin créé juridiquement comme une suite positive de l'activité de configuration du forum Lux 09, Globaliser la solidarité, en avril 2009 au Luxembourg, qui a permis de réunir les réseaux internationaux du **RIPeSS** et de consolider le réseau des acteurs européens. Un autre exemple est fourni par un coopérateur de **CAE**⁴⁵ francilienne, qui a aussi constaté, relevés à l'appui, que les coopérateurs allaient souvent chercher des services à l'extérieur alors qu'ils étaient proposés en interne à la coopérative (depuis une monnaie interne en crédit mutuel est en cours d'installation dans cette coopérative, pour inciter à l'échange économique endogène⁴⁶).

Aucun acteur ne s'est exprimé sur sa difficulté à collaborer avec ses pairs: nous abordons un domaine impensé, probablement à peine conscient, mais qui est pourtant un des obstacles majeurs à la reconnaissance et à la pérennité du réseau de l'économie sociale et solidaire. Pourtant l'étude du *labo de l'ESS* (2009) consacre aussi un chapitre à ce fait délétère: « *Soulignons ce paradoxe : l'ESS est porteuse de valeurs de coopération et de solidarité, et pourtant, les outils et expériences de coopérations et de mutualisation entre entreprises ESS, transversaux aux secteurs d'activité et aux statuts (par exemple à l'échelle des territoires), sont encore peu nombreux. A tel point que c'est parfois la puissance publique qui provoque ces partenariats, en conditionnant son financement à leur mise en œuvre. Qui plus est, les phénomènes de concurrence entre entreprises ESS d'un même secteur ou territoire existent et sont même parfois très affirmés, malgré les apparences et les discours qui tendent à les relativiser, voire à les ignorer.*⁴⁷ »

Nous ne pouvons qu'émettre des suppositions sur l'origine de cet état qui ne fait qu'être constaté et déploré de l'extérieur, par les parties prenantes des acteurs de l'ESS (ce sont surtout les acteurs publics qui en souffrent le plus, en tant que frein à leur politique publique, qui pourrait sans doute mieux se coordonner avec ce secteur s'il était moins divisé). Mais les premières victimes sont les acteurs de l'ESS eux-mêmes, même s'ils n'en ont pas conscience, car il y a une perte de chance de développement économique (axé sur des valeurs sociales et solidaires) très importante, par défaut de coopération des acteurs entre eux; c'est tout le secteur qui se fragilise, en temps de crise, à cause de cette difficulté.

La lutte pour la reconnaissance (Honneth, 2013) apporte une première grille de lecture sur les raisons conduisant un groupe d'acteurs de l'ESS à dénier toute reconnaissance à un pair.

⁴⁵ CAE : coopérative d'activité et d'emploi, qui sert de couveuse d'activité à des compétences très diverses, qui sont testées par les salariés de la coopérative avant leur éventuelle installation, en dehors de la coopérative.

⁴⁶ Le projet SYMBA.

⁴⁷ http://www.llelabo-ess.org/IMG/pdf/Cahiers_LaboESS_synthese.pdf

L'organisation ou l'individu qui se retrouve victime de ce mépris social, génère en retour la même dynamique inversée. Cette lecture semble pertinente pour de nombreux conflits internes au champ, sous-tendus par les problèmes que nous allons développer, à la suite.

Le changement d'échelle versus le développement coopératif en réseau

Jean-Marc Borello – responsable du Groupe SOS- nous expose ses prévisions pour l'avenir :

« De toute façon, les ... petits vont s'organiser entre eux ou disparaître. Donc bientôt la question ne se posera plus, faute de combattants, parce que le milieu associatif, en tout cas dans les dispositifs de gestion d'établissements, est en train de se concentrer à la vitesse grand V. Ceux qui ne sont pas capables de s'allier entre eux, de créer des dispositifs un peu plus performants, vont juste disparaître. Donc c'est une question qui s'éteindra enfin avec la disparition de ces structures qui n'ont pas la taille requise ; moi ça ne me pose absolument aucun problème. Il faut faire des économies et les économies c'est aussi des économies d'échelle et ça ne change rien à nos valeurs de partager un comptable, un juriste ou des moyens techniques ; ça ne met pas en cause les valeurs et donc la ressource publique étant ce qu'elle est, si les gens ne veulent pas évoluer, ben ils auront le destin des dinosaures Sans parler d'un élément extrêmement déterminant, qui est que le lucratif concurrentiel arrive sur les ¾ de nos métiers, et que donc ce qui historiquement était réservé à l'économie sociale ne l'est plus. Les crèches aujourd'hui sont, ou gérées par des structures de l'économie sociale, ou par des sociétés commerciales ; et le commercial arrive en force sur le secteur de la petite enfance ; en ce qui concerne le secteur des personnes âgées, le privé lucratif a déjà pris l'essentiel du marché. Donc, ou l'ESS se réveille ou elle continue à roupiller.... Mais, si les acteurs ne s'organisent pas, pendant qu'ils se posent des questions sur le maintien de leurs valeurs, le privé conquiert des parts de marché. Quand ils auront fini de se questionner, le marché sera juste occupé. »

Dans le secteur de l'ESS comme dans d'autres secteurs, la conviction qu'il faut atteindre une taille critique pour être suffisamment compétitif, digne d'intérêt, existe et incite à se regrouper. Le discours sur l'appel au changement d'échelle est un discours récurrent de certains *leaders* de l'ESS, au risque de l'isomorphisme institutionnel du champ (DiMaggio et Powell, 1983), c'est-à-dire du risque de dilution des spécificités du champ dans le modèle de l'économie classique. Ce sont surtout les financeurs qui exercent cette pression car le financement d'un travail en réseau de petites structures autonomes est plus difficile à effectuer et son résultat est plus difficile à évaluer en quantité chiffrée. La concentration et les économies d'échelle dans la mutualisation des compétences confortent l'efficacité économique. Cependant, au chapitre

9, nous examinerons si des alternatives au changement d'échelle sont possibles et durables.

B2-L'absence de diversité dans les classes dirigeantes et leur reproduction à l'identique, comme frein au renouvellement de la vision et du projet politique

Le manque de diversité dans la représentativité persiste dans les structures de l'ESS, entretenu par une forte cooptation pour une reproduction des dirigeants à l'identique (Fremaux, 2011). Madeleine Hersent pense « *que le milieu de l'économie sociale et solidaire résiste beaucoup sur la question du genre,... que c'est une vraie résistance* » et que le « *manque d'ouverture à l'altérité, à la diversité, la peur des nouveaux entrants, sclérose le champ*⁴⁸ ».

Un membre de *l'ACPES*⁴⁹, ancien vice-président du CRESS jusqu'à 2010, fait la même analyse et propose une pratique pour remédier à cette situation: la direction partagée à périodicité régulière entre tous les volontaires, pour partager dans le temps, les postes à responsabilité.

*« Beaucoup de conseils d'administrations, d'associations, de SCOP..., sont dirigés par des hommes blancs, d'un âge avancé, point à la ligne: la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Ile de France (CRESS) : 35 membres au conseil d'administration... 2 femmes ! Moyenne d'âge, je sais pas... faudrait, je pense que je suis dans les plus jeunes. On a du mal à sortir d'un état d'esprit... d'organisation pyramidale avec des formes inspirées de la troisième République. C'est le régime des Présidents. Ce qui fait que bon, dans l'économie sociale et dans l'économie solidaire c'est à peu près la même chose, c'est le secteur qui emploie le plus de femmes, en terme d'emploi, il y a 70% de femmes. Dans les postes de direction il y a une infime partie qui est dirigée par des femmes. Voilà ça c'est des choses sur lesquelles on a à travailler,... oui travailler sur la question de la rotation par exemple des pouvoirs, des tâches, ça c'est extrêmement important.*⁵⁰ »

Une étude faite par Catherine Lenzi (2006) sur les SEL français⁵¹ avait mis en évidence une corrélation entre l'implication des femmes et la collégialité des directions, alors que dans des modes de directions pyramidales, les femmes se retrouvent la plupart du temps en position subordonnée et rarement dans les principaux dirigeants. Elle a observé un rapport d'égalité dans les structures et les instances décisionnelles à un niveau rarement atteint dans les

⁴⁸ Entretien francilien du 14 octobre 2009.

⁴⁹ ACPES : Acteurs et Collectifs Pour une Économie Solidaire.

⁵⁰ Entretien francilien du 30 septembre 2009.

⁵¹ Catherine Lenzi Fauraz, Sociologue, enseignant-chercheur : « L'autonomie de l'individu à partir d'une variante de l'économie solidaire », thèse de doctorat préparée au laboratoire Printemps/CNRS - Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines.2006.

associations : entre 50 et 80% de femmes dans les conseils d'administration, 166 femmes et 109 hommes dans le réseau *SEL'idaire* en 2004, 60% de femmes occupant des postes de responsabilité. Catherine Lenzi avance aussi d'autres explications : c'est un milieu qui selon elle permet des échanges incluant la sphère du travail domestique, une meilleure prise en compte par une valorisation quasi-monétaire des échanges à caractères sociaux, par lesquels les femmes se sentent particulièrement concernées.

Une classe dirigeante qui se reproduit à l'identique, selon un même modèle, est un frein à la capacité à créer de l'intelligence collective ou à envisager d'autres positionnements pour traiter la crise sociale et les nouveaux enjeux sociétaux. Il s'agit d'un processus fort bien connu, « *afin d'assurer la pérennité du projet, on choisit des gens sûrs, issus de la communauté fondatrice. Une logique qui a longtemps joué - et joue encore - contre les femmes* » (Fremeaux, 2011, p.67). La crispation identitaire ou l'endogamie par cooptation à l'identique stérilise le dialogue avec les derniers entrants à fort potentiel innovant. Un modèle social ou économique qui renie ou détruit toutes ses alternatives, comme dans les systèmes totalitaires, finit par se scléroser et s'effondrer sur lui-même. Un modèle vivant sait se rénover en instaurant un dialogue avec ses marges les plus dynamiques, même si le dialogue est conflictuel et permet la cohabitation de plusieurs systèmes (de plusieurs monnaies par exemple). Albert Hirschman propose un dénouement par le « *dépassement des positions extrêmes, intransigeantes, qu'on affectionne de part et d'autre, dans l'espoir que le débat public se fera ainsi, peu à peu, plus "philodémocratique"* », (democracy friendly) » (1992, p.266-267).

Conclusion :

Ce chapitre a souhaité exposer les problèmes de communication internes au champ de l'ESS. Certes, ces problèmes ne sont pas insurmontables puisqu'il existe des instances régionales (Les chambres régionales d'économie sociales et solidaires) et un *think tank* national (le laboratoire de l'ESS) s'efforçant d'assurer une certaine transversalité. Mais le processus aboutissant à la loi de juillet 2014 sur l'ESS a bien montré des acteurs divisés, agissant en ordre dispersé. Pourquoi cette difficulté à nouer des relations alors que tous ces acteurs affirment partager des valeurs comme la coopération et la solidarité? La première explication est à chercher dans la polysémie même de l'expression « économie sociale et solidaire ». Polysémie qui vient à la fois de la composition du mot (l'économie sociale est différente de l'économie solidaire) et de la différence de positionnement idéologique (alternatif, complémentaire ou en opposition à

l'économie dominante) qui traverse l'ensemble du champ. Les différences entre économie sociale et économie solidaires expliquent, en partie, pourquoi les acteurs n'ont pas cherché à développer de messages communs. De même, les difficultés de positionnement des acteurs de l'ESS vis-à-vis du courant dominant de l'économie contribuent à freiner les possibilités de développement d'un réseau économique entre pairs. Les croyances limitatives projetées sur le système dominant et l'absence de claire définition de ce qui est commun entre les acteurs de l'ESS conduisent à une forme de suspicion vis-à-vis du développement économique et du changement d'échelle.

Outre cette hétérogénéité, les difficultés communicationnelles de l'ESS sont dues au fait que chacune de ses composantes souffre de problèmes spécifiques : l'économie solidaire est - en France - une pratique utopique restreinte donc mal identifiée, tandis que les chiffres imposant de l'économie sociale (environ 10% du PIB) masquent mal un regroupement statutaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations) qui ne correspond pas à des pratiques économiques communes (Le Crédit Mutuel ou Limagrain, qui ont pourtant gardé le statut historique issu de l'économie sociale, n'ont pas grand-chose en commun avec une coopérative comme Ardelaine ou le réseau associatif Artisans du monde). De même, les entreprises sociales souvent considérées avec méfiance par les structures de l'économie sociale et de l'économie solidaire, voient leur image publique brouillée par les opérations de communication de RSE des grandes entreprises.

Ces différences et ces divergences idéologiques sont un obstacle à l'élaboration d'une stratégie de communication commune. Au contraire, les acteurs préfèrent se regrouper par affinité dans des organes de représentations qui fonctionnent trop souvent « en silo », se cooptant et se reproduisant à l'identique ce qui contribue aux difficultés de lisibilité du champ. Ce fonctionnement en silo empêche que se développe une coopération entre acteurs favorisant l'émergence d'une filière ou d'un écosystème ESS, ce qui fragilise l'ensemble du secteur et ne favorise pas une reconnaissance par le grand public et par les élus. Il s'ensuit une lutte pour la reconnaissance qui fait obstacle à des communications transversales. Ces difficultés communicationnelles internes sont récurrentes, car, dernier obstacle identifié dans ce chapitre, les élites dirigeantes se renouvellent peu : elles se cooptent en laissant peu de place à un renouvellement qui ferait plus de place aux jeunes et aux femmes. Maintenant que nous avons identifié ces problèmes « internes » de communication (entre les acteurs de l'ESS), nous allons nous efforcer de mettre en lumière les problèmes de communication externe (avec leur environnement : élus, médias, consommateurs...) dans le chapitre suivant.

Chapitre 5.

LES PROBLEMES DE COMMUNICATION EXTERNES A L'ESS

Ce chapitre étudie les difficultés de communication entre les acteurs de l'ESS et leur environnement extérieur. Il cherche à élucider les phénomènes en jeu ainsi que les ancrages culturels et les choix d'orientations des acteurs de l'ESS et de leurs interlocuteurs qui contribuent à ce défaut de communication et d'intelligibilité. Les différentes parties prenantes et interlocuteurs sont étudiés séparément, car générant des problématiques qui sont spécifiques aux différentes interactions. Le chapitre précédent a éclairé la genèse des difficultés de positionnement des acteurs de l'ESS, entre alternative ou complémentarité vis-à-vis de l'économie dominante, entre efficacité économique et expérimentation innovante ouverte, ce qui complexifie la perception de leur propre identité et donc a fortiori leur communication externe.

A) Les relations de l'ESS avec les médias, le grand public et les parties prenantes de la chaîne de valeur

Dans la communication des acteurs de l'ESS, nous pouvons isoler des spécificités qui sont propres aux premiers cercles des parties prenantes de l'ESS mais qui sont en résonance avec des interlocuteurs plus occasionnels, comme les médias.

A1- La méfiance vis à vis de la communication professionnelle et la survalorisation de la communication de proximité

La communication par l'intermédiaire de médias n'apparaît pas comme un objectif, dans les entretiens réalisés en Ile-de-France. Les acteurs privilégient surtout la communication de proximité : le *bouche à oreille*, le dialogue régulier avec les partenaires, la clientèle et les financeurs, et le partage des valeurs sur la chaîne de production/distribution.

Paradoxalement, cette communication de proximité n'est pas perçue comme un acte de communication, ce dernier étant plutôt pensé comme un acte stratégique, investi en vue d'objectifs particuliers⁵². Les acteurs de l'ESS ont souvent une vision locale de l'action et leur mode de communication prolonge cette vision. La foncière *Terre de Lien* fonctionne avec des bénévoles, pour la tenue de stands dans des salons, des marchés ou pour des échanges d'informations entre associations. Le message, relayé par des sympathisants non acteurs, n'est pas maîtrisé⁵³ et la communication est militante. Mais cette animation de réseau atteint son but de développement de partenariat pour l'achat des terres et réussit même à se faire relayer par des médias locaux.

Un responsable associatif orientée communication de l'ESS estime cependant que le bouche-à-oreille n'est favorisé que faute de moyens ou de compétences: « *Il y a un mécanisme de survalorisation du bouche à oreille qui est lié au fait que ce soit le moyen le plus efficace, il est le moyen le plus efficace parce qu'il y a absence d'autres moyens de communication. Les gens disent : moi je fonctionne surtout par le bouche à oreille c'est ça qui fonctionne ... ah oui mais vous n'avez pas d'autres moyens de communication. Donc fatalement c'est ça qui fonctionne. Peut-être que si vous mettiez une campagne de communication autre, il y aurait un impact beaucoup plus profond et beaucoup plus fort, ... Parce que ça nécessite du temps, des moyens du savoir-faire que...les petites structures de l'économie solidaire n'ont pas tellement le temps. Et si les choses viennent par le bouche à oreille d'une manière qui maintient juste l'activité à flot, l'activité ne va pas plus se développer...* »⁵⁴

Antoine Pillet s'est penché sur la réticence de l'ESS vis-à-vis des médias et des stratégies de *marketing* classique, sa conclusion est que l'ESS a su inventer une forme de *marketing* en accord avec ses valeurs : « *En faisant de l'acte d'échange marchand un acte culturel motivant, en faisant des produits proposés et des services apportés une occasion pour le public de développer ses savoirs, ses engagements, de participer à ce qui se construit, l'entreprise a fait du consommateur un "consom'acteur", voire un adhérent qui s'intéresse aux problèmes et aux ambitions de l'entreprise autant qu'aux produits proposés* », (2007, p.4).

⁵² Entretien francilien du 4 octobre 2009, d'un acteur associatif, orienté communication pour d'autres acteurs de l'ESS.

⁵³ Entretien avec une salariée de la foncière *Terre de lien* le 23 octobre 2009.

⁵⁴ Entretien francilien du 4 octobre 2009, d'un acteur associatif, orienté communication pour d'autres acteurs de l'ESS.

Certains acteurs de l'ESS ont su développer une communication *marketing* qui s'occupe de toute la chaîne de valeur, du « comment produire, dans quelle conditions, avec quel financement et avec quel produit, à plus-value sociale et/ou environnementale au comment distribuer ». Toute la chaîne peut s'articuler avec des conditions qui font partie du champ de l'ESS ou qui sont en accord avec ses valeurs (Pillet, 2006) mais les récepteurs de cette communication (faute de moyens de diffusion suffisants) sont des citoyens qui sont déjà sensibilisés, qui étaient déjà en recherche d'informations sur ce sujet. La communication dans des médias généralistes reste plus circonscrite.

Les difficultés de l'ESS avec les médias

Les journalistes se plaignent d'avoir peu de remontée d'informations, d'organisations qui, à leurs yeux, ne pensent pas à communiquer. Les organisations se plaignent que les informations qu'elles diffusent demeurent peu relayées et que les journalistes ne s'intéressent pas à elles. Les journaux qui avaient une rubrique ESS, comme *Politis* ou *La Croix*, ont arrêté cette rubrique à l'époque de nos entretiens. *La Croix* l'a transformée en une rubrique « les solutions à la crise », *Politis* a fait le choix de disséminer les informations ESS sur l'ensemble du journal. Les deux journaux justifient leur décision par les difficultés qu'ils rencontrent à alimenter ce champ. L'information, expliquent-ils, est à aller chercher auprès de nombreux relais, très fluctuants, et il est nécessaire d'emprunter, à chaque fois, de nouveaux circuits, pour trouver de nouvelles informations car les activités sont très cloisonnées entre elles et il est difficile de trouver de la transversalité.

« Pour mon journal, constate un journaliste, il y a une vraie demande d'information sur ce que font les uns et les autres dans telle ou telle région en matière d'économie solidaire.... Il faudrait que le journal soit doté financièrement... parce qu'il faut faire appel à des journalistes pigistes, il faut les envoyer en reportage, rémunérer le reportage....! C'est forcément du terrain. Si on veut traiter vraiment, intéresser un lectorat large qui n'est pas familier d'économie, il faut leur montrer ce qu'il se passe en termes de pratiques. Le traitement de ça, c'est le reportage...L'entretien oui, mais ce ne sont pas des grands communicants ni dans l'économie sociale ni dans l'économie solidaire, sauf les services de presse ou de com. de grandes organisations de l'économie sociale. Sinon c'est très difficile de recueillir un entretien crédible. J'ai fait ça pendant presque 10 ans... combien de fois,... il faut tout réécrire, tout refaire. Quand les gens parlent, quand il s'agit d'association d'insertion, par exemple, ils sont dans leur monde, ils ne savent pas communiquer, ils parlent pour leur association.... C'est

*impubliable*⁵⁵. »

Le reportage est effectivement le meilleur moyen de montrer la réalité. L'entretien n'est concluant qu'avec des acteurs qui ont pu prendre du recul par rapport à leur activité, pour la médiatiser avec un discours « grand public », un discours de vulgarisation, qui nécessite du temps et une certaine culture.

On peut aussi constater par ailleurs que c'est une tendance très occidentale, de vouloir lisser, uniformiser, pour identifier plus facilement. Ce qui est inclassable, complexe, pluriel, inquiète, déstabilise les systèmes de pensées. N'est-ce pas un enjeu majeur pour le renouvellement d'un modèle sociétal, de ne pas céder à la pression de la catégorisation, de la lisibilité, pour simplement devenir plus médiatique? Comment communiquer sur de nouvelles formes, qui sortent des cadres, qui sont complexes, qui empruntent à différents modèles et pourtant créent de nouveaux espaces, à la frontière de l'espace public, de l'économique et du social? Le reportage permet sans doute partiellement d'échapper à la réduction, de se mettre à la portée du lecteur sans rien renier la complexité de ce qu'on décrit.

Pour JM BORELLO (dirigeant du groupe SOS qui a son propre groupe de presse⁵⁶) il s'agit de simplifier les messages pour être mieux entendu:

« Si on est capable d'identifier ce qui ne fonctionne pas en termes de communication, comment on peut simplifier des messages, faire en sorte que... les véritables messages soient perçus et pas déformés à mon avis, il y a un vrai sujet : permettre aux gens de communiquer ensemble, se retrouver sur des valeurs fortes etc. ça c'est un vrai sujet, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Or, théoriquement rien n'empêche ça. Tous ceux qui ont choisi nos modes d'organisation et quelques autres de l'économie solidaire partagent 95% des valeurs. Y a peut-être 5% de divergences sur des valeurs spécifiques....si on arrive à former un peu mieux les journalistes à travailler avec eux en amont etc. sans doute que le message devrait passer un peu plus facilement. ... »

La difficulté à communiquer des entreprises de l'ESS serait liée, d'après Madeleine Hersent de l'**ADEL**⁵⁷, à la peur d'être trahi, la crainte que le message soit déformé par les médias assimilés à des instruments inféodés à l'économie dominante et que leurs activités et leurs valeurs soient récupérées par de grands groupes, pour alimenter leur discours marketing. Ce phénomène a été

⁵⁵ Entretien avec un journaliste du 21/10/09.

⁵⁶En particulier Interdépendances : revue mensuelle du groupe SOS.

⁵⁷ ADEL : agence pour le développement de l'économie locale.

qualifié du terme de *social washing*, explicité dans le chapitre précédent.

*« Je pense, avance Madeleine Hersent, que les problèmes de communication de l'ESS sont d'abord politiques. Il y a une résistance du milieu de l'économie sociale et solidaire à la communication. Je pense que c'est un vrai problème. Parce qu'ils voient ça comme un cheval de Troie du libéralisme (rires), la communication. On est dans un contexte de crise, on est dans un contexte d'un capitalisme qui montre les dents, on a été dans l'incapacité, c'est pour ça que la communication c'est intéressant, on a été dans l'incapacité collective d'offrir une réponse collective à la crise ! Ça, quand même, ça fait réfléchir trois minutes ! Donc moi ça m'interpelle sur notre impuissance collective. Là, le **CNCRESS**⁵⁸ a fait un gros effort en communiquant sur le mois de l'économie sociale et solidaire. C'est la première fois où il y a une vision nationale... là les gens prennent conscience qu'il ne faut pas se poser trop de questions et un peu agir. Mais sinon jusqu'à maintenant c'est un secteur qui a un peu tendance à s'auto censurer. »*

Madeleine Hersent nous parle de ce phénomène d'auto-censure, qui inhibe l'action par suspicion, voire « diabolisation » de tout ce qui ne vient pas de « l'entre soi » et qui débouche effectivement sur une paralysie. Elle constate que ce mal endémique de l'économie sociale et de l'économie solidaire française est en train de s'estomper, pour faire place à une volonté de convergence, qui émerge déjà dans la construction du mois de l'ESS, sans doute portée par des personnalités plus ouvertes que ses précédents animateurs.

A2- Les problèmes de communication liés à la distribution

Les modalités de productions/distributions jusqu'aux usagers/consommateurs finaux font ~~donc~~ bien partie du projet de l'ESS. C'est à partir des pratiques du commerce équitable sur sa chaîne de valeur que la réflexion s'est étendue à l'ensemble du champ. Certains revendiquent d'ailleurs l'appellation de commerce équitable de proximité pour des circuits courts comme les **AMAP** et cette notion a été officialisée par la loi sur l'ESS de 2014, avec une définition qui peut s'appliquer aussi bien à des relations Nord-Sud que Nord-Nord, pour rejoindre le concept de commerce équitable local, élaboré par le réseau INPACT (Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale) et la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique).⁵⁹

⁵⁸ CNCRESS : *Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire*.

⁵⁹ Charte Nationale du "Commerce Equitable Local, Juin 2014.

Les dissensions du commerce équitable et des circuits courts de proximité

Un distributeur peut devenir un passeur d'information, participant ainsi à une éducation à la consommation responsable : d'où l'importance d'organiser la visibilité de la chaîne de production, afin de maintenir la chaîne de valeur de la production à la distribution. Une partie des acteurs du commerce équitable souhaite une distribution de proximité qui permette de prolonger l'information sur les spécificités du commerce équitable. D'autres réseaux d'acteurs ont, en revanche fait le choix de la distribution en grande surface, pour une meilleure diffusion auprès du grand public. Ce sujet est l'un des points sensibles qui ont alimenté les grands conflits ayant agité le monde du commerce équitable, lorsque le gouvernement a tenté de créer, pour la première fois, une commission nationale, en 2010. Le principal sujet de discorde a porté sur l'opportunité ou non d'accorder le label « commerce équitable » à des échanges Nord-Nord, certains acteurs souhaitant que le commerce équitable ne s'occupe que des petits producteurs des pays en développement. La loi ESS de 2014 est désormais venue reconnaître la possibilité de commerce équitable de proximité. Mais tout reste à construire, en particulier les particularités de la chaîne de valeurs et ses modes opératoires pour valoriser ce type de production.

L'exemple des AMAP est particulièrement instructif pour comprendre les modalités et les rétroactions d'une communication orientée grand public. Une AMAP telle qu'elle est conçue actuellement ne peut pas s'étendre indéfiniment, ou alors doit essaimer avec la création d'une autre AMAP. Il s'agit en effet d'un groupe de personnes qui vont précommander une production agricole, avec des critères de qualité, auprès d'un professionnel avec qui elles vont partager les risques et un certain nombre de travaux, de gestion mais aussi parfois de travail agricole (cueillette en plein champ le plus souvent). Quand le professionnel atteint les limites de sa production, une autre AMAP, sur un autre terrain, doit se créer. Mais les terrains dans la proximité des zones urbaines, où se situent les usagers potentiels des AMAP, ne sont pas extensibles à l'infini.

Une communication largement médiatisée a accompagné l'essor de ces organisations innovantes de support communautaire de production (internationalement répandus sur tous les continents, sous le nom de CSA (*community supported agriculture*) et fédérés par le réseau **URGENCEI**). Déjà en 2011, la présidente de **MIRAMAP** reconnaissait que le processus, après une phase de saturation, avec de longues listes d'attente dans de nombreuses AMAP, rentrait dans une phase de stagnation de la demande. Le succès des AMAP avait attiré la création de

structures commerciales proposant des paniers de fruits et légumes bio à moindre coût et avec peu d'engagement dans le processus. Depuis, *La ruche qui dit oui*, une entreprise qui se fournit en produits dans une proximité relative (jusqu'à 250 km), et qui a pu organiser une vaste demande grâce à ses supports numériques, a créé un marché particulier de distribution de produits paysans « de proximité », qui est venu recouper celui des AMAP, à destination d'un public moins militant et moins exigeant au niveau des valeurs qui sous-tendent cette organisation. La Ruche qui dit oui a été créée avec des capitaux d'investissement classiques, en recherche d'une rentabilité suffisante, et non plus avec un préfinancement participatif des acteurs.

Ce rappel historique permet de comprendre qu'il est nécessaire d'atteindre des seuils avant de vouloir changer d'échelle, si l'on veut pouvoir maintenir des processus fondés sur des valeurs partagées. Ici la communication « grand public » autour du phénomène AMAP a surtout permis que l'économie dominante identifie un besoin mal satisfait et lui apporte ses propres réponses, en habillant ses propositions d'un discours *marketing* adéquat inspiré des valeurs des AMAP : circuit court producteur/consommateur, production de proximité, soutien à l'agriculture paysanne, etc.

La Ruche qui dit oui regroupe des investisseurs classiques qui ont choisi un mode d'organisation entrepreneurial, qui n'a rien de collectif ou de participatif, dans lequel chaque responsable de ruche a un statut d'auto-entrepreneur. Les aspects sociaux et solidaires sont discontinus dans ce mode d'organisation et sont surtout présents dans l'organisation d'un vaste circuit court entre des agriculteurs français et des consommateurs regroupés dans des ruches et sur une plateforme numérique, mais médiatisé par le responsable de la ruche, avec des clients qui ne sont pas directement en contact avec les agriculteurs. Les possibilités d'interactions des consommateurs avec l'organisation sont très restreintes par rapport à celles des AMAP. Par son soutien à l'agriculture paysanne, cette organisation justifie néanmoins son statut d'entreprise sociale. Le modèle de fonctionnement des AMAP, participatif et relié à des valeurs du début à la fin, n'aurait pas pu se déployer aussi rapidement. Les huit principes de conception d'une gestion commune, tels que définis par E.Ostrom (cf.chap.2B), peuvent s'identifier au sein du fonctionnement du réseau des AMAP. Dans l'organisation de la *Ruche qui dit oui*, il y en a au moins trois qui font défaut :

- **celui concernant des dispositifs de choix collectif** : « *La plupart des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à la modification des règles opérationnelles* » (2010, p.117). Les clients/consommateurs de la ruche ne sont pas associés aux processus de

décisions et d'organisations la concernant, tout au plus, ils sont consultés pour une évaluation *ex post*. Les niveaux décisionnels sont cloisonnés et particulièrement restreints au niveau des usagers

-celui concernant la surveillance : « *les surveillants qui examinent les conditions de la ressource commune et le comportement des appropriateurs rendent compte aux appropriateurs ou sont des appropriateurs eux-même* » (2010, p.118). Les clients/consommateurs de la ruche ne sont pas associés aux processus de surveillance des productions agricoles, quant à leur conformité aux attentes, seulement à une éventuelle évaluation *ex post*.

-celui de processus imbriqués pour la gestion durable des ressources communes appartenant à des systèmes plus étendus. « *Les activités d'appropriation, de fourniture et de surveillance, d'application des règles, de résolution de conflits et de gouvernance sont organisées par de multiples niveaux d'organisations imbriquées* » (2010, p.126). Il s'agit de construction d'unités organisationnelles incorporant des unités plus petites.

Dans l'organisation de la Ruche, les niveaux décisionnels sont cloisonnés et particulièrement restreints au niveau des usagers, la dimension participative est donc évacuée, ce qui rend le modèle plus cohérent en interne et plus séduisant à l'externe, parce que les tensions dialogiques entre les valeurs sociales et solidaires et les impératifs de déploiement économique sont considérablement réduites ; il n'y a pas vraiment de cogestion avec les usagers et l'activité de cette organisation se rapproche plutôt d'une prestation de service classique. Il semble donc que l'on soit en présence d'une aporie : soit rester dans l'ESS, avec une nécessité d'engagement participatif, au risque de conflits internes et d'arbitrages économiques peu favorables à la séduction du grand public, soit séduire le grand public par un fonctionnement plus souple et moins engageant, mais avec une perte de cohésion avec les valeurs traditionnelles de l'ESS

B) Le positionnement de l'ESS vis-à-vis des acteurs publics

Les problèmes de communication perçus par les personnes interrogées lors des entretiens semblent se situer, à un niveau général, en lien avec l'identité. Ils proviennent moins de l'absence de maîtrise de communication des acteurs ou d'une méfiance vis à vis des médias (bien que clairement exprimée) que d'un problème central : celui de l'hétérogénéité de l'ESS et de la diversité de son positionnement face à l'économie classique (cf. le chapitre précédent).

Nous avons assisté à l'émergence d'une prise de conscience d'un besoin de référentiel de

l'ESS et d'outils communs pour mieux communiquer. Les pouvoirs publics, en particulier, ont besoin de repères et d'indications balisées pour appuyer leurs orientations politiques.⁶⁰

Ces orientations sont de plus en plus formatées par des législations européennes (comme nous le verrons dans le chapitre suivant), mais aussi par l'impératif de traçabilité totale de tout argent public qui doit emprunter des circuits théoriquement bien balisés. C'est pourquoi le cadre très contraint des marchés publics est le plus souvent préféré aux politiques de subventions, qui font l'objet de tentatives de restriction de la part des instances européennes, en tant que possible distorsion de la concurrence.

Les contraintes inhérentes à la logique des marchés publics, qui rendent peu expressives les particularités de l'ESS, expliquent les difficultés d'intelligibilité et de valorisation des plus-values sociétales de l'ESS par les acteurs publics. C'est ce que nous allons mettre en lumière.

B1- La contrainte communicationnelle des marchés publics

Une circulaire du premier ministre F.Fillon, de décembre 2008, détaillant les devoirs de *l'Etat socialement responsable et exemplaire*⁶¹, sur le modèle des chartes RSE (responsabilité sociale des entreprises), préconise des achats publics socio-éco-responsables pour les marchés publics. Les achats de prestations de services pour favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi sont les achats publics socio-responsables qui se pratiquent actuellement le plus. Les achats publics deviennent un des leviers des nouvelles politiques de développement durable. Mais le monde de l'économie sociale et solidaire, d'une part, tarde à comprendre l'intérêt de se positionner comme partenaire privilégié sur ce créneau malgré des communications d'incitation⁶² et, d'autre part, se heurte à un cadre communicationnel complexe et contraignant (celui des marchés publics) qui ne lui est guère adapté. Les grandes orientations des achats publics socio-responsables ont d'abord concerné l'insertion par l'économie des populations en difficultés dans le monde du travail. Ces clauses sociales sont désormais utilisées par les politiques publiques, pour dépasser la simple gestion de la pathologie sociale et aller vers une politique plus active d'insertion par l'économie, en octroyant un pourcentage d'activités, dans les marchés de travaux et de services, aux personnes éloignées de l'emploi (travailleurs

⁶⁰ Entretien avec un responsable des achats socialement responsables interministériel, début novembre 2009.

⁶¹ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020243534>

⁶² <http://www.chorum-cides.fr/actualite/directives-marches-publics-mobilisation-de-leconomie-sociale-europeenne/>

handicapés ou en parcours d'insertion par l'économie), pour favoriser leur inclusion sociale. Ces pratiques ont été popularisées et encadrées juridiquement, par le guide de l'OEAP (observatoire économique de l'achat public) sur le site du ministère de l'économie, sous la présidence de JB. de Foucauld, et par le guide d'Alliance Villes-emploi⁶³, le premier du genre, sous la responsabilité scientifique de Patrick Loquet et réalisé en collaboration avec le CNIAE (centre national d'insertion par l'activité économique).

L'aboutissement d'un achat public correspond au moment où coïncident une offre et une demande, au terme d'un appel d'offre ouvert à tous (forme juridique la plus répandue), avec des spécifications techniques (conformité *a priori*) et/ou des critères d'attribution pondérés permettant la sélection et/ou des conditions d'exécution (conformité *a posteriori*, non négociable, soumise à pénalités). Un achat public peut donc être considéré comme l'issue d'un processus de communication abouti qui a réussi à organiser la convergence entre offreurs et demandeurs. Or, les acteurs de l'ESS ne parviennent guère à participer avec succès à ce processus. Pour plusieurs raisons. La première tient dans l'expression même des besoins des acteurs publics : il s'agit du recours à la mise en concurrence systématique qui se développe avec la multiplication des appels d'offres (marchés publics ou simple appel à projet avec mise en concurrence des acteurs de l'ESS) au détriment d'une co-construction de politiques publiques avec les acteurs de l'ESS. Cette mise en concurrence se fait souvent au profit des plus structurés et menace à terme la préservation de la bio-diversité économique. Le problème se pose dans les mêmes termes entre de grands groupes entrepreneuriaux, qui ont les moyens d'affecter des ressources humaines pour répondre au mieux aux appels d'offres, et les PME, qui n'ont pas ces moyens, avec des risques de réduction de la concurrence des organisations en capacité de répondre : c'est pourquoi les politiques d'allotissements, pour rendre une partie du marché plus accessibles aux PME (ou organisations de l'ESS, quelle que soit leur forme juridique), ont été rendues obligatoires par le code des marchés publics. Mais il s'avère souvent que les lots sont encore trop importants pour une seule entreprise. Une préconisation, qui reste une possibilité pour l'ESS, est de favoriser le groupement momentané d'entreprises (article 45 du code des marchés sur les GME), c'est-à-dire un groupement possible entre associations, coopératives, PME de l'ESS... (toutes les configurations sont envisageables) qui aide à répondre à un appel d'offre, en mutualisant et massifiant les réponses des petites organisations. Mais l'absence de coopération développée entre les acteurs de l'ESS, telle qu'exposée au chapitre 4, ne permet

⁶³ <http://www.ville-emploi.asso.fr/extranet/actualites/pdf/CSM.pdf>.

que rarement cette démarche.

La deuxième raison vient des contraintes juridiques de ce dispositif. Par exemple, pratiquer une préférence locale était strictement interdit par le code des marchés publics. L'ouverture totale à la concurrence est la règle, de telle sorte que n'importe quelle entreprise soumissionnaire étrangère puisse faire étudier son offre par les pouvoirs adjudicateurs qui l'ont émis. Cette loi était destinée à prévenir des pratiques de clientélisme local et à permettre à l'offre au coût le plus bas de remporter le marché, par souci d'économie de l'argent public. On voit mieux désormais les aspects négatifs de cette législation européenne, qui a eu son utilité mais est désormais largement contre-productive dans une optique de développement durable. Il y a là une vraie problématique qui ralentit considérablement l'avènement du travail en réseau et la co-construction de réponses adaptées à la soumission aux marchés publics par les acteurs de l'ESS. Le risque de préférence locale contre lequel entend lutter le principe de concurrence non faussée, ne serait-il pas devenu mineur dans un contexte de crise sociale et écologique? Ne vaudrait-il pas mieux laisser se construire des alliances pour promouvoir des territoires et favoriser le maillage des différentes organisations qui s'y trouvent? C'est toute la dynamique de la co-construction de l'espace public qui est ainsi mise en tension : maintenir un espace de médiation qui permette une égalité d'accès positivement discriminante mais non discriminatoire, tout en favorisant le lien, la cohésion sociale, la fraternité et la solidarité. Il est vrai que le troisième terme de la devise républicaine française, la notion de fraternité, paraît être devenue obsolète au profit de la liberté et de l'égalité, qui sont des notions très employées dans les communications officielles européennes. L'espace public tend à se transformer peu à peu en zone de droit minimaliste où la liberté des plus forts a peu à peu restreint la liberté des plus faibles (la métaphore du renard libre dans un poulailler libre).

La troisième difficulté communicationnelle liée au dispositif des marchés publics tient au fait que les acheteurs sont très prudents vis-à-vis de toutes les formes d'organisation qui ne sont pas très répandues : une structure peu courante comme une *CAE*, une *SCIC*, peuvent générer de la méfiance et le cadre de réponses des marchés publics, s'ils ne contient pas un développement *ad hoc*, recherchant une particularité propre à l'ESS, ne laisse que peu d'espace pour que s'exprime une quelconque spécificité propre à l'ESS, ou en tout cas, ne peut la valoriser dans le cadre de la réponse. Les acteurs de l'ESS pourraient aller rencontrer les acheteurs publics, en amont de toute publication pouvant les concerner, pour échanger des informations et pour qu'une acculturation réciproque puissent avoir lieu : comment rédiger un appel d'offre qui laisse des chances à l'ESS et comment y répondre? Les acheteurs publics sont tenus de faire

du *sourcing*, pour mieux connaître les possibilités de réponses sur leurs segments de marché (il s'agit d'une recommandation officielle), et audient volontiers, dans leurs limites de temps disponible, les candidatures spontanées, en dehors des appels d'offres les concernant. Il s'agirait alors d'organiser un méta-niveau de communication, non décisionnel, pour assouplir le cadre très étroit du mode de communication officiel de l'expression des besoins dans la sphère publique. Mais les acteurs de l'ESS utilisent rarement cette possibilité par méconnaissance et se détournent le plus souvent des marchés publics.

B2- Le message social et solidaire dénaturé par les grilles de lecture des acteurs publics ?

Des acteurs publics ou d'agence spécialisée ont été interrogés sur leur compréhension de l'ESS et nous nous apercevons que peu connaissent ses contours et ses différentes composantes. Ils expriment une vraie difficulté à travailler avec l'ensemble du secteur par méconnaissance de ses possibilités et ont chacun une porte d'entrée différente selon les parties avec laquelle ils sont en interaction.

Un fonctionnaire d'un ministère⁶⁴: *« c'est difficile d'y voir clair, c'est très disparate, l'économie solidaire, beaucoup ici, considèrent que l'économie solidaire, c'est plutôt du caritatif, la partie économique gêne les acteurs publics pour financer sereinement l'économie solidaire qui se positionne entre associatif et démarche entrepreneuriale ».*

Il y a souvent besoin de positionnement clair de leur part, pour savoir si l'organisation rentre dans une catégorie à subventions ou si l'organisation a un statut qui est référencé (entreprise d'insertion...). Il y a une mise en tension entre le besoin des partenaires d'avoir un référentiel, une grille de lecture de l'ESS, qui pourrait servir de critères d'attribution à des subventions, ou de modèle pour rédiger des appels d'offres ou appels à projet orientés ESS, et le désir plus ou moins conscient des acteurs de ne pas trop cadrer le champ de l'ESS, de le laisser le plus ouvert possible, pour laisser la dynamique innovante et créative se poursuivre (définir veut dire délimiter et donc restreindre). Si le champ avait été défini trop tôt, peut-être que les associations culturelles comme l'*UFISC*, qui ont rejoint l'ESS, et sont adhérentes du *MES*, au niveau national, n'auraient pas pu trouver leur place si facilement dans ce champ. Mais ce besoin de référentiel apparaît comme une réponse à une insécurité juridique croissante, autant pour les acteurs que pour les pouvoirs publics. La loi sur l'ESS de juillet 2014 apporte certes une identification critérisée des acteurs de l'ESS, mais il y a encore un long chemin entre la

⁶⁴ Entretien du 3 novembre 2009.

description d'un critère et son identification/évaluation précise dans une organisation.

Les rapports des acteurs économiques de l'ESS avec la sphère publique sont de plus en plus contraints par des législations essentiellement européennes, comme nous le développons dans le chapitre 6, qui viennent s'immiscer dans les choix politiques et les orientations sociales des gouvernements, du local au national, pour traquer les atteintes à la libre concurrence. Ce concept semble devenu prépondérant sur tout autre considération alors, que, d'après le traité européen même, les politiques sociales des Etats (ou niveau infra) ne sont pas du ressort du droit européen.

Les discours français et européens pour promouvoir les PME et le statut entrepreneurial classique sont repris en leitmotiv, à plusieurs niveaux décisionnels. Il semble qu'il y ait consensus sur le fait de soutenir le développement d'activités individuelles sous forme de micro ou petites entreprises, plutôt que le développement de projets associatifs ou coopératifs. Les autorités locales font par ailleurs de moins en moins le choix d'orienter leurs subventions en fonction de leur propre projet politique, car les nouvelles législations sur les aides d'Etats sont devenues plus contraignantes sur ce sujet (cf. chapitre 6).

Le choix idéologique d'encourager l'entrepreneuriat individuel, plus ou moins assisté, plutôt que des projets coopératifs ou associatifs, est discutable. Les statistiques montrent que les coopératives résistent mieux à la crise que la forme entrepreneuriale classique (*Interdépendances, Les coopératives face à la crise*, janvier 2010). Ainsi une coopérative d'activité et d'emploi (CAE), par exemple, apporte des avantages incontestables pour tester une activité économique qui n'est pas tout à fait mûre, ou ne trouve pas encore son marché, voire même n'est pas viable dans l'indépendance complète. Les salariés développeurs de cette activité peuvent choisir de rester dans la structure ; ils peuvent aussi créer plusieurs activités complémentaires (la pluri-activité), sous un même contrat, et par la suite, choisir de s'émanciper de la coopérative pour s'installer à leur compte ou y rester en tant que coopérateur-salarié. Ce qui permet de donner un cadre juridique et une protection sociale à des « petits boulots », qui s'effectuaient souvent hors cadre jusqu'alors et de les viabiliser à long terme. L'environnement coopératif maintient une activité socialisante qui n'existerait pas sinon. Mais le problème est que la CAE n'a pas vocation à être autonome financièrement et dépend donc de subventions pour exercer son service d'intérêt général (au même titre qu'une entreprise d'insertion). C'est le plus souvent cette forme hybride, entre activité économique lucrative et utilité sociale (ou d'intérêt général, selon les grilles de lectures que l'on adopte), qui perturbe l'approche des pouvoirs publics, comme l'illustre bien la difficulté de la reconnaissance de la qualité

d'organisme d'intérêt général du *PTCE* Orléans Technopole Développement, en vue d'accéder au mécénat, qui a finalement obtenu ce statut, après un premier refus, lui reprochant initialement sa lucrativité⁶⁵ (Amblard, 2014).

Les autorités publiques en tant que partenaires peuvent participer à des dispositifs qui privilégient le maillage local des acteurs de proximité alors qu'en tant qu'acheteurs publics cette possibilité leur est interdite par les directives communautaires sur le respect de la libre concurrence. Le discours sur la nécessité du changement d'échelle et le regroupement des petites structures font aussi partie de l'approche des pouvoirs publics. Leur responsabilité est impliquée dans le phénomène de la lutte pour la survie des acteurs de l'ESS décrite au chapitre précédent, car ils multiplient les appels d'offres et les mises en concurrence, même hors marchés publics, dans le cadre des appels à projet. Ils accentuent ainsi les rivalités du secteur alors qu'ils sont les premiers à demander aux acteurs de s'accorder et de monter des projets en commun, pour n'avoir qu'une seule ligne de financement.

Un acteur public décrit ce phénomène, qui concerne la multiplication des appels d'offres mettant en concurrence les organisations de l'ESS et contribue à grandement dégrader les rapports entre elles. De plus, les services de l'économie sociale et solidaire sont déjà mis en concurrence avec les services des entreprises capitalistes, qui ont les moyens de proposer moins cher, souvent au détriment de leurs salariés. Il devient donc urgent que l'ESS communique sur ses bonnes pratiques et sa plus-value sociale, si possible au moyen de démarches d'évaluation certifiées, pour aider les pouvoirs publics à pouvoir prioriser ce secteur, en s'appuyant sur des garanties reconnues⁶⁶.

Même les appels à initiative font l'objet d'une mise en concurrence, et des acteurs ont proposé de choisir un travail en réseau plutôt que de procéder par élimination des moins performants. Ce qui peut être comparé à une recherche de stratégies à somme positive multi-acteurs (gagnants-gagnants), quant aux possibilités de participer à l'interaction pouvoirs publics/acteurs économiques.

Les subventions sont nécessaires mais insuffisantes, l'engagement est sollicité à se porter jusqu'au partenariat économique. Cette position alimente toute la réflexion sur les achats publics socio-éco-responsables, qui sont investis en tant qu'outils d'orientation et de développement des politiques publiques. Ils actent ainsi ouvertement leur soutien à une production durable et

⁶⁵ http://www.isbl-consultants.com/user_files/article_JA_PTCE.pdf

⁶⁶ Entretien du 11 octobre 2009.

responsable. Les contraintes des achats publics, liées à leur obligation d'ouverture à la concurrence et de non-discrimination entre les soumissionnaires, autorisent pourtant des marges de manœuvres, qui permettraient de s'articuler à la chaîne de valeurs de l'ESS, mais qui ne sont pas investies par les acteurs pour les raisons exposées précédemment.

La communication avec les pouvoirs publics, que ce soit pour l'obtention de subventions ou l'octroi d'un marché public, l'inscription dans un schéma directeur ou une orientation de politique publique, est une communication médiatisée, qui passe par des supports accessibles à tous (appels d'offre des marchés publics, appels à projets ou à initiatives,...) mais très contraints car très codifiés. Dès lors, les communications entre acteurs de l'ESS et pouvoirs publics sont, malgré le travail de sensibilisation réalisé par le *RTES*⁶⁷, très compliquées puisque, d'un côté, les pouvoirs publics saisissent mal les acteurs et les enjeux de l'ESS et que de l'autre, les acteurs de l'ESS ne maîtrisent pas les codes leur permettant de décrypter et/ou de répondre efficacement aux communications publiques qui pourraient les intéresser. S'il est souhaitable que des espaces de communications se créent entre les acteurs ESS et les pouvoirs publics⁶⁸, les décisions ne se prendront normalement pas à ces occasions car, si de l'argent public est impliqué *in fine*, il doit faire l'objet d'une traçabilité et d'une transparence dans son processus d'attribution. Le processus de délibération décisionnelle est le plus souvent codifié, soit dans le cas des subventions, soit dans le cas des marchés publics, qui sont encadrés par plusieurs directives européennes, déclinées dans un code national des marchés.

Les acteurs publics sont contraints de créer des cadres de dialogue, qui laissent peu de place aux particularités et aux préférences collectives locales, et les acteurs de l'ESS ont souvent des difficultés à exprimer leur particularité dans les grilles de lecture des pouvoirs publics. S'il ne s'agit pas d'une procédure orientée ESS, le critère du prix, qui est encore prépondérant dans les marchés publics, les désavantage le plus souvent. L'analyse du cycle de vie et le calcul en coût global, des produits et services, prévu par la nouvelle directive marchés publics de 2014, qui sera transposée en 2016, devrait permettre de mieux tenir compte des spécificités de l'ESS, avec la possibilité d'estimer une plus-value sociale et environnementale et d'en tenir compte dans l'attribution du marché. Mais l'estimation en euros d'une valeur sociétale n'est pas dénuée de rétro-action péjorative, comme le souligne le débat sur les indicateurs sociétaux, les mesures

⁶⁷ Réseaux des territoires de l'économie sociale et solidaire, organisations qui regroupent des collectivités territoriales dans le but de faire de la formation interne et de promouvoir l'ESS auprès des élus.

⁶⁸ Entretien du 11 octobre 2009.

d'impact social (cf.chap.9) et l'estimation financière du vivant (Gadrey, 2015⁶⁹).

Conclusion

Nous avons essayé, dans ce chapitre 5, d'identifier les problèmes de communication que rencontraient les acteurs de l'ESS avec leurs principales parties prenantes : les médias, le grand public, les élus. Bien entendu, ces problèmes externes recourent les problèmes internes. Ils s'ancrent, en partie, dans une hétérogénéité du champ de l'ESS qui le rend peu perceptible et peu compréhensible. En effet, si l'ouverture du champ de l'ESS, par son absence de définition normative, a pu contribuer à attirer de nouveaux entrants se reconnaissant dans la dynamique de l'ESS, cette hétérogénéité favorise aussi, désormais, un discours « *social washing* », qui a permis d'exprimer le besoin d'un référentiel partagé entre pairs, dont la loi de juillet 2014 est le premier jalon.

Concernant le rapport aux médias, notre enquête explique l'invisibilité partielle de l'ESS dans l'espace médiatique (Dacheux, 2011) par deux processus. D'une part, la méfiance des acteurs de l'ESS envers une communication professionnelle considérée comme le cheval de Troie du libéralisme. Critique de la communication que l'on retrouve aussi bien chez certains intellectuels (Ramonet, 1999) que dans les rangs de l'économie politique de la communication incarnée en France par B. Miège (1997). Cette méfiance se double, d'autre part, d'une survalorisation de la communication de proximité, sans doute liée à la dimension territoriale de l'ESS (Pecqueur, Itcaina, 2012).

N'accédant que très peu à l'espace médiatique central, le champ de l'ESS (ses contours, ses valeurs) reste méconnu du grand public. Certes, de nombreuses initiatives, à l'image du commerce équitable ou des *AMAP*, sont médiatiquement valorisées, mais notre travail montre que cette valorisation profite aussi aux acteurs privés qui, n'ayant pas à assumer une tension dialogique entre valeurs solidaires et efficacité économique sur leur chaîne de valeurs, apparaissent beaucoup plus accessibles et séduisants aux yeux du grand public.

Vis-à-vis des acteurs publics, le problème est double. Le message émis par les acteurs de l'ESS vis-à-vis des acteurs publics peut connaître des difficultés d'identification énoncées dans le chapitre précédent, mais ils ont surtout une difficulté à répondre aux impératifs communicationnels liés à la spécificité des interfaces publiques de dialogue très contraintes

⁶⁹ <http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2015/04/27/les-oceans-valent-24000-milliards-de-dollars-ah-bon-ca-va-aider-a-les-sauver/#more-1036>

(type appel d'offre public) et probablement politiquement orientées par les institutions européennes. Ces-dernières ont effectué des choix économiques qui expliquent certaines difficultés communicationnelles de l'ESS, ce que nous allons aborder dans le chapitre suivant.

Chapitre 6.

UN CONTEXTE DEFAVORABLE : LA LEGISLATION EUROPEENNE

Toute communication, donc tout problème de communication, prend sens dans un contexte (Watzlawick, 1984). Pour éclairer les problèmes de communication internes et externes abordés aux chapitres précédents, il convient donc de s'intéresser au contexte européen qui impacte les acteurs de l'ESS. Ce chapitre se présente comme une démarche d'étude de cas élargie (Burawoy, 2003) qui consiste à replacer l'étude dans un cadre plus large, après avoir décelé l'influence d'une contrainte extérieure, s'exerçant sur le territoire ou le groupe étudié. L'étude de cas élargie fait évoluer l'objet de la recherche en cercles concentriques, dans des champs de détermination en interaction directe ou indirecte par rapport à l'objet initial. Dans le cadre de cette étude de cas élargie, une observation participante des réunions de l'inter-groupe Economie sociale du Parlement européen, animées par le réseau européen d'acteurs *Social Economy Europe*, a été effectuée sur quelques sessions entre janvier 2011 et mars 2012, et différentes sources documentaires et analyses de textes officiels (directives, règlements, communications, analyse des compositions de commissions consultatives) impactant l'ESS ont été effectuées (documents en annexe). Cette observation participante au niveau européen se justifie par le fait que l'enquête de terrain régionale (qui elle-même faisait suite à l'atelier international sur la communication de l'ESS) a laissé deviner que le principal problème de communication et de collaboration entre les acteurs de l'ESS n'était pas une difficulté liée à un déficit de maîtrise technique mais à une difficulté à formuler un projet durable dans un cadre juridique incertain au niveau national car impacté au niveau européen par une évolution conséquente du paradigme concernant l'ESS. Le septième principe de conception de gouvernance durable d'Ostrom, qui implique qu'il n'y ait pas de remise en cause de la légitimité des organisations de gestion de ressources communes, est perturbé de manière indirecte par les développements politiques de la Commission européenne, qui tentent de remettre en question la manière dont elles peuvent bénéficier de subventions publiques. La première partie de ce chapitre présentera le cadre politique européen de l'ESS, la seconde étudiera l'impact du cadre législatif européen sur l'ESS.

A) La vision européenne en interaction avec l'ESS

Cette première partie de notre sixième chapitre présente les organisations communautaires qui ont une influence directe ou indirecte sur l'ESS ou qui ont émis des avis et pris des positions qui concernent ce secteur. Les réseaux d'acteurs de représentation européenne de l'ESS sont aussi exposés avec leurs modalités de participation/interaction (partie A1. La partie A2 consistera en une première tentative de mise en lumière des préjugés négatifs qui pèsent sur l'ESS, à l'aide de faisceaux d'indices et de commentaires d'euro-députés.

A1- Les instances publiques européennes en interaction avec l'économie sociale et solidaire

En Europe, le modèle social européen constitue en quelque sorte le plus petit commun dénominateur conceptuel des pratiques sociales des entreprises et des États, dans le contexte de l'économie de marché. Dans les objectifs de l'Union, ce modèle social est précisé à l'article 3 du Traité de l'Union européenne (TUE) :

« Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant. Elle promeut la cohésion économique, sociale et territoriale ».

Cet article est parfois revendiqué par les acteurs de l'ESS, comme une reconnaissance de leur spécificité en matière de discrimination positive pour plus d'équité, et de responsabilité territoriale par la relocalisation de l'économie. Force est de constater cependant que cette déclaration de principe de l'Union européenne ne vient pas vraiment légitimer l'ensemble des organisations de l'ESS, lorsqu'on analyse les orientations politiques de l'UE.

L'Europe est le berceau des formes modernes et institutionnalisées de l'économie sociale qui se sont ensuite diffusées dans le monde entier. Depuis les premières sociétés de secours mutuelles françaises apparues fin 18^e siècle, d'abord constituées sans cadre réglementaire, jusqu'à leur reconnaissance officielle en 1852, en passant par les villages de coopération écossais de Robert Owen, qui souhaitait que les travailleurs s'émancipent de leurs conditions de travail en accédant à des biens de consommation auto-gérés (les premières coopératives de consommateurs), et la première boulangerie coopérative Raiffeisen, en Allemagne en 1847. L'expansion du phénomène économie sociale s'est déployée jusqu'à notre époque.

Le Conseil de l'Europe, institution consultative basée à Strasbourg, est principalement engagé dans les aspects sociaux, et dans leur intégration aux aspects économiques et environnementaux. Ayant rédigé la stratégie de développement durable pour l'UE, le Conseil de l'Europe propose d'intégrer pour la première fois les politiques européennes sociales, économiques et environnementales dans un cadre unique, la Stratégie du développement durable soutenue par la Confédération Européenne des Syndicats.

La Stratégie de développement durable identifie sept défis en vue d'une Europe durable, plus particulièrement en matière d'inclusion sociale, de développement durable global, de réduction des changements climatiques et de production et de consommation durables. Elle réaffirme les principes clés qui doivent guider un développement durable au plan européen, et plus particulièrement la promotion des droits fondamentaux, le principe de précaution et le principe du pollueur payeur. Par ailleurs, la DG cohésion sociale du Conseil de l'Europe a impulsé la création de l'association IRIS, fondée en janvier 2007, qui a effectué un inventaire européen des différentes initiatives éthiques et solidaires dans l'économie (non exhaustif), et défend une méthode participative de construction d'indicateurs de bien-être. C'est le seul espace qui regroupait dans une même association plusieurs grands réseaux européens comme ceux du commerce équitable (*WFTO*), des consommateurs responsables (*ASECO*), de la finance responsable (*INAISE*), de l'insertion par l'activité économique (*ENSIE*) et les circuits courts entre producteurs et consommateurs (*URGENCI*).

Le CESE, le conseil économique et social européen (Bruxelles), a tout à fait intégré l'économie sociale et solidaire comme outil de développement durable et de réponse à la crise qui frappe actuellement l'Europe. Dans un rapport de 2010, il propose aussi le modèle de développement économique des associations et mutuelles comme outil de support pour la coopération au développement.

La DG Développement de la commission européenne, qui a l'essentiel de ses activités orientées vers l'aide publique au développement (APD), a présenté une plaquette que nous avons rédigée, lors d'une conférence sur la sensibilisation européenne à la solidarité avec le Sud, en 2005, qui propose différents modèles issus de l'ESS comme support d'aide au développement. Plusieurs secteurs dans lesquels l'APD peut servir de support partenarial, sont présentés: le commerce équitable et le cautionnement de circuits de micro-crédits (finance

solidaire), mais aussi le soutien au tourisme solidaire et aux circuits monétaires locaux pour favoriser le développement d'activités vivrières à usage communautaire. La sphère de l'insertion par l'économie et du recyclage est par ailleurs en dialogue avec cette entité, et développe aussi ses filières Nord-Sud, en créant par exemple des entreprises d'insertion en Afrique, pour la réparation et l'entretien du petit électroménager ou du matériel informatique, fourni ainsi à bas coût, aux populations locales⁶⁷.

La DG marché intérieur de la commission européenne, a publié au sein de l'acte pour un marché unique⁷⁰, une proposition (la proposition n°36) consacrée à « l'économie sociale de marché ». Elle a publié en novembre 2011 une communication sur l'entrepreneuriat social, qui vient confirmer sa préférence pour une adaptation des formes managériales classiques au secteur social, dénommé *social business* dans sa version anglaise.

Elle a par ailleurs, constitué un groupe de travail sur l'entrepreneuriat social et l'ESS, le GECES⁷¹ (Groupe d'Experts de la Commission sur l'Entrepreneuriat Social), composé de membres de réseaux d'entreprises sociales et d'entreprises d'insertion, alors que *Social economy Europe* et le RIPESS-Europe (voir leur présentation ci-après) avaient aussi postulé et n'ont pas été retenus, (un seul membre a été intégré depuis au GECES). La constitution de ce groupe de référence a donc indiqué clairement le secteur avec qui cette direction de la Commission, souhaitait travailler et le canal historique de l'ESS n'a donc pas été estimé pertinent quant à sa participation à ce groupe.

Une révision de l'environnement juridique des entreprises sociales est aussi en cours avec l'introduction d'une priorité d'investissement "entreprises sociales" dans les règlements FEDER et FSE⁷² à partir de 2014.

La nouvelle directive sur les marchés publics, publiée en février 2014, et qui sera transposée en droit français en 2016, a aussi clairement accordé des facilités d'accès aux marchés européens, pour des entreprises qui prennent en compte des travailleurs défavorisés : le secteur du handicap mais aussi le secteur de l'insertion par l'économie (nouveau 2014) sont concernés, c'est-à-dire que des entreprises qui vont intégrer un certain pourcentage (non déterminé à ce jour) de travailleurs défavorisés (handicap ou insertion) vont bénéficier d'un accès préférentiel aux

⁷⁰ 2005 Solidarité avec le SUD, DG DEV (en annexe, ESS et Europe).

⁷¹http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/expert-group/index_fr.htm

⁷²Fonds européen de développement régional (FEDER) et Fonds social européen (FSE), aussi appelés fonds structurels, dans le cadre de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale.

marchés européens. Plusieurs entreprises sociales fonctionnent avec un pourcentage de travailleurs en insertion (avant la loi de 2014 sur l'ESS, l'agrément entreprise solidaire avait pu être accordé, en France, à des entreprises sociales, ayant 35% de travailleurs en insertion), ou sont orientées vers un public défavorisé, elles vont donc pouvoir bénéficier de ces marchés publics réservés.

Une euro-députée, membre de l'*intergroupe économie sociale* du Parlement européen, déplore que « *les entreprises sociales [soient] systématiquement ramenées aux questions sur l'exclusion et la pauvreté, mais l'économie sociale est bien plus que cela !* ⁷³ ». Il semblerait que ce signe distinctif facile à identifier, qui renvoie à une vision assistancielle de la charité par l'insertion économique, risque moins de créer des distorsions de concurrence que des velléités d'organisation de partage plus équitable par l'économie, qu'on pourrait prêter comme intention à l'ESS pour l'Europe, suite au succès du commerce équitable international.

Le Parlement européen a émis une résolution, en juillet 2006, reconnaissant l'apport du commerce équitable à l'éducation à la consommation par la solidarité avec le Sud, et à la réduction de la pauvreté. Le soutien public aux productions équitables peut se faire par la commande publique, ou dans le cadre des échanges de coopération décentralisée, sinon dans le simple soutien financier à des filières de distribution équitables déjà existantes. Le recours à des organisations de tourisme solidaire pour des échanges culturels pour les jeunes et les seniors, favorise une éducation à la diversité culturelle et lutte contre les replis identitaires et participe à la prévention de l'immigration pour raisons économiques. Des programmes de co-développement, inconstamment soutenus par les pouvoirs publics, alors que participant aussi largement à cette prévention, favorisent le transfert des bonnes pratiques solidaires du Nord vers le Sud mais surtout du Sud vers le Nord, car les exemples de bonnes pratiques issues des pays du Sud qui ont essaimé partout sur la planète sont nombreux (micro-crédits, à partir de la *Grameen Bank* du Bangladesh), budgets participatifs (Brésil), monnaies locales (du Brésil et de l'Argentine...).

Les organisations d'acteurs issues de l'ESS participant à l'intergroupe Economie sociale du Parlement Européen

⁷³Marie-christine Vergiat : extrait de l'inter groupe ES du parlement européen du 8 décembre 2011, conclusion, p.5

Vue la diversité de l'ESS en France et dans les autres pays de l'Union, il est difficile de proposer une liste exhaustive de tous les réseaux européens ayant un lien avec l'ESS. Nous avons donc choisi de présenter ceux qui sont en lien avec notre terrain d'observation : l'Inter groupe « économie sociale » du Parlement européen.

Social Economy Europe (SEE) est le premier groupe européen qui s'est constitué avec les acteurs européens de l'ESS, créant un intergroupe au Parlement européen, piloté par des euro-députés. Les organisations qui se retrouvent dans ce réseau européen partagent des valeurs communes telles que « *la solidarité, la cohésion sociale, la responsabilité sociale, la liberté d'adhésion, une gestion démocratique, la participation et l'autonomie*⁷⁴. » Cet intergroupe se réunit régulièrement pour exposer aux députés qui en sont les administrateurs, les problématiques liées au secteur, afin qu'elles soient relayées au parlement. C'est dans cet intergroupe Economie sociale que nous avons pu effectuer une observation participante, en lien avec le RIPESS-Europe. Les adhérents de SEE sont les grands groupes de représentation européenne des différentes familles de l'ESS (à l'exception des coopératives) :

AIM : Association porte-parole des mutuelles de santé et de protection sociale

AMICE : Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe.

CEDAG : Comité européen des associations d'Intérêt général. C'est le réseau des associations d'intérêt général des pays européens. Cette organisation maintient un bureau politique à Bruxelles mais n'a plus de financements, ni de permanents, son site internet n'est plus à jour depuis 2013. La suite de ce chapitre va nous éclairer sur les possibles raisons de cet état de fait.

SOCIAL PLATFORM : Plate-forme européenne des ONG du secteur social.

EUROPEAN ANTIPOVERTY NETWORK : Réseau créé en 1990, il fédère les ONG de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

ENSIE : European Network of Social Integration Entreprises représente et développe des réseaux et fédérations d'insertion par l'activité économique en Europe.

EUROPEAN FOUNDATION CENTRE (EFC) : Association internationale de fondations européennes

REVES : Réseau européen des villes et régions de l'économie sociale

⁷⁴<http://www.socialeconomy.eu.org/>

Le RIPESS-EUROPE, Réseau international de promotion de l'économie sociale et solidaire Europe, porté par ses propres acteurs, s'est constitué officiellement en septembre 2011 à Barcelone, après plusieurs années de fonctionnement informel. Ce réseau s'était peu à peu consolidé lors de la préparation de la quatrième rencontre intercontinentale *Globaliser la solidarité* en mai 2009 au Luxembourg, (qui nous a permis de co-construire avec les acteurs une recherche participative sur la communication), en organisant des comités de pilotage tournant dans chaque réseau national ou régional participants. Il comprend aussi des réseaux thématiques d'économie solidaire comme ENSIE, sur l'insertion par l'économie et URGENCI, qui fédère les circuits courts et toute forme de support communautaire direct entre consommateurs et producteurs. Cette branche européenne fait partie d'un ensemble international plus vaste (car il y a des RIPESS dans chaque continent) et peut désormais servir d'interlocuteur aux institutions européennes. Une participation en 2011/2012 à l'inter-groupe Economie sociale du Parlement européen, pour travailler sur des sujets d'ESS avec des eurodéputés et de membres de la Commission, a permis, grâce au dialogue avec des acteurs européens, de faire émerger les représentations et les croyances, présentes en toile de fond des différentes communications et législations européennes et qui contraignent, sans jamais être questionnées, les possibilités des acteurs.

COOPERATIVES EUROPE : c'est l'office européen de l'International Cooperative Alliance. Son but est de promouvoir le modèle des coopératives en Europe et représenter ses membres au niveau de l'Union européenne.

ASHOKA : fondé en 1980, Ashoka est le réseau mondial d'Entrepreneurs Sociaux qui les accompagne dans plus de 70 pays.

RREUSE : re-use, repair and recycling social enterprises, réseau européen des entreprises de recyclages et des ressourceries

FEBEA : Fédération of Ethical and Alternative Banks ou Fédération Européenne des banques Ethiques et Alternatives : réseau qui existe depuis 2001 et fédère des banques et des organisations financières orientées finances sociales et solidaires

Confrontations Europe : *think tank* dont un groupe de travail est orienté sur l'ESS et plus précisément sur la transformation des modes de production des biens et des services

Pour la Solidarité (PLS) est une association au rayonnement européen qui s'est constituée en un *think tank* au service des citoyens et des décideurs politiques, sociaux et économiques de l'Union européenne.

Ces réseaux internationaux peuvent tous assister aux séances de l'inter-groupe Economie sociale, qui est ouvert au dialogue, pour tous les réseaux et les euro-députés qui se sentent concernés par le sujet. Dans les faits, la représentation est inconstante et dépend beaucoup du sujet abordé.

A2- Les préjugés de la Commission européenne pesant sur l'ESS

Les fonctionnaires de la Commission qui participaient aux réunions suspectent largement l'économie sociale et solidaire de « dénaturer la loyauté » envers les autres entreprises. L'ESS, en profitant d'aides et de subventions, viendrait porter atteinte à la concurrence libre et non faussée, dont la commission européenne semble avoir fait un axiome absolu. Les associations à activité marchandes subventionnées (en raison d'une lucrativité limitée et insuffisante pour prétendre à l'autonomie), affrontent toujours ce cliché car les formes économiques hybrides sont fortement suspectées par les fonctionnaires européens de distorsion déloyale. Cet *a priori* négatif ne s'exprime jamais ouvertement en séance de l'intergroupe ES mais en aparté. Au niveau européen, la représentation de l'économie sociale a peu à peu disparu du paysage de la Commission⁷³ pour faire son récent retour avec les entrepreneurs sociaux.

La reconnaissance par la Commission européenne des organisations traditionnelles de l'économie sociale est donc loin d'être acquise et n'a pas facilité les reconnaissances nationales de ces statuts particuliers. Trois propositions avaient été présentées en 1992, amendées en 1993, pour élaborer des statuts européens pour la création de coopératives, de mutuelles, fondations et d'associations européennes. Tous ces projets ont comme référence les statuts de l'entreprise européenne. Un statut européen de la société coopérative (SEC) a été adopté, mais uniquement pour des groupements de coopératives, et son insuccès est imputé à sa complexité. Les projets de statuts de l'association européenne, souvent évoqués, ont été systématiquement reportés, et aucun service de la commission ne se déclare compétent sur les associations. Les statuts de l'association européenne, pourtant presque finalisés, ont été ajournés et aucun texte communautaire ne les évoque.

Ces projets ont été remis à l'ordre du jour à l'occasion de l'Acte pour le marché unique (*single market act*) de Michel Barnier (ancien commissaire de la DG Marché intérieur et services), qui

a relancé la polémique sur ces statuts en omettant de citer le statut européen de l'association dans les mesures à prendre pour développer le marché unique. Le réseau européen d'économie sociale, *Social Economy Europe*, a immédiatement pris position pour demander que les trois statuts européens manquants soient créés. La Commission leur alors demandé de travailler sur le statut européen des entreprises sociales. Les responsables de *Social Economy Europe* ont donné leur accord à condition que les formes traditionnelles de l'économie sociale, que représentent les associations puissent être aussi reconnues comme acteurs économiques au niveau européen. Par ailleurs, à la session de l'intergroupe du 13 janvier 2011, une remarque est relevée dans le compte rendu officiel « *De nouvelles perspectives se font jour avec le « Single Market Act » mais rien n'est dit sur le Statut de l'Association Européenne – et ce malgré une demande formulée par Mme Reding en personne. De plus, personne à la Commission Européenne n'est en mesure de dire qui se charge de ce sujet.* »⁷⁵ (CR 13 janvier 2011, statut de l'association européenne, p.10).

Ces éléments font partie d'un faisceau d'indices qui laissent penser que la possibilité de regroupement européen des associations n'est pas souhaitée par la Commission. En effet, malgré les progrès du dossier, celui-ci a été plusieurs fois abandonné. Lors d'une réunion plénière de la commission de l'emploi et des affaires sociales, un eurodéputé⁷⁶ s'est plaint, en écho à la citation précédente, qu'aucune direction générale ne souhaitait s'occuper du cas associatif et que toutes se déclaraient incompétentes en la matière (pour rappel : en droit communautaire l'association qui a une activité économique est une entreprise comme les autres). Le parlement a voté une résolution sur l'Economie sociale, qui demande aussi entre autre, que soient créés les statuts de l'association européenne⁷⁷, mais la Commission n'en a jamais tenu compte car elle seule peut proposer de nouvelles législations, que le Parlement ne peut qu'amender ou valider. Le Parlement propose mais la Commission dispose, *in fine*.

Ainsi, ces différents positionnements avec la fin de non-recevoir du statut européen concernant les associations, et l'abandon (à nouveau) de celui des mutuelles, laissent bien entrevoir une certaine préférence pour les entrepreneurs sociaux, considérés comme des interlocuteurs privilégiés, par la Commission, au détriment du canal historique de l'ESS. Or cette préférence pour les entrepreneurs sociaux et ces préjugés vis-à-vis des acteurs traditionnels de l'économie

⁷⁵ Le statut de l'association européenne: P. DE BUCQUOIS (CEDAG - membre d'EASEA), 2d panel
CR intergroupe ES du 13 janvier 2011, p.10 en annexe.

⁷⁶Mr Proinsias de Rossa, eurodéputé Irlandais, plénière de la Commission de l'emploi et des affaires sociales, le 16/03/12, sous la présidence de Me Pervenche Berès (Groupe S et D).

⁷⁷Résolution du Parlement européen du 19 février 2009 sur l'économie sociale (2008/2250(INI)) point 47, p.10.

sociale et de l'économie solidaire, vont engendrer de nombreux problèmes de communication pour les acteurs français de l'ESS et des dénis de reconnaissance de la part des acteurs publics. Tout ceci va générer les conflits entre acteurs qui ont été évoqués au chapitre précédent

B) Les conséquences des orientations communautaires sur les acteurs de l'ESS

Cette seconde partie du chapitre six, prendra pour objet d'étude la législation européenne sur les services d'intérêt général. Elle vise à montrer en quoi ce dispositif législatif constitue une contrainte qui accentue les problèmes de communication que rencontrent les acteurs de l'ESS, en particulier dans leurs rapports avec les acteurs publics locaux. Au préalable, quelques éléments d'explication sur le langage communautaire seront développés pour tenter d'apporter des éclaircissements sur la logique des institutions européennes.

B1- Impact des législations européennes sur les problèmes locaux des acteurs de l'ESS : construire le grand marché européen, par la contrainte sur les possibilités de la co-construction locale multi-acteurs

L'acculturation au langage communautaire implique un temps d'adaptation assez important et déconcertant, nécessitant de surmonter un premier jugement péjoratif sur l'anormalité du degré de complexité de ses positions et propositions (législatives et autres), s'offrant à un premier jugement lapidaire de type P2C2E (*Process too complicated to be explained*, Neveu, 2006), exploré par Eric Neveu pour décrire une technique de confiscation du débat par les experts, qui n'est pas nécessairement consciente et volontaire, mais peut être utilisée, en complexifiant les termes du débat, pour en retarder l'appropriation citoyenne.

La plupart des activités des structures sociales est considérée par la Commission et la cour de justice européenne comme une activité économique. C'est pourquoi le terme SIEG (service d'intérêt économique général) regroupe aussi la plupart des services sociaux, des services publics, et des services subventionnés autres que ceux qui ont un caractère obligatoire comme la Sécurité Sociale. Il est important de noter que le terme d'intérêt général peut concerner aussi bien les services publics, les services associatifs que des services prestés par une entreprise classique qui sera mandatée par un pouvoir public, pour accomplir une mission d'intérêt public. La commission emploie très peu la notion de services publics, qu'elle a incluse dans celle, indifférenciée, d'intérêt général. S'agirait-il à terme de mandater les services publics et de les

ouvrir à la concurrence ? Quoi qu'il en soit, ce vocabulaire spécifique n'est pas toujours maîtrisé par les acteurs publics locaux et pas toujours connu des acteurs de l'ESS. Les conséquences en sont que l'interprétation des premiers peut-être plus restrictive que la directive européenne, déjà peu favorable à l'ESS et les seconds peuvent difficilement contester cette interprétation puisqu'ils ne connaissent souvent pas de quoi il retourne.

La notion d'entreprise au sens communautaire européen recouvre toute forme d'organisation qui a une activité économique, même marginale. Une « entreprise sociale » pour la Commission désigne officiellement aussi bien une association ou ASBL⁷⁸, qu'une coopérative ou une entreprise classique qui a quelques finalités sociales. Mais dans les faits, seules les représentants des entreprises sociales de dernière génération, sous format entrepreneurial, font partie du groupement officiel consultatif de la Commission, le GECES (les candidatures du RIPESS et de Social economy Europe, ayant été rejetées) alors que la présentation de ce groupe précise qu'il sera consulté sur « *sur de nouveaux développements afférents à l'entrepreneuriat social et l'économie sociale et solidaire*⁷⁹ ». Le GECES a donc vocation à être consulté sur l'ensemble de l'ESS, comme nous l'apprend le site de la Commission européenne.

Une eurodéputée⁸⁰ lors d'une séance de l'inter-groupe ES, en citant le rapport *Toia* de 2009, tenta d'argumenter sur le fait que « *l'étalon de l'entreprise utilisé comme unique modèle d'entreprendre n'est plus efficace. Les institutions gagneraient à reconnaître puis à promouvoir la diversité d'entreprendre en Europe pour tenter de sortir de la crise actuelle.* »

Cette intervention vient corroborer le fait que toutes les parties prenantes qui sont en lien avec l'ESS dans les instances communautaires ont bien acté que la forme classique de l'entreprise est l'étalon de mesure de l'activité économique pour la Commission, même si elle est colorée d'objectifs sociaux. Le fait qu'une organisation publique réoriente unilatéralement un champ sur lequel elle exerce une influence, vers un modèle qui ne faisait historiquement pas partie de ce champ, a été étudié sous la dénomination d'isomorphisme institutionnel de type coercitif (DiMaggio et Powell, 1983). Il s'agit d'une tentative d'homogénéisation de l'ESS, en la réorientant vers les modèles et les pratiques les plus connues de l'économie dominante. Réduire la complexité, c'est-à-dire l'altérité et la diversité des formes d'entreprises, pourrait pourtant être envisagée comme une mutilation (Morin, 1990) sociétale.

⁷⁸ASBL : association belge.

⁷⁹http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/expert-group/index_fr.htm

⁸⁰Marie-christine Vergiat : extrait du CR de l'inter groupe ES du parlement européen du 8 décembre 2011, p.2, en annexe

La notion d'aides d'Etat concerne toute forme de subvention publique accordée par des entités publiques, de la municipalité à l'Etat, en passant par la région. Ce sont ces aides publiques qui sont visées par les législations communautaires décrites à la suite, car elles laisseraient encore une marge de manœuvre trop importante aux pouvoirs publics locaux, pour favoriser des préférences collectives locales, qui s'opposent dans la vision communautaire, à la construction du grand marché européen. Il s'agit ici d'une interprétation car aucun discours officiel de la Commission ne soutient une telle assertion.

Les règlements communautaires s'appliquent tels quels, les directives nécessitent une transposition en droit national par les parlements (avec une marge de modifications possibles assez réduite comme pour les directives marché public, par exemple) et les communications sont des indications des choix politiques de la Commission qui ne nécessitent pas de transposition nationale : on leur a donné la qualification de « *soft law* » ou « droit mou », car elles entraînent souvent à leur suite plusieurs dispositions qui viennent ancrer l'orientation politique dans des dispositifs particuliers (orientations financières...).

A la suite, sera déployée dans sa complexité, la présentation d'un paquet législatif européen sur les aides d'Etat, pour illustrer les méthodes et la logique de la Commission européenne. La loi française sur l'ESS de 2014 est venue, depuis, préciser les conditions possibles des subventions, en simplifiant la procédure. Il est possible qu'il y ait eu encore des modifications bruxelloises depuis le travail sur ce texte, mais notre propos ne vise pas l'actualisation de la législation concernant l'encadrement des possibilités de subventions, mais l'illustration d'une démarche. En effet, il apparaît qu'une des origines des problèmes de communication identifiés aux chapitres précédents, en particulier la lutte pour la reconnaissance, l'invisibilité partielle de l'ESS et la difficulté à communiquer avec les acteurs publics, s'enracine en partie dans les dispositions déployées par la Commission européenne.

Sur les services d'intérêt économique général (SIEG) dont les Services Sociaux font partie (qu'ils soient publics, privés, associatifs...)⁸¹

⁸¹http://ec.europa.eu/competition/state_aid/legislation/sgei.html

Le paquet « Almunia », version révisée en 2011/2012, du paquet Monti-Kroes, est constitué de quatre textes :

- une communication relative à l'application des règles d'aides d'État par compensations financières (néologisme pour qualifier les subventions publiques) pour la prestation de SIEG (services d'intérêt économique général),
- une décision d'exemption de notification à la commission, selon les seuils financiers prévus pour la qualification d'aides d'Etat
- un cadre révisé des compensations de SIEG
- le règlement spécifique *de minimis* pour les compensations de SIEG

L'ensemble de ce paquet Almunia encadre donc les possibilités de subventions publiques, qui sont toutes des exceptions au dogme européen disposé dans l'article 107 du traité de Lisbonne :

« Sauf dérogations prévues par les traités, sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les échanges entre États membres, les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit, qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions. »

Mais l'article 106, paragraphe 2, du traité prévoit une *exception aux règles du traité dès lors que l'application de ces règles ferait échec à l'accomplissement en droit ou en fait, des missions (d'intérêt général) imparties.*

Le Paquet Almunia précise donc les conditions générales et d'attribution de subventions publiques. L'attribution d'une subvention est possible si elle est destinée à un Service d'Intérêt Economique Général et à certaines conditions de seuil et de formes, pour tout type de pouvoirs publics, à tout échelon territorial. Ces textes n'affectent pas les petites subventions, sous le seuil *de minimis* de 200 000 euros sur trois ans, qui peuvent être attribuées selon les procédures antérieures. Mais au-delà de ce seuil, cette nouvelle législation demande qu'un mandat spécifique mentionnant l'intérêt général du service soit établi comportant les éléments exposés ci-après.

Mandatement de SIEG

Tout SIEG doit faire l'objet d'un acte officiel de mandatement de la part de l'acteur public qui va le financer, pour qualifier le service d'intérêt général. Les éléments qui doivent figurer dans l'acte de mandatement sont :

a) le contenu et la durée des obligations de service public ;

- b) l'entreprise et, s'il y a lieu, le territoire concernés ;
- c) la nature de tout droit exclusif ou spécial octroyé à l'entreprise par l'autorité en cause ;
- d) les paramètres de calcul, de contrôle (et de révision éventuelle) de la compensation financière (subvention) ;
- e) les modalités de récupération des éventuelles surcompensations et les moyens d'éviter ces dernières.

Les seuils *de minimis* et des aides publiques (dites d'Etat)

Le seuil *de minimis* classique est toujours d'actualité < 200 000 euros sur 3 ans.

Sous le seuil *de minimis* spécifique pour les SIEG < 500 000 euros sur 3 ans : la subvention n'est pas considérée comme une aide d'Etat pouvant entraver la concurrence, mais le service subventionné doit être néanmoins qualifié d'intérêt général par une délibération *ad hoc*. En-deçà de ce seuil, il n'y a pas de surveillance d'une éventuelle surcompensation.

Au-dessus du seuil *de minimis* spécifique aux SIEG (plus de 500 000 euros sur 3 ans), les règles du paquet Almunia s'appliquent (mais la Commission européenne ou le représentant de l'État peuvent toujours intervenir en procédure pour une erreur manifeste) : la légalité du mandatement d'intérêt général, avec tous les critères du mandat cités plus haut) est surveillée par les Etats jusqu'au seuil de 15 millions d'euros par an (pas de notification à la commission). Au-dessus de 15 millions d'Euros par an, il y a notification (déclaration) à la commission du mandatement obligatoire pour tout octroi d'aides publiques.

Cas particulier des SSIG (services sociaux d'intérêt général) : extrait du paquet Almunia

« *Certaines entreprises chargées de SIEG à vocation sociale, services répondant à des besoins sociaux essentiels, tels que les soins de santé, la garde d'enfants, l'accès au marché du travail, le logement social et les soins et l'inclusion sociale des groupes vulnérables* » peuvent être compensées sans limite de seuil financier et sans notification, après acte de mandatement de la puissance publique qui finance. Cette liste, qui devrait se contenter d'être indicative, mais qui se révèle exhaustive au dire de la Commission européenne, alors que la qualification de l'intérêt général n'est pas dans sa compétence et reste strictement celle des Etats, circonscrit donc des services qui peuvent être subventionnés, quel que soit le montant, sur simple acte de mandatement. Les SSIG ne sont pas concernés par les seuils, et échappent ainsi à la notification à la CE, ce qui constitue leur seul avantage.

Point 43. « *La Commission estime que pour être qualifiés de SIEG (services d'intérêt économique général), les services doivent être destinés aux citoyens ou être fournis dans l'intérêt de la société dans son ensemble* ».

Mais il est souhaitable que ce soit l'acteur économique qui présente de façon autonome, sans concertation, une demande de compensation (subvention) pour éviter l'obligation de mise en concurrence par appel d'offre, car si la demande émane des pouvoirs publics, il y a forcément requalification en marchés publics :

« Le fait que le prestataire de services soit associé au processus conduisant à l'attribution de la mission de service d'intérêt général, n'implique pas que cette mission ne découle pas d'un acte de la puissance publique, même si le mandat est établi à la demande du prestataire de services » point 47

Ce dernier point laisse entendre, sous une forme pour le moins complexe, que la suspicion que la commande émane de la puissance publique, même si c'est le futur prestataire qui demande le mandatement, sera prépondérante et donc que le mandatement prendra un risque d'être requalifié en marché public, si un juge est saisi par une entreprise concurrente

Ainsi la co-construction de politiques publiques avec les prestataires d'intérêt général, et donc en particulier les acteurs de l'ESS, est encore plus contrainte par ce texte législatif. Nous avons vu, au chapitre précédent, que les acteurs de l'ESS avaient des problèmes pour s'intégrer dans le dispositif des marchés publics (comme les petites entreprises, d'ailleurs).

L'intention de la commission semble bien être le développement des marchés publics au détriment des subventions. M.Servoz, secrétaire général adjoint à la commission européenne déclare, à la session intergroupes services publics du Parlement le 11/01/2012 : « Un maximum de passerelles sont recherchées entre marchés publics et SIEG : si l'on respecte les procédures de marchés publics, on est présumé respecter les règles sur les aides d'Etat. »⁸²

⁸² CR Confrontation Europe du 11/01/12 : intergroupe Services publics sur le cadre des SIG (COM (2011)900 en annexe

Nous avons observé lors de réunions d'acteurs en région parisienne de grandes difficultés d'interprétation de ces textes, tous acteurs confondus, avant que la loi ESS ne vienne clarifier la notion de subvention et ses possibilités d'octroi. Dans les faits, il est quand même nettement observable que la part des marchés publics a augmenté par rapport aux octrois de subventions et que ces dernières ont nettement diminuées⁸³. V. Tchernonog parle de « *fonte des subventions et d'explosion de la commande publique* » (2013, p.9), en mettant en difficulté de plus en plus d'associations non autonomes mais d'un intérêt général certain. Les situations hybrides des associations non autonomes financièrement, avec néanmoins une certaine activité lucrative, sont des objets sociaux non identifiés par la Commission européenne et ce sont pourtant les plus fréquentes.

Pour résumer, au-delà du seuil *de minimis* pour de petites subventions, une volonté de favoriser les marchés publics et la mise en concurrence des opérateurs possibles et de restreindre les possibilités de choisir directement les opérateurs, pour des co-constructions de politiques publiques, est bien présente au sein des législations de la Commission. Or une démarche de développement durable se préoccupe d'abord de ce qui est possible à réaliser dans la proximité, avant d'aller rechercher des prestations de travailleurs polonais, par exemple, parce qu'elles sont moins chères. Les travaux d'Ostrom ont démontré qu'une action collective relocalisée était une forme de gestion plus efficace et durable qu'un service public centralement géré ou qu'une prestation commerciale privée (cf.chap.2B). Les formes d'organisation participative des associations se prêtent particulièrement bien à la co-construction d'intérêt général, dans des politiques publiques, avec une délibération multipartites prenantes, permettant de faire émerger une solution collective, suite à la confrontation des visions et des besoins de chacun. Un marché public isole les acteurs publics dans la formulation de leurs besoins, dans une forme d'expression assez rigide, favorisant les reproductions à l'identique des prestations, alors que des innovations existent peut-être⁸⁴. La solution du marché public est une perte de chance pour bénéficier dans l'espace public, des innovations sociales et technologiques, souvent portées par de petites entités économiques, qui ne répondent pas aux appels d'offres ou ont du mal à être sélectionnées. Les appels à projet peuvent se montrer quand même plus ouverts dans les

⁸³Baisse de 17% des subventions publiques (soit -3% par an, entre 2005 et 2011) et augmentation de 70% de la commande publique, soit +10% par an (Tchernonog, 2013, p.9).

⁸⁴Il est possible d'ouvrir les réponses à des variantes mais peu d'acheteurs publics utilisent cet article du code des marchés publics car l'appréciation des variantes complexifie le marché. Le dialogue compétitif permet aussi d'ouvrir la consultation aux innovations, mais nécessitent des acheteurs publics matures et bien informés sur l'actualité du marché traité.

possibilités de réponses même s'ils sont écrits à partir du monde connu de l'entité publique, et ils mettent néanmoins les acteurs en concurrence, au lieu de les inviter à proposer une réponse collective co-construite.

La délibération entre acteurs économiques, usagers et pouvoirs publics pour co-construire un service d'intérêt général est théoriquement possible dans le cadre de l'établissement d'un mandatement mais au risque de la requalification en marchés publics, ce qui représente une perte de temps et d'argent trop importante comme prise de risque par les acteurs publics. Par ailleurs, la Commission a outrepassé ses compétences car seul le périmètre du droit de la concurrence est dans ses attributions, et tous les aspects sociaux d'intérêt général sont de la compétence des Etats, donc une législation communautaire ne devrait pas définir une liste fermée d'éléments concernés comme la liste des SSIG, précédemment énumérée. Mais la Commission européenne souhaite encadrer les aspects sociaux par le droit à la concurrence, dans une injonction proprement paradoxale, pour les Etats-membres. Ce qui implique, *in fine*, dans ce contexte juridique sclérosant, que le dialogue déjà compliqué entre acteurs publics et acteurs de l'ESS, se complexifie davantage. La directive européenne est un contexte juridique qui vient aggraver, sur le terrain local, les problèmes de communications des acteurs de l'ESS évoqués au chapitre 5.

B2- L'impact des politiques européennes sur l'ESS

Les avancées européennes concernant l'entreprise sociale aboutiront à la création d'une procédure de reconnaissance de ces entreprises dans un statut européen. Pour l'instant, une série de conditions de validation de l'entreprise sociale a été inscrite dans la loi ESS française de 2014, alors qu'au Luxembourg un nouveau statut de société d'impact sociétal (SIS) a été créé en 2015.

La qualification de l'intérêt général dans l'ESS s'achemine en Europe vers une évaluation *ex post* du service attendu, au niveau de ses retombées en impact social et de la finalité inscrite dans son objet social, sur le modèle précurseur qui régit les *social impacts bonds* anglo-saxons et autres titres participatifs (ou associatifs) fléchés pour venir financer un projet économiquement viable, à plus-value sociale, une sorte de modèle actionnarial adaptée aux statuts de l'ESS, mais remboursable par des fonds publics si l'organisation de l'ESS a atteint ses objectifs en terme d'impacts. Ce titre à impact social correspondrait à une subvention *a*

posteriori, après une avance de fond privé par des fonds d'investissement, qui sont amenés à statuer sur la validité économique du projet tout autant que sur son impact social. L'objectif qui est détaillé dans le rapport « *Sybille* »⁸⁵ est de créer un marché de l'investissement à impact social, avec des obligations ou titres participatifs, en vue d'un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire en France et proposant des outils financiers qui associent rentabilité au retour sur investissement social, s'inspirant du SROI (*social return on investment*), déjà développé par les pays anglo-saxons. C'est-à-dire que la communication qui sera associée à ces nouveaux outils de financement devra développer les aspects sociaux mobilisés, *a posteriori*, qui viendront justifier le remboursement des financements privés par des fonds publics. Il va s'agir surtout d'une communication de légitimation (Huault, 2009) autour l'investissement financier, mais qui va installer une culture du résultat chiffré ou quantifié. Ces nouveaux dispositifs seront particulièrement étudiés au chapitre 9-A1.

Il est probable que l'eurodéputée MC. Vergiat constatera que le modèle entrepreneurial poursuit sa pénétration dans l'ESS, par l'introduction de ce nouveau titre qui rappelle le fonctionnement de la société par action. Les associations alertent sur une financiarisation de l'action associative⁸⁶, qui risque de la transformer en un produit dérivé de plus. Car ces titres participeront de la même logique supplétive que les partenariats publics-privés (PPP) pour la construction de projets publics, en manque de fonds d'investissements : des fonds privés prennent en charge un projet public et le gèrent, en faisant payer un loyer et des frais de gestion à l'entité publique, en attendant son éventuel rachat public final. Le coût en argent public est la plupart du temps plus élevé que si l'investissement avait été direct et immédiat. Dans le cas étudié, il s'agira d'un partenariat privé-associatif.

Par ailleurs, le modèle actionnarial pour le financement des entreprises s'est révélé, à terme, moins fiable et moins performant que le modèle coopératif⁸⁷ et le succès des entreprises récupérées (cf. chapitre 7) sous forme de SCOP (Société Coopérative et Participative) semble indiquer la pertinence d'une autre modèle pour le développement de l'ESS. Les SCIC (société

⁸⁵http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/RapportSIIFce_vdef_28082014.pdf. Article (octobre 2014) en annexe

⁸⁶http://www.associations-citoyennes.net/?page_id=5286

⁸⁷Rapport du CECOP-CICOPA : étude quantitative de la résistance des coopératives européennes face à la crise
http://www.cecop.coop/IMG/pdf/rapport_cecop_2012_fr_web.pdf

coopérative d'intérêt collectif) étudiées dans le chapitre suivant, apportent un cadre juridique et un modèle de fonctionnement très différents, pour un partenariat public-ESS.

Les fonds d'entrepreneuriat social européens (FESE)

Le 12 mars 2013, un règlement a été adopté, créant un label « Fonds d'entrepreneuriat social européen ». Ce règlement autorise banques et assurances à créer des fonds d'investissement dont l'objectif principal est d'aider, d'un côté, les investisseurs qui souhaitent choisir l'investissement solidaire et, de l'autre, les entreprises sociales qui ont besoin de sources de financement supplémentaires, afin d'améliorer le marché européen de l'investissement solidaire. L'autorité compétente devrait agréer le gestionnaire de fonds (même agrément dans toute l'Union). Ces fonds d'investissement sont réservés aux gestionnaires de fonds respectant un certain nombre de critères de qualité (code de conduite quant à l'exercice de leurs activités et leurs relations avec les investisseurs). Les fonds disposeront du label, si un minimum de 70% des fonds d'investissement est dédié à l'entrepreneuriat social, le reste pouvant être placé sans critère particulier. Les entreprises éligibles doivent avoir une incidence sociale positive et mesurable, leurs bénéfices doivent servir à la réalisation de cet objectif principal et leur gestion doit être transparente, avec une obligation de rendre des comptes.

Dans le prolongement de ce règlement, il est très probable que l'identification des entreprises sociales évolue vers des indicateurs d'évaluation d'impact sociétal standardisés, qui deviendront de nouveaux outils de communications quantifiés, qui ne refléteront probablement pas suffisamment les aspects qualitatifs de l'ESS.

Conclusion :

Notre étude de cas élargie, qui présentait une influence extérieure aux problèmes de communications des acteurs de l'ESS, s'est trouvée validée par le contenu des informations récoltées au Parlement européen et exposées dans ce chapitre : les législations européennes sur l'ESS, par la complexité de leur vocabulaire et par leur orientation favorable à l'entreprise sociale, contribuent à :

-Activer les tensions et les méfiances internes au secteur de l'ESS en particulier entre acteurs traditionnels de l'économie solidaire et nouveaux entrepreneurs sociaux (cf. les problèmes évoqués au chapitre quatre).

-Accentuer un isomorphisme institutionnel vers les entreprises classiques au sein des organisations de l'ESS, ce qui ne peut qu'accentuer leurs problèmes d'identité interne et de positionnement externe. Nous sommes en présence d'une perte de chance pour la diversité des formes d'expressions économiques en Europe et donc d'une fragilisation par homogénéisation de tout le champ de l'ESS, car potentiellement moins résilient.

-Brouiller un peu plus la définition de l'ESS aux yeux des parties prenantes extérieures au champ de l'ESS. La Commission prétend, sur son site, s'occuper de l'ESS, alors qu'il ne s'agit que d'une partie de l'ESS (les entreprises sociales).

-Créer un cadre juridique qui, loin de favoriser la co-construction de nouvelles politiques publiques comme le souhaitent les acteurs de l'ESS, accentue les problèmes de communication entre acteurs de l'ESS et acteurs publics (cf. chapitre 5). Ce phénomène vient accentuer la lutte pour la reconnaissance par les parties prenantes, qui a pu être constatée précédemment, car c'est la survie de nombreuses associations qui est engagée, à cause de la fonte des subventions.

Ce chapitre étant le dernier de cette deuxième partie, il est temps maintenant de conclure avant de passer à la présentation des solutions proposées par les acteurs de l'ESS pour essayer de surmonter les problèmes de communication évoqués dans ces trois chapitres.

Conclusion de la deuxième partie

Cette deuxième partie a permis d'étudier les principaux problèmes de communications des acteurs de l'ESS, en interne puis en lien avec leurs parties prenantes, en incluant les rapports aux médias et au grand public. Le chapitre 6, qui correspond à une étude de cas élargie, a permis de faire le lien avec un isomorphisme institutionnel coercitif de la part de la Commission européenne, qui s'exprime par des législations et des choix politiques, et qui impacte les acteurs sur leur territoire.

En interne, l'hétérogénéité du champ qui regroupe des familles d'acteurs qui n'ont pas de passé commun et qui ne se sont pas choisis, crée un discours cacophonique où chacun défend sa spécificité comme étant la seule réalité de l'ESS, dans une lutte pour la reconnaissance par leurs parties prenantes, qui crée un repli protectionniste et identitaire, se traduisant par une cooptation endogame qui favorise la reproduction à l'identique des classes dirigeantes et dessert la diversité et l'innovation.

Pour les parties prenantes et le grand public, le message arrive fragmenté. Mais les émetteurs de messages partent de posture difficilement conciliable. Entre une méfiance vis-à-vis des médias et une survalorisation de la communication de proximité pour l'économie solidaire et une internalisation d'un groupe de presse pour le groupe SOS, le grand public ne va pas spontanément établir de lien, entre ces deux sources. Pourtant, la plupart des acteurs ont reconnu qu'un référentiel devenait un outil de communication nécessaire au champ, pour clarifier son positionnement. C'est la loi ESS de juillet 14 qui a répondu, en partie, à cette demande, en instituant des critères de validation d'appartenance à l'ESS.

Enfin, dans le chapitre 6, nous avons vu que si la faille identitaire de l'ESS préexistait à la tentative de réorganisation du champ par la Commission européenne, l'action de cette dernière, qui est de promouvoir l'entrepreneuriat social, au détriment des autres formes d'organisation de l'ESS traditionnelle, n'a fait qu'accentuer cette faille et creuser les divisions. De plus, toujours dans ce chapitre 6, nous avons fait le lien entre la vision communautaire européenne et ses modalités d'expressions et les difficultés croissantes des acteurs de l'ESS avec les

pouvoirs publics. Les difficultés de positionnement identitaire, qui se traduisent, entre autre, par des difficultés de financements publics des acteurs de l'ESS historique, se situent sur une toile de fond de redéfinition des possibilités de subventions publiques, qui n'apparaissent plus comme le mode approprié pour développer ce secteur. Les titres à impact social, sur le modèle des *social impact bonds* anglo-saxons, sont des fonds d'investissements qui vont être adaptés pour pouvoir financer tout le secteur de l'ESS, sur fond de caution d'argent public mais suscitent encore une méfiance des acteurs. En attendant, les directives européennes sur les aides d'État ont placé les acteurs publics locaux en insécurité juridique, insécurité qui a encouragé une nette augmentation du recours des marchés publics par rapport aux subventions directes. Or ces marchés publics nécessitent, dans leur réponse, une forme de communication, qui permet rarement de promouvoir la plus-value sociétale des produits et services de l'ESS. A partir de ces constats, la troisième et dernière partie de ce travail de recherche va permettre d'étudier les solutions des acteurs aux problèmes que nous venons de préciser.

Troisième partie
LES SOLUTIONS DES ACTEURS

Introduction troisième partie

Plusieurs dynamiques portées par les acteurs se sont constituées, pour apporter des solutions, certes partielles et contextualisées, aux problèmes évoqués dans les trois chapitres de la deuxième partie. Des réalisations en acte, proposent des contre-exemples à la plupart des problèmes étudiés et sont une preuve de la vitalité créative et innovante du champ.

La difficulté de concevoir et travailler dans une chaîne de valeur intégrée ESS commence à être investie dans les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), avec des partenaires étrangers à l'ESS et dans les entreprises récupérées en coopératives, avec des usagers/consommateurs émergents et motivés par le soutien à une production locale. L'implication des bénévoles, promoteurs de valeurs, a toujours fait partie des pratiques de l'ESS et des pratiques décrites au chapitre 7 montrent aussi leur pertinence comme support de communication de proximité. La forme la plus aboutie de ce type de communication de proximité se retrouve dans les pratiques de garantie participative, comme celle du label bio Nature et progrès. Une communication de certification officielle est diffusée suite aux travaux du groupe certifiant, mais chacun des membres est susceptible de communiquer sur cette démarche. Il y aurait donc un double bénéfice, immédiat et différé dans une démarche participative multi-acteurs.

Si, dans le chapitre 7, nous nous centrerons sur les solutions possibles aux problèmes de communication interne décrits au chapitre quatre, nous développerons, dans le chapitre 8, des exemples répondant aux problèmes de communication entre les acteurs de l'ESS et leurs parties prenantes, énoncés au chapitre 5. Nous décrirons une chaîne de valeur intégrée de bout en bout, d'un produit initial, importé dans une démarche de commerce équitable, jusqu'à la vente au consommateur final, dans une volonté de garder le modèle de distribution, à l'intérieur des valeurs développées en amont (avec l'exemple de Totum). C'est, en effet, en développant des systèmes de distribution, favorisant le débat avec le grand public que l'ESS peut sortir de sa relative invisibilité. Puis nous abordons les plates-formes numériques qui offrent un outil de communication centré sur les usages et la production, permettant une probabilité de coïncidence augmentée entre les besoins et les offres, et permettant d'élargir la communication à tout public, au-delà du cercle de consommateurs adhérents aux valeurs. Les valeurs et les conditions de productions propres à l'ESS sont posées en introduction de la plate-forme, donc canalise toujours le public de type militant-engagé, qui était principalement concerné auparavant mais les problèmes de lutte pour la reconnaissance sont aussi en partie résolus par cette entrée

numérique, qui draine le public en fonction des lois propres du numérique, c'est-à-dire du positionnement sur les moteurs de recherches, référencements multiples sur d'autres sites connexes, etc. Le *cross-trading* (échange d'actions promotionnelles entre acteurs), participe de cette démarche de notoriété qui était auparavant étrangère à l'ESS.

L'émergence d'une réponse à l'isomorphisme institutionnel coercitif de la Commission européenne, n'est pas venue des acteurs eux-mêmes mais nous proposons de considérer la nouvelle économie collaborative, comme une forme de résurgence des dimensions participatives et délibératives propres à l'ESS, qui se retrouvent en partie sacrifiées dans les organisations entrepreneuriales à objet social. De nouveaux *consomm'acteurs*, étrangers à l'ESS, se retrouvent investis dans des dynamiques de coopération et de mutualisation, autour de production/usages/consommation, dans des secteurs que l'ESS avait déjà investi, bien avant les plates-formes numériques. Mais nous pourrions constater par ailleurs, que ces nouvelles organisations collaboratives, sont très souvent dépendantes d'entreprises classiques dont le modèle économique s'avance masqué. Ce phénomène et cette filiation avec l'ESS, seront étudiés au chapitre 9. Dans ce dernier chapitre, sera également construit à partir des travaux d'Ostrom, un référentiel permettant de mettre en relation les dispositions communicationnelles des organisations collaboratives ou sociales et solidaires et l'évaluation de leurs capacités de développement durable.

Chapitre 7

COOPERER DANS L'ESPACE ECONOMIQUE ET DECLOISONNER L'ACTIVITE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Ce chapitre va exposer des outils de travail en réseau et de mutualisation/coopération innovantes qui ont été expérimentés par les acteurs ESS pour renouveler le champ et les pratiques, et se rendre mieux visibles (et plus crédibles) dans l'espace économique (cf. les problèmes évoqués au chapitre 4). Il s'agit donc de voir comment les acteurs de l'ESS essayent, sur le terrain, de répondre aux problèmes de communication identifiés au chapitre 4 : la difficulté à construire des espaces transversaux de coordination malgré une même valeur affichée : la coopération. L'atelier sur *ESS et communication* de Lux'09 a permis de découvrir que de nouvelles formes de communications à partir d'une même réalité économique sont co-construites, avec des parties prenantes d'un même territoire (localisé ou dématérialisé), qui attirent de nouveaux interlocuteurs, pour créer du commun, du développement intégré, là où auparavant, les activités de chaque organisation se développaient en silos, ou avec des interfaces occasionnelles.

En deuxième partie, le renouveau de la sphère coopérative sera particulièrement étudié avec les entreprises récupérées sous forme coopérative, qui apportent une démonstration en acte de l'actualité toujours pertinente du modèle, en révolutionnant les critères de viabilité économique, et en communiquant à partir d'un nouveau paradigme, qui rejoint dans leur dynamique participative, les nouvelles « entreprises libérées » du modèle économique dominant.

A) Des outils et des modèles de développement économique multipartenarial : échanges d'approches internationales sur des problématiques communes

A partir des entretiens franciliens et de l'atelier international *Communications* de l'ESS, du forum Lux'09, nous allons analyser les démarches des acteurs pour mieux se faire connaître et accroître leur développement dans l'espace économique.

A la question : « qu'est-ce que vous pensez de la nécessité de créer des réseaux, des filières ? » un dirigeant d'une association intermédiaire francilienne⁸⁸ (AI) nous répond : « *Y a que ça qui*

⁸⁸ Entretien du 20 octobre 2009.

compte, on ne s'en sort que comme ça. Nous déjà, vis-à-vis de notre boulot, si je n'avais pas moi mes collègues dans les sociétés à Lyon, à...à Marseille, à Toulouse, à Bordeaux et compagnie, ces structures qui se sont créées pour accompagner ces personnes, depuis 95 grosso modo ... je veux dire on n'aurait pas évolué comme on a évolué hein. On se rencontre, on se voit plusieurs fois par an, on échange sur l'accompagnement, ce qu'il faut faire... il est clair qu'on s'aperçoit de plus en plus qu'il faut qu'on soit dans les réseaux pour plein de choses quoi. »

Le travail en réseau et la formation par les pairs est indispensable, pour mutualiser de bonnes pratiques, éviter de "réinventer l'eau chaude" comme nous l'a expliqué cet acteur, bénéficiaire de soutiens et conseils appropriés, apparaître plus crédibles vis-à-vis des financeurs et autres partenaires économique. Le fait d'être affilié à un réseau garantit une sorte de revue par les pairs (*peer-review*), une carte de visite qui montre une première cooptation dans une organisation qui a reconnu la forme de l'organisation postulante comme étant valide et légitime pour lui être affiliée. Mais, si ceci augmente la visibilité entre pairs, il ne s'agit pas d'une démarche de notoriété vis-à-vis du grand public, ni d'une démarche de développement économique.

A1-Les plates formes numériques, support de communication et de développement économique : les préconisations de l'atelier Lux'09, issues des pratiques québécoises et brésiliennes

Le Projet ESS Global est né des réflexions sur les difficultés de communication et de visibilité de l'ESS, à l'issue du forum international LUX' 09 : comment accroître la coopération économique des acteurs de l'ESS entre eux et l'interfacer avec leurs parties prenantes ? Le principal apport de l'atelier international de Lux'09 a été de partager des scénarios internationaux orientés dialogue multi-acteurs et coopération économique. Améliorer la visibilité et l'efficacité du développement économique de l'ESS par des plates-formes internet collaboratives, à la gestion décentralisée au plus près des acteurs, et qui sont en capacité de dialoguer entre elles, est devenu un objectif en cours de déploiement pour les deux réseaux d'acteurs nord et sud-américains. Recenser des bonnes pratiques pour qu'elles puissent essaimer, organiser des formes innovantes de coopération, créer des chaînes intégrées de productions socio-responsables et solidaires, autrement dit des chaînes de valeurs, (Porter, 2003), orientées ESS, travailler sur l'interopérabilité des plates-formes, développer l'internationalisation des interactions entre acteurs de l'ESS, devrait augmenter les parts de marché de l'ESS dans l'économie globalisée, selon la conception (sud et nord)- américaine.

Pour cela, de nombreuses actions ont été mises en place par les brésiliens (Forum brésilien de l'économie solidaire⁸⁹) et québécois (chantier de l'économie sociale⁹⁰), avec différents objectifs :

- politiques pour créer des communautés d'acteurs et de partenaires, diffuser l'information sur les projets dans différents media (communautaires, nationaux ou internationaux) et auprès des réseaux de consommateurs responsables ;
- économiques pour favoriser des coopérations endogènes ou mutualiser les achats entre entreprises de l'ESS, faciliter le développement local ;
- temporels pour respecter le rythme de croissance de l'ESS afin qu'elle reste compatible avec les objectifs solidaires et de consommation responsable. Il convient par exemple d'éviter la pression et la mise en concurrence des maillons faiblement structurés du secteur.

Maintien de l'activité économique orientée dans des territoires ou dans des secteurs jugés non rentables par l'économie dominante

Favoriser le développement local et la couverture durable et fonctionnelle des territoires a aussi été évoqué par les canadiens comme une priorité de déploiement : le travail en réseau et la possibilité d'acheter à distance favorisent l'implantation ou le maintien d'activités dans des zones peu peuplées. C'est évidemment une problématique majeure du Canada mais elle est aussi d'actualité en Europe et particulièrement en France et dans les pays d'Europe du Sud, confrontés à la désertification de leurs campagnes. Dans le Cantal, un réseau de villages connectés (*smart villages*, dans le projet Ruralitic) se développe, ainsi que des espaces de travail partagé ultra connecté (espace de *co-working* haut débit avec visio-conférence⁹¹) pour attirer des citadins, en mal de campagne. Ces initiatives, qui organisent annuellement un forum auvergnat de *l'économie numérique, collaborative sociale et solidaire*⁹², tentent de profiter de l'accélération du développement du télétravail, couplé à des navettes aériennes journalières à bas coût, pour les zones non desservies par des TGV. En Italie, le mouvement « *Slow food*⁹³ »,

⁸⁹<http://www.fbes.org.br/>

⁹⁰www.chantier.qc.ca

⁹¹ <http://telecentres.cantal.fr/>

⁹² <http://www.forum-teletravail.fr/>

⁹³<http://www.slowfood.com/network/fr/>

s'inscrit dans un projet de préservation des savoirs faire et des productions traditionnels des terroirs et a connu un important développement, sur le territoire national puis à l'international, devenant une véritable institution, s'actualisant dans des forums internationaux ou des formations reconnues par l'université italienne. Ce mouvement partage avec l'ESS la vision de la nécessaire relocalisation de l'économie, la préservation de la diversité culturelle et des territoires en déshérence économique et le développement en réseau. Un intéressant mouvement de dynamisation rurale se construit avec l'accueil des réfugiés, qui viennent sauver des villages de la désertification, comme le village de Riace (Calabre) qui fait partie du Réseau international des municipalités solidaires (*Associazione Recosol*⁹⁴), ainsi que deux autres villages italiens, Caulonia and Gioiosa Ionica. L'implantation des réfugiés permet de sauver des commerces et des écoles et apporte une main d'œuvre dynamique qui se lance dans des grands travaux de réhabilitation, d'artisanat ou d'agriculture, dans une logique de développement local autogéré, qui renforce l'auto-suffisance alimentaire et autre.

Traditionnellement dans des zones faiblement peuplées, le subventionnement public se justifie par une demande insuffisante et maintient une activité qui se rapproche d'un service d'intérêt général : le problème se pose en France dans les mêmes termes qu'au Canada. L'accueil de réfugiés serait une solution pour sortir de ce schéma à moyen terme, après un premier coût d'installation en vue de la revitalisation du territoire en déshérence. Un tissu économique diversifié, déconcentré, relocalisé, est beaucoup moins vulnérable aux crises et préserve le tissu social d'écart brutaux de l'activité économique.

Le partenariat avec les pouvoirs publics et les usagers/clients /consommateurs :

A partir de sa plate-forme participative (informations en ligne, fonctionnalité en réseau), le forum brésilien d'ESS a développé une diffusion systématique des appels d'offres publics sur le site.

Dans le déroulement d'un marché public, les acheteurs publics sont aidés dans la phase de rédaction/ formalisation du marché, par une meilleure connaissance des possibilités de réponse du secteur de l'économie solidaire et par la cartographie et la géolocalisation des acteurs. Ainsi,

⁹⁴ http://europa.eu/youth/vp/organisation/937545838_fr

<http://www.comunisolidali.org/>

<http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/En-Calabre-le-village-de-Riace-revit-grace-aux-refugies-2015-08-11-1343459>

le classement par thématiques et territoires, avec les informations données sur la taille et les capacités de réponses des organisations, aident les pouvoirs publics à élaborer leurs appels d'offres, en leur facilitant le *sourcing* (ou connaissance de l'existant en capacité de réponse, sur segment d'achat concernant le marché).

Pour la soumission de réponse, les acteurs de l'ESS peuvent répondre en se regroupant, si le périmètre du marché est important, parce que la plate-forme leur permet de rapidement trouver et situer des partenaires pour répondre à l'appel d'offre (ou en cas de surplus d'activité, tout simplement). En Europe, ces soumissions à plusieurs partenaires sont autorisées par le CMP (code des marchés publics) et se nomment *groupements momentanés d'entreprises*, permettant de massifier la réponse.

Pour la participation des usagers/consommateurs, la géolocalisation des productions de biens et services draine leur consommation au plus près de leur bassin de vie. De nombreuses possibilités de circuits courts producteurs-consommateurs se dessinent aussi à travers cette configuration, avec des achats groupés qui permettent de réduire les coûts et un commerce électronique, qui permet de réduire les intermédiaires de la vente. Les québécois éditent régulièrement un catalogue en ligne « Acheter solidaire » qui regroupe thématiquement les offres de produits disponibles à la vente.

Le respect de la diversité des outils et des pratiques a été plusieurs fois évoqué lors de l'atelier Lux'09, pour installer l'idée qu'il fallait se garder de vouloir uniformiser les outils et de les développer tous sur le même modèle, mais bien plutôt travailler sur l'interopérabilité des outils et l'articulation de référentiels différents. La préservation de la diversité est une condition favorable à la survie des systèmes (Ulanowicz, 2009) ainsi que l'organisation décentralisée et en réseau. L'atelier Lux'09 a aussi mis en évidence l'importance de travailler sur les plus petits dénominateurs communs et un thesaurus partagé, pour pouvoir faire dialoguer les systèmes. L'enjeu est donc, quelle que soit la logique interne des sites partenaires, d'être capable d'exprimer dans un minimum de vocabulaire commun les informations à partager : structures, personnes, événements, thématiques...

A2-Les technologies en débat au sein de la communauté ESS internationale

Si la tendance des communautés de l'ESS consiste « naturellement » à s'orienter vers les logiciels libres (*open-source*), la réalité fait apparaître quelques complexités. Le jour d'ouverture de l'atelier 10 de LUX 09 a été emblématique sur ce point : l'ordinateur portable

mis à la disposition des conférenciers pour leurs vidéo-projections était sous Windows XP. Le représentant brésilien, travaillant sur un matériel entièrement libre, a eu un léger problème de compatibilité. Il est probable que si le matériel de projection avait été sous système libre GNU/Linux, les utilisateurs de Windows auraient eu des difficultés, parce qu'il n'y a pas de compatibilité totale entre un système GNU/Linux et Windows ou Mac OS et que chacun nécessite une adaptation.

Actuellement, le standard de fait est Windows. La question du changement de standard a été soulevée plusieurs fois. Lorsque nous parlons de logiciel libre, parlons-nous des fichiers échangés sur le net, de leur format d'échange, de leur base de développement, du système fondant la plate-forme ou de l'ensemble des logiciels utilisés sous licence libre ?

Les intervenants ont résumé la problématique par une mise en tension entre deux alternatives :

- Utiliser ce qui existe dans les réseaux sociaux généralistes ou créer de nouveaux outils.
- Rechercher une base logicielle commune ou seulement l'interopérabilité entre les organisations.

Pour le premier point, créer de nouveaux outils n'est pas aisé à plusieurs titres : il faut inventer le système à mettre en œuvre et assurer les coûts de développement. L'adaptation des bonnes idées existantes est une piste intéressante à condition de rester vigilants sur le fait que ces outils sont créés par le système économique dominant pour répondre à ses besoins. La plate-forme brésilienne illustre une démarche exemplaire : développée par un programmeur du projet sous logiciel libre, elle intègre et adapte l'idée du réseau Facebook avec succès. D'un autre côté, elle – comme d'autres, car c'est un enjeu très actuel – cherche à mettre en place un moteur de recherche adapté au monde de l'ESS et à ses critères.

Pour le second point, le risque d'une superstructure qui inhiberait les initiatives locales a été soulevé plusieurs fois. Il n'a donc pas été question d'organiser une coordination autour de l'usage d'un même logiciel libre, mais plutôt de s'assurer que les systèmes locaux sont interopérables.

Pratiquement, beaucoup de sites présentés utilisent des CMS⁹⁵ libres (comme le site LUX'09), revendiquent le caractère libre de l'ensemble de la plate-forme (cas brésilien), ou ne spécifient pas les outils de base mais l'appartenance du développeur au champ de l'ESS (cas québécois).

⁹⁵ CMS : Content Management Systems ou en français SGC : Systèmes de Gestion de Contenu.

Au-delà de l'aspect purement technique, l'esprit de la construction des logiciels libres apparaît aussi comme un modèle de travail, à travers lequel on cherche à mettre en place les conditions d'imagination, de créativité et d'expression du développement éco-solidaire.

Le passage d'un système linéaire (extraire, transformer, jeter) où la plupart des marchandises ont un cycle de vie volontairement raccourci, à un modèle économique plus circulaire (recycler, réparer, réutiliser, relocaliser) qui allonge le cycle de vie des produits et s'inspire des processus du vivant est déjà une réalité dans des filières d'économie solidaire. La plupart des entreprises de recyclage sont aussi des entreprises d'insertion (recyclage de produits et recyclage de compétences). Remettre en circulation des objets usagés et valoriser des savoir-faire et connaissances qui ne trouvent aucune autre forme d'expression sociale est aussi l'objet social des SEL. Donc nous sommes bien au cœur du développement durable dans ses aspects sociaux et économiques. Mais plutôt qu'un développement circulaire, le modèle économique qui se profile sur ces plates-formes collaboratives, correspond plutôt à la métaphore de la spirale, c'est-à-dire au cercle vertueux de la roue de Deming⁹⁶, (de l'anglais *Deming wheel*) dite PDCA (*Plan-Do-Check-Act*), un modèle d'amélioration continue dans une démarche de qualité progressive, avec des consensus qui ne permettent (théoriquement) pas de retour en arrière. L'évaluation qui permet un réajustement du processus mis en œuvre, est effectuée par les parties prenantes, grâce à la dynamique participative propre à l'ESS, qui peuvent proposer des innovations ou améliorations à n'importe quel moment de l'activité en réseau, tout en la protégeant d'une tentative de captation par des intérêts mono-orientés.

L'ambition du projet ESS Global, issu de l'atelier Communications de LUX'09, a été, dans le cadre du RIPESS international, de rendre visible et de faire dialoguer, au service de la co-responsabilité sociétale et de la « bio-diversité » économique, des chaînes intégrées d'ESS entre elles et avec leurs parties prenantes.

En France, les nouvelles technologies des réseaux sociaux apportent une solution innovante au problème des bases de données des anciens portails internet d'acteurs, qui à peine créées, étaient déjà obsolètes et nécessitaient une réactualisation permanente. Les acteurs, si l'intérêt économique est confirmé par les faits, investissent ces plates-formes numériques et tiennent à jour les données qui concernent leurs activités. L'actualisation des données se fait au plus près du détenteur d'information le plus fiable (c'est-à-dire le porteur lui-même). Ces pratiques sont

⁹⁶ La roue de Deming est une illustration de la méthode de gestion de la qualité PDCA (*Plan-Do-Check-Act*). Son nom vient du statisticien William Edwards Deming.

déjà très avancées sur les sites dit d'économie collaborative en P2P, d'échanges/location d'appartements, de co-voiturage, de location de voitures particulières, de prêts d'outils de bricolage/restauration...

Des sites comme [www.socialement-responsables](http://www.socialement-responsables.com), sous le co-pilotage de *l'AVISE*⁹⁷, qui se présente comme le portail de l'ESS et du *SAE*⁹⁸ (service des achats de l'Etat) sont déjà très utiles pour prendre connaissance de toute l'offre d'insertion par l'activité économique sur le territoire français, pour les clauses sociales des marchés publics, par exemple. De même, pour les marchés réservés aux entreprises adaptées et autres organisations issues du monde du handicap, qui relèvent d'une disposition particulière du code des marchés publics européen, les sites du réseau GESAT ou de HANDECO⁹⁹, sont très utiles au *sourcing* (étude préalable des possibilités de réponse pertinente du tissu économique) des acheteurs publics.

En France, la BDIS (base de données des initiatives solidaires)¹⁰⁰ en Midi-Pyrénées, mais aussi des plateformes consacrées aux achats responsables en région Nord Pas de Calais et en Champagne Ardennes, permettent de fédérer les acteurs de l'ESS par région pour faciliter les achats (privés, publics, groupés..) orientés vers ce type de production et de service.

Des individus ou des entreprises privées cherchant à développer une consommation responsable ou engagée, peuvent aussi mettre à profit pour leurs achats, ce type de plate-forme en contribuant à la crédibiliser et à justifier l'engagement des acteurs à maintenir leurs données et contacts à jour.

L'ESS, comme la nouvelle économie collaborative que nous allons plus précisément étudier dans le paragraphe suivant et au chapitre 9, partagent donc des supports numériques qui outillent et dynamisent leur dimension participative et collaborative, permettant de déployer une meilleure visibilité et des possibilités de communication et de partages des informations auprès d'un public élargi et de nouvelles parties prenantes, qui peuvent désormais s'interfacer grâce à ces outils.

⁹⁷<http://www.avise.org/ressources/grille-de-caracterisation-de-linnovation-sociale>

⁹⁸ <http://www.economie.gouv.fr/sae/>

⁹⁹<http://www.handeco.org/> www.reseau-gesat.com/

¹⁰⁰ <http://bdis-mp.org/cartographie/>

<http://achetons-responsable-npdc.org/>

B) Le développement économique intégré dans un renouvellement participatif : les circuits courts, PTCE, le renouvellement coopératif et les SCIC

Pour dépasser l'organisation en silo de l'ESS que nous avons repérée comme étant un obstacle communicationnel important freinant son développement, il existe un mouvement en France et à l'international, qui vise la désintermédiation, en tant que réduction des intermédiaires, par des participations délibératives de proximité (territoires numériques ou géographiques) qui tendent à brouiller la frontière entre production et consommation. La notion de *prosumers* (contraction entre *producers* et *consumers*) a été utilisée pour la première fois par Alvin Toffler, dans son ouvrage de 1980 *The Third Wave* traduit en français par « La troisième vague ¹⁰¹», qui décrit une société post fordiste essentiellement refondée par l'information, la technologie et la grande diversité des sous-cultures. Cette notion de *prosumers*, francisée en « consom'acteurs », a été reprise par plusieurs théoriciens de l'ESS pour décrire l'implication des parties prenantes dans les processus de production et la co-construction multi-acteurs, comme les cercles de production/consommation fonctionnant en monnaies locales, par exemple¹⁰².

Dans la nouvelle économie collaborative, cette notion correspond à la même réalité, avec les « *makers* », ceux qui produisent avec les nouveaux outils du numérique, dans les « *makerspaces* » ou dans les *fab labs*¹⁰³. Ces nouveaux lieux de partage des connaissances et de démocratisation de la technologie permettent à chacun d'utiliser des outils mis à disposition, comme les imprimantes 3D. Le terme a été réactualisé et M. Bauwens, un des penseurs du P2P¹⁰⁴, parle de *producers* (contraction de *producer* et de *user*, Bauwens, 2015). Ce terme met plutôt l'accent sur l'usage que la consommation : ceux qui produisent en ont aussi l'usage.

Dans l'économie collaborative, le circuit de production jusqu'à l'utilisation finale a encore tendance à se raccourcir en regard des actuels circuits courts de l'ESS. L'usage du terme *économie collaborative* est attribué à Rachel Botsman, (*What's mine is yours*, 2010), qui définit la consommation collaborative comme un modèle économique favorisant l'usage plutôt que la possession. Bernard Stiegler est l'intellectuel français qui a, par ailleurs, travaillé sur l'aspect contributif de cette nouvelle économie, avec l'introduction des notions vues précédemment, sur

¹⁰¹ La Troisième Vague (Toffler A.), Denoël, Paris, 1980, (réédition Gallimard, 1988).

¹⁰² Monnaie sociale : permanence opportune ou rupture de paradigme ? (Pimavera H.), éditions CLMayer, FPH, 2001.

¹⁰³ Fab lab : contraction de Fabrication Laboratory, Laboratoire de fabrication en français à partir d'outils numériques.

¹⁰⁴ P2P : peer to peer, pair à pair en français, pour une production/usage entre pairs.

l'absence de frontière entre usagers et producteurs ; il parle d'économie de la contribution (Stiegler, 2009) mais il s'agit bien de la même dynamique. Ce mouvement est souvent représenté comme ayant été inspiré par les *hackers (pirates)* et la culture du « *Do It Yourself* », mais l'héritage vis-à-vis de l'ESS reste encore mal étayé, et plusieurs préfigurations de secteurs qui se revendiquent de l'économie collaborative ont existé, ou existent encore dans la sphère de l'ESS (cf. chapitre 9).

B1- Les espaces économiques multi-parties prenantes (acheteurs/clients/usagers publics et privés) : la communication en acte et le partage des informations par l'implication des parties prenantes

Comment construire des espaces délibératifs multi acteurs dans une chaîne de valeurs intégrées de l'ESS ? Bien entendu, sur le terrain, les acteurs de l'ESS ne formalisent pas le problème en ces termes, néanmoins ils perçoivent souvent la nécessité de s'auto-organiser en une offre qui les crédibilise auprès des pouvoirs publics et les rende plus visibles dans l'espace public local. Nous avons réuni ici trois exemples, trois manières différentes de résoudre ce problème de communication.

Co-construction d'une information croisée (cross-trading) entre partenaires de l'ESS

Le premier exemple a été présenté par les Québécois du chantier d'économie sociale lors de l'atelier Lux 09 : il s'agit, pour chaque organisation de l'ESS, de communiquer sur les activités de ses partenaires, sur ses pages Internet, mais aussi grâce à chacune de ses interfaces avec le public. Dans l'économie classique, le *cross-trading*, c'est-à-dire la mutualisation de la clientèle entre partenaires économiques, est une pratique fréquente, qui n'a qu'une finalité purement commerciale. Pour l'ESS, le projet est plus large, même si les retombées économiques sont très positives ; il s'agit de proposer d'autres produits ou services, qui ont aussi une plus-value sociale et solidaire, à des clients déjà sensibilisés pour avoir choisi ce secteur. Cette démarche répond à une demande croissante des consommateurs qui cherchent à étendre leurs achats socio-éco-responsables. Autrement dit, il s'agit d'une information/éducation à la consommation responsable par l'information sur l'offre existante.

Par exemple, la *PFCE*¹⁰⁵ apporte des informations sur de outils financiers (participatifs ou bancaires) pour faciliter le préfinancement dans les filières de commerce équitable et fait de la

¹⁰⁵ <http://www.commerceequitable.org/actualites/358-13-outils-financiers.html>

publicité pour un magazine qui traite du commerce équitable. Ces pratiques correspondent aussi aux lois de la valorisation sur internet, avec l'exemple de l'indexation de Google, qui va de mieux en mieux répertorier et classer un site, dans son moteur de recherche, en fonction du nombre de ses référencements dans d'autres sites (liens pointant vers le site en question).

Il a été aussi proposé, lors de cet atelier, que tous les partenaires d'un même réseau ESS puissent travailler sur des supports de visibilité communs (au-delà du site Internet partagé que nous avons décrit en partie A et qui est l'outil de base du *cross-trading*), qu'ils pourraient distribuer à chaque point d'interface avec le public, pour communiquer sur l'ensemble des productions du réseau. Les italiens ont aussi travaillé ce concept qui s'est actualisé dans une pratique qu'ils ont dénommée *Per un Nuovo stile di vita* (Gesualdi, 2009). Il s'agissait de proposer un environnement entièrement produit dans l'ESS, pour satisfaire tous les aspects de la vie, du quotidien aux besoins plus spécifiques (alimentation, habillement, banque, assurance, construction, gardiennage d'enfant, etc.). Pour rendre ce style de vie possible, il est indispensable d'organiser la transversalité de l'information, entre tous les partenaires concernés. Il s'agit bien d'une volonté de création de chaîne de valeur intégrée dans l'ESS, fonctionnant en transversalité avec d'autres chaînes de valeur dans des segments de marchés complémentaires. Nous pouvons relater cette vision car elle a été présentée par les acteurs italiens de l'ESS mais nous ne connaissons pas son degré de réalisation.

Dans le même ordre d'idée, une réflexion sur l'information « vivante » a été portée par Daniel Tygel, secrétaire général du Forum Brésilien de l'Économie Solidaire, lors de Lux'09, incluant la responsabilisation des acteurs de l'ESS par rapport aux processus d'actualisation de l'information en ligne, pour venir les enrichir régulièrement de façon décentralisée. Il fait un rappel historique avec les anciennes bases de données statiques en html, qui fonctionnent avec des archives obsolètes et de nombreuses données périmées ou qui nécessitent une équipe *ad hoc* pour leur mise à jour. C'est toute la fonctionnalité des réseaux sociaux qui permet de faire cette différence. L'économie solidaire brésilienne semble être dans une démarche de mise en valeur de la plus-value sociale et solidaire de la production pour créer des habitudes de consommation différentes ; il s'agit d'une démarche qui tente d'influencer l'émetteur de la demande (individu ou organisation publique ou privée) en le faisant se questionner sur la responsabilité sociale et solidaire et la durabilité de l'expression de son besoin.

Le labo ESS en propose la définition suivante¹⁰⁶ : « *Un circuit court économique et solidaire est une forme d'échange économique, valorisant le lien social, la coopération, la transparence, et l'équité, entre plusieurs acteurs (producteurs, distributeurs, usagers, consommateurs) et concerne tout type de secteur d'activité (énergie, finance, habitat, culture, alimentation, ...). Ancrés dans les territoires, ils permettent notamment la création d'emplois non délocalisables, de concilier échanges économiques et impact positif sur l'environnement et de recréer du lien entre producteurs et consommateurs.* » (labo ESS, 2013, p.7)

Ce *think tank*, le labo de l'ESS, met en avance la transparence comme un des quatre critères de définition du circuit court, qui implique, selon l'étude d'Elinor Ostrom présentée au chapitre 2, un système d'information suffisamment élaboré, autour d'arènes facilement accessibles, pour que les règles régissant la coopération permettent de tendre vers une équité d'appropriation/répartition. L'échange d'information participe aussi de l'activité apprenante du circuit court, où les nouveaux entrants peuvent bénéficier de la formation/mutualisation des connaissances, préalable à cette appropriation équitable. « *La connaissance et la confiance entre les parties instaurent un cercle vertueux garant de bonnes relations. Ces éléments sont indispensables au bon fonctionnement d'une coopération entre acteurs aux intérêts divers* » (Labo ESS, 2013, p.7). Le lien social, cité comme le premier facteur de définition des circuits courts, n'est pourtant qu'une conséquence d'une confiance construite sur une meilleure connaissance réciproque des acteurs impliqués, grâce à une information mutualisée qui tend vers l'exhaustivité. La théorie de la rétro-action (effet *feed back*) de Palo Alto, popularisé par E. Morin, pour soutenir la délibération/réajustement des participants dans ces circuits multi-acteurs, permet de comprendre la collaboration créative: les moments créatifs sont issus des remises en questions des données préalables existantes, fondés sur l'hypothèse d'auto-éco-réorganisation des phénomènes complexes, pensée par E. Morin. L'information partagée permet à chacun de s'ajuster au mieux, à l'intérêt collectif qui a été généré par ces échanges. Le concept de délibération cognitive (Hollard, 2004), qui sera développé dans le chapitre suivant, reprend cette même idée. Les individus qui composent ces circuits courts sont des êtres complexes, qui ont régulièrement besoin de se repositionner dans le projet collectif (selon la métaphore de la

¹⁰⁶ http://www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/publication___circuits_courts-2.pdf

cellule dans un organisme vivant : « La computation, c'est l'être même » (*La méthode* II, p.160). Morin reproche aux théories néolibérales d'avoir, depuis quarante ans, tenté de persuader que les individus n'étaient que des *homo economicus*, égocentriques alors qu'E. Ostrom a montré, par son travail de recherche sur des communautés présentes sur tous les continents, que leurs membres développaient dans l'auto-organisation, une dimension équitable et éthique, qui privilégie l'intérêt collectif, sur du long terme. Elle a pu mettre en lumière que des « règles développées par les participants, qui correspondent au contexte local, » (Ostrom, 2010, p.253) nécessiteront des coûts moindres de surveillance et d'application, que des règles uniformes, imposées par une direction centralisée.

Dans un circuit court, le nombre d'intermédiaires est réduit aux partenaires qui s'impliquent dans le projet et lui apportent une plus-value (au lieu de la capter comme le font trop souvent les intermédiaires, au détriment des producteurs) ce qui est dénoncé par Ramonet comme relevant de la « tyrannie des marchands des tuyaux » (Ramonet, 2001). Ramonet, journaliste, ancien directeur du *Monde diplomatique*, proposait une lecture qui reste particulièrement pertinente dans le monde du numérique, identifiant une captation de la production initiale, sans équité/réciprocité, par la sphère économique intermédiaire. Cette analyse rejoint le positionnement du commerce équitable mais aussi celui, plus récent, des théoriciens de la renaissance des biens communs (Coriat, 2002) qui dénoncent l'appropriation des informations échangées sur le web par les utilisateurs, comme un « *second mouvement d'enclosure*¹⁰⁷ », pour la captation de la connaissance devenue une marchandise (Azam, 2007 p.18), par « les marchands de tuyaux » de la communication numérique.

Les PTCE (Les pôles territoriaux de coopération économique)

Les initiatives des pôles territoriaux de coopération économique, suivies par le labo de l'ESS, apparaissent aussi prometteuses en termes d'organisation collective, de relocalisation d'une économie à plus-value sociale et environnementale et prolongent en innovant dans une dimension multipartenariale, la dynamique des circuits courts. L'article 9 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) définit les PTCE de la façon suivante : « *Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la*

¹⁰⁷ Mouvement des enclosures en Angleterre : privatisation des terres communales mutualisées entre paysans, de la fin du moyen Age jusqu'au XVIII siècle.

présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable. »

Les PTCE permettent de regrouper des initiatives de différents acteurs pour enclencher des dynamiques de coopération ou de mutualisation sur un territoire donné, au service de projets se rapportant à l'ESS, ouverts à des acteurs externes. Les secteurs d'activités sont variés, concernant par exemple, l'éco-construction, les énergies renouvelables, le recyclage des déchets, les services à la personne, l'insertion par l'activité économique (IAE), les technologies de l'information et de la communication, ou la restauration et le tourisme social. On recense en 2014, plus de 150 PTCE sur le territoire national, dont 23 lauréats retenus dans le cadre du premier appel à projets interministériel lancé en 2013, pour une dotation globale de 3 millions d'euros (Amblard, 2014).

L'association Orléans Technopole Développement a pour vocation principale de contribuer au développement économique de son territoire à travers l'innovation, comme la création d'un **Fab Lab**, par exemple. Créée en 1988, elle a engagé une démarche pour se voir reconnaître la qualité d'organisme d'intérêt général, lui permettant d'accéder au mécénat, et l'a finalement obtenu après un premier refus, lui reprochant initialement sa lucrativité¹⁰⁸ (Amblard, 2014). Cet exemple est illustratif de la possibilité de fonder une reconnaissance de l'intérêt général sur un regroupement d'activités mêlant des activités marchandes et des activités non lucratives d'utilité sociale mais encadrées par une charte de fonctionnement, dans un processus de cooptation et de reconnaissance mutuelle.

Les PTCE correspondent à la même dynamique que les circuits courts, en tentant de faire converger des acteurs d'horizon différents et des intérêts diversifiés, autour d'un projet commun, qui comprend des valeurs de coopération et de solidarité. Ils partagent avec des projets de type *cluster* ou pôle de compétitivité (qui sont orientés performance économique pour des PME classiques) la diversité des parties prenantes impliquées. Pour les PTCE, ce qui peut correspondre à la ressource commune, pour tenter une approche orientée par la grille de lecture

¹⁰⁸ http://www.isbl-consultants.com/user_files/article_JA_PTCE.pdf

d'Ostrom, n'est pas seulement un type de production autour duquel se positionnent les acteurs comme pour un circuit court mais souvent plusieurs types de productions qui cohabitent autour de valeurs propres à l'ESS. Nous pouvons proposer la lecture d'un PTCE comme un faisceau d'activités économiques produisant des ressources communes qui convergent dans un projet orienté ESS, en co-gestion multi-parties prenantes.

L'éco-domaine de Bouquetot¹⁰⁹ reconnu comme un PTCE, par exemple, développe des activités aussi variées que l'agriculture biologique, l'éco-construction et l'éco-tourisme (avec des cabanes dans les arbres) et les énergies renouvelables, dans une orientation d'économie circulaire où les déchets d'un circuit de production deviennent les intrants d'un nouveau circuit (Pauli, 2007). L'exemple exposé précédemment, Orléans Technopole Développement, PTCE qui a été reconnu d'intérêt général, développe des activités marchandes et non marchandes. Le maintien de la cohérence du multi-projet multi-acteurs devrait pourtant pouvoir s'inscrire dans la même grille de lecture que celle appliquée précédemment, avec une importance accrue de l'échange d'information (déjà étudiée pour les circuits-courts), pour alimenter une communication de co-construction permanente, entre les différents acteurs, autour d'un projet commun.

B2- Les entreprises récupérées en SCOP, les SCIC et le nouveau paradigme des entreprises libérées

Les récupérations d'entreprises en faillite pour insuffisance de rentabilité vis-à-vis des actionnaires, sous forme de **SCOP**, démontrent, par les pratiques, toute la pertinence et l'actualité économique du projet coopératif même si les acteurs de l'ESS, nous l'avons vu au chapitre quatre, ont parfois du mal à élargir cette coopération au-delà de leur organisation.

La rentabilité réévaluée des entreprises récupérées en SCOP

Les **SCOP** sont apparues au 19^e. Le sigle signifiait à cette époque : société coopérative ouvrière de production. Depuis le 21^e, ces entreprises ont été renommées : société coopérative et participative, pour bien mettre en avant l'implication des acteurs de ce type d'entreprise. C'est

¹⁰⁹ <http://ecopya.org/>

en effet en 2010 que cette nouvelle appellation a été attribuée avec un nouveau slogan « la démocratie nous réussit », par la confédération nationale.

Dans une SCOP, les salariés possèdent au minimum 51% du capital. Cette forme d'organisation juridique d'entreprise permet une répartition équitable et spécifique des bénéfices, dont une grande partie devient une réserve impartageable. Les salariés associés élisent leur dirigeant en assemblée générale et sur le principe historique, datant du 19^e siècle : « une personne = une voix », quel que soit le nombre de parts possédées par ces personnes. En 2013, 45,8 % des excédents nets ont été distribués aux salariés sous forme de participation, 41,1 % ont été mis en réserve coopérative (réserves impartageables destinées à la coopérative) et 13,1 % ont rémunéré le capital investi dans les coopératives. Le montant moyen de la participation perçue par les salariés en 2012 a été de 2 737 euros dans les SCOP, contre 1 482 euros dans le reste de l'économie française (*Source : Dares - analyse n°68, nov. 2013*).

Le statut s'est internationalisé dès le 19^e siècle, avec la création de l'ACI (Alliance coopérative internationale), à Londres en 1895, une association indépendante et non-gouvernementale qui assiste les coopératives du monde entier, avec 240 membres dans 90 pays, dans tous les secteurs d'économie et impliquant plus de 800 millions de personnes. En France, en 2014, les coopératives, au nombre de 22680 adhérentes de la CG SCOP (confédération nationale des SCOP) emploient plus de 51 000 salariés, pour un chiffre d'affaires d'environ 4,4 milliards d'euros (source CG SCOP¹¹⁰). Le taux de pérennité à 5 ans des Scop françaises est égal à 64 % contre 50 % pour l'ensemble des entreprises françaises (*source Insee*). Leur effectif est en croissance régulière depuis 2010, sans doute en raison de la résistance de ce type d'organisation économique à la crise financière de 2008.

Elles connaissent un nouveau succès à travers le phénomène des entreprises récupérées, c'est-à-dire que des entreprises en faillite ou en déshérence par faute de repreneurs, sont récupérées par leur salariés sous forme de SCOP. Il s'agit de nouvelles pratiques de reprises d'entreprises classiques, comme dans le cas des FRALIB, qui ont connu une couverture médiatique importante en 2014, suite à l'obtention de 20 millions d'euros de la multinationale Unilever, propriétaire de l'usine de production des thés et tisanes (marque Lipton et Eléphant), qui souhaitait liquider le site de Géménos (Bouches-du-Rhône), qui a finalement pu être reprise en coopérative par les anciens salariés et est devenue la SCOP TI.

¹¹⁰<http://www.les-scop.coop/sites/fr/les-chiffres-cles/>

De nombreuses entreprises, apparemment condamnées pour rentabilité insuffisante dans le système de l'actionnariat d'entreprise, que Frédéric Lordon qualifie de « *capitalisme anti salarial* » (Lordon, 2009, p. 160), se retrouvent tout à fait viables et pérennes sous forme de coopératives récupérées par les anciens employés. La simple production de leur activité devient viable et soutenable dès lors qu'elle est sans obligation de plus-values pour satisfaire des actionnaires, recherchant des taux de rentabilité sans commune mesure avec le taux de croissance de l'économie réelle, (et donc une rentabilité qui ne peut s'obtenir qu'en réduisant le coût du capital humain, dernière variable d'ajustement avant de délocaliser dans des pays « *low-cost* » pour diminuer toujours plus le coût du travail).

Ces nouvelles coopératives, dégagées de la rémunération actionnariale, se retrouvent souvent soutenues par une consommation engagée d'individus se sentant concernés par leur territoire, et qui se sont ralliés à leur cause, si les médias locaux ont bien relayé l'information. À Romans par exemple, le Pôle Sud Archer a travaillé sur un savoir-faire ancestral, celui de la confection de chaussure, et il est parvenu, à travers un nouveau mode de gouvernance, à faire renaître cette activité en la modernisant. Il fait désormais partie d'un PTCE.

La transformation et le succès pérenne des entreprises récupérées le plus souvent en coopératives, alors qu'elles étaient en faillite selon les critères néolibéraux dominants, montre bien que des modèles économiques collaboratifs sont toujours d'actualité et peuvent cohabiter avec des organisations qui doivent d'abord rentabiliser le capital investi, prioritairement avant d'assurer le salaire des employés et la simple viabilité de l'entreprise. Ces récupérations permettent une nouvelle approche de la rentabilité, qui met en tension dynamique le facteur humain, la simple viabilité économique et le concept de rentabilité de l'économie dominante.

La loi sur l'ESS de juillet 2014 (les articles 27 et 28) apporte un soutien à ce processus avec le nouveau statut de la SCOP d'amorçage, dispositif qui permet aux salariés repreneurs de l'activité d'avoir le temps de renforcer d'année en année leur part au capital de leur SCOP alors qu'ils étaient auparavant dans l'obligation de détenir d'emblée la majorité du capital social. Ainsi, la SCOP d'amorçage permet aux salariés d'être minoritaires au capital tout en détenant la majorité des voix à la constitution de la coopérative, et leur donne 7 ans pour devenir majoritaires, à hauteur de 50%. Ainsi des associés non coopérateurs pourront s'impliquer financièrement dans la reprise/passation de l'entreprise tout en s'engageant à revendre leurs parts dans les 7 ans, qui pourront leur être rachetées ou remboursées avec les réserves de la SCOP, à défaut d'autres moyens. La loi française prévoit aussi un délai légal d'information préalable des salariés de 2 mois minimum, avant la fermeture ou la cession d'une PME (moins

de 250 salariés), pour laisser le temps aux salariés d'organiser la reprise.

De nombreux exemples existent déjà dans le monde, et la journaliste canadienne Naomi Klein avait, en 2004, réalisé un film, *The Take*, avec son mari Avi Lewis, sur le phénomène des entreprises autogérées par les salariés argentins. Ce phénomène est en expansion en France, surtout dans le cas de succession de PME ou d'ETI sans repreneur, et le chiffre de 15 000 emplois potentiellement sauvés à court terme contre 26 000 emplois supprimés chaque année faute de repreneurs, dans des entreprises pourtant viables, mais insuffisamment rentables pour attirer des fonds d'investissements, a été cité à l'Assemblée Nationale par Carole Delga, ancienne secrétaire d'Etat à l'ESS, lors de la présentation du décret d'application de la loi sur la Scop d'amorçage¹¹¹. Puisque qu'il a été confirmé que les coopératives sont plus résistantes aux crises que les entreprises classiques, en partie pour les raisons développées précédemment, la dynamique devrait peu à peu parvenir à être mieux soutenue et médiatisée, afin de faciliter son essaimage. Pourtant la couverture médiatique de ces reprises reste encore trop souvent confidentielle.

Analyse de cette actualité selon la grille de lecture d'E.Ostrom

Nous pouvons soumettre cette dynamique de reprise en SCOP à la grille de lecture issue des travaux d'Ostrom sur les principes de conceptions communs aux institutions durables de ressources communes, qui a été appliquée au SEL de Paris (chapitre 2-B). La ressource commune est, dans ce cas, l'activité économique et sa valeur financière. Le changement de statut de la reprise en SCOP organise une réinformation sur la pérennité économique de l'activité, jusqu'alors condamnée selon la grille de lecture de l'économie dominante, qui impliquait une rentabilité suffisante des actionnaires. Dans cette nouvelle grille de communication, la production (qui se maintient à l'identique pourtant) devient rentable et permet l'appropriation équitable des plus-values selon les spécificités des SCOP (réserves et salaires). Les différents principes d'Ostrom peuvent être extraits de ce type de fonctionnement et il apparaît que la différence avec le fonctionnement d'une société par actionariat se fait essentiellement autour des dispositions des principes 2 et 3 que sont *la concordance entre les règles d'appropriation et de fournitures et les conditions locales (principe n°2)* et *des dispositifs de choix collectifs (principe n°3)* (2010, p.114). En effet le principe n° 2 implique un ajustement à l'économie réelle du territoire concerné par le déploiement de l'activité économique, qui n'est plus pris en considération dans une logique d'actionariat, qui fait primer

¹¹¹ <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/12/31/EINI1428691D/jo/texte>

une rentabilité régulière à court terme, sur les conditions locales du marché. L'appropriation de la ressource, qui est, pour une coopérative, le gain économique lié à l'activité de production, est soumise aux réalités des conditions de production/commercialisation et non pas à une création de plus-values hors sol. Et cette logique est hors de portée des mécanismes de gouvernance de l'entreprise sous régime actionnarial (principe n°3), d'où les ruptures si fréquentes avec faillites et licenciements, faisant suite au fond d'investissement qui s'est retiré pour aller se placer sur des productions plus lucratives. Le principe n°3 concernant les dispositions de choix collectifs est particulièrement réalisable avec un statut de SCOP et sa gouvernance démocratique précisément formalisée (intégrée dans ses statuts) mais les associations et les mutuelles sont aussi formatées statutairement pour que des délibérations gestionnaires puissent gouverner ces organisations.

Il apparaît donc clairement qu'une même information, selon la grille de lecture dans laquelle elle s'inscrit, peut orienter positivement ou négativement l'appréciation de viabilité économique d'une même activité économique. Le préalable pour le succès de la reconversion de cette activité passe par une reconnaissance commune, par les différentes parties prenantes concernées, du nouveau paradigme de communication, pour une relecture des informations jugées auparavant péjoratives dans le système de valeurs précédent. Si la Scoop permet ainsi d'organiser la coopération au sein d'une même organisation, la SCIC permet- elle d'organiser la coopération entre des acteurs appartenant à des organisations différentes, qu'elles se revendiquent ou non à l'ESS ? Pour le dire autrement, comme nous allons le voir, la SIC permet à la fois d'organiser la coopération entre acteurs de l'ESS et de nouer de nouvelles relations entre pouvoirs publics et ESS. Elle offre alors une piste concrète pour résoudre les problèmes évoqués dans le chapitre 5B.

Les SCIC

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Scic), créée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001, est une entreprise coopérative qui associe des salariés, bénéficiaires, bénévoles, collectivités territoriales, financeurs ou tous autres partenaires, voulant coopérer dans un même projet alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale, dans une logique de développement durable, relocalisé dans un territoire pour favoriser l'action de proximité et le maillage des acteurs. Son utilité sociale est reconnue par un agrément pour cinq ans délivré par le préfet du département du siège social de la SCIC. Ce nouveau statut a permis d'initier une

innovation dans la coopération en multisociétariat (*multi-stakeholders*). Les différentes parties prenantes possibles pour une SCIC ont été inscrites dans la loi sur l'ESS de 2014 et il s'agit de¹¹² :

- Toute personne physique désirant participer bénévolement à son activité (comme dans une association)
- Les usagers habituels et les personnes qui bénéficient à titre gratuit ou onéreux des activités de la coopérative (comme dans une coopérative de consommateurs)
- Toute personne physique ou morale de droit privé qui entend contribuer directement, par son travail ou par un apport en nature, en espèce, en industrie ou par tout autre moyen, au développement de la société coopérative (comme dans les sociétés commerciales classiques)
- Toute personne morale de droit public dans la mesure où l'activité et l'intérêt de la Scic entrent dans son champ de compétences (comme dans d'autres sociétés régulant le Partenariat Public Privé).

Ce statut est particulièrement adapté pour réaliser des partenariats entre acteurs publics et privés autour de projets économiques d'intérêt général, et pour organiser une communication formalisée et décisionnelle ayant pour objectif le développement local, durable et solidaire du projet économique. Cette forme de coopérative apporte une réponse aux difficultés relationnelles entre acteurs publics et acteurs de l'ESS, car elle permet leur réunion autour d'un projet commun. Toutes les personnes définies précédemment peuvent être associées au capital de la coopérative et donc prendre part à l'assemblée générale. Le fonctionnement de la SCIC est organisé sur la base de catégories d'associés et avec un système de vote par collège, par pondérations des voix. Sans rentrer dans les détails organisationnels, nous pouvons noter que le sociétariat d'une SCIC peut concerner beaucoup de parties prenantes (salariés, bénévoles, pouvoirs publics, usagers, fournisseurs...) L'ensemble d'une chaîne de valeur autour d'une production peut être officiellement associée à une SCIC. Il s'agit donc d'une forme juridique très adaptée aux délibérations multi-parties prenantes, selon la méthodologie démocratique propre aux coopératives.

Grille de lecture d'Ostrom appliquée aux SCIC

¹¹² www.les-scic.coop

En regard de l'analyse d'Ostrom sur les principes de conceptions communs aux institutions durables de ressources communes, nous pourrions proposer que ce statut juridique des SCIC corresponde à son dernier principe « d'entreprises imbriquées », (2010, p.126) : les activités de production se doivent d'être réparties aux différents niveaux des parties prenantes impliquées et les processus de répartition, appropriation, surveillance, sont différents en fonction des parties concernées. Une gouvernance possible pour les SCIC, concerne la possibilité d'organisation de collèges de différentes parties prenantes, qui doivent délibérer et décider sur un premier niveau en interne, puis en commun, avec un système de pondération des voix des collèges de vote, pour l'assemblée générale, et le tout, selon le principe démocratique des coopératives. Les exemples étudiés par Ostrom concernaient surtout des institutions réparties autour de la régulation de différents niveaux décisionnels et territoriaux mais rien n'est communiqué sur l'homogénéité des populations concernées. Dans le cas des SCIC, il s'agit d'intersections entre des cercles de décisions d'acteurs bien différenciés, qui ne se recoupent pas et qui ont chacun une spécificité quant à la régulation de l'objet social de la coopérative. Il existe aussi des SCIC à assemblée unique qui regroupent la diversité des parties prenantes en un seul collège décisionnel. La SCIC est donc une forme juridique particulièrement adaptée à la délibération multipartenariale, quand il s'agit d'inscrire juridiquement l'organisation et les délibérations décisionnelles de parties prenantes non homogènes autour de ressources communes.

Cette forme d'organisation entrepreneuriale pourrait convenir à plusieurs PTCE (multi-ressources et multi-partenariat) et à la plupart des circuits courts, dès lors qu'il devient nécessaire de donner un cadre juridique global, à l'organisation de la communication et aux décisions de fonctionnement et d'appropriation qui en résultent.

Les entreprises libérées : un nouveau paradigme ?

L'hypothèse sur laquelle se fonde le concept d'entreprise libérée est que nous serions arrivés à la fin du cycle du management dominant, encore très présent et hautement générateur de risques psycho-sociaux. Ce management infantilisant, supporté par une hiérarchie bureaucratique, consolide le pouvoir du supérieur qui dit aux subordonnés comment travailler et ce qu'ils valent. Cette organisation, confirmée par des procédures qui limitent au maximum le libre arbitre et les prises de décisions de ses subordonnés, ne serait plus adaptée au monde d'aujourd'hui (Gretz, 2009). Les procédures censées cadrer et contrôler les prises d'initiatives

des salariées se sont développées avec les processus « qualité » qui se sont largement répandus au siècle dernier, avec la notoriété internationale des normes ISO (la gamme des 9000, en particulier). Aujourd'hui dépassées, (entre autres par les obligations liées au développement durable), les procédures sont restées et maintiennent les capacités d'innovation et d'adaptation des subordonnés sous scellés, comme autant de limites à ne pas franchir. Selon une enquête (Baromètre Gallup en France 2012), environ 9 % des salariés se déclarent « engagés » (motivés, volontaires), 63 % sont « non engagés » (ils font juste ce qu'on leur demande) et 28 % seraient « activement désengagés (ils ont une vision négative de leur entreprise et pourraient même aller à l'encontre de son intérêt s'il le faut).

L'enjeu de la transformation du modèle entrepreneurial traditionnel est d'abandonner l'ancien fonctionnement, produisant un management de type « command and control » pour s'ouvrir à la participation/implication du plus grand nombre, en facilitant les prises de décisions /réorientations, au plus près de l'opérationnel. Il s'agit de créer de l'intelligence collective et de la motivation, en accroissant l'autonomie et la co-responsabilité de chacun, ce qui diminue la nécessité de coercition. Les nouvelles entreprises libérées, où les salariés peuvent décider de toutes actions qu'ils considèrent eux-mêmes comme étant les meilleures pour l'entreprise (Isaac Getz, 2009), sont devenues un sujet d'étude, après plusieurs réussites spectaculaires d'entreprises proches de la faillite, qui se sont remarquablement redressées grâce à ces changements organisationnels.

L'exemple du groupe POULT est particulièrement illustratif de ce modèle innovant : ce groupe qui a mis en place ce nouveau type de management, communique sur ses processus internes pour favoriser l'autonomie et la collaboration : des équipes autonomes et responsables se sont constituées, dans une optique de déhiérarchisation, se concrétisant par des collectifs décisionnels tournants, soutenus par un important dispositif de formation et un incubateur interne, permettant à des salariés porteurs de projets innovants pour l'entreprise de demain, de pouvoir les structurer avant l'expérimentation. Des partenariats avec l'enseignement supérieur ont aussi été créés ainsi que des projets d'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux *business models*, pour stimuler toute forme d'innovation et potentialiser l'écosystème de l'entreprise.

L'autonomie, la responsabilité et le développement des compétences, reconnus comme les facteurs de motivation des salariés, sont les maîtres-mots de l'entreprise libérée. L'entreprise est divisée en équipes, qui s'auto-organisent, et les salariés gagnent ainsi en polyvalence. Nous

faisons l'hypothèse que ce modèle pourrait aussi s'appliquer à l'analyse des entreprises récupérées sous forme de SCOP, et venir compléter la première explication de leur succès.

Le système d'informations partagées, facteur clef de la libération réussie :

Un des facteurs de réussite de ce type de management est souligné par Jean-François Zobrist de l'entreprise Favi¹¹³, qui se présente aussi comme une entreprise libérée : il s'agit de l'information, qui doit être partagée par tous, pour suppléer à la suppression d'un contrôle hiérarchique, afin que chacun puisse se positionner et prendre des décisions dans une situation de connaissance optimale de l'ensemble. Le partage des informations est aussi fondateur de la confiance, qui va se mettre en tension inversement proportionnelle au besoin de contrôler et de sanctionner, ce qui avait déjà été mis en évidence dans le fonctionnement du SEL de Paris (chap.2 B2). Dans des entreprises classiques, l'information est souvent retenue par la hiérarchie, qui développe une stratégie de diffusion/rétention, en ne la répercutant qu'en silo, pour des objectifs précis, auprès d'individus ou de groupes prédéfinis dans la stratégie communicationnelle.

La nécessité d'un système d'information suffisamment compétent pour sous-tendre la cohésion d'un système de gouvernance auto-organisé autour d'un objectif commun est évoquée dans les travaux d'E.Ostrom. Elle observe que la confiance, générée par l'information partagée sur la conformité du plus grand nombre aux objectifs communs, développe une « *conformité quasi-volontaire* » (2010, p. 123) des acteurs, qui lui est conditionnelle. Elle part des théories pré-existantes qui affirment que l'activité de surveillance est en corrélation avec la complétude de l'information : « *...dans la plupart des modèles théoriques, qui montrent que les stratégies conditionnelles conduisent à des équilibres dynamiques stables, les acteurs sont supposés disposer d'une information complète sur le passé. Ils savent quelles décisions les autres ont prises au tour précédent et de quelle manière ces choix ont influé les résultats* » (2010, p.121). Les situations d'exhaustivité du partage des informations restent sans doute, du domaine théorique de l'idéal-type et elle constate que les dispositifs de surveillance et de sanctions graduelles sont toujours présents dans toutes ses études de comportements coopératifs stables à long terme, mais que « *les facteurs qui renforcent la capacité des utilisateurs à se voir ou s'entendre, tandis qu'ils sont engagés dans des activités d'appropriation, tendent à diminuer les coûts de surveillance et d'application* ». (2010, p.241). Une communication suffisamment

¹¹³ <http://www.talentroc-solutions.com/2015/04/07/les-entreprises-liberees-reinventent-la-gpec/>

efficace entre acteurs, qui permet l'échange des informations évoquées précédemment, est donc bien un sous-principe des principes de conceptions communes aux institutions durables de ressources communes.

Edgar Morin, en rétablissant l'importance du sujet, et de son action individuelle, apporte un éclairage complémentaire à la notion centrale d'auto-organisation du sujet dans un corps social, avec lequel il a besoin d'échanger des informations pour adapter son comportement dans une meilleure intelligibilité de son environnement. C'est cette communication interactive qui fonde la pertinence de son réajustement (Morin, 1997). Nous proposerons donc d'apprécier les nouvelles coopératives d'entreprises récupérées, comme des formes particulièrement abouties d'entreprises libérées, puisque les modalités de la gouvernance participative et de la communication interactive entre ses membres sont déjà inscrites dans leurs statuts d'organisation de l'ESS et qu'elles se sont émancipées de la logique de rentabilité actionnariale. Ce nouveau paradigme d'entreprise libérée propose aussi une lecture complémentaire des raisons du succès des entreprises récupérées sous forme de SCOP, grâce à une réorganisation de la circulation des informations, plus largement réparties entre tous les acteurs, pour une meilleure compréhension globale de l'organisation, permettant une communication qui vient enrichir la motivation et légitimer la prise de responsabilité des salariés.

Conclusion :

Différents outils de coopérations multiparties prenantes, sous-tendus par des processus communicationnels comme l'échange d'information croisées (cross-trading), ont été étudiés dans ce chapitre pour favoriser une dynamique participative. Une nouvelle approche de la délibération des acteurs a été proposée, irriguée par une mutualisation des informations qui structure les activités participatives, des circuits courts, des PTCE, des usines récupérées sous forme de coopératives et le modèle des entreprises libérées.

Par ailleurs, les travaux d'Ostrom peuvent servir de référentiel pour éclairer la compréhension des enjeux dans les usines récupérées et dans les nouvelles formes de coopératives multiparties prenantes, que sont les SCIC. Ces formes juridiques qui sont lisibles à partir du référentiel d'Ostrom, peuvent servir de support d'expression à tous les modèles de l'ESS, vus

précédemment, qui sont tous concernés par l'organisation de l'information partagée, qui soutend leur dynamique communicationnelle participative.

Cette nouvelle approche vient enrichir la compréhension des phénomènes d'implication des acteurs/parties prenantes, qu'on pourrait situer entre une nécessaire articulation avec un impératif d'ajustement économique suffisant et la préservation d'intérêts particuliers propres aux individus acteurs, d'une part et d'autre part, l'adhésion aux valeurs partagées particulières à l'ESS. Hollard postule que c'est la délibération qui fait évoluer les acteurs entre ces deux pôles (Hollard, 2004), ce que nous allons développer dans le chapitre suivant.

Chapitre 8.

SE RENDRE VISIBLE DANS L'ESPACE MEDIATIQUE, DEVELOPPER LES INTERFACES AVEC LE GRAND PUBLIC ET LES ACTEURS PUBLICS ET VALORISER L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA CHAINE DE VALEURS : AUTANT DE POSSIBILITES DIVERSIFIEES DE COMMUNIQUER

Nous l'avons vu au chapitre cinq, l'ESS souffre principalement de trois problèmes de communication dans l'espace public : une relative invisibilité médiatique, des problèmes de communication avec le grand public liés à la distribution de leurs produits et services, une certaine difficulté à nouer un dialogue avec les pouvoirs publics qui ont tendance à appliquer à ce secteur des grilles de lecture ne correspondant pas à sa spécificité. Nous verrons dans ce huitième chapitre que certains acteurs de l'ESS déploient des stratégies et des outils permettant de pallier en partie ces trois problèmes. Nous traiterons dans une partie A de la communication médiatique et, dans une partie B, des outils de co-construction permettant un meilleur dialogue avec le grand public consommateur et les pouvoirs publics commanditaires.

A) La diffusion médiatique de l'ESS

La médiatisation de l'ESS a été identifiée comme problématique, dans la partie II, ce qui est dû à la difficulté d'intelligibilité du secteur par les journalistes à cause de sa diversité, rendant difficile la catégorisation sous une même bannière. Des entretiens franciliens avec des professionnels de la communication, qui ont travaillé avec l'ESS, ont permis de mieux cerner les problèmes et les solutions qui ont déjà été expérimentées. Deux voies complémentaires ont été explorées par les acteurs de l'ESS, le déploiement d'une communication directe de proximité pour contourner un espace médiatique peu accessible ou jugée idéologiquement opposée aux valeurs de l'ESS (A1), le développement d'une communication événementielle décentralisée, le mois de l'ESS (A2).

A1- La communication locale directe de proximité

Les médias n'apparaissent pas toujours comme un objectif prioritaire (cf. chap. 5). Localement, des petites structures privilégient la communication de proximité : le bouche à oreille, le dialogue régulier avec les partenaires, la clientèle et les financeurs. Les plus grandes structures entretiennent aussi soigneusement une communication avec leurs financeurs, mais peuvent investir davantage dans les médias classiques, au besoin en passant par des agences spécialisées.

Il est remarquable que la communication de proximité, notamment le bouche à oreille ou les prescripteurs, ne soit pas comptée spontanément dans les actes de communication. La communication semble perçue *a priori* comme un acte pensé, stratégique, investi avec des actions d'édition et de diffusion. Alors que, de l'aveu même de nos interlocuteurs franciliens en entretien, la « bonne relation » et le bouche à oreille sont pour eux les plus efficaces.

Ceci est tout à fait en accord avec le fait que les acteurs de l'ESS ont souvent une vision locale de l'action. Idéalement, les partenaires sont choisis, cooptés selon des pratiques et des valeurs communes, donc dans la rencontre de proximité. L'attention toute particulière portée aux pratiques vues comme critère d'appartenance rend les problématiques de communication centrales, parce que des acteurs peuvent travailler ensemble autour de projets portant des valeurs communes et ne pas pouvoir se mettre d'accord sur une stratégie de communication commune. En effet, on s'« inter-reconnaît », mais il peut être difficile de trouver une expression commune de ce qui définit.

Le « bricolage » de l'information sortante et l'acculturation réciproque en matière de besoins de communication : des bonnes pratiques à explorer

Cependant, cette communication locale directe n'est pas toujours spontanée. Il existe, pour plusieurs structures de l'ESS, une difficulté à gérer de l'information portée par des bénévoles. C'est pourquoi une organisation de l'ESS comme Terre de Lien accompagne des bénévoles qui vont porter leur parole dans des salons, des marchés ou dans leur environnement personnel. En effet, les bénévoles peuvent être un des principaux moteurs de l'activité associative, même lorsqu'elle a une activité économique à part entière. Pour l'association Terre de liens, ils

contribuent grandement à diffuser l'appel public à l'épargne, à la base de toute leur activité de rachats de terres agricoles. Une salariée de Terre de Liens¹¹⁴, nous explique une pratique courante : « *Les bénévoles vont sur des salons, des salons nous contactent et on est pas mal sollicités, des gens qui organisent un village bio je ne sais où, ils disent : Ah vous ne voulez pas tenir un stand ? On dit bon, on vous envoie 2 ambassadeurs... Là, il y a le Mois de L'économie solidaire, on a déjà 5 – 6 manifestations de prévues...Du coup on ne contrôle pas tout non plus, il y a des choses qui ne sont pas tout à fait vraies qui sont dites, des erreurs, ... à partir du moment où on lance des bénévoles, ce sont des gens qui maîtrisent moins le discours ...* »

La communication n'est peut-être pas contrôlée mais le retour est souvent très conséquent, dans une démarche de notoriété. Un bénévole engagé devient souvent un agent de communication promotionnant l'objet de son engagement. Il s'agit d'un phénomène décrit comme correspondant à du marketing viral ou marketing de propagation (Bathelot, 2011) Il fonctionne dans une communication de proximité mais est désormais amplifié par internet et les réseaux sociaux, quand la terre entière peut avoir accès à nos préférences individuelles en matière de consommation ou d'usages particuliers, si nous les postons sur Facebook (entre autre site).

Mais ces pratiques brouillent les frontières entre le monde marchand, le non marchand, l'économique, le militantisme, le public et le privé, et c'est une des grandes caractéristiques de l'ESS (et peut-être aussi ce qui la rend si in-sécurisante et problématique pour les institutions publiques) de mélanger les genres et d'avoir une organisation à géométrie variable avec ses parties prenantes, en faisant cohabiter les intérêts particuliers, l'intérêt général et des pratiques collectives de reterritorialisation. Un membre du **CESIF** abonde dans ce sens, en citant deux réseaux nationaux Membres du **MES**: « *Si, autant le CNLRQ (Centre national de liaison des régies de quartiers) que l'UFISC (Union fédérale d'intervention des structures culturelles) sont dans les réseaux d'économie solidaire, c'est parce qu'ils refusent cette dichotomie entre public et marché. Ils pensent qu'il faut faire de l'hybridité..... Donc c'est pour ça qu'ils se reconnaissent là-dedans. On a quand même des manières de fonctionner communes, on va dire.*¹¹⁵ »

Un journaliste indépendant, spécialisé dans le développement durable et les affaires sociales,

¹¹⁴ Entretien francilien du 23/10/09. La Foncière Terres de liens est une entreprise d'investissement dont le capital accumulé par l'épargne citoyenne, sert à acheter des fermes pour y implanter des activités agri-rurales diversifiées.

¹¹⁵ Entretien francilien de mi-novembre 2009.

explique qu'il faut co-construire avec les acteurs la diffusion de l'information, ce qui nécessite des rencontres en amont, pour apprendre à travailler ensemble. « *Les associatifs doivent vraiment apprendre à travailler avec les médias et les journalistes* ». Il cite des exemples d'événements associatifs qui se sont déroulés sans aucune couverture avec des acteurs furieux contre les journalistes « *qui ne font pas leur travail* », comme si les journalistes pouvaient prévoir tout ce qui va arriver en événementiel. *A contrario* il évoque l'exemple d'une bonne pratique de la part d'ATD quart monde, qui l'a invité à une journée de réflexion stratégique pour comprendre les besoins des journalistes pour être mieux relayé dans les médias et pour clarifier leurs objectifs et champs d'activités: « *la formation a été réciproque, les journalistes expliquant leur mode de contact et d'intervention et ATD quart monde affinant sa présentation*¹¹⁶».

L'émergence du besoin d'un référentiel ESS pour critériser des pratiques distinctives

Si la communication directe compense souvent, au niveau local, la relative invisibilité médiatique de l'ESS, d'autres pistes ont été évoquées lors de notre enquête. La première proposition alternative a émergé lors d'un entretien avec un journaliste qui a travaillé dans une agence spécialisée dans l'ESS, aujourd'hui disparue¹¹⁷. Il évoque l'avènement d'un espace intermédiaire qui pourrait mutualiser un certain nombre de ressources, en terme de communication : *listing* des médias régionaux et nationaux, en fonction du périmètre de l'information à médiatiser. La structure intermédiaire assurerait la mise à jour (au moins bi-annuelle) des contacts presse et des catégories d'informations diffusées selon les médias recensés. Pour les petites structures, ce type d'accompagnement serait une précieuse aide pour les aider à rendre plus visible leur activité. Quelques heures de formations pour l'aide à la confection d'un dossier de presse, à la rédaction d'une annonce, les rendraient peu à peu autonomes, quant à leur information sortante.

La seconde piste évoquée est celle d'un référentiel commun permettant de circonscrire donc de définir mieux l'ESS afin de la rendre plus visible aux yeux des journalistes. Il est certain que le besoin de référentiel commun, qui est peu à peu apparu parmi les acteurs pour délimiter leur périmètre et se prémunir des passagers clandestins du *social washing*, apparaît comme une

¹¹⁶ Entretien francilien du 10 octobre 2009.

¹¹⁷ Entretien du 10 novembre 2009.

étape importante dans le processus de construction d'un monde commun et de communication sur les valeurs et pratiques consensuelles du champ de l'ESS. Un référentiel est tout autant un outil de communication pour délimiter ce qui fait consensus dans un champ, qu'il permet, en théorie, de créer un processus d'exclusion de ce qui ne correspond pas à ce champ. Le *social washing* est un discours *marketing* qui habille une présentation, une pratique, par des valeurs sociales sans lien avec la réalité de la pratique. La réponse au besoin d'un référentiel de légitimation/différenciation en regard du *social washing* a été apportée, non pas par un travail concerté des acteurs eux-mêmes, mais par les pouvoirs publics via la loi ESS de juillet 2014. Cette dernière propose une critérisation des acteurs concernés et une relative délimitation du champ, qu'elle a élargi aux entrepreneurs sociaux, au-delà de la base de l'ESS du canal historique.

Toutes ses pistes et d'autres comme la création d'une agence d'information spécialisée dans l'ESS, visent à contourner le problème de la difficulté d'accès à l'espace médiatique, mais il existe une autre stratégie visant à créer un événement national d'ampleur suffisante pour forcer le barrage médiatique, c'est le cas du mois de l'ESS.

A2-Deux autres stratégies : forcer le barrage par l'événementiel, le contourner via l'espace numérique

Localement, le bouche à oreille et le bénévolat s'avèrent souvent des outils de communication efficaces (Pillet, 2006). Néanmoins cette communication directe reste insuffisante aux yeux mêmes des acteurs, puisque l'espace médiatique est, dans le monde actuel, la voie d'accès centrale à l'opinion publique (d'Almeida, 2009), c'est pourquoi certains acteurs de l'ESS cherchent d'autres stratégies. Nous en évoquerons deux. La première cherche à forcer le barrage de l'espace médiatique en créant une communication événementielle nationale qui s'inscrit dans la durée (le mois de l'ESS), la seconde consiste à forger, dans l'espace numérique, ses propres moyens de mise en relation avec le public (les plates-formes numériques).

Réussir une communication non discriminante : l'exemple du mois de l'ESS

Le grand événement médiatique qu'est le mois de l'ESS semble annuellement réconcilier tout le champ, puisque chaque acteur qui se sent concerné peut demander son inscription sur le site internet dédié et organiser l'événement ou la communication de son choix : il existe un parti-

pris de « faire masse » plutôt que chercher à filtrer les acteurs qui se sentent concernés. Chacun devient responsable de sa communication, qui cohabite avec celle des autres, sans préoccupation de vouloir uniformiser ou rechercher une cohérence d'ensemble. Il s'agit donc d'un modèle de communication qui fait de sa complexité un atout pour mieux rendre compte de sa diversité, et le modèle est assez bien relayé par les médias locaux et nationaux.

Le mois de l'ESS permet chaque année en novembre de rassembler sur un même site internet commun¹¹⁸ l'ensemble des composantes de la mouvance ESS, pour des événements et communications en tout genre. Le projet a d'abord été travaillé avec des professionnels de la communication, pour coordonner la méthode du déroulement des actions, cibler tous les médias possibles et travailler le message, le slogan et les objectifs. Des manifestations phares ont été organisées pour aller à la rencontre du public sur le terrain en Île-de-France. Sur le contenu, les manifestations sont très variées : portes ouvertes, visites d'entreprises, débats publics, conférences, concerts, films, expositions, ... sur des thèmes ayant tous pour but de faire connaître et comprendre l'ESS. Des partenariats ont pu être établis avec d'autres manifestations, comme la semaine de l'épargne solidaire organisée par Finansol, le salon du livre et de la presse écologique, le salon de l'emploi responsable..., pour essaimer dans d'autres réseaux avec des valeurs connexes et accroître la visibilité médiatique de l'événement.

« En novembre 2013, pendant le Mois de l'ESS, 260 000 personnes ont participé à plus de 2000 manifestations et ont découvert les atouts d'une économie sociale et solidaire¹¹⁹ » peut-on lire sur le site des SCOP. Cette initiative née dans la région Provence Alpes Côte d'Azur en 2003, il y a plus de 10 ans, s'est transposée à l'ensemble du territoire national en 2008. Le mois de novembre est désormais, en France, le mois de l'Économie sociale et solidaire. Depuis 2014, suite à l'impulsion des Rencontres du Mont-Blanc (RMB), forum des dirigeants de l'ESS, et à la création de l'inter-agence ONU-sienne de l'ESS à Genève¹²⁰, (dont les **RMB** et le **RIPES** sont devenus membres consultatifs, cette même année), le mois de l'ESS vient de s'internationaliser, pour soutenir le travail promotionnel de cette agence onusienne.

Un entretien de G. Chocteau, l'animateur du site Ressources solidaires, avec JL. Cabrespines, Président du CNCRES¹²¹, sur le bilan du mois de l'ESS, montre l'intérêt du rapprochement des différentes familles qui font cause commune pendant un mois pour rassembler leurs différents

¹¹⁸ <http://www.lemois-ess.org/>

¹¹⁹ <http://www.scoop.it/t/mois-de-l-economie-sociale-et-solidaire/>

¹²⁰ The United Nations Inter-Agency Task Force on Social and Solidarity Economy (TFSSE) <http://www.unrisd.org/tfsse>

¹²¹ CNCRESS : comité national des conseils régionaux de l'ESS.

exercices de communication derrière un même site et un même logo, sans jugement des uns sur les autres, sans recherche de standardisation.

« *L'adhésion semble dépasser les clivages habituels des familles* » demande Chocteau à Cabrespines, qui lui répond qu'en effet, « *Certains acteurs qui n'avaient pas conscience de leur appartenance à l'ESS sont, aujourd'hui, plus proches, plus en phase avec ce que représente cette autre forme d'économie.* ¹²² » La mosaïque ainsi créée donne à voir les diverses facettes d'un monde qui se méconnaît lui-même en partie, mais, de l'aveu du président du CNCRESS lui-même, « il reste encore du chemin à parcourir, en particulier en direction du grand public ».

Contourner le barrage de l'espace médiatique centrale en développant ces propres outils numériques.

Face à un espace médiatique centrale peu réceptif, il est tentant de s'adresser directement aux citoyens via l'espace numérique (Dacheux, Zouari, 2009). Cette possibilité était au centre des discussions lors de l'atelier communication du forum international Lux' 09¹²³. Les plateformes numériques qui ont été présentées lors de ce forum semblent avoir résolu une partie du problème de la diffusion des événements concernant l'ESS, par des outils systématisant le transfert d'informations vers les médias (flux RSS). Mais chaque nouvel article ou nouveauté du site peut aussi être référencé systématiquement dans une base d'informations, pour être mis à disposition de nouveaux médias, leur assurant de pouvoir alimenter une rubrique régulière. Ainsi une communication peut être maintenue pour le grand public, via Internet.

Une comparaison de différentes pratiques et fonctionnalités a pu être effectuée entre les plateformes numériques (espagnole, brésilienne et québécoise) qui ont été présentées lors de cet atelier. Le modèle français, porté par l'APEAS (agence provençale d'économie alternative et solidaire) a aussi été présenté : il s'agit de la BDIS (base de données des initiatives solidaires), qui a été installée dans deux régions françaises (Provence et Midi-Pyrénées) pour répertorier toutes les initiatives économiques en lien avec l'ESS, sur la région, sous la forme d'annuaire et de cartographie. En Midi-Pyrénées¹²⁴, elle recense plus de 750 initiatives. Toute structure inscrite la BDIS a un compte et peut ainsi mettre à jour ses informations. Ce site a un lien important avec le site *Achetons responsables Midi-Pyrénées*, permettant de créer un lien entre

¹²²<http://www.ressources-solidaires.org/Exclusif-3-questions-a-Jean-Louis>

¹²³ Rencontres internationales du RIPESS au Luxembourg en 2009.

¹²⁴ <http://bdis-mp.org/>

entreprises sociales et solidaires et acheteurs responsables, qu'ils soient publics ou privés. Les différentes missions de la BDIS sont orientées valorisation des pratiques ESS et création de lien entre elles et avec les acteurs du territoire partagé, en permettant une géolocalisation et une recherche par mots-clés et par domaine d'activité. Il s'agit également d'orienter les achats groupés qui souhaitent être responsables vers ce type de produits et services, en leur donnant une vitrine. Ces plates-formes se sont donc généralisées, et tous les réseaux présents à l'atelier Luxembourgeois ont pu présenter leurs outils. Cette communication numérique est donc avant tout fonctionnelle, visant la promotion de l'offre et l'accès à de nouveaux acheteurs.

B) les pratiques et les outils de déploiement d'une communication orientée ESS : la dimension cognitive de la délibération

A côté de l'invisibilité dans l'espace médiatique, nous avons vu au chapitre 5 que l'un des problèmes de communication des acteurs de l'ESS dans l'espace public était leur difficulté à établir une communication pertinente concernant la distribution de leurs biens et services. Pourtant, comme l'illustre l'exemple ci-après, une telle coopération multi-acteurs est nécessaire : un organisateur de La courgette solidaire, une *AMAP* (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) des Lilas, qui compte 90 adhérents, propose deux formules pour les plus démunis, l'abonnement solidaire dont la moitié est payée par une subvention de la ville d'accueil, et la formule « panier solidaire intermittent » dont une partie est payable avec une chèque service aide alimentaire d'urgence (tout le réseau AMAP- IDF est accrédité pour recevoir ces chèques). En 2007, aucun abonnement solidaire n'avait pu être mis en place et les trois paniers solidaires prévus chaque semaine restaient parfois sans acheteurs, faute de communication. En 2008, ce programme a été développé, en étroite relation avec les services sociaux de la ville, et le dispositif des paniers solidaires a enfin trouvé ses destinataires¹²⁵. Cet exemple montre comment une bonne idée qui ne rencontre pas son public peut rester inusitée, faute de communication et de diffusion adaptée. Une production de biens et de services issus de l'économie solidaire justifie un travail en amont avec les parties prenantes sur toute la chaîne de production et de distribution, pour installer une vision partagée. Dans l'exemple précédent, les centres sociaux se sont révélés être les parties prenantes les plus adaptées au projet initial, pour lui fournir des débouchés.

¹²⁵ Article sur La courgette solidaire (Alter eco, 2008).

Il s'agit d'établir un savoir commun (au sens de *common knowledge*) de manière juste, (Hollard, 2004) qui est l'aboutissement de la dimension cognitive de la délibération et qui aurait pu entraîner une révision des choix d'orientation ou des préférences des acteurs. Nous proposerons la qualification de « dimension cognitive de la délibération », (Hollard, 2004, p.173) pour cet aspect de la délibération qui conduit à une révision des préférences initiales, et aboutit à une combinatoire de préférences d'intérêt général et d'intérêts privés (Austen-Smith, 2002), qui rejoint la conclusion des travaux d'E.Ostrom, contre les théories de la décision publique en économie et celles de l'action collective, qui prédisent une simple agrégation d'intérêts privés. Les individus peuvent modifier leurs prémisses initiales, en fonction de l'intérêt général et/ou de leur environnement (Hollard, 2004), par l'apport de nouvelles informations apportées par la délibération, qui se combinent à leurs intérêts particuliers.

B1-Les démarches de délibération participative :

Utiliser les médias pour mieux intéresser les consommateurs n'est pas une pratique courante des acteurs de l'ESS, sauf pour le groupe SOS, couple d'entrepreneurs sociaux, qui s'est donnée ses propres moyens de communications (journaux en propre et journaux partenaires, conférences et soirées thématiques régulières,...).

La raison de cette distance est double : une méconnaissance journalistique du champ de l'ESS et une méfiance des acteurs de l'ESS vis à vis de la publicité et du *marketing*. Pour trouver de nouveaux débouchés à la distribution de leurs produits, les acteurs de l'ESS cherchent à impliquer le consommateur dans le processus même de la construction de l'offre de services ou de biens. Il s'agit de transformer le consommateur en partie prenante de l'organisation d'ESS, de l'intégrer à la chaîne de valeur. Le produit ou le service se colore de ses conditions de production, du financement de sa production, de ses conditions de distribution et de toutes les valeurs qui ont conditionné sa réalisation. Pour maintenir ces valeurs sur cette chaîne, l'échange d'informations doit avoir lieu de bout en bout avec, à chaque maillon, une délibération au sein d'un espace multi-acteurs de proximité, sur leurs meilleures conditions d'actualisation, avec des arbitrages qui se situent entre intérêts particuliers et intérêt général.

Il est donc possible d'aller plus loin que l'échange croisé d'information entre acteurs de l'ESS que nous avons évoqué dans le chapitre précédent avec l'exemple du forum brésilien de l'économie solidaire. On peut, à l'image de Minga et Totum, vouloir agir sur la distribution des produits et services de l'ESS en faisant du consommateur un acteur central de la filière. C'est ainsi que MINGA réfléchit depuis longtemps en terme de filière qui intègre toute sa chaîne et toutes ses parties prenantes et, lors de l'entretien francilien¹²⁶, le représentant nous a décrit les valeurs constitutives du réseau : « ... on a fait beaucoup de rapprochements avec les commerçants (futuribles). On a pris en charge les problématiques boucher/ boulanger du coin qui a un métier et n'a pas forcément une logique de rentabilité financière. Par ailleurs on refusera toujours de les mettre dans l'ESS, alors que nous, on pense qu'il y a une problématique du commerçant comme acteur économique de proximité.

- Vous, vous mettriez la distribution de proximité dans l'ESS ?

MINGA : Si l'ESS c'est une initiative d'économie socialisée prenant en charge des conflits d'intérêt ou des problématiques d'intérêt général, oui ! Evidemment, le lien social, le centre-ville, ... Je parlais avec les élus de Drancy sur le fait que la petite vieille qui va chez le boucher peut demander précisément ce qu'elle veut pour son chat, alors que dans un linéaire, le mec qui est devant un linéaire de boucherie, son métier c'est d'être manutentionnaire, en plus il est sous-qualifié, il se précarise, il n'a plus d'accès au sens de son métier»

Il s'agit d'un débat qui est au centre de la polémique entre MINGA et d'autres acteurs du commerce équitable, sur la notion de filière complète équitable incluant la distribution [et donc favorisant une distribution de proximité, relationnelle voire militante, qui transmet éventuellement le projet politique du commerce équitable ou *a minima*, qui entretient du lien social, et favorise le bien-être et la solidarité au cœur du territoire (ou du quartier, etc.)]. Pour MINGA, les modalités de distributions avant d'arriver aux consommateurs font partie du projet de l'économie solidaire et du commerce équitable et ils revendiquent d'ailleurs l'appellation de commerce équitable de proximité pour des circuits courts, qui réduisent les intermédiaires et permettent aux consommateurs de s'impliquer dans le circuit productif.

¹²⁶ Entretien francilien du 22/09/09.

C'est aussi, deuxième exemple, la position de TOTUM, cet importateur-revendeur de produits bio-équitable, qui se considère comme un passeur d'information, jusqu'à l'éducation à la consommation responsable pour les clients en demande, à travers l'explication du choix des différents labels d'agriculture biologique ou de commerce équitable et leurs significations. Ces pratiques n'existent bien évidemment pas dans la grande distribution, où pourtant une partie des acteurs du commerce équitable ont choisi de revendre leurs produits: il peut donc y avoir des parties prenantes qui potentialisent la dynamique solidaire et d'autres qui la limitent, avant d'arriver aux usagers/consommateurs. Un des fondateurs de Totum pense que les labels sont surtout utiles si le point de vente est très « grand public » avec peu de contact entre les importateurs et les consommateurs (il parle alors de consommation anonyme) ; ce n'est pas le cas de Totum : les vendeurs présents sont très bien informés et très compétents pour renseigner sur les vertus des plantes autant que sur leurs conditions de productions. A la question posée lors de l'entretien : quels sont les profils et les motivations de ses clients, quel type d'informations recherchent-ils? Le responsable de Totum répond que leurs clients viennent par le bouche à oreille et parce qu'ils ont fait le choix de faire des prix équitables aussi pour leurs clients/consommateurs. Il décrit la relation avec ses clients comme une relation de confiance où ils peuvent avoir tous les renseignements qu'ils souhaitent, aussi bien, voire mieux qu'avec un label. Leurs préoccupations premières concernent la santé, ils recherchent une alimentation saine, équilibrée, des saveurs nouvelles, des compléments alimentaires goûteux et naturels.

Pour lui, son lieu de vente est en cohérence avec tout l'engagement et la vision qui était portée au fondement de ce magasin. Il reproche au commerce équitable de s'occuper de l'amont puis de se désintéresser de l'aval, des conditions faites aux consommateurs occidentaux. Il faut une cohérence sur toute la chaîne et pratiquer des justes prix jusqu'à la revente finale aux consommateurs européens, pour ouvrir l'accès à la consommation saine au plus grand nombre : les intermédiaires doivent participer à la consommation responsable. La place de l'activité communicationnelle directe, de la délibération cognitive (Hollard, 2004), est donc décrite comme nécessaire sur toute la chaîne de valeur de cette activité de commerce équitable, non seulement en amont, lors de la discussion du juste prix avec les producteurs, mais aussi en aval au moment même de la distribution auprès des consommateurs. C'est en développant des systèmes de distribution favorisant le débat avec le grand public que l'ESS peut sortir de sa relative invisibilité.

En dehors du commerce équitable, ce sont certainement les *AMAP* (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui sont l'exemple le plus abouti d'un nouveau mode de

communication entre producteurs de l'ESS et consommateurs. Il s'agit de s'affranchir des règles de communication interpersonnelle de la publicité, pour établir un véritable partenariat entre usagers/consommateurs et producteurs, en préfinançant et en partageant les risques avec les agriculteurs. Les organisations de tourisme solidaire font de même avec les structures d'accueil des pays du Sud, et co-construisent l'offre touristique avec elles. La délibération cognitive se prolonge par une délibération décisionnelle sur les modalités de répartition des tâches et d'appropriations, qui va souvent jusqu'au choix du modèle économique. Il ne s'agit pas forcément de pratiques démocratiques mais plutôt de recherche de consensus, issu de la constitution du « savoir commun », c'est-à-dire de la mise en commun des informations détenues par chacun. « *Ces nouveaux modes de prise de décision par consensus et avec toutes les parties prenantes sont une innovation en comparaison avec le fonctionnement de l'économie sociale, basée sur la règle d'un membre, une voix.* » (Servet, 2015, p.7)

On le voit, la recherche de nouvelles manières de produire et de consommer, portée par les acteurs de l'ESS, débouche parfois sur de nouvelles relations entre acteurs de l'ESS et grand public. Il ne s'agit plus de passer par les fourches caudines des médias ou de faire appel à une communication *marketing* jugée idéologiquement non conformes, mais d'intégrer le grand public dans la chaîne de valeur, d'en faire un partenaire prenant toute sa part dans les délibérations au sein d'une espace public de proximité, permettant d'ajuster, par la confrontation d'intérêts contradictoires, l'offre et la demande de biens et de services solidaires.

B2- L'évaluation comme outil de communication à destination des acteurs publics

Si l'ESS cherche à faire connaître ses valeurs et son projet de société, si elle développe ,dans l'espace public local, une communication de proximité avec les habitants et cherche à mieux organiser une coopération interne au secteur susceptible de lui donner une plus grand crédibilité et une meilleure visibilité, elle tente aussi de rompre sa marginalisation en communiquant sur les résultats de son action. Il s'agit, comme nous le verrons dans ce paragraphe, d'utiliser l'évaluation de son action, de mesurer son utilité et son impact social, pour convaincre les élus et les administrations de développer de nouvelles politiques publiques tenant compte de leur spécificités. Le labo-ESS (2009), par exemple, propose de développer des outils de communication chiffrés et qualitatifs¹²⁷ : « *l'ESS doit ainsi se doter, à grande échelle, d'outils*

¹²⁷ http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/Cahiers_LaboESS_synthese.pdf

pour mieux mesurer ses impacts et défendre ses spécificités ; des outils pour rendre compte de son poids et efficacité économiques, de la qualité de ses emplois, de son utilité sociale, de sa pratique démocratique, de son impact environnemental, notamment à l'échelle des territoires. L'ESS doit ainsi développer et diffuser un « langage de la preuve » plus à même de convaincre, au-delà de son propre périmètre, qu'un discours d'incantation des valeurs ou de légitimité historique ou statutaire. Qui plus est, si elle ne le fait pas elle-même, elle risque de se voir imposer des critères, normes et procédures qui ne correspondent pas à ses réalités (exemple de la LOLF). La menace d'une définition unilatérale par la puissance publique d'indicateurs de « performance » privilégiant les dimensions de gestion et de contrôle, est ainsi réelle, avec le risque de déformation, voire d'instrumentalisation de certaines entreprises de l'ESS » (labo ESS, 50 propositions pour changer de cap, p.92).

De nombreuses initiatives ont été menées ces dernières années pour évaluer l'utilité sociale des entreprises de l'ESS, de manière générique ou à l'échelle d'un territoire ou d'une filière. Mais ces démarches, complexes, restent confinées à une minorité de spécialistes et d'initiés, encore trop peu diffusées et utilisées par les acteurs de l'ESS : le bilan Sociétal© du **CJDES** adoptait une démarche d'évaluation croisée de différentes parties prenantes pour répondre au questionnaire de critères d'utilité sociale. Cette évaluation en intelligence collective devait permettre d'ouvrir un dialogue au sein et autour de l'organisation. Malheureusement, ce bilan jugé trop complexe par les acteurs n'a surtout eu qu'un succès d'estime.

Les processus participatifs, déjà testés dans les « Grenelle » de l'insertion et de l'environnement, ont réuni des panels de parties prenantes, qui ont co-écrit des cahiers de propositions, pour promouvoir de nouvelles pratiques responsables (contre une logique qui valorise le court terme, dans des espaces dissociés gagnants-perdants). Cette concertation multi parties prenantes a permis d'élaborer des propositions législatives. Il a même été proposé, à la suite, que la gouvernance multi-acteurs, en tant que pratique démocratique et modalité relationnelle pérenne et responsable entre tous les acteurs, devienne le quatrième pilier du développement durable, dans l'espace public mais aussi dans l'espace privé. Elle s'apparente à une démarche apprenante (délibération cognitive) par l'échange d'informations qu'elle suscite, et elle tend vers l'exhaustivité des aspects à prendre en compte en créant de l'intelligence collective, autour de consensus complémentaires ou imbriqués. Dans les investissements socialement responsables, la gouvernance est constitutive du troisième critère d'évaluation, avec l'environnement et le social (cf.chap.1A). Le dernier né des critères d'évaluation concerne l'évaluation de l'impact social, en lien avec un financement innovant pour l'ESS, encore à l'état de projet, le titre à

impact social, (inspiré par la Commission européenne), que nous développons au chapitre 9 A.

Les systèmes d'évaluation participative

Il s'agit de processus de délibération multi-parti prenante, en vue d'octroyer une garantie ou un label, évalué à partir de critères, comme le label bio de Nature et progrès, qui est le plus ancien et le plus connu.

Minga a travaillé sur ces notions de garanties multi-parties prenantes, qui doivent faire l'objet d'une validation du COFRAC¹²⁸ en France, organisation de supervision des certificateurs/évaluateurs des référentiels, qui doivent être déposés chez eux. Cependant, la garantie certifiée par un tiers a un coût, alors que la garantie par les pairs est une solution participative, qui permet de créer de l'adhésion et de la notoriété, autour d'un processus économique. *Nature et progrès* est devenue une marque collective de droit privé. La **FNAB** (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) a lancé *Bio cohérence*, un label plus exigeant que le label bio européen.

Minga a développé un système de garantie participative (SGAP), qui comporte un volet sur l'échange de compétences, une fonction d'analyse économique, mais pas de fonction de contrôle social sur les filières équitables, que les responsables de MINGA ne souhaitent utiliser que sur les filières françaises en circuit court. Pour eux, les systèmes de garantie participative (SPG) sont des systèmes d'assurance qualité ancrés localement, qui réintègrent dans un processus d'intelligence collective le tiers certificateur. Ils se sont inspirés d'un SPG local au Brésil. Ce SGAP comprendrait une commission d'évaluation avec les opérateurs économiques de la filière.

Ces systèmes de garanties obligent les parties prenantes à rentrer dans la fine compréhension du fonctionnement des organisations et constituent ainsi un contingent de promoteurs pour certifier de la responsabilité de l'organisation évaluée. Par contre, une démarche de *green* ou *social washing*, sans lien réel avec les pratiques, sera rapidement révélée, et les personnes qui auront découvert la supercherie risquent de déclencher un *marketing* viral inversé qui desservira l'image de l'organisation aux pratiques insuffisamment durables.

¹²⁸ Comité français d'accréditation <https://www.cofrac.fr/>

L'International Standardization Organization (ISO), acteur majeur de la normalisation internationale, a lancé en 2004 des travaux de rédaction d'une norme internationale sur la responsabilité sociétale : ISO 26000. Cette norme propose des lignes directrices sur les domaines d'action relatifs à la responsabilité sociétale des organisations (RSO), publiques aussi bien que privées, et sur les moyens d'intégrer un comportement responsable dans les pratiques de cette organisation. La norme ISO 26000 a été adoptée en septembre 2010. Par la construction multipartenariale du concept de responsabilité sociétale et par la question de son statut dans les formes de régulation, la Norme ISO 26000 peut être qualifiée de « Norme hors norme » (Capron 2010), car elle a été conçue pour ne pas pouvoir être certifiée mais pour faire l'objet d'une délibération-concertation toujours réactualisable, entre parties prenantes, sur différents types d'impacts que l'organisation pourrait avoir. Cette norme ISO 26000 a déjà été définie par un consensus entre différentes parties prenantes, à savoir : les acteurs économiques, des pouvoirs publics, des organisations syndicales, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et du secteur non lucratif, les associations de consommateurs et les « Autres » catégorie qui comprend les universitaires, le monde de l'audit et du conseil...

Mais les représentants nationaux de l'ISO, en regard de la volonté primitive de créer une norme non certifiable par leur soin mais par un processus de délibération entre parties prenantes, ont contourné le problème (de manque à gagner pour eux) et institué une forme de validation par évaluation, qui ne fait guère de différence avec leurs processus certifiant habituels. Cette réadaptation de la norme ISO 26000 n'a pas permis qu'elle se différencie d'autres normes déjà en usage.

Pourtant un membre d'une organisation de consommateurs, qui nous a accordé un entretien sur sa vision de l'ESS¹²⁹, nous a fait part de son sentiment sur la possibilité d'appliquer le processus ISO 26000 à l'ESS : « *Pour l'ESS, ce peut être une vraie opportunité d'apprendre à communiquer, à formaliser ses différentes pratiques et de se faire supporter par un réseau de parties prenantes, qui défendra ses spécificités ...* » Son avis sur le mépris souvent affiché de l'économie solidaire vis-à-vis des normes de RSE : Il entend toujours : « *mais nous on fait ça*

¹²⁹ Entretien du 19 décembre 2009.

depuis longtemps ! C'est en partie vrai mais ça ne dispense pourtant pas de formaliser la plus-value sociale des pratiques, ne serait-ce que pour devenir exemplaire et pédagogique vis-à-vis de l'économie classique... Mais il pense quand même que l'ESS n'a pas vraiment de culture de la communication avec ses parties prenantes: « elle pense qu'elle est tellement bien que tout le monde devrait s'en apercevoir mais avec en face des professionnels de la communication green-social-washing, elle aura quand même du mal à se faire remarquer; en dehors d'un effort de communication adaptée, ne serait-ce que sur ce qui fait ses particularités. »

La création d'espaces de débats entre acteurs de l'ESS et acteurs publics

L'évaluation de leurs actions sur un territoire donné est donc un moyen pour les acteurs de l'ESS d'être reconnus par les acteurs publics comme des interlocuteurs contribuant à l'intérêt général à partir de spécificités les distinguant des entreprises classiques. La nouvelle loi ESS de 2014 contribue à cette reconnaissance de l'ESS et introduit la possibilité de délibérations plus directes pour co-construire des politiques publiques, au niveau régional. Il va s'agir d'organiser un cadre officiel pour délibérer sur un projet politique, qui tiendra compte des apports et devrait offrir un cadre plus viable aux différentes expressions de l'ESS. Tous les deux ans, vont devoir s'organiser des conférences régionales pour débattre sur les orientations, les moyens et les résultats des politiques locales de développement de l'économie sociale et solidaire, qui feront l'objet d'un schéma directeur. Ce lieu devra aussi servir à la supervision de l'attribution de l'agrément des ESUS, « entreprise solidaire d'utilité sociale », nouvelle qualification critérisée par la loi. Une chambre française de l'ESS regroupera au niveau national l'ensemble des différents réseaux qui composent le paysage en mosaïque de l'ESS et jouera le même rôle avec l'Etat et les institutions internationales.

Les différentes instances précitées et la dernière disposition rendant obligatoire tous les deux ans, un espace de débat concernant l'ESS, formalisent des lieux et des pratiques de délibérations, qui, d'occasionnels et aléatoires, sont devenues systématisés par une obligation législative. Les pratiques délibératives seront à la fois d'acculturation réciproque et à visée décisionnelle, quant au processus de reconnaissance/validation des acteurs postulants et à l'inscription d'orientations typées ESS dans les politiques locales. Il est toujours possible qu'une famille d'acteurs devienne hégémonique dans ce type d'organisation et refuse de reconnaître la validité des autres acteurs à siéger au même titre qu'eux. Par la passé, de

nombreux exemples ont pu être recensés : certaines CRES¹³⁰ résistaient à l'appellation de CRESS, c'est-à-dire à la reconnaissance de l'économie solidaire en leur sein, et la Commission européenne a créé en 2012 une commission consultative d'experts en ESS, qui n'est composée que de représentants de l'entrepreneuriat social ou des entreprises d'insertion : le GECES (Groupe d'Experts de la Commission sur l'Entrepreneuriat Social, opérationnel de 2012 à 2017).

La représentation de la diversité d'expression des grands courants historiques qui ont constitué l'ESS, dans les nouveaux espaces de communications liées aux nouvelles législations, va probablement se révéler le problème majeur dans le déploiement de ces nouvelles dispositions publiques, car les pratiques délibératives, entre les différents courants de l'ESS, tels que décrits au chapitre 1, ne fait que s'ébaucher à la demande des pouvoirs publics et n'est pas spontanément recherchée par les acteurs, qui évoluent encore dans des mondes parallèles.

Conclusion

Nous avons abordé dans ce chapitre, les différentes formes de communications avec le grand public et les parties prenantes, qui permettent de sortir de l'impasse des problèmes identifiés au chapitre 5. La faible visibilité médiatique de l'ESS est compensée, au niveau local, par une forte communication de proximité. De plus, les acteurs de l'ESS ont misé sur l'événementiel en généralisant, depuis 2008, une initiative nommée le mois de l'ESS qui permet de focaliser, un temps, l'attention des médias locaux sur les acteurs de l'ESS. Cette événementiel à destination des parties prenantes externes a aussi des conséquences internes, dans la mesure où il participe aussi à la formation d'une cohérence entre les différents acteurs¹³¹, qui n'a encore pas vraiment existé : ils cohabitent dans un même espace le temps de cet événement et parfois se découvrent ou approfondissent leur interconnaissance à cette occasion. Enfin, de nombreux acteurs de l'ESS cherchent à contourner l'espace médiatique central jugé idéologiquement hostile en développant leurs propres plateformes numériques. Mais la multiplication de ces sites brouille-t-elle le message ?

Pour leurs problèmes de communication avec le grand public, les acteurs expérimentent : l'intégration d'espaces publics de proximité à toutes les étapes de la chaîne de valeur. Pour des acteurs comme Minga, la mise en place de systèmes d'évaluation participative, permet tout à la

¹³⁰CRES(S) : chambre régionale de l'économie sociale (et solidaire).

¹³¹ Entretien francilien avec M. Hersent du 14/10/09.

fois, de rejeter la norme du PIB et d'intégrer les apports qualitatifs de l'ESS sur un territoire. Enfin, dans leurs rapports difficiles avec les pouvoirs publics, les acteurs de l'ESS peuvent compter sur la loi qui, d'une part, offre un cadre rassurant pour développer des SCIC (cf. chapitre 7) et, d'autre part, propose des critères clairs permettant d'identifier assez facilement les acteurs de l'ESS, même si, et c'est un vrai problème, tous les acteurs de l'ESS ne se reconnaissent pas dans cette loi.

On l'aura compris, toutes ces solutions sont fragiles, trop souvent encore anecdotiques ou confidentielles (comme les systèmes de garantie participative ou les sites d'achats responsables, par exemple), à part, peut-être, le mois de l'ESS qui apparaît comme un événement mature désormais. Mais dans le chapitre suivant, nous allons aborder les nouvelles tendances du secteur de l'ESS, car, selon nous, ces dernières recèlent bien des promesses permettant de lutter contre la logique introduite par l'Union européenne qui, nous l'avons vu au chapitre 6, ne fait qu'accentuer les problèmes de communication des acteurs de l'ESS.

Chapitre 9

LES EVOLUTIONS DU CHAMP DE L'ESS : L'HYPOTHESE DE LA RECHERCHE DE NOUVELLES FORMES DE COMMUNICATION POUR ACCROITRE LA VISIBILITE DANS DE NOUVELLES DIRECTIONS

Certes, la crise actuelle est loin d'être finie et les évolutions économiques en cours sont fragiles. Le chercheur manque donc de recul pour analyser les évolutions récentes. Néanmoins, nous formulons, à titre d'hypothèse, dans ce dernier chapitre, que de nouvelles orientations issues du champ de l'ESS tout en s'en démarquant, peuvent offrir de nouvelles possibilités de déploiement, dans des secteurs ou pour des publics qui n'étaient pas encore concernés jusqu'alors. Des formes d'organisations, de financements et des outils innovants ont été investis, pour de nouvelles orientations socio-économiques. D'une part, des entrepreneurs sociaux se sont emparés des statuts entrepreneuriaux classiques pour leur adjoindre une finalité sociale et ont rejoint le champ de l'ESS du canal historique, officiellement, suite à la législation de juillet 2014. D'autre part, de nouvelles formes de coopérations et de mutualisations ont émergé, sous le nom d'économie collaborative ou économie contributive (Stiegler, 2009), sans que le lien avec les acteurs historiques de l'ESS ne soit clairement revendiqué ou établi, et nous proposons de mettre en lumière les origines historiques fondées dans l'ESS, de cette nouvelle économie. Nous allons examiner l'hypothèse que ces nouvelles orientations sont des réponses aux problèmes de communication de l'ESS, en lien avec les contraintes internes et externes précédemment analysées, permettant aux dynamiques fondatrices de l'ESS de s'associer, coopérer, mutualiser, en se redéployant autrement.

A) De nouvelles orientations pour le déploiement des dynamiques sociales et solidaires dans l'économie

Une solution pour une meilleure intelligibilité a été conçue pour réduire la diversité des formes d'expression de l'ESS à des configurations plus isomorphiques avec l'économie dominante. Réduire l'altérité en vue d'une reconnaissance des parties prenantes en interaction et d'une intégration accrue, correspond à la stratégie d'acculturation la plus classique. Cependant de nouveaux modèles de développement économique, conçus à partir de l'industrie du numérique, viennent profondément dérouter (disrupter) l'économie classique et viennent questionner la

pertinence de l'orientation isomorphique de l'ESS vers le modèle économique standard. Dans quelle mesure ces nouveaux modèles affectent-ils l'ESS ou constituent-ils une opportunité de redéploiement encore inédite : cette question sera traitée dans la partie B. Dans cette partie A, nous allons détailler cette nouvelle orientation isomorphique.

A1- La jonction avec le modèle entrepreneurial : des objectifs sociaux pour faire le lien avec l'ESS

Développer des activités sociales et solidaires à l'intérieur d'une forme classique d'entreprise permet sans doute une meilleure lisibilité et une reconnaissance immédiate de la forme d'organisation, par les pouvoirs publics et surtout par les financeurs potentiels, qui peuvent ainsi évaluer la rentabilité de leurs investissements dans des équations balisées, que ce soit pour le financement du lancement ou lors du changement d'échelle de ces organisations.

Le réseau de recherche européen sur l'entrepreneuriat social, l'EMES (*Emergence of Social Enterprises*, littéralement « émergence des entreprises sociales »), a établi 5 critères transverses de reconnaissance d'une entreprise sociale ; ces cinq indicateurs attestent, pour ce réseau, de la dimension sociale de l'entreprise :

- un objectif explicite de service à la communauté
- une initiative émanant d'un groupe de citoyens
- un processus de décision qui n'est pas basé sur la propriété du capital
- une dynamique participative impliquant différentes parties concernées par l'activité (salariés, bénévoles, usagers, collectivités...)
- une distribution des bénéfices limitée

La loi ESS, qui a statué sur les entreprises sociales et leurs modalités d'appartenance à l'ESS, prévoit que des actionnaires puissent participer sans avoir le monopole de la décision, ils doivent partager la gouvernance avec une dynamique organisée plus participative. Cependant, comme la loi ne précise pas le niveau du partage, si les trois-quarts des pouvoirs sont détenus par une personne et un quart par les autres parties prenantes, pourra-t-on encore parler de *processus de décision qui n'est pas basé sur la propriété du capital* (cf. point 3 ci-dessus) ?

Il existe un courant de pensée qui s'inscrit contre la conception d'une société régulée par un Droit qui lui est transcendant et qui s'impose à tous sans particularité (Habermas, 2000). Les

organisations patronales françaises appuient plutôt des pratiques de régulations au cas par cas, dans des formes contractualisées entre les parties prenantes et l'entreprise et avec qui elle négocie son statut socio-responsable. Il existe un important lobby entrepreneurial pour que les certifications par référentiel remplacent les législations nationales ou supranationales. Ostrom développe une argumentation pour défendre la cohabitation de ces deux formes de régulation, et soutient « l'importance d'un appareil judiciaire fiable pour aider les individus à s'auto organiser » (2010, note 24, p.39). Elle précise que la législation doit inclure la possibilité de « cette action collective auto-organisée » (2010, p.39) ou tout du moins, la rendre acceptable. Le problème, dans la concertation des parties prenantes dans le cadre de la RSE, ne réside pas tant dans la démarche que dans une absence de possibilité de participation des individus impactés par l'entreprise à la modification des règles opérationnelles qui la gouvernent. Ce qui correspond au défaut du troisième principe d'Ostrom concernant les dispositifs de choix collectifs (2010, p.117) qui organisent la gouvernance participative d'une ressource ou d'une production. Pour rentrer dans une lecture inspirée par Habermas, nous pouvons proposer que, sans une action positive pour établir des rapports de force fondés sur des droits, par l'intermédiaire d'une législation qui s'applique à tous, un agir communicationnel serait impossible à atteindre, dans la sphère de la RSE, ce qui laisse le champ libre à un agir stratégique, au profit d'une organisation de l'appropriation (au sens d'Ostrom), guidée par le profit à court terme.

De nouveaux modes de financement conditionnés à une communication d'évaluation de l'impact social

Par ailleurs, les politiques européennes, qui ont œuvré pour le déploiement des entrepreneurs sociaux (cf.chap.6), ont créé le cadre légal (un règlement) pour de nouveaux fonds d'investissement, afin de soutenir leur expansion, les fonds d'entrepreneuriat social européens (FESE, cf. Chapitre 6B). Les Titres à impact social français seront une émanation de cette nouvelle tendance vers l'investissement à impact social (ou *impact investing*). Ces titres sont appelés à produire un retour sur investissement induisant la nécessité que l'entreprise soit suffisamment rentable ; un retour social est aussi attendu, qui devra être évalué en continu et non pas seulement inscrit comme un objectif de l'entreprise. Il s'agirait de stimuler une culture de mesure/valorisation des résultats plutôt que des seuls moyens déployés (rapport Sybille¹³², 2014). Des indicateurs chiffrés ainsi que des normes managériales accompagneraient donc

¹³² http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/RapportSIIFce_vdef_28082014.pdf

ces nouveaux financements et un évaluateur indépendant vérifierait, une fois l'action réalisée, que les objectifs ont bien été atteints afin que la puissance publique rembourse le fond d'investissement avec un taux d'intérêt. La communication sur les impacts sociaux va participer à la légitimation du remboursement sur fond public (communication de légitimation, Huault, 2009). Le coût final pour l'Etat sera supérieur au financement initial. L'antériorité des partenariats publics privés (PPP), qui ont fait l'objet de plusieurs mises en garde, et qui offrent des similitudes de fonctionnement avec ces nouveaux financements, permet une prise de recul. Un rapport du Sénat¹³³ dénonce ce type de paiement différé avec intérêt, qui induit pour les pouvoirs publics un risque de surestimation de leurs capacités d'investissement. Il s'agit d'une forme de dissimulation de la dette car le prestataire, qui supporte aussi la maîtrise d'ouvrage, apparaît comme le propriétaire du projet et les actifs ne sont donc pas comptabilisés en tant que dette publique, ce qui est très intéressant à court terme, en regard des obligations communautaires de réduction des déficits publics, mais il s'agit d'un report avec intérêt, donc d'une fuite en avant, qui projette cette dette maximisée sur la société à venir. Le recul de plus de 10 ans sur les effets des PPP devrait contribuer à éclairer les risques de ces titres à impact social pour les finances publiques, car le mécanisme et la logique en est proche : la subvention est remplacée par un investissement privé mais la visibilité du déficit public aux regards des critères européens ne fait qu'être reportée et majorée dans le futur. Quant aux risques pour les acteurs de l'ESS, les mésaventures des PME¹³⁴ avec les fonds d'investissements, devraient inciter à la prudence et nous avons vu précédemment au chapitre 7B2, que la logique de rentabilité des fonds d'investissement par action n'est pas adaptée à la capacité de viabilité de l'entité économique, et peut la détruire, alors que l'activité économique est suffisamment rentable pour assurer la pérennité de l'entreprise. On l'aura compris, les indicateurs d'impact social ont fort peu de chances d'aider les acteurs de l'ESS à faire face aux problèmes communicationnels de crédibilité et de visibilité que nous avons évoqués dans la deuxième partie. Ils peuvent, par contre, être considérés comme un élément à valoriser dans le rapport de RSE que les grands groupes cotés en bourse, sont obligés de produire annuellement, suite à la loi NRE (nouvelles régulations économiques), complétée par le décret du 24 avril 2012 relatif aux nouvelles obligations de transparence des entreprises dans le domaine social et environnemental (information extra-financière).

¹³³ Partenariat public-privé : une bombe à retardement (Sénat), La Tribune, 16 juillet 2014

¹³⁴ L'entreprise de transport Mory Ducros et FPEE, fabricant de menuiserie industrielle.

Extension du domaine de l'impact social : un nouveau marché spéculatif en vue ?

De son côté, Nicole Alix alerte sur un risque de mise en équation économique du social (Alix, 2015), sur le même modèle que l'environnement, dont la préservation a fait l'objet de nombreuses évaluations depuis plus de 30 ans et fait toujours l'objet d'un marché spéculatif, dont les effets sont peu probants, à l'image du marché carbone qui est souvent dénoncé comme spéculant sur le droit à polluer, et qui, de plus, s'est effondré et n'est donc plus incitatif à investir dans des technologies moins polluantes. Par ailleurs, la croissance de l'Europe est désormais structurellement faible, ce qui est imputable en partie au fait que la productivité de l'économie dominante dépasse les capacités de consommation. Les nouvelles pratiques collaboratives sont une des réponses à la situation de stagnation/récession (Perret, 2015), mais la création de nouveaux territoires en capacité de devenir de nouveaux marchés spéculatifs en est une autre. Le marché de l'impact social va-t-il remplacer le marché défaillant du carbone ?

Au total, la notion d'impact social apparaît donc moins comme une piste permettant de combler le déficit de communication des acteurs de l'ESS que comme une communication de légitimation (Huault, 2009) des activités marchandes déployées, à partir des *reporting* extra-financiers. Ces mesures semblent plutôt s'inscrire dans le cadre d'une communication institutionnelle des grandes entreprises et risquent de justifier un nouvel avatar de place de marché spéculatif, autour des enjeux sociaux. Une lecture dialogique du phénomène peut apprécier une extension du domaine de l'impact social mais peut craindre un délitement des spécificités de l'ESS, qui ne sont pas toutes quantifiables et un nivellement par le niveau mesurable de performance sociales. Comme pour tout projet législatif, les risques de perversion ne doivent pas occulter les possibles effets d'évolution positive que cette mesure pourra induire.

Communication ex post versus délibération ex ante

Ces nouveaux outils de communication issus des mesures d'impact, qui vont conditionner en partie les possibilités de financements, auront des difficultés à accroître la visibilité de toutes les organisations de l'ESS mais devraient pouvoir cohabiter avec des communications d'appréciation qualitative. Il s'agirait aussi de ne pas contribuer à davantage occulter les communications délibératives des acteurs de l'ESS, en amont ou pendant l'activité économique, qui devraient être aussi considérées comme ayant un impact social, même si ce n'est pas quantifiable. En permettant l'incarnation de cette forme d'expression démocratique dans

l'économie au sens large d'activité sociétale (Laville, 2010), c'est toute la société qui en bénéficie et qui dynamise ainsi ses capacités de résilience et de régénération. Les mesures d'impact ne s'occupent que d'évaluer un projet/processus qui a été conçu en amont. La participation d'une diversité suffisante pour la conception et pour le déploiement d'un projet économique favorise l'innovation sociale par réduction des risques de reproduction isomorphique si le groupe promoteur est trop homogène. Di Maggio et Powell ont, en effet, constaté que, si les processus qu'ils ont décodés en sociologie des organisations tendent à rendre les organisations de plus en plus similaires par isomorphisme, ils ne les rendent pas pour autant plus efficaces (DiMaggio, Powell, 1983). L'isomorphisme institutionnel est fondé sur une croyance et un mécanisme psychologique qui tendent à réduire les tensions, par un phénomène de nivellement des altérités: une simplification de la complexité, par confort et recherche de sécurité homogénéisée. Ce phénomène a toujours été dénoncé par E. Morin. Intégrer une pensée complexe permet de se maintenir dans la reliance de ce qui n'a pas vocation à être nivelé et dans un processus qui respecte la diversité : ce qui est dissocié peut communiquer à partir de sa spécificité et maintenir ainsi sa visibilité. Une action positive en faveur de la préservation de la diversité accroît les facultés de résilience en cas de crise du modèle dominant (Ulanowicz, 2009).

Les mesures étudiées précédemment sont donc des solutions conçues par des institutions publiques et des entrepreneurs sociaux, pour apporter une solution de visibilité/viabilité accrue aux projets économiques à objectifs sociaux, qui ont été reliés au champ historique de l'ESS. La tonalité des communications qui encadrent ces solutions est sur le registre des discours de la RSE, avec des processus déjà éprouvés, isomorphiques avec ceux de l'économie classique. Cependant ce type de solution communicationnelle basée sur la reproduction rassurante de l'identique, adaptée à un nouveau terrain, est-elle encore pertinente à l'heure des disruptions massives que le numérique inflige à l'économie dominante, en modifiant profondément les modalités d'expression économique ?

A2-Le numérique : un modèle économique pouvant remettre en cause le modèle dominant

Le développement d'Internet est un fait socio-économique sans précédent en Europe et dans le monde, qui redéfinit, en partie, les conditions d'accès à la connaissance, et les possibilités d'interactions et de travail collaboratif. Personne ne sait ce que ces évolutions maintenant entrevues deviendront dans le futur. Mais nous pouvons, à l'heure actuelle, observer que de

nouvelles pratiques créées par le numérique ont déjà des effets disruptifs (ou déroutants) sur l'économie globale. Ainsi Uber et Blablacar viennent s'interposer dans l'industrie des services de la mobilité et Airbnb prend des parts de marchés importantes au secteur hôtelier, pour ne citer que les plus médiatisés. Nous ne savons pas si ces effets disruptifs remettront en cause durablement ou seront finalement digérés par l'économie dominante, mais nous faisons l'hypothèse que l'étude de ces effets disruptifs peut fournir des pistes de solutions aux problèmes communicationnels des acteurs de l'ESS évoqués dans la deuxième partie.

Le support numérique : condition d'émergence de l'économie collaborative

« Le fait que des champions européens de l'automobile, de la banque, de l'assurance, des transports ou encore du tourisme se considèrent challengés par les géants américains d'Internet car ils s'immiscent dans leurs secteurs d'activités via de nouveaux services, a poussé l'Europe à réfléchir sur la question de sa souveraineté numérique¹³⁵ » explique Benoît Thieulin, le président du Conseil national du numérique (CNN).

Une des techniques accomplies des géants du Web, Google en première ligne, consiste à occuper un créneau par la gratuité totale, pour capter la totalité d'un marché et éradiquer toute concurrence, avec un modèle de rentabilité qui s'avance masqué par la suite, mais ces pratiques abusives ne doivent pas occulter le potentiel positif de la dynamique numérique. La distribution gratuite, surtout pour les entreprises culturelles, devient une nouvelle forme d'économie : la gratuité se généralise sur l'internet. Le coût marginal de la technologie dans les unités que les individus consomment est proche de zéro, affirmait Chris Anderson, dans une publication de 2009, précédant largement *« La société du coût marginal zéro »* (J.Rifkin, 2014). Anderson expliquait déjà que tout ce qui est impacté par le numérique évolue vers la gratuité et que le web étendait le modèle économique des médias gratuits, qui vendent des encarts publicitaires, à toutes sortes d'autres secteurs économiques. Mais il présentait que l'argent ne serait plus la seule rareté dans cette économie d'abondance et que le modèle économique dominant recréerait de nouvelles raretés dans le monde du gratuit, comme le temps, la réputation, un service supplémentaire suite au service basique,... au nom d'un nouveau modèle d'affaires (Anderson, 2009), ce qui semble devenu une nouvelle réalité de l'économie collaborative.

¹³⁵ <http://www.latribune.fr/technos-medias/internet/comment-l-europe-veut-mettre-les-gafa-au-pas-479000.html>

Il proposait en 2009 la grille de lecture suivante d'un nouveau modèle économique sur support numérique :

- le Freemium (contraction des mots Free et Premium) signifiant que l'utilisation des services de base est gratuite, avec un accès aux services premium payant, qui sont en général des services associés permettant d'enrichir l'expérience de l'utilisateur ;
- le modèle publicitaire : encarts payants dans de l'espace libre ouvert ;
- les subventions croisées, c'est-à-dire l'offre gratuite d'un produit pour inciter à l'achat d'autres produits (don d'un objet mais abonnement payant par exemple) ;
- le coût marginal nul : offre gratuite d'un service déjà largement accessible sur le web mais avec un modèle économique qui fait payer un service supplémentaire ou associé ;
- l'échange de services : l'accès à un service est gratuit en échange d'un acte d'utilisation qui crée de la valeur. Toutes les interfaces de Google, Facebook, Amazon, sont bâties ainsi, avec une récupération commerciale des informations laissées par les utilisateurs qui deviennent des biens immatériels à forte plus-value. L'usage des plateformes est gratuit en échange de la revente des données des utilisateurs qui abandonnent tout droit sur leur usage, au profit du propriétaire de la plate-forme sur laquelle elles circulent ;
- Le prélèvement d'un pourcentage du coût de la transaction des productions/usages collaboratifs développés par les usagers/producteurs.

Le système d'information de cette nouvelle économie collaborative, fondé sur le numérique, permet un déploiement sans précédent du nombre d'individus participant et du territoire couvert ; ces outils permettent d'organiser la désintermédiation des échanges entre les acteurs, à la fois producteurs et consommateurs, en *peer to peer* (P2P) (cf. chp.8). Il suffit que le propriétaire de la plate-forme prenne un pourcentage du coût de la transaction pour développer un modèle économique très profitable : c'est le cas pour presque toutes les grandes plateformes numériques comme airbnb, blablacar, la ruche qui dit oui, etc. Ce modèle économique n'avait pas été traité par Anderson à l'époque et est devenu un contre-exemple à son pronostic d'extension de l'économie de la gratuité.

La régulation de ces systèmes de production passe par la communication rétro-active sur ces échanges et leurs protagonistes ; il s'agit d'un système d'e-réputation, qui diminue le risque du passager clandestin (Hardin, 1968) et limite la prédation. Ceux qui ne respectent pas les règles sont rapidement circonscrits par les évaluations, car ce système d'e-réputation fonctionne de telle sorte que tout usager se retrouve sous le regard de tous les autres. Les différents avis sont le plus souvent motivés par l'amélioration du processus, au plus près du fonctionnel, pour chaque cas particulier, mais pouvant bénéficier au plus grand nombre.

L'innovation sociale se fait par la mise en œuvre, par l'équipe d'animation, des suggestions des usagers ou des améliorations des problématiques signalées ; c'est la facilité du numérique qui permet à tout membre de s'exprimer. Mais dans les systèmes propriétaires fermés, la prise en compte des avis des usagers dépend du bon vouloir de l'équipe dirigeante, qui reste seul juge de l'appréciation de leur pertinence avec sa politique générale. Si cette appréciation est favorable, « *l'auto-éco-organisation* » (Morin, E., 2005, p.99-100) du système, rendue possible par les espaces d'expression ouverts aux usagers, permet un processus d'amélioration continue, à partir du système de communication de ces formes d'organisation. Mais la possibilité d'influer sur l'organisation elle-même ou sur les modes de répartition des bénéfices reste le plus souvent fermée aux usagers participants. Certains dénoncent même une nouvelle forme « *d'expropriation de masse, dans une apparente désaliénation de la propriété matérielle* » (Servet, 2015, p20), du partage des connaissances et savoir-faire et de l'usage mutualisé de biens privés.

Il s'agit pourtant, dans leurs aspects positifs, de nouvelles formes de liens sociaux, basés sur de nouvelles formes d'activités qui sont valorisées et qui ouvrent des droits d'appropriation (Ostrom, 2009) aux formes de services spécifiques à chaque organisation. Chaque usager peut devenir producteur de contenu, exprimer son désaccord sur des pratiques nuisibles à l'intérêt général, rendre visibles des dysfonctionnements ; le système d'information permet de pallier la difficulté de gouvernance due au nombre de participants et aux distances souvent importantes qui séparent les usagers. Faire par soi-même mais sous le regard de tous, avec une expérience gardée en mémoire par le système d'information et disponible pour chaque nouvel entrant, qui peut bénéficier du savoir-faire cumulé des usagers antérieurs, participe à la co-construction en temps réel d'une information partagée, qui irrigue la régulation et la capacité d'innovation du système

La disruption du travail salarié et la captation des contributions sur les plates-formes numériques

B. Coriat parle de seconde *enclosure* du vivant, de l'information, de la participation/collaboration des particuliers sur les plates formes numériques propriétaires. Il fait le parallèle avec le premier mouvement d'*enclosure*, qui a privatisé les terres cultivables et les pâturages, en Angleterre, de la fin du Moyen Âge jusqu'au XVII^e siècle, (Coriat, 2002) jusqu'alors gérés en communaux. Nous sommes face à une logique de la propriété, avec une marchandisation du vivant qui conduit à la réduction de la biodiversité agricole et à la mise en péril de la sécurité alimentaire par les pratiques de stérilisation des semences (afin qu'elles soient rachetées tous les ans) par des firmes comme Monsanto. Il faut donc se garder de tout angélisme et de tout déterminisme technologique (Lafrance, 2010). Ainsi, Bernard Stiegler, dans un entretien accordé au site *Without Model*, parle de *pharmakon* (Stiegler, 2009) à propos du modèle de développement des espaces collaboratifs numériques. « Dans toute technologie ou système, il y a simultanément deux tendances opposées, l'une est bonne, positive, émancipatrice et l'autre négative, prédatrice¹³⁶ ». Un *pharmakon*, qui signifie en grec à la fois remède et poison, nécessite toujours une posologie, avec une prescription adaptée à l'usage, comme tout médicament car sinon, faute d'une telle thérapeutique, le *pharmakon* peut tuer le malade. Entre Wikipedia, qui reste un modèle d'élaboration d'informations à partir de pratiques délibératives très travaillées et assez réussies, et Facebook, qui est devenu emblématique des phénomènes de captation des informations et de dénaturation de l'implication de ses usagers, il y a, effectivement une grande différence de vision et d'organisation, dans un même espace numérique d'information.

Mais l'autre problème majeur de l'extension du numérique à travers tous types d'activités humaines, économique, relationnelles, intellectuelles, réside dans l'automatisation de pans entiers de la société qui n'ont plus besoins de travailleurs salariés. La disparition progressive du travail salarié dans ses formes actuelles et la nécessité de reconnaître et valoriser rapidement de nouvelles formes d'implication sociétale, avec de nouveaux outils de valorisation qualifiés de revenu contributif (Stiegler, 2009), fait également partie des problématiques abordées par l'économie contributive. Amazon s'est depuis longtemps mis en marche pour automatiser sa chaîne de prestations, et pour toute l'économie, la suppression de l'activité humaine par la

¹³⁶ <http://www.withoutmodel.com/bernard-stiegler/nous-sommes-au-bout-du-modele-fordiste-il-faut-passer-a-un-modele-contributif/> janvier 2014.

numérisation/automatisation est un phénomène qui s'amplifie régulièrement, donnant lieu à des pronostics de suppressions d'emplois salariés importantes à très brefs délais. Face à cette disparition du travail salarié, Stiegler parle de revenu contributif qu'il envisage comme un revenu minimum d'existence, conçu de façon à favoriser l'engagement des individus dans des projets contributifs, qu'il envisage, sur le modèle du régime des intermittents du spectacle (Stiegler, 2010). Il y a de nombreuses formes de participations qui enrichissent la société et qui accroissent le bien vivre général, mais qui ne sont pas encore reconnues et valorisées comme du travail salarié. L'économie contributive les rend visibles et leur donne une valeur d'échange, qui reste limitée, pour le moment, au périmètre couvert par la plate-forme numérique ou dans des lieux investis par les *producers* (producteurs/ usagers, cf.chap.8) comme les *fabs-labs* qui sont un terrain d'apprentissage du faire par soi-même, autour d'outils numériques mutualisés et de partage des connaissances. Servet parle « d'une extension considérable du champ de la monétarisation d'activités (2015, p.13) », dans le monde du numérique.

La valorisation de ces activités contributives se fait le plus souvent en monnaie officielle, entre un statut d'auto-entrepreneur (pour UBER) ou une compensation de frais liée à un usage (comme une sous-location ou un co-voiturage) mais parfois, il s'agit d'un échange non valorisé par la monnaie. Dans les SEL, cet échange passe par une compensation en unité d'échange (avec un débit du bénéficiaire et un crédit de l'offreur). La question de la valorisation d'activités contributives, non considérées comme du travail salarié, qui apportent pourtant un réel bénéfice sociétal, (comme des échanges de savoirs, de l'hébergement de réfugiés...), reste entière.

Ces nouvelles pratiques remettent en question les formes classiques de salariat dans plusieurs domaines et vont remettre en question les stratégies de regroupement et de changement d'échelle qui donnent lieu à de grandes manœuvres dans le monde de l'ESS. Les mutuelles ont depuis longtemps amorcé un mouvement de fusion/regroupement et le groupe SOS a basé sa stratégie sur ce concept (cf. entretien du 28/10/2009, chap.4 B1). D'ailleurs, un des objectifs des titres financiers à impact social est de favoriser le changement d'échelle dans l'ESS. Or la dynamique collaborative est plutôt constituée d'une atomisation des participations individuelles où chacun valorise à titre individuel :

- ses savoir-faire : par exemple, sur les sites ifixit.com, oureparer.com ;
- son patrimoine particulier : par exemple, blablacar pour les détenteurs d'un véhicule, qui reçoivent une compensation de frais pour du co-voiturage, airbnb pour donner une valeur d'échange (Servet, 2015) à son lieu de vie ;

- ses connaissances, son temps libre ou ses objets non utilisés : les systèmes d'échange local, et tous les sites créés sur ce modèle, permettent de leur donner une valeur d'échange pour acquérir d'autres services ou objets usagés.

UBER est typiquement constitué d'une myriade de petits entrepreneurs qui occasionnent une disruption importante chez les chauffeurs de taxis. Avec ces nouveaux supports collaboratifs, il n'est nul besoin de se regrouper dans un projet économique pensé en amont, pour développer sa petite activité, qui vient se juxtaposer à toutes les autres. Ces nouveaux services ne sont qu'occasionnellement des activités professionnelle à plein-temps mais plutôt des activités ponctuelles qui permettent un complément de revenu au sens où elles préviennent des dépenses ou pour lesquelles une indemnité vient compenser une dépense effectuée (comme le co-voiturage). Dans le cas d'Airbnb et d'UBER, la frontière est trop souvent mince entre prestation de services et compensation financière sur des frais occasionnés par le service rendu (transports, hébergement, prêt de matériel...), ce qui a obligé plusieurs États à imposer des limites (Cf. la France et UBER, par exemple).

Ces nouvelles formes d'activités intermédiaires ne correspondent pas aux anciennes règles concurrentielles des éco-systèmes économiques traditionnels. Bien qu'il existe des secteurs qui ne soient pas encore accessibles au numérique (pour l'instant), l'offre de services en réseau est produite par une myriade de particuliers, à la fois producteurs et usagers, qui rend le modèle économique classique non compétitif, car cette myriade de particuliers est installée à son compte et la plate-forme prélève seulement une location, sous une forme ou sous une autre, pour l'usage de son espace numérique: ce qui a été nommé disruption ou économie déroutante dans sa version francisée. Il s'agit d'un phénomène nouveau mais qui peut être comparé aux massives délocalisations, dans des pays à bas coût de main d'œuvre, en termes d'impact économique. Mais c'est ici la massification d'une prestation ou d'un service, en dehors du secteur professionnel officiel, avec ses obligations fiscales ou liées au droit du travail, qui vient concurrencer le modèle économique déployé jusqu'alors, car même les secteurs qui se pensaient à l'abri des délocalisations, comme l'hôtellerie, ont pu perdre jusqu'à un tiers de part de marché, au profit de sites d'échanges ou de locations de lieux privés.

La solution au problème, récurrent, de l'invisibilité relative de l'ESS ne passe donc pas forcément par des stratégies de changement d'échelle par croissance interne ou externe. Au contraire, la solution communicationnelle pourrait être le déploiement d'activités, reliées par des plateformes numériques performantes qui rencontreraient plus facilement des individus susceptibles d'être intéressés (cf. chp.4). Ce qui fait la différence entre les myriades

d'autoentrepreneurs fédérés par les plates-formes collaboratives et les organisations de l'ESS, c'est que ces dernières activités sont déployées dans le cadre d'une organisation qui encadre juridiquement le travail accompli et qui, de plus, permet, le plus souvent, la participation des acteurs, selon le troisième principe d'Ostrom, sur les dispositifs de choix collectifs : « *la plupart des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à la modification des règles opérationnelles* » (2010, p.114). C'est-à-dire que la possibilité, inscrite dans la tradition de l'ESS, de délibérer, voire modifier l'organisation du fonctionnement, permet d'accomplir ce troisième principe d'Ostrom, qui est toujours présent lorsqu'une gestion de ressources communes est durable. Le modèle socio-économique des appropriateurs, usagers, producteurs, ne devrait pas être totalement disjoint du modèle économique de la plate-forme numérique, selon la lecture d'Ostrom, pour que sa durabilité ne soit pas soumise à caution.

Comme nous l'avons vu pour les entreprises récupérées sous forme de SCOP, une logique de rentabilité à court terme, pour rémunérer des actionnaires, peut être tout à fait disjointe de la viabilité économique réelle de l'activité. Plus spécifiquement, toute plate-forme financée par des fonds d'investissement en recherche de rentabilité maximale à court terme, est susceptible d'être désinvestie rapidement si une rentabilité supérieure est identifiée, ailleurs. La déconnexion entre son modèle économique et l'activité qu'elle permet de déployer est identifiée comme un facteur de risque quant au développement durable, selon le troisième principe d'Ostrom.

Après le secteur hôtelier et la mobilité, la disruption du secteur bancaire ? Une opportunité pour les monnaies complémentaires ?

Un prochain secteur en voie de disruption qui semble se profiler est le secteur bancaire, qui risque de voir une partie des nouveaux territoires en capacité de bénéficier de services bancaires se fournir chez de nouveaux entrants tels les plates-formes de paiement en ligne ou les opérateurs de téléphonie. Orange (anciennement France Telecom) a annoncé la mise en ligne d'une banque dématérialisée en France pour 2016 mais a déjà développé ce service en Pologne et se positionne contre Google et Microsoft en Afrique, pour tenter d'occuper le marché de la téléphonie portable, en lançant le Klif, un smartphone à moins de 40 €, soit deux fois moins cher que ses concurrents. La téléphonie est, en effet, déjà bien développée en Afrique et supporte le commerce électronique et le paiement mobile. L'Afrique est bien avancée dans ce domaine puisque 52% des transactions mondiales de paiement mobile sont enregistrées sur le

continent. Le paiement mobile constitue une alternative au système bancaire, en particulier dans les zones rurales. Selon une étude du cabinet Deloitte¹³⁷, plus de la moitié des utilisateurs de portables utilisent ce moyen de paiement au Kenya et en Tanzanie et plus d'un quart en Afrique du sud et au Sénégal. L'étude table sur une croissance de plus de 40% en 2015. La technologie française aurait d'autres atouts en plus de son bas prix : elle fonctionnera avec le système d'exploitation Mozilla pour smartphones, disponible dans un grand nombre de langues locales comme le wolof ou le swahili, qui n'existent ni sur iOS (Apple) ni sur Android (Google). Mozilla, qui est un système ouvert et gratuit, a pu bénéficier de contributions décentralisées d'utilisateurs, au plus près des besoins des communautés, ce qui explique ses traductions en dialectes, ce que ne peuvent se permettre de développer des systèmes propriétaires car trop onéreux. Mais dans ce cas, ce système librement partagé va octroyer un avantage compétitif à un opérateur privé. Les jeux d'alliance montrent donc qu'une grille de lecture qui découperait le champ entre systèmes propriétaires et systèmes ouverts serait trop simpliste.

Nous avons peut-être ici, avec l'exemple africain, les prémises de l'organisation de la future disruption bancaire, avec une myriade de particuliers, qui peuvent devenir les usagers/producteurs de transactions économiques, qui vont créer des valeurs d'échanges, dont la réciprocité va être différée dans la communauté utilisatrice. De très nombreux exemples d'usage de *mobil banking* (ou *mobil money*) existent déjà dans les pays en développement, avec des services de proximité, qui permettent de déposer ou de retirer de l'argent liquide, grâce à l'enregistrement téléphonique des apports ou des retraits auprès de petits opérateurs de proximité (*agency banking*, qui sont souvent des commerçants), associés à des échanges d'informations (prix du marché, conseils techniques ou de services).

Un exemple concret permettra de mieux saisir l'évolution en cours. Le M-Pesa, géré par l'opérateur téléphonique safaricom, au Kenya, existe depuis plus de huit ans. Il permet de régler ses factures, de rémunérer des services et depuis peu, de faire des achats dans des petites boutiques de proximité grâce à une carte SIM, et même d'avoir accès à des crédits. Les opérateurs initiaux s'allient souvent avec d'autres partenaires, pour pouvoir faire des micro-prêts et des micro-assurances, par exemple. Les services financiers s'adaptent aux besoins après un diagnostic de proximité. Paradoxalement, le numérique permet une décentralisation et une personnalisation de l'offre et de la demande, qui serait impossible à fournir par une organisation économique classique, car non rentable. L'innovation est à la fois organisationnelle et

¹³⁷ Etudes sur les "tendances 2015 des Technologies, Médias et Télécommunications en Afrique", publiée le 16/02/15.

technologique, pour rentabiliser *le service du dernier kilomètre* (qui correspond au dernier segment avant le consommateur, dans la chaîne de distribution finale des biens ou services), qui est trop onéreux pour l'économie dominante. Des groupes de soutien se créent souvent autour de ces nouveaux apports, pour organiser des actions solidaires, en mutualisant la nouvelle marge de manœuvre financière ainsi dégagées, selon la méthodologie VSLA (*Village Savings and Loans Associations*), qui correspond à des micro-banques de proximité autogérées. La décentralisation due au numérique autorise une diffusion et une gestion du projet économique, sur une très fine capillarité géographique : c'est ce qui est dénommé *la gestion du dernier kilomètre*, qui était impensable il y a encore peu car non rentable, par rapport aux coûts investis.

Or, cette disruption bancaire dont nous venons de donner un exemple, vient solliciter l'expertise que possède aujourd'hui une initiative phare de l'ESS : les monnaies complémentaires. Ces dernières ont, effectivement, une solide expertise dans ce type de régulation numérisée et pourraient faire bénéficier de leur savoir-faire dans les transactions C2C¹³⁸, P2P (entre usagers/producteurs occasionnels), B2C (petits producteurs à une clientèle locale) et C2B (producteurs occasionnels à une organisation commerciale relais), qui sont devenus leur terrain d'expertise. Cette expertise s'est construite dans une dynamique participative, parce que les *producers* ont largement participé aux délibérations des choix d'organisation les concernant, voire en sont à l'origine, en se regroupant pour piloter les décisions impactant leurs activités. Ainsi en Equateur, une monnaie complémentaire électronique d'envergure nationale¹³⁹, le Sistema de Dinero Electronico, a débuté en 2014, suite à un travail mené entre utilisateurs et experts (dont M. Bauwens et B. Stiegler). Ces systèmes de transaction permettent, en tout cas, une plus claire compréhension de l'usage de l'argent, simple convention et traçabilité de l'échange, permettant de faire transiter la valeur de cet échange, dans le temps et dans la communauté d'acceptation, et d'en différer la réciprocité.

Ce qui semble se profiler est une disruption de grands monopoles bancaires qui organisaient historiquement les flux de circulation financière de l'activité économique, au profit de nouveaux opérateurs, pour organiser les mêmes flux de circulation mais sur de nouveaux supports dématérialisés. L'expérience sera probablement très pédagogique pour mieux comprendre le fonctionnement des flux financiers, mais risque d'organiser à nouveau une

¹³⁸ C2C: consumer to consumer, P2P: peer to peer, B2B: business to business, etc.

¹³⁹ <http://www.france24.com/fr/20150210-equateur-monnaie-electronique-virtuelle-bitcoin-dollar-correa-pauvres-dollar-etats-unis>.

gestion à péage (Azam, 2008) des flux économiques, à l'insu des protagonistes/*producers*, avec une organisation, qui leur sera inaccessible, dans ses choix de gestion/conception, comme le sont la plupart des grandes plates-formes numériques. Ces nouveaux intermédiaires/marchands de tuyaux, qui se profilent sur le marché jusqu'alors réservé aux banques ne semblent pas partis pour étudier des pratiques qui permettraient d'associer les utilisateurs et les faire participer à la création de moyens de paiements, gérés comme un bien commun. Or, un processus participatif/collaboratif, par la transparence de l'échange d'information qu'il présuppose, comme pour les monnaies complémentaires, serait sans doute une voie pertinente pour lutter contre les mafias, qui ont besoin d'opacité pour survivre. Par ailleurs, intégrer des flux d'économie informelle permettrait, en les officialisant, de renouer des liens avec les Etats et leurs systèmes fiscaux, qui doivent faire face au manque à gagner de cette économie informelle, qui, sans concerner des sommes aussi conséquentes que l'évasion fiscale de grands groupes qui délocalisent, représente plus de la moitié des échanges économiques dans la plupart des pays africains (Di Meglio, OIT, 2011). L'*OIT* a édité plusieurs publications qui concernent des stratégies d'intégration de l'économie informelle (ou économie souterraine) et les formes d'organisation de l'ESS font partie de ces stratégies, en particulier les monnaies complémentaires, précisément à cause de leur dynamique participative/collaborative et de l'accessibilité partagée des informations qu'elles présupposent (cf.chap.2B). « Le développement des monnaies sociales peut donc conduire à des transformations réglementaires affirmant leur place » (Blanc et Fare, 2012, §34) pour soutenir le déploiement de ces dispositifs, ce qui a été réalisé au Venezuela, au Brésil, et en Équateur.

Des liens sont indéniables entre ESS et économie collaborative, mais ces liens ont rarement été revendiqués ou étudiés, ce que nous allons donc examiner dans le paragraphe suivant. Mais nous pouvons dorénavant mettre en doute la stratégie de développement que soutient la Commission européenne pour l'ESS (orientée vers l'entrepreneuriat social, cf. chp.6), puisque cette stratégie s'appuie sur l'orthodoxie économique et ne correspond donc pas à la dynamique de développement de l'économie collaborative.

B) Le renouveau de la coopération et de la mutualisation dans l'économie collaborative

A côté de leur aspect déroutant pour l'économie dominante, l'économie collaborative pourrait-elle enrichir le modèle de développement de l'ESS grâce aux possibilités de diffusion augmentée des supports informatifs et de mutualisation des productions ? C'est l'avis de JF.

Drapéri, qui parle de l'économie immatérielle comme d'une possibilité d'extension fructueuse de la solidarité au plus grand nombre, à partir de l'expérience historique de l'ESS, qu'il pense transposable sur ces nouveaux outils. L'ESS historiquement enracinée sur des territoires aurait ainsi une opportunité de se développer dans « l'inter-territorialité » (Drapéri, éditorial RECMA 337, 2015), en offrant une alternative à la domination de grandes multinationales du numérique.

En effet, même si internet paraît permettre l'extension de la société de consommation au-delà de toutes réglementations (Miège, 1997), elle fournit aussi un espace toujours croissant pour le don/contre-don et la réciprocité : tout se vend ou presque sur internet mais aussi tout se donne, s'échange ou se mutualise dans des espaces qui organisent la réciprocité pour le plaisir de créer et d'offrir ses créations à la multitude, avec un « coût marginal zéro » (Rifkin, 2014) de l'extension de ces offres.

B1-L'ESS « augmentée » ou « disruptée » par l'économie collaborative ?

L'ESS pourra-elle s'appuyer sur le développement de l'économie collaborative, plutôt que d'être déroutée/« disruptée » à son tour ? La métaphore de l'ESS « augmentée » est empruntée à Douglas Engelbart, le concepteur de la « souris » d'ordinateur et du lien hypertexte, qui a créé le concept d'« humain augmenté », (Engelbart, 1962), grâce à l'intelligence artificielle et, depuis, ce concept a connu une célèbre postérité, largement reprise à notre époque, pour décrire les apports sociétaux du numériques et des biotechnologies. Il paraît indispensable, pour répondre à cette question, de s'interroger au préalable sur les liens entre ESS et économie collaborative.

L'économie sociale et solidaire : l'ancêtre méconnu de l'économie collaborative

La dynamique de coopération, de mutualisation, d'organisations de ressources communes et de secours mutuels, à l'origine de l'apparition de l'économie sociale au 19^e siècle peut être regardée comme un processus intemporel en quête de coïncidence avec les grandes préoccupations sociétales de son temps, qui se transforme et s'adapte aux outils et aux moyens d'expressions des époques qu'elle traverse, en réaction aux contraintes qui ont impacté et limité ses formes d'expressions antérieures. La dynamique de se regrouper, de s'associer pour faire ensemble, de coopérer et de mutualiser des ressources, dans un domaine économique qui concerne directement les acteurs, est restée intacte, et se renouvelle dans l'économie collaborative, dans la continuité de la résurgence de l'économie solidaire par rapport à l'économie sociale, il y a plus de vingt ans. Le numérique semble faciliter l'arrivée de nouveaux

acteurs, qui ne connaissaient pas l'ESS, publics moins militants, moins informés mais affectés par la crise économique et en recherche de solutions de compléments de revenus ou de diminution des coûts.

Ainsi, les premières mutuelles (sociétés de secours mutuel) ont été conçues au 19^e siècle pour faire face collectivement aux maladies, obsèques, retraites, et en 1848, 250 000 sociétaires s'organisaient en délibérant, dans des groupes de solidarité de proximité, pour mutualiser leurs réponses aux drames et difficultés de la vie (Sammut, 2011). De même, dans l'élan du mouvement associationniste qui a culminé en 1848, les premières coopératives sont créées à l'initiative d'ouvriers, avec leur célèbre mode de fonctionnement démocratique, « un homme, une voix » pour créer des conditions d'expressions de leur savoir-faire plus favorables et améliorer leurs conditions de travail, en mutualisant des lieux et des outils de production. La comparaison est plausible avec les plates-formes numériques, qui permettent de collaborer pour renforcer mutuellement des compétences, mettre en commun des connaissances, et qui permettent de mutualiser des moyens ou des outils pour un meilleur avantage économique. Il s'agirait donc d'un renouveau communicationnel de l'ESS sur support numérique, à l'initiative des individus, à la fois producteurs, usagers, consommateurs, dans une logique pragmatique qui ne recherche pas d'affiliation avec un champ ou un mouvement particulier.

Mais il semble que nous soyons désormais dans une configuration où l'implication sur ces plateformes soit rarement l'occupation principale, dans un contexte d'activité salariale plurielle, où plusieurs temps partiels peuvent se combiner avec des activités non salariées. Le complément de revenu (location de biens..) ou l'absence de dépenses supplémentaires (troc, échanges, mutualisation), générés par ces plates-formes, font désormais partie du quotidien d'une classe moyenne appauvrie, guettée par le chômage de masse, qui cherche à diversifier ses revenus. Nous sommes bien en présence d'une même dynamique, à l'origine de l'économie sociale comme de l'économie collaborative, dans un contexte qui a évolué vers une pluri-activité, entrecoupée de changements d'orientation professionnelle et de période d'inactivité ou de chômage.

Plusieurs champs occupés par l'économie collaborative ont été auparavant investis par l'économie solidaire, mais la filiation est rarement revendiquée :

-Les circuits courts de production comme les **AMAP** (la première a été créée en 2001) existaient bien avant *la Ruche qui dit oui*, et on peut citer les coopératives de consommateurs, comme un de leurs ancêtres historiques.

-La finance participative, Terre de liens (créée en 2003) et les **CIGALES** (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire), créés dans les années 80, pratiquaient déjà le **crowdfunding** bien avant que cette dénomination ne soit connue et se popularise pour devenir un véritable phénomène de société, via les plates-formes numériques. Ainsi la première plate-forme de financement participatif KIVA est née aux États-Unis, à San Francisco, en 2005. Elle est désormais une plate-forme numérique qui fédère presque un million de prêteurs et annonce environ 480 millions de dollars de collecte¹⁴⁰.

-L'hébergement solidaire s'est développé avec la route des SEL¹⁴¹, il y a plus de 15 ans, qui proposent toujours de l'hébergement en Europe, ouvert à tout membre d'un **SEL**, **LETS**, banque du temps, *Tauschring* (l'équivalent allemand des SEL), etc. Quant à *Couchsurfing*, cette association, créée en 2004 aux USA, proposait aussi des logements chez des particuliers gratuitement (bien avant Airbnb). Elle est devenue depuis une entreprise commerciale, qui revend les données de ses membres à de fins commerciales, depuis 2012, sur le modèle des principaux câblo-opérateurs du numérique, les GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple).

-Les échanges de savoirs et de biens d'occasion ont fait leur premiers pas dans la sphère de l'économie solidaire, avec les **SEL** (qui organisaient déjà des marchés de Noël d'objets d'occasion, dans les années 90, comme alternative à la société de consommation) et les **RERS**, qui valorisaient toutes formes de connaissances ou de savoir, dès les années 1970, avant que ces échanges ne prennent une ampleur inédite sur des plates formes collaboratives. Les échanges de services, de savoir-faire ou de connaissances se sont depuis tellement diversifiés que chaque site est devenu thématique, par rapport aux pionniers qui étaient généralistes. Par exemple, le site américain ifixit.com ou oureparer.com, dans sa version française, s'est spécialisé sur le bricolage et les tutoriaux en ligne, d'autres sont consacrés à la diffusion de recettes de cuisine comme le site Marmiton. Ces nouveaux sites en ligne ne sont pas forcément organisés par leurs adhérents mais peuvent être des plates-formes privées mises à disposition gratuitement. Le site Socialcompare a établi la liste (non exhaustive) des différents sites de trocs en les évaluant ; plus de quarante sites sont ainsi recensés.

Tous ces exemples montrent bien qu'il ne faut pas céder à l'idéologie du déterminisme technologique (Wolton, 1999). La demande sociale d'entraide et de collaboration précède le développement de technologies numériques qui ont été amplifiées et accélérées, dans un

¹⁴⁰ <http://lelabo-ess.org/?L-essor-du-crowdfunding-bouscule-l>

¹⁴¹ www.route-des-sels.org

contexte de crise aggravée, cette demande sociale ayant été identifiée de manière pionnière par les acteurs de l'ESS. Il reste maintenant, aux acteurs de l'ESS à sortir de leur invisibilité, en profitant du focus médiatique de l'économie collaborative.

L'innovation des processus de participation et d'inclusion sociale de l'économie collaborative : la capacitation augmentée des participants à activités multiples et la question de sa valorisation en monnaie complémentaire

Les techniques numérisées d'information/communication deviennent parfois le support d'une nouvelle dynamique participative sur des territoires dématérialisés (Draperi, 2015), en permettant une large participation que l'obligation de proximité géographique ne permettait pas. Chaque nouvel entrant voit sa capacitation reconnue et valorisée dans le cadre de l'objet de l'organisation, en fonction de ses savoir-faire ou de son patrimoine qu'il propose à la mutualisation. Une capacitation selon Stiegler correspond à la notion de *capabilities* (Sen, 2000) définissant un faisceau de capacités élémentaires (Stiegler, 2010), telles que la faculté d'échapper à la famine, à la morbidité... que Sen englobe dans une approche plus générale d'un ensemble de savoirs comme un savoir vivre, un savoir-faire ou une connaissance, ayant démontré que le consumérisme diminue les capacités (Sen, 2000). Il se crée une capacité collective qui légitime ceux qui abondent pour enrichir le potentiel de la plate-forme, en leur donnant un droit d'appropriation (Ostrom, 2010) ultérieur, dans le système. Plus cette capacitation collective est nourrie, plus la plate-forme devient attractive. Le phénomène de recapacitation de l'individu dans l'économie contributive, selon Stiegler, est une démarche non négligeable de réinsertion dans une dynamique sociétale, et il propose une réflexion sur un revenu contributif qui permettrait de valoriser cette recapacitation (cf. partie 9A). Il reproche, comme A. Sen, à la société consumériste de prolétarianiser toutes les activités qui lui permettent de perdurer. La prolétarianisation est conçue par B. Stiegler, dans le prolongement de la pensée de Marx, comme un processus qui consiste à priver un sujet de ses savoirs et de ses possibilités d'adaptation à une interaction pertinente avec la société, dans laquelle son activité est présentement canalisée par des logiques sur lesquelles il n'a pas prise. La finalité et les conditions de son implication sociétale ne sont plus accessibles. Le nouveau paradigme de l'entreprise libérée et les entreprises récupérées sous forme de coopératives (cf. chap. 7 B2) sont devenus un contre-exemple de ce phénomène de prolétarianisation, avec leurs dynamiques en œuvre qui permettent cette recapacitation des individus.

Les monnaies complémentaires apparaissent comme l'outil idéal pour développer un revenu

contributif et faire transiter la valeur d'échange de ces capacitations entre plusieurs plates-formes. Tous les systèmes d'échanges fonctionnant en *crédit mutuel*¹⁴² (Blanc, 2000), comme les SEL, banque du temps, ont depuis longtemps travaillé ce type d'outil, qui reste à déployer sur ces plates-formes. Les monnaies locales sont en phase d'acceptabilité dans tous les domaines jusqu'alors réservés aux monnaies officielles : comme les *Brixton pounds* pour le paiement des taxes locales, et la *SoNantes*, une monnaie locale garantie par le crédit municipal sur le territoire nantais, qui permet de rémunérer des prestations de services. D'anciennes monnaies locales sont toujours effectives comme les *ithaca hours* aux USA et la banque coopérative WIR entre PME, en Suisse, et de nouvelles font leur apparition, plus orientées développement durable comme l'Eco-iris en Belgique. Le projet SYMBA, qui se développe en interne d'une coopérative d'activité et d'emploi de la région Ile-de-France, sera très instructif sur les possibilités futures de valoriser la pluri-activité par une monnaie complémentaire. Les systèmes de crédit mutuel en général (souvent à base-temps pour la comptabilité des échanges) sont en capacité de valoriser de nouvelles capacités de populations, en voie de paupérisation ou marginalisation par perte de la reconnaissance sociale traditionnelle qu'apporte une activité salariée. Ces formes d'implication et d'entraide entre individus ayant des centres d'intérêts communs et/ou complémentaires, qui créent une valeur d'échange à partir d'une valeur d'usage (Servet, 2015), viennent augmenter les possibilités de participation et de reconnaissance sociale de leurs protagonistes, au-delà de la seule activité salariale.

La loi ESS de juillet 2014 reconnaît désormais ces nouvelles monnaies comme titre de paiement, suite à la directive européenne de 2009, qui généralise les prestations de services de paiement à plusieurs types d'opérateurs économiques, en dehors des banques traditionnelles. C'est pourquoi les groupes internationaux du numérique et de la téléphonie mobile se sont aussi mis en ordre de marche pour « uberiser » les banques commerciales (Herlin, 2015), c'est-à-dire provoquer leur disruption par une nouvelle technologie, qui permet de diffuser un service comparable, à moindre coût, impactant de nouveaux usagers qui n'avaient jusqu'alors pas accès au service. Cependant, même si des usages de monnaies complémentaires se développent avec ces nouveaux outils communicationnels, elles risquent l'enclosure (Coriat, 2002), sur des plates-formes dont la gouvernance est privée et inaccessible aux usagers. La solution semble donc être une gestion commune de ces plate-formes numériques sur le modèle des budgets participatifs (Sintomer, 2008). Les budgets participatifs, dont le plus connu est le budget

¹⁴² Crédit mutuel (des SEL) : système de comptabilité en unité d'échange, qui crée un différentiel débit /crédit à chaque échange sur le compte des protagonistes de l'échange, dont la somme est (théoriquement) égale à zéro.

municipal de la ville de Porto Alegre au Brésil, sont gérés par l'ensemble des administrés, avec un système de points affectés à différents projets présentés par les citoyens, attribués en délibération, pour faire émerger une liste priorisant l'intérêt général et l'ordre de réalisation des projets, avec leur affectation budgétaire. Il s'agirait donc de créer des espaces de délibération afin de gérer, en amont, des plates-formes numériques permettant, en aval, une localisation territoriale de l'économie.

Les pratiques participatives/délibératives du numérique : la filiation avec l'ESS versus la captation de la valeur économique des échanges d'informations

Les TIC (technologies de l'information et de la communication) ont permis de communiquer à travers des réseaux nationaux et internationaux et de donner naissance à de grandes manifestations numériques, en particulier avec les réseaux AVAAZ ou change.org, entre autres, qui organisent des diffusions d'informations sur des sujets sociétaux, donnant lieu à des pétitions qui rassemblent des centaines de milliers de personnes. L'accès accru à l'information ne conditionne pas l'usage qu'en font les individus, ni le problème de leur hiérarchisation, car tout peut circuler sur internet, de l'information alternative majeure non relayé par les médias à la rumeur la plus infondée (Durampart, 2009). Un des problèmes d'internet réside dans la difficulté d'évaluer l'origine des informations (problème de la fiabilité de la source) mais aussi dans la difficulté de prioriser les informations de la part des récepteurs, avec des qualités d'informations qui s'adressent parfois à des publics spécialisés ou déjà sensibilisés autant que des informations généralistes et tout public. L'accès direct à l'information ne change rien à la division et la hiérarchie des connaissances (Wolton, 2000).

Les pratiques délibératives sur Internet sont aussi objet d'études et montrent l'importance de la connaissance de l'antériorité des échanges communicationnels pour pouvoir se positionner sur les nouveaux sujets abordés : l'accessibilité de l'historique des échanges abordés est un impératif du bon fonctionnement des pratiques délibératives, liées à internet (Auray, 2009). En effet, un accueil et une intégration optimale des nouveaux venus dans une communauté en ligne semblent liés à l'accessibilité des informations antérieures apportées par les participants. Beaucoup de sites disposent de traçabilité des échanges, d'autant plus que l'évaluation de la réputation est devenue un outil de régulation pour fiabiliser et prioriser les échanges, en fonction de l'appréciation réciproque du déroulé des échanges antérieurs.

Une autre façon de penser l'économie, dans une vision partagée avec l'ESS

Pour de nombreux utilisateurs du web, la mise à disposition gratuite, ou à faible coût, est un plaisir en soi, ce sont des pratiques courantes dans le domaine de la musique, de l'image, de la communauté du logiciel libre, des mises à dispositions d'applications pour Iphone sur l'interface d'APPLE, etc. Le modèle UGC (User Generated Content) produit des sites internet dont le contenu est apporté et réactualisé par les usagers, ce qui sécurise paradoxalement l'information en permettant son recoupement et assure sa réactualisation en temps réel. Un exemple très connu est Wikipédia, site gratuit et ouvert à tous, mis à jour par ses usagers, avec un rétrocontrôle exercé par la communauté sur le contenu mis en ligne par les contributeurs occasionnels.

L'économie du web installe une organisation qui permet à l'abondance de services et de qualité, dont les individus sont porteurs et ne savent que faire, dans notre modèle économique qui a installé la rareté et la pénurie en axiome indépassable, de se déployer pour que des offres et des besoins se rencontrent et dialoguent en réajustement incessant, en dehors du circuit économique et monétaire officiel. Nous avons donc fait l'hypothèse (cf. supra) que l'économie collaborative est une forme de résurgence de l'ESS sous un aspect plus largement communicant, initiée par des *makers* (ou *producers*), les usagers de ces outils numériques. L'économie collaborative offre ainsi une piste crédible de solution à une ESS qui ne parvient ni à organiser des coopérations internes hors silo, ni à toucher le grand public. Cependant, cette économie collaborative naissante reste fragile et menacée par l'économie marchande. A l'opposé du paradigme idéal de communication horizontale et participative, incontrôlable car décentrée et produite par les usagers dans une intelligence collective et complémentaire, apparaît le contrôle social et le profilage des individus sur leur consommation (produits, services, culture..) exercé sur les individus à leur insu (Barbero, 2004). Nous avons vu que GOOGLE indexe systématiquement les sites visités et les mots recherchés, les réseaux sociaux invitent à communiquer sur les goûts et valeurs de leurs usagers, etc. Des informations sur la vie privée que les services de renseignements mettaient des mois à obtenir sont désormais données de plein gré par les individus et rendues publiques par un effet de mode planétaire. Il faut donc, dans la perspective dialogique chère à Morin, penser les technologies support de l'économie collaborative comme un outil permettant de faire cohabiter une participation interactive des individus avec un contrôle social de ces mêmes individus. Les TIC favorisent tout autant la capture des informations et de la valeur créée, qu'un processus symbiotique d'échanges acceptés en toutes connaissances et en pleine responsabilité.

B2- Quel déploiement communicationnel adapté, pour socialiser et solidariser l'économie collaborative avec ses usagers, dans une perspective de gestion partagée autogérée et de durabilité ?

La grille de lecture d'Ostrom par les faisceaux de droit (*bundle of rights*, Schlager, Ostrom, 1992), détaillée au chapitre 2 B, va nous permettre de corréler deux types de communication différentes, en lien avec la durabilité et l'efficacité de l'organisation, dans le déploiement des huit principes de conception, précédemment définis.

Socialiser les plates-formes numériques par des régulations publiques et par ce fait, favoriser les actions collectives auto-organisées et leur durabilité

Les plates-formes numériques sont investies pour faciliter la coïncidence des offres et des demandes, dans une communauté de consommateurs/usagers/producteurs, dans une situation idéale de désintermédiation. Coriat fait le lien entre les travaux d'Ostrom et les biens communs informationnels (Coriat, 2011), qui se distinguent dans leur gestion, des pratiques de captures d'information des plates-formes numériques propriétaires. Ce fonctionnement des plates-formes à la gouvernance fermée, qui offrent gratuitement de belles fonctionnalités aux usagers, sans les informer de l'usage commercial de leurs données, peut être comparé à la mise à disposition gratuite de technologies, qui se couple avec des consommables à prix très élevés, liés à leur fonctionnement et à des services de maintenance disproportionnés, pour un coût global trop important malgré la gratuité de l'acquisition. Ce coût de maintenance est en tout cas trop élevé pour les Etats-nations, en terme de manque à gagner pour leur fiscalité, si les plates-formes, en s'internationalisant, se domicilient dans des paradis fiscaux, ce qui était le cas des GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple). C'est pourquoi l'Union européenne et l'OCDE se sont investies récemment, dans une tentative de normalisation du fonctionnement de ces organisations internationales sur support numérique. Indirectement, ce sont les usagers/contribuables qui supportent cette spoliation, en compensant par la fiscalité, le manque à gagner pour les Etats (pour les services publics, par exemple).

Nous avons vu qu'une des assertions d'E.Ostrom, présentée dans les résultats de ses recherches sur la gouvernance des biens communs, concernait la nécessité d'un droit public suffisamment efficace pour encadrer la possibilité d'actions collectives auto-organisées. Si aucune législation n'est en capacité d'impacter et d'imposer un cadre légal aux plates-formes numériques, leurs usagers auront d'autant plus de mal, en interne, à faire valoir leur droit. Selon les conclusions des recherches d'Ostrom, la loi et le contrat participatif/délibératif sont donc complémentaires

et se potentialisent. Le troisième principe de gouvernance durable, les dispositions de choix collectifs, serait donc potentialisé par la garantie d'une législation nationale ou supranationale. Il s'agit d'une action positive, qui va au-delà de son septième principe évoquant la neutralité bienveillante des pouvoirs publics. La pensée occidentale, dans sa quête de solutions unidimensionnelles, oppose souvent le contrat au Droit et c'est contre cette pensée unique que viennent s'inscrire les travaux d'Ostrom.

Le besoin d'une régulation/posologie pour reprendre la métaphore de Stiegler sur le numérique en tant que *pharmakon*, en vue d'augmenter les faisceaux de droits des usagers, serait donc un gage de gestion durable et pérenne de la ressource commune, comme nous l'avons vu, suite aux différents travaux de recherche d'Ostrom. C'est, encore une fois, la même logique que celles des pionniers de l'économie sociale du 19^e siècle, qui ont inventé les statuts associatifs, coopératifs et mutualistes, pour encadrer leur participation et formaliser des espaces délibératifs de gestion partagée ; le dilemme se pose à nouveau dans l'économie collaborative, dans des termes très similaires.

Les actions législatives de la Commission Européenne et des Etats européens

Dans cette perspective, la Commission européenne qui, nous l'avons vu, est un acteur qui accroît les problèmes de communication de l'ESS, pourrait être un allié de poids. Elle pourrait contraindre l'économie collaborative multinationalisée à respecter les obligations législatives des territoires sur lesquels elle se développe, tout en défendant les droits de ses participants/usagers. En effet, la Commission européenne a entamé une procédure juridique remettant en cause les pratiques des GAFAs et de tout type de plate-forme collaborative construite sur le même modèle, à partir d'arguments sur leurs pratiques anticoncurrentielles d'optimisation fiscale, ainsi que sur leurs usages des données personnelles de leurs membres. Suite à cette dynamique, Amazon est en cours de réorganisation pour payer des impôts dans chaque pays où il dispose de filiales, alors qu'il défiscalisait massivement ses revenus au Luxembourg. Désormais, cette société va comptabiliser ses ventes en Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, France... et s'acquitter des taxes sur les sociétés directement dans les pays concernés. La France a aussi tenté de taxer Google pour l'obliger à payer des impôts en France, et l'UE a adopté une directive qui oblige le paiement de la TVA, directement dans le pays de résidence de l'acheteur.

Par ailleurs, Facebook fait l'objet d'une procédure visant à limiter l'usage commercial des données de ses utilisateurs : la France, l'Italie et l'Espagne ont annoncé début 2015, l'ouverture d'enquêtes sur la nouvelle police de confidentialité du réseau social, qui n'a pas fait l'objet

d'une véritable information auprès de ses utilisateurs, sur l'exploitation de leurs données personnelles. La Cour européenne de justice doit rendre une décision sur la possibilité pour Facebook de transférer les données personnelles de ses utilisateurs européens aux Etats-Unis. Des initiatives macro-politiques semblent donc se mettre en place pour tenter de réguler et d'imposer des obligations de réciprocités, à des organisations qui s'étaient internationalisées en s'émancipant de tout compte à rendre aux différents Etats dans lesquels elles s'étaient développées.

La durabilité des organisations de gestion de ressources communes, telle que présentée par Ostrom, lorsque les huit principes de conception (cf.chap.2B) sont effectivement développés, correspond à une efficacité de gestion sur le long terme et inclut une notion d'accord équitable pour organiser un accès/partage/appropriation équilibré(e) de la ressource, en préservant son maintien ou sa reproduction sur le long terme. Il s'agit bien d'une approche de développement durable et qui vient mettre en perspective les obligations de rentabilité à court terme des gouvernances par actions, des fonds d'investissements, qui concernent toutes les plates-formes numériques multinationales, cotées en bourse. Que deviendra le réseau créé, en cas d'effondrement boursier majeur ?

La notion de durabilité chez Ostrom et son lien avec le développement durable

La notion de durabilité chez Ostrom ne recouvre pas la définition communément partagée du développement durable, tel qu'il fait consensus, autour des trois piliers que sont l'environnement, l'économie et le social, selon la vision initiale qu'en a donnée le rapport Brundtland pour l'ONU (1987). Par contre, les principes d'Ostrom concernent la durabilité du mode de gouvernance de l'organisation, établie dans le sens d'un partage équitable qui préserve la ressource sur le long terme. Or la gouvernance est souvent considérée comme le quatrième pilier du développement durable.

L'équité est donc l'élément qui sous-tend cette durabilité; en effet, lorsque les participants/appropriateurs ont accès à des arènes décisionnelles, ils installent un système d'appropriation/répartition des tâches qui tend vers l'équité, afin de faire l'objet d'un consensus à l'issue de la délibération (ou pour le moins d'un vote favorable). Ceci signifie que le modèle de *management* élaboré aura fait l'objet d'une approbation par le plus grand nombre, en lien avec un jugement d'équité. L'équité qui sous-tend la durabilité n'a pas vocation à être quantifiable ou à être formalisée, les appropriations peuvent être très inégales dans les faits si elles sont justifiées par des considérations qui font l'objet d'un accord/consensus; elle traduit seulement un sentiment, un jugement qui est partagé par la majorité des délibérants, sur la

pertinence des choix qui ont été faits concernant la gestion de l'organisation. L'équité ne correspond pas à la notion d'égalité, elle correspond davantage à un sentiment de justice, en fonction des informations partagées par les délibérants, pour un équilibre optimal organisé autour de la gestion d'une ou plusieurs ressources, pour la rendre pérenne et répartie de manière à consolider un sentiment d'inclusion équitable, dans la communauté. Les limites imposées font l'objet d'une délibération des appropriateurs et «... *si presque tous ont marqué volontairement leur accord avec l'attribution initiale des droits, le système de base est perçu comme étant équitable pour la plupart des participants.* » (2010, p.155)

Le problème à affronter est le risque d'instrumentalisation de la délibération par un groupe d'influence qui manipule les décisions pour les orienter vers ses intérêts. Nous avons l'expérience, trop souvent malheureuse, de nos démocraties occidentales, pour savoir qu'il n'y a pas vraiment de solutions à ce phénomène.

Une nouvelle grille de lecture à partir des travaux d'Ostrom, sur les modalités de communication dans l'économie collaborative et l'ESS, en lien avec la durabilité de l'organisation

Nous avons vu précédemment que le monde des plates-formes numériques se décline en un large éventail de pratiques où de grandes entreprises de l'économie financiarisée et mondialisée côtoient les dynamiques les plus participatives, parfois dans un même projet. Ce travail n'a pas pour vocation d'apporter un jugement de valeur. Les plates-formes internationales entièrement propriétaires sont sans doute beaucoup plus faciles, dans l'état actuel du monde, à développer (pour trouver des capitaux) et à gérer, qu'une organisation décentralisée de propriété partagée. Mais le modèle économique dominant est en crise, confronté à une récession à bas bruit et une nette diminution des échanges internationaux; le moteur de ce système, la croissance, semble durablement en panne. L'économiste principal du FMI, Olivier Blanchard, en partance en septembre 2015 et dans un dernier entretien sur le site de son institution (31 août 2015), déclare ¹⁴³ : «... *nous sommes entrés dans une période de faible croissance de la productivité. Nous sommes entrés dans une période de demande structurellement faible, ce qui nécessitera des taux d'intérêt très bas. Et lorsqu'une faible croissance s'accompagne d'une augmentation des inégalités, c'est non seulement inacceptable sur le plan moral, mais aussi extrêmement dangereux sur le plan politique. Dans notre évaluation des politiques économiques, nous ne*

¹⁴³ <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/survey/so/2015/res083115af.htm>

pouvons pas nous concentrer uniquement sur le court terme, et nous devons nous intéresser au plus long terme ».

E. Ostrom est décédée en 2012. Il est regrettable qu'elle n'ait pas eu le temps de participer à la transposition des conditions de durabilité d'organisations participatives de développement local, pour dénommer autrement « les institutions durables de gestion de ressources communes » (2010, p.114) qu'elle a étudiées, à la gestion de tout type de production économique relocalisée, dans les éco-systèmes territoriaux, économiques ou dématérialisés qui garantissent leur pérennité à long terme. Elle a cependant mis en évidence un ensemble de règles toujours présentes en cas de gestion réussie et durable, de ressources dans des situations où les protagonistes sont à la fois les producteurs/acteurs et consommateurs de ces ressources, comme c'est le cas sur les plates-formes collaboratives. Les acteurs de l'économie collaborative sont le plus souvent, dans des situations similaires à celles étudiées par Ostrom, même si l'environnement est dématérialisé. Par contre, la ressource varie de qualité : les objets d'occasion sont des biens dit rivaux dans la terminologie d'Ostrom, car leur acquisition par un acteur en prive les autres ; les connaissances, tutoriaux de réparation ou recettes de cuisine sont des biens informationnels, donc ils sont renouvelables et l'organisation numérique idéale pour les *commoners* (Bauwens, 2015) va veiller à maintenir leur accès au plus grand nombre ; ils peuvent éventuellement avoir une valeur d'échange liée à leur valeur d'usage, en sachant qu'un processus du modèle économique standard peut facilement les rendre difficiles d'accès et donc rares et chers, si une forte demande existe les concernant. Mais le plus intéressant, à notre avis, dans ses travaux, réside dans leurs possibilités de coupler les faisceaux de droits d'usage local qu'elle a définis en 1992 (qui n'ont rien de juridique, dans son approche) et deux faisceaux de droit à la communication, pour la constitution d'une grille de lecture qui s'adapte à tous les cas de figures et qui permet de distinguer deux formes typiques de communication associées aux droits des acteurs de l'économie collaborative mais aussi de l'ESS.

Pour rappel, le tableau qui a été exposé au chapitre 2B expliquait les quatre possibilités de propriétés reliées aux droits des usagers/appropriateurs, qu'elle a identifiées. Le facteur qui cautionne la durabilité et l'efficacité de la gestion de biens communs, pour Ostrom « *c'est la possession ou non, des droits d'exclure et de gestion* » (Orsi, 2013, p.18). Ce qu'Ostrom reprendra plus tard, dans l'énoncé du troisième et du cinquième principes, toujours constatés dans toutes ses monographies, lorsque la gouvernance d'un bien commun est efficace et durable : la possibilité de mettre en place une forme de gouvernance, assurant aux *producers* la capacité d'influer sur l'organisation de l'appropriation, associée à une éventuelle mise en

œuvre de sanctions, allant jusqu'à la possibilité d'exclure. Les huit principes de conception d'Ostrom présupposent, pour leur pleine réalisation, que les appropriateurs en soient au stade des *Proprietor* ou *owner* (Ostrom, 1992). Il est à noter qu'une possibilité de gestion limitée comme dans le cas des *claimants*, sans avoir les moyens de régulation par des sanctions, exclut un des huit principes et fragilise donc la durabilité de la gestion. Il est par ailleurs, intéressant de noter que la propriété complète au sens occidental, c'est-à-dire avec la possibilité de revente de l'organisation, qu'Ostrom qualifie de droit d'aliénation, ne fait pas partie des conditions de durabilité, elle n'apporte pas de plus-value à la gestion, dans cette grille de lecture.

D'une communication pair à pair (P2P) à la délibération multi-acteurs

Dans le cas d'une organisation qui ne prévoit pour ses usagers que le droit d'accès et de prélèvement, l'accès à la gestion de l'organisation n'est pas autorisé et le niveau de la communication de l'utilisateur/appropriateur, pour l'accès à la ressource, est fonctionnelle, limitée au pair à pair ; l'échange d'information et l'appréciation en lien avec son activité, peuvent être visibles par tous mais leurs avis n'ont aucune garantie d'être pris en compte ou de modifier en quoi que ce soit la forme de l'organisation, ils sont de portée facultative, consultative (comme les avis de réputation), même s'ils participent à une forme de rétrocontrôle/sécurisation du processus. Ce type d'organisation correspond à celui de la plupart des grandes plates-formes numériques dont la gouvernance est inaccessible aux usagers et dont l'espace communicationnel est limité au fonctionnel : appréciation des fonctionnalités, non-conformité à la règle en vigueur, constatée chez un autre usager, etc. Dans ce dernier cas, la possibilité de recourir aux sanctions ou à une exclusion ne sera pas de son ressort mais dépendra des responsables, gestionnaires de l'organisation. Ces sont aussi ces derniers qui choisiront d'appliquer ou pas, les propositions de modifications ou d'améliorations que les usagers pourront soumettre sur des espaces d'échanges informationnels non décisionnels.

Pour que les huit principes d'Ostrom puissent se déployer pleinement et correspondre à une forme d'organisation durable et équitable, les appropriateurs doivent avoir au moins le droit de gérer et de sanctionner jusqu'à l'exclusion, ce qui correspond au stade des *Proprietor* ou *owner*, c'est-à-dire qu'ils ont un accès organisé à des arènes délibératives, dans lesquelles ils peuvent s'impliquer dans la gestion de l'organisation, le partage des informations et, si besoin, la mise en place de sanctions pour des contrevenants aux règles autogérées. Leur droit de gestion s'étend jusqu'à la possibilité de décider d'un changement institutionnel. Pour Ostrom, un changement institutionnel concerne « *la modification de n'importe quelle règle affectant*

l'ensemble des participants, l'ensemble des stratégies dont disposent les participants, le contrôle qu'ils exercent sur les résultats, l'information qu'ils possèdent » (2010, p.171).

Ces deux catégories de faisceaux de droits d'appropriation et de communication, qui ne sont que des droits d'usage, non juridiques, restreint au périmètre de l'organisation où ils sont institués, sont résumées dans le tableau ci-dessous et permettent de porter un pronostic sur la probabilité de développement durable de l'organisation, selon la lecture qu'en a fait Ostrom.

Tableau N°2

Les deux catégories de droits de propriété et de communication,
en rapport avec la durabilité de l'organisation

	Détenteur de droits d'usage de gestion et d'aliénation <i>(Proprietor ou owner)</i>	Utilisateur autorisé <i>(Authorized User)</i> <i>(Claimant)</i>
Accès et prélèvement <i>(Access and Withdrawal)</i>	OUI	OUI
Gestion <i>(Management)</i> et Exclusion <i>(+/-Aliénation)</i>	OUI	NON Authorized User : pas de droit de gestion Claimant : gestion limitée (principe 3) sans possibilité d'exclure (défaut principe 5)
Droits de communication accessibles	Arènes délibératives décisionnelles : -pour instituer des sanctions jusqu' à une possible exclusion -pour organiser un changement institutionnel Communication en P2P et échanges d'informations (toujours possible)	Communication opérationnelle en P2P Echange d'informations possible sans pouvoir modifier les règles du <i>management</i>
Durabilité selon les huit principes d'Ostrom	Conditions adéquates de propriété et de communication pour la durabilité de l'organisation	Fragilité de l'organisation quant à sa durabilité Défaut des principes 3 et 8 (+/- défaut du principe 2) Le défaut du principe 3 entraîne la fragilité des principes 1, 4, 5, 6 (voir paragraphe suivant)

(Modification du tableau d'Ostrom et Schlager, (1992, p. 252), traduit par F.Orsi (2013, p.18) pour les besoins de la démonstration)

«la résistance des institutions restera incertaine tant qu'un développement institutionnel plus poussé n'aura pas été réalisé et que les dispositifs ne satisferont pas à la quasi-totalité de l'ensemble des principes de conceptions. » (2010, p.218) et la première colonne du tableau établit le cadre minimal pour l'expression aboutie de ces huit principes de conceptions.

Les mises en défaut des principes de conceptions, sur les plates-formes numériques des GAFA ou apparentés

- Défaut du principe 8

Dans les organisations propriétaires avec une gouvernance décisionnelle cloisonnée, c'est-à-dire inaccessible aux simples utilisateurs, le huitième principe n'est pas respecté, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de différents niveaux décisionnels juxtaposés restant en interaction (comme dans les SCIC étudiées au chap.7B2) ou imbriqués, comme dans les préconisations de Béatrice Parance, pour gérer les grands biens communs de l'humanité, en relocalisant leur traitement, territoire par territoire, dans des communautés auto-organisées (Parance, 2014).

Illustration d'un exemple réussi d'organisations de gestion imbriquées, produisant une communication internationale unifiée

L'exemple qui correspond le mieux à la relocalisation de la gestion des grands biens communs comme l'eau, la biodiversité, la transition énergétique, l'air (souhaité le moins pollué possible), la santé, etc... serait le modèle d'organisations des *transition towns*¹⁴⁴(villes en transition), où chaque organisation est autonome, locale et participative, fonctionnant par délibération en vue d'un consensus, parfois avec des votes mais en lien sur un espace numérique commun, pour l'échange de bonnes pratiques et la visibilité et la cohérence de l'ensemble du mouvement international. Ces groupes auto-gérés, souvent en lien avec les gouvernements locaux, répandus dans de nombreux pays occidentaux, se sont réapproprié au niveau local des questions en lien avec le gain d'autonomie de leur territoire et donc avec ses possibilités de résilience en cas de crise aiguë du modèle dominant. L'agriculture, la production d'énergie renouvelable, l'éducation au développement durable, la monnaie locale complémentaire,... sont devenus des objectifs à développer, différemment selon les spécificités de chaque groupe.

¹⁴⁴ <https://www.transitionnetwork.org/books>

Mais il s'agit de gestion en commun territorialisée. Sur les grandes plates-formes numériques, serait-il envisageable de concevoir des sous-communautés qui gèreraient une partie ou une des thématiques de la plate-forme, avec un niveau de gestion décisionnelle sur la répartition de l'appropriation des ressources, par exemple? Une autre possibilité serait une succession de gestion relocalisées, pour une grande plate-forme internationale, comme airbnb, par exemple, avec des usagers qui organiseraient une gestion participative dans chaque grande ville, pour un traitement local de préoccupations de développement durable, par exemple (hébergement solidaire de réfugiés, gestion des déchets, consommables liés à location, etc.).

- Défaut du principe 2

La plupart des grandes plates-formes numériques, en tout cas les GAFAs, sont conçues sur le modèle de propriété avec un niveau décisionnel cloisonné, qui organise l'appropriation des plus-values économiques, pour satisfaire le plus souvent une logique de gouvernance actionnariale, qui ne tient pas compte des possibilités économiques réelles, comme étudiée au chap.7 B2, mettant en défaut le deuxième principe, qui préconise une concordance avec les conditions locales. La logique qui prévaut au niveau de la propriété fermée est une logique de profits à court terme, de retour sur investissements, qui n'incluent pas de préoccupation de développement durable ou d'appropriation équitable.

- Défaut du principe 3 et du principe 5

Il s'agit des dispositifs de choix collectifs qui impliquent les possibilités d'établir les conditions des principes 1, 4, 5 et 6 qui sont respectivement, l'établissement de limites clairement définies (les règles de l'auto-gestion) la surveillance, les sanctions graduelles en cas de non respects des règles établies en 1, et les mécanismes de résolutions de conflits.

Nous avons vu que ce principe s'étend jusqu'à la possibilité de changement institutionnel, c'est-à-dire la possibilité de modifier toutes les règles qui s'appliquent à chacun des principes précités. Ce principe est la clef de l'auto-gouvernance des organisations de gestion de biens communs et fait défaut dans les organisations de type GAFAs. Les principes 1, 4, 5 et 6 peuvent être émis par une autorité extérieure, non soumise à ce troisième principe ou par un niveau de gouvernance inaccessible aux usagers. Ostrom évoque, dans ce cas, une « fragilité » (2010, p.216) de l'organisation quant à sa durabilité, en cas de non-respect d'un des principes de conceptions.

Ainsi l'application des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion (principe 5) est sûrement d'un niveau de déclenchement et de fiabilité plus important quand elle est auto-organisée, que

lorsqu'elle est appliquée par une autorité extérieure (même si Ostrom préconise la cohabitation de la législation et de la règle locale). Sur les plates-formes numériques, l'e-réputation fait office de régulation et l'atteinte à la réputation suite à la non-conformité à la règle établie, semble être une sanction suffisante pour établir une conformité quasi-volontaire de la plupart des usagers.

Les organisations de l'ESS pour formaliser/officialiser les arènes de délibérations décisionnelles

Cependant ces nouvelles dynamiques collaboratives n'ont pas forcément vocation à être confisquées par les GAFA. Elles pourraient tout à fait s'épanouir dans les formes juridiques de l'ES. En effet, les organisations de l'ESS garantissent juridiquement les possibilités de délibérations décisionnelles, qui font partie intégrante de leur raison d'être (Dacheux et Goujon, 2011) et tous les statuts traditionnels de l'ESS permettent de respecter les huit principes de conception communs aux institutions durables de ressources communes, tels que vus au chapitre 2B, appliqués à l'association le SEL de Paris ; ils n'en sont pas une condition suffisante, mais si la volonté des acteurs est présente, leur cadre législatif est particulièrement approprié pour instituer et légitimer par des statuts officiellement reconnus, les communautés autogérées autour de biens communs, comme nous l'avons exploré au chapitre 7. « *Les méthodes de résolution de problème, par la mise en œuvre de la délibération et de l'arbitrage, jouent donc un rôle décisif pour la vie à long terme du commun* », (Coriat, 2011, note 9, p.13). C'est le cœur du fonctionnement des organisations de l'ESS, par leurs pratiques délibératives, qui est en capacité de garantir la durabilité et l'équité des nouvelles organisations de l'économie collaborative.

En conséquence et en conclusion, les statuts de l'ESS apparaissent comme une solution durable pour le développement de l'économie collaborative, déclinables selon les variantes des différents faisceaux de propriété étudiés par Ostrom. Plusieurs configurations sembleraient possibles, comme par exemple un système propriétaire global avec ses droits d'aliénation et des coopératives de *producers* territorialisées, avec des droits de gestion et de sanctions ; les conditions de durabilité des sous-parties s'inscrivent dans le respect des huit principes, appliqués à une gestion des aspects de l'organisation qui concerneraient leur territoire. Toutes les configurations avec chacun des statuts de l'ESS sembleraient envisageables alors qu'Hugues Sybille, président du Think Tank, Le labo de l'ESS, dans son blog du journal La Croix, le 27/07/15, exhorte l'ESS à «... occuper résolument le terrain de l'open data, des

logiciels libres et de la révolution digitale, pour ne pas laisser se concentrer les données entre les mains de firmes internationales. Nous pouvons, nous devons créer des coopératives de données dont la valorisation profite à tous. L'ESS doit rapidement établir les liens qui s'imposent avec l'approche des biens communs. Conjuguons collaboratif et coopératif pour que la révolution digitale soit porteuse de progrès social et non de désintermédiation sauvage.¹⁴⁵ »

L'hypothèse qui sous-tend ce chapitre est qu'une partie des problèmes de communication de l'ESS (ceux liés à son manque de visibilité et à son fonctionnement en silo) trouvent leurs solutions dans une économie collaborative adoptant les principes de l'ESS. Ainsi l'ESS serait l'avenir de l'économie collaborative qu'elle a contribué à inspirer.

Conclusion

Ce chapitre a été consacré à l'étude des diversifications des modèles de l'ESS, qui s'accomplissent le plus souvent indépendamment des acteurs, dans de nouvelles formes qui vont en partie apporter des réponses aux problèmes de communications énoncés précédemment. Nous avons identifié deux modèles. Le premier modèle, porté par la Commission européenne et les entreprises sociales, consiste à rapprocher l'ESS de l'économie *mainstream*. Il s'agit, au fond, de résoudre les problèmes d'identité du secteur et de son manque de visibilité en réduisant l'altérité/diversité de l'ESS par un isomorphisme avec les modèles de l'économie classique. Développer, avec une coloration sociale, des outils économiques traditionnels comme les fonds d'investissements ou les statuts d'entreprises, apporte une solution communicationnelle à l'identité hétérogène de l'ESS, recensée comme un frein à son développement, au chapitre 4 et à ses problèmes de financement, jusqu'alors plutôt orientés fonds publics (cf.chap.5B).

Mais la pertinence de cette solution est mise en tension par les disruptions apportées par l'économie collaborative dans le champ de l'économie classique. Même s'il est beaucoup trop tôt, à l'heure actuelle, pour savoir comment l'économie dominante va répondre à ces effets disruptifs, nous proposons l'hypothèse que le deuxième modèle qui s'offre à l'ESS est le développement de l'économie collaborative. Nous avons montré que cette dernière est une

¹⁴⁵ Blog d'Hugues Sybille <http://www.la-croix.com/Solidarite/Dans-l-economie/Affaire-Uber-economie-collaborative-et-economie-cooperative-ne-sont-pas-synonymes-201>

résurgence, grâce aux nouveaux outils du numérique, de dynamiques et de pratiques déjà expérimentées dans l'ESS, mais qui se confrontent avec la logique propriétaire d'organisations de l'économie dominante. Cette résurgence est une dynamique portée par des acteurs souvent étrangers au monde de l'ESS, qui pourtant apportent une solution radicale aux difficultés de visibilité des offres issues de l'ESS, avec une entrée par les usages et la coïncidence des offres et des besoins, qui se co-construisent grâce aux possibilités décuplées de mise en relation du numérique. Par ailleurs, nous proposons l'hypothèse que cette résurgence du participatif dans l'économie collaborative serait une conséquence de l'évolution récente de l'ESS vers l'entrepreneuriat social. En effet, ce dernier restreint la dynamique de l'ESS, à cause du fonctionnement même du modèle entrepreneurial qui n'a pas le modèle participatif dans ses gênes (même si la loi les oblige à avoir un fonctionnement démocratique sans préciser lequel). L'implication participative dans l'économie, qui a toujours existé, réapparaît sur un nouveau terrain. Ce deuxième modèle offre ainsi bien des espoirs, mais peut aussi déboucher, les GAFAs le montrent clairement, sur un renforcement de l'économie marchande. C'est pourquoi, nous avons proposé une lecture à partir des travaux d'Ostrom, des différentes capacités d'appropriation (droits d'usages) en lien avec deux formes spécifiques de communication permettant de situer les différentes formes d'organisations de l'économie collaborative. Soit la communication est restreinte au P2P, pour un usage fonctionnel entre offreurs et receveurs, et un échange d'informations non décisionnelles, sans impact sur l'organisation, soit les *producers* ont accès à des arènes décisionnelles, permettant la mise en place de sanctions/exclusions si nécessaire et permettant le changement institutionnel des modalités de management, et l'organisation s'inscrit dans un développement durable et équitable, selon la grille de lecture d'Ostrom, prix Nobel d'économie 2009.

Cette approche aboutit à la conclusion que les formes juridiques de l'ESS sont les modèles les plus appropriés pour établir juridiquement les conditions propices au déploiement d'arènes délibératives permettant la réalisation des principes de conceptions d'Ostrom, pour une gestion durable des organisations de l'économie collaborative.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail de recherche est parti d'une problématique, issue d'un ressenti diffus des acteurs de l'ESS et des pouvoirs publics, sur les difficultés d'intelligibilité et de visibilité de ce secteur, et d'une interrogation sur le discours le plus approprié, les méthodes les plus adaptées pour développer la communication et la reconnaissance de l'ESS.

Nous nous sommes d'abord inscrite dans un projet de recherche financé par la Région Ile-de-France (cf.chap.3A), avec des entretiens ciblant les acteurs de ce secteur et leurs parties prenantes. Nous avons pu bénéficier de l'opportunité d'une rencontre internationale du **RIPES** pour créer un atelier sur la communication des acteurs de l'ESS, nous permettant de mettre en perspective les différentes approches et leurs transcriptions dans des outils de travail et de communication.

Les entretiens ont montré une attente des acteurs pour une redéfinition du champ, par un référentiel au sens large, car les acteurs et leurs parties prenantes (acteurs publics essentiellement) ont laissé apparaître une certaine lassitude ou résignation face aux difficultés récurrentes du secteur à se définir, se positionner, le besoin de reconnaissance se heurtant aux difficultés à se légitimer dans une sphère politique dont les repères changent, en matière de financement principalement. De plus, de nouveaux entrants, les entrepreneurs sociaux, semblent en attente d'une unification du morcellement identitaire de l'ESS (ce qui, effectivement, a été identifié comme un frein à son intelligibilité), et d'un changement d'échelle passant par une prise supplémentaire de part de marché dans l'économie dominante.

Les entretiens et l'atelier de la rencontre internationale ont permis d'identifier des problèmes internes au champ, des problèmes externes avec les parties prenantes, mais ont aussi fait émerger des solutions, parcellaires et isolées, voire anecdotiques mais en capacité de se consolider ou d'essaimer. La lutte concurrentielle pour la reconnaissance a pu être mise en relation avec les réorientations des politiques européennes de financement du secteur. La cohabitation dans le champ, d'entités économiques qui ont peu de pratiques en commun, ne permet pas de coopération pour modéliser une communication audible pour l'extérieur. Par ailleurs, la communication médiatique aide les fonds d'investissements à repérer des secteurs où l'ESS est débordée par son succès, pour installer des réponses plus massives (mais moins participatives) à des demandes qui sont en attente. Le cas des AMAP, en regard du

développement de l'entreprise *La Ruche qui dit oui*, en est un exemple illustratif et n'a pas contribué à accroître la confiance des acteurs dans les médias généralistes.

De trop nombreuses associations, qui constituent la plus grande part du secteur ESS, sont en survie, à cause de la raréfaction des subventions. Beaucoup auront des difficultés à s'adapter à la réorientation vers les marchés publics ou à plus long terme vers les titres à impact social.

Ces résultats nous ont ensuite orientée vers la nécessité d'une étude de cas élargie en direction des institutions européennes, pour comprendre les changements à l'origine des difficultés de reconnaissance et de financements des acteurs de l'ESS, qui ne sont pas seulement dûes à des problèmes de communication interne au champ.

Nous avons fait le constat d'une promotion de l'entrepreneuriat social, organisée par la Commission Européenne, avec un groupe de consultation qui leur est entièrement consacré. La diversification de l'ESS, vue de la Commission, est en fait un projet d'homogénéisation, accompagnée par un projet politique orienté vers un rapprochement avec le modèle économique dominant.

Notre cadre épistémologique s'est inscrit dans la pensée complexe d'Edgard Morin qui semblait le mieux correspondre à notre recherche participative. Nous étions en effet, en même temps que chercheuse, actrice de l'ESS (dans la co-construction de l'atelier de Lux' 09 sur la communication et les systèmes d'informations de l'ESS) avec son processus d'« *auto-éco-ré-organisation* », qui nous a semblé particulièrement pertinent pour décrire notre positionnement, en tension dynamique constante entre une activité engagée et la prise de recul dans une posture scientifique pour traiter les informations entrantes dans le cadre de cette recherche, en vue de rendre intelligible les champs de force identifiés. Ce travail nous a demandé également une vigilance accrue quant à l'utilisation de concepts inhérents au champ, pour les expliciter sans les considérer comme acquis.

La tension dynamique entre l'ancienne promotrice francilienne des systèmes d'échange local et la nouvelle chercheuse qui souhaite prendre de la distance pour mieux analyser et faire partager sa nouvelle approche conceptuelle du secteur de l'ESS, s'est révélée parfaitement adaptée à l'épistémologie de la pensée complexe de Morin, permettant de questionner la logique de la production scientifique en regard de ses implications éthiques et pratiques, dans un mouvement alternatif de participation et de distanciation.

Nous sommes partie de l'approche de Jean-Louis Laville qui, dans les années 90, a théorisé avec Bernard Eme, l'émergence de l'économie solidaire. Puis nous avons posé les concepts communicationnels d'Habermas, déjà reliés par Eric Dacheux aux SIC et à l'ESS, en particulier l'agir communicationnel et l'agir stratégique, ainsi que sa conception du Droit dans le champ démocratique. Les résultats empiriques d'Elinor Ostrom qui énoncent les huit principes toujours présents en cas de gestion durable et équitable de biens communs, et qui lui ont valu le prix Nobel d'économie 2009, nous ont principalement servi à mettre en perspective les solutions communicationnelles des acteurs. Ils nous ont aussi, dans le chapitre neuf, permis d'élaborer une grille de lecture utilisable dans l'ESS et dans l'économie collaborative, afin d'apprécier les risques de non durabilité de l'organisation, en fonction des moyens de communications déployés entre ses participants, en lien avec différents droits d'accès à l'usage/appropriation. Cette approche d'Ostrom est particulièrement innovante en Occident, plutôt habitué aux distinctions entre biens publics et biens privés, à partir de jugements de valeur et de croyances sur la supériorité d'un modèle par rapport à un autre. L'approche par les faisceaux de droits d'appropriation des *producers*, définissant la forme de communication possible, permet de sortir des dichotomies de la pensée occidentale et de ses aspects réducteurs, l'empêchant d'envisager des solutions alternatives au traitement des problèmes de développement durable, en dehors de la création d'un marché spéculatif comme le marché du carbone (ou celui plus récent de la biodiversité) ou de la gestion publique d'un problème environnemental comme la pollution des eaux territoriales, (par les algues vertes, par exemple).

Nous avons inscrit cette grille de lecture dans le cadre épistémologique de l'approche dialogique de Morin. Cette approche dialogique permet une lecture différenciée des différentes possibilités d'expression économique pour gérer en commun des ressources ou des organisations, dans des espaces physiques ou dématérialisés, en regard des modes de communications qui leur sont associés. La seule appréciation qui est affectée à cette grille de lecture est l'évaluation de la durabilité de la gouvernance de l'organisation. Mais il s'agit d'un critère qui n'est pas toujours positivement discriminant pour tous les acteurs, car une logique de retour sur investissement ne vise pas nécessairement le long terme et la durabilité.

Nous pouvons aussi proposer un dernier niveau de lecture qui permet d'intégrer le troisième pilier de notre cadre théorique, à savoir la distinction habermassienne entre Agir stratégique et Agir communicationnel. L'Agir communicationnel peut se déployer là où la délibération devient efficiente en terme de possibilité d'organisation de changement institutionnel, entre toutes les parties prenantes de l'organisation. L'Agir stratégique donnerait plutôt un cadre

conceptuel pour la lecture des enjeux concernant le niveau de propriété qui n'autorise qu'une appropriation fonctionnelle aux usagers, en gardant le choix de l'organisation et du modèle économique hors de leur portée. Dans ce cas-ci, les formes de communication sont figées dans une fonctionnalité opérationnelle en rapport avec l'activité du site et dans l'impossibilité de remettre en question son modèle économique. Mais dans une approche dialogique, il nous semble plus pertinent de considérer le couple d'opposés Agir stratégique/Agir communicationnel (AS/AC), comme un axe transversal à la grille de lecture précédemment déployée, qui servirait à affiner la compréhension des différentes formes d'organisations dans leurs dynamiques communicationnelles. Nous faisons l'hypothèse, en effet, que cet axe dynamique AS/AC est un couple toujours présent, à des degrés variés, dans tous les cas de figures des formes d'organisations évoquées précédemment. Effectivement, même dans des cas de figures très contraints où les usagers n'ont qu'un espace communicationnel très limité et des formes de participations/droits d'usages très restreints, un agir communicationnel est toujours possible si les participants décident de créer un espace de médiation (un espace public de proximité) permettant les conditions nécessaires à son déploiement. Le concept de *délibération cognitive* d'Hollard, (cf.chap.8) illustre bien cette tension dialogique entre l'intérêt général et l'intérêt particulier, dans un balancement inhérent à toute actualisation (libra, balance en latin, est à l'origine du mot délibération).

Le cadre théorique de Jean-Louis Laville, construit pour l'économie solidaire, a permis, en s'appliquant à l'économie collaborative, d'établir un lien de filiation et de proposer un rapprochement plus radical pour le futur. L'enjeu est de réencastrier la gestion des outils collaboratifs dans les formes juridiques de l'ESS traditionnelle, afin de garantir statutairement des possibilités de délibérations, élément déterminant en vue de réaliser les huit principes de conceptions mis en lumière par Elinor Ostrom. Eric Dacheux fait de la délibération le principe moteur de l'économie solidaire, et nous proposons d'étendre cette lecture à l'économie collaborative pour fonder les conditions de réalisations des principes de durabilité d'Ostrom.

Le cadre théorique d'Ostrom, enfin, propose une lecture différenciée, grâce à ses faisceaux de droits qui déterminent différentes formes de propriétés correspondantes à deux modalités de communication entre les participants, qui permettent de déployer (ou pas) les huit principes de conceptions toujours présents dans la gestion durable de ressources communes. Le déploiement optimal de ces huit principes de conceptions est sous-tendu par les conditions de la délibération entre participants, qui dépendent de leurs droits d'usage/appropriation.

Nous espérons que ce travail a, par ailleurs, ouvert des voies d'exploration pour les SIC sur l'ESS. Nous avons, en effet, suggéré que les outils d'échange d'information et l'organisation de la communication (pair à pair, délibérative, etc...) sous-tendent toute la structure économique de l'ESS. C'est, nous semble-t-il, une des grandes différences avec l'économie classique, qui s'interface avec la communication, essentiellement de manière stratégique et descendante en interne, ou au niveau du marketing et des stratégies de vente, en externe. Nous avons proposé que cette grille de lecture puisse aussi s'appliquer aux innovations organisationnelles issues de l'ESS comme les entreprises récupérées, les PTCE, les circuits courts... qui sont toutes co-construites, grâce à une importante activité communicationnelle (ce que nous avons pu qualifier de *délibération cognitive*).

Finalement, ce travail de thèse n'a pas cherché à être exhaustif en procédant à une identification des problèmes communicationnels et des solutions adoptées par tous les acteurs de l'ESS. Plus modestement, il s'est efforcé de montrer, par l'exemple, qu'une approche communicationnelle conduite à l'intérieur des SIC pouvait enrichir la compréhension de l'économie sociale et solidaire et, réciproquement, il a voulu montrer que l'ESS était un terrain où les problèmes de communication (et leurs solutions) étaient souvent forts différents de ceux rencontrés dans l'économie marchande. Au terme de ce travail, nous sommes persuadée que l'interdisciplinarité des SIC est un cadre pertinent pour renouveler l'approche de l'ESS.

LISTE DES SIGLES

Actemploi : Organisme de formation agréé pour les artistes et techniciens du spectacle, de la communication et des médias.

ACPES : Acteurs et Collectifs Pour une Économie Solidaire.

ADEL : Agence pour le développement de l'économie locale.

AMAP : Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne.

AMI (l') : Ateliers mutualisés pour un usage social de l'information (structure hybride associative sur les questions de communication, de mutualisation et d'usage de l'information dans le champ de l'ESS).

ASECO : Alliance of Social and Ecological Consumer Organisations (consommateurs responsables).

AVISE: Agence de valorisation des initiatives solidaires dans l'économie (qui se présente comme le portail du développement de l'économie sociale et solidaire).

CAE : Coopérative d'activité et d'emploi, qui fait du portage économique pour la pluriactivité et permet de tester une activité, dans un espace économique sécurisé, avant de s'installer à son compte.

CESIF : Collectif pour l'Economie Solidaire en Ile-de-France.

CGDD : Commissariat général au développement durable.

CIGALES : Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne.

CJDES : Centre des jeunes dirigeants en économie sociale.

CMP : Code des marchés publics.

Coopaname : CAE francilienne.

Crédit mutuel (des SEL) : Système de comptabilité en unité d'échange, qui crée un différentiel débit /crédit à chaque échange sur le compte des protagonistes de l'échange dont la somme est (théoriquement) égale à zéro.

CRESS : chambre régionale d'économie sociale et solidaire.

Critères ESG dans l'ISR : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'investissement socialement responsable.

Crowdfunding : Littéralement « recherche de fonds d'investissements dans la foule » consiste en une recherche de financement solidaire auprès de particuliers : c'est l'association d'un grand

nombre de personnes investissant un petit montant qui permet aux porteurs de projets de trouver les fonds demandés.

DIY : Culture du « Do It Yourself », faire par soi-même ou en groupe, en supprimant les intermédiaires.

ENSIE : European Network of Social Integration Enterprises (insertion par l'activité économique).

Fablab : Contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication » est un lieu ouvert au public, atelier partagé, orienté vers la fabrication numérique.

FMI : fond monétaire international (organisation internationale qui travaille avec la banque mondiale, en lien officiel avec l'ONU)

FNAB : Fédération Nationale d'*Agriculture Biologique*.

Globaliser la solidarité : Réunion de travail (journées) des différents RIPESS continentaux, pour échanges et perspectives, qui ont lieu tous les 4 ans (depuis la première réunion, qui a eu lieu à Lima en 1997).

Hackers : Pirates, c'est-à-dire acteur autonomes qui peuvent s'introduire sur des site numériques sécurisés pour de vols ou des actions de détournements à des fins politiques (qui se rattachent à la culture du DIY).

INAISE: International Association of Investors in the Social Economy (Réseau européens de financeurs européens de l'ESS)

LETS : Local exchange trading system (SEL anglo-saxon).

Makers : Les nouveaux producteurs du numérique dans les makerspaces, espaces collaboratifs dédiés.

MES : Mouvement pour une économie solidaire.

MIRAMAP : réseau national des AMAP.

MOOCs : Massive Open Online Courses, c'est-à-dire, cours universitaires accessibles gratuitement en ligne.

OIT: Organisation Internationale du Travail.

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

Parties prenantes ou stakeholders : toute personne physique ou morale en relation avec l'entreprise et qui peut être affecté par son activité, y compris les générations futures et l'environnement.

PIB : produit intérieur brut.

Prosumers (producers/consumers): Néologisme issu de la contraction entre producteurs et consommateurs).

Producers : Néologisme , contraction entre producteurs et utilisateurs.

PFCE : Plate-forme de commerce équitable

PTCE : Les pôles territoriaux de coopération économique, multi acteurs, en lien avec une ou plusieurs activités dans le champ de l'ESS.

P2P : Peer to peer, pair à pair en français, pour une production/usage entre pairs

RFID : Radio frequency identification.

RMB : Rencontres du Mont-Blanc (association des dirigeants de l'économie sociale).

RIPESS : Réseau de réseaux continentaux engagés dans la promotion de l'économie sociale et solidaire.

RERS : Réseau d'échange réciproque de savoirs.

RSE : Responsabilité sociétale des entreprises.

SAE : Service des achats de l'Etat.

SCIC : société coopérative d'intérêt collectif.

SCOP : Sociétés coopératives et participatives, auparavant Société coopérative de production.

SEL : système d'échange local.

SEL'idaire : réseau national des SEL.

SOS (Groupe) : groupement d'associations et d'entreprises sociales.

UFISC : union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles.

URGENCI : réseau international de circuits courts entre producteurs et consommateurs

WFTO : World Fair Trade Organization (organisation mondiale du commerce équitable)

BIBLIOGRAPHIE

- Alix, N., 2015. « Mesure de l'impact social, mesure du consentement à investir ». RECMA 2015, n°335, p. 111-116.
- Amblard C., 2014. « Économie sociale et solidaire - PTCE : une formidable aventure commence ! » Dalloz Juris-associations n°508, p. 36-38.
- Anderson, C., 2009. Free ! Entrez dans l'économie du gratuit. Pearson-Village mondial. Paris
- Auray, N., 2009. « Le modèle souverainiste des communautés en ligne : impératif participatif et désacralisation du vote », in Durampart (coord.), Sociétés de la connaissance, fractures et évolutions. Hermès, no 47, CNRS Editions.
- Azam, G., 2010. Le temps du monde fini. Les Liens qui libèrent. Paris.
- Azam, G., 2008. « Les droits de propriété sur le vivant. Développement durable et territoires ». Dossier 10. doi:10.4000/developpementdurable.5443
- Azam, G., 2007. « La connaissance, une marchandise fictive ». Revue du MAUSS 29, p. 110-126 ; doi:10.3917/rdm.029.0110
- Bateson, G., 2008. Vers une écologie de l'esprit. Tome II. Seuil, Paris, (1^o édition University of Chicago. 1972)
- Bauwens, M., 2015. Sauver le monde: vers une économie post-capitaliste avec le peer-to-peer. Les Liens qui libèrent. Paris.
- Bayon, D., 1999. Les S.E.L., pour un vrai débat, Economie. Yves Michel, Levallois-Perret.
- Bernard F., 2002, "Contribution à une histoire", in Boure R., Les origines des SIC, Septentrion, Villeneuve d'Ascq, p.154-177.
- Bertacchini, Y., 2009. Petit guide à l'usage de l'apprenti-chercheur en sciences humaines et sociales. Presses technologiques de Toulon.
- Billeaudeau V., Pierre G., 2013, « Coopératives locales en Agro-Energie dans les Pays de la Loire : organisation en Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) pour un projet socio-territorial en mutation », Communication du RIUESS 2013, Angers
- Blanc, J., 2009. « Contraintes et choix organisationnels dans les dispositifs de monnaies sociales ». Annals of Public and Cooperative Economics. 80:4 DOI: 10.1111/j.1467-8292.2009.00398. p. 547–577
- Blanc, J., 2008. « Responsabilité sociale des entreprises et économie sociale et solidaire: des relations complexes ». Économies et sociétés 42, p.55–82.
- Blanc, J., Ferraton G., Malandrin G., 2003. « Les systèmes d'échange local » in Economie solidaire et démocratie, Hermès n°36, CNRS Editions, p. 91-99
- Blanc, J., 2000. Les monnaies parallèles: unité et diversité du fait monétaire, Logiques économiques. L'Harmattan, Paris.
- Blanc, J., Fare, M., 2012. « Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation » in L'innovation sociale acteurs et système, Cahiers d'économie de l'innovation n°38. De Boeck, Bruxelles, p. 67 – 84
- Blondiaux, L., Sintomer, 2002. L'impératif délibératif. Démocratie et délibération, In Politix. Volume 15. Numéro 57, p. 17-35. DOI : 10.3406/polix.2002.1205

- Bodet C. et Picard D., 2006. « Le bilan sociétal : De la prise en compte des intérêts contradictoires des parties prenantes à la responsabilité sociétale ». *Revue Développement Durable et Territoires*. Dossier 5. <http://developpementdurable.revues.org/document1615.html>
- Bollier, D., 2013. *La renaissance des communs pour une société de coopération et de partage*. Ed. C. L. Mayer, Paris.
- Boltanski L. et Capiello E., 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Gallimard. Paris
- Bougnoux, D., Le Moigne, J.L., Proulx, S., 1990. *Arguments pour une méthode: autour d'Edgar Morin*. Colloque de Cerisy. Seuil. Paris.
- Boure R., 2002. *Les origines des SIC*, Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- Bowen, H., 1953. *Social Responsibilities of the Businessman*. Harper & Brothers, New York.
- Braudel F., 1979. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*. Armand Colin, Paris.
- Brundtland, G., 1988. *Notre avenir à tous : rapport sur le développement soutenable*. Traduction française du rapport 1987 à la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (ONU). Editions du Fleuve. Québec.
- Bucolo, E., 2003. « Le commerce équitable. Hermès », N°36, CNRS éditions, p.109–118.
- Burawoy, M., 2003a. "Revisits: an outline of a Theory of reflexive Ethnography". *American Sociological Review*, p.645–679.
- Burawoy M., 2003b. « L'étude de cas élargie. Une approche réflexive, historique et comparée de l'enquête de terrain », in Daniel CEFAÏ dir. *L'enquête de terrain*, La Découverte/M.A.U.S.S., coll. Recherches, Paris, pp. 424-464.
- Burawoy M. B., 1985. *The Politics of Production: Factory Regimes under Capitalism and Socialism*. Verso. Londres.
- Caillé, A., 2007. « Présentation ». *Revue du MAUSS* n°29, p. 7–31.
- Caillé, A., Weber, J., 2015. « Un indicateur de la création de valeur sociale, Objectiver et subjectiver la valeur sociale et la RSE ». *RECMA*, n° 335.
- Calame P., 2005. *Territoires : penser localement pour agir globalement*. Ed.C.L Mayer. Paris.
- Calame, P., Lalucq, A., 2009. *Essai sur l'œconomie*. Couleurs livres, Charleroi.
- Capron M. et Quairel F., 2010. *La responsabilité sociale d'entreprise*. La découverte, Paris.
- Capron M. et Quairel F., 2004. *Mythes et réalités de l'entreprise responsable*. La découverte. Paris.
- Capron, M., Quairel-Lanoizelée, F., Turcotte, M.-F., 2011. *ISO 26000: une norme "hors norme"? Vers une conception mondiale de la responsabilité sociétale*. Economica. Paris.
- Cardon, D., Levrel, J., 2009. « La vigilance participative. Une interprétation de la gouvernance de Wikipédia ». *Réseaux* n°154, p.51–89.
- Caron, M.-A., Gendron, C., 2007. « La stratégie de communication des entreprises en matière de développement durable comme co-construction entre experts, ONG et chercheurs-Phase I ». *Les cahiers de la Chaire-collection Recherches*. UQÀM. No 02-2007. Montréal.
- Cazal, D., 2008. « Parties prenantes et RSE: des enjeux sociopolitiques au-delà des contrats ». *Revue de l'organisation responsable* volume 3, n°1, p.12–23.
- Chaffee, S.H., Berger, C.R., 1987. "What Communication Scientists do" In C. R. Berger, & S. H. Chaffee (Eds.), *Handbook of Communication Science*; Newbury Park, CA. p. 99-122.

- Christophe, C., 1992. « Albert O. Hirschman, Deux siècles de rhétorique réactionnaire ». *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* ; p. 1195–1197.
- Corcuff, P., Ion, J., De Singly, F., 2005. *Politiques de l'individualisme. Entre sociologie et philosophie*, Textuel, Paris.
- Corcuff, P., 2002. *La société de verre : pour une éthique de la fragilité*. Librairie Armand Colin. Paris.
- Coriat, B., 2013. *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*. Les Liens qui libèrent. Paris.
- Coriat, B., 2011. « Communs « fonciers », communs « informationnels » Traits communs et différences. » Communication au séminaire : Rencontre des acteurs et des chercheurs de Rencontre des acteurs et des chercheurs de l'Économie Sociale et Solidaire, avec Elinor Ostrom, Paris.
http://www.mshparisnord.fr/ANR-PROPICE/docus-pdf/BC-PROPICE-Ostrom%20Juin%202011_fr.pdf
- Coriat B, 2010. « La crise de l'idéologie propriétaire et le retour des communs ». *Contretemps*.
<http://www.contretemps.eu/interviews/crise-lideologie-proprietaire-retour-communs>.
- Coriat, B., 2002. « Du Super 301 aux TRIPS : la vocation impériale du nouveau droit américain de la propriété intellectuelle ». *Revue d'économie industrielle*, ISSN 0154-3229, N° 99, p.179-190
- Coriat, B., 2013, « Le retour des communs Sources et origines d'un programme de recherche ». *Revue de la régulation* vol. 14, [En ligne], <http://regulation.revues.org/10471>
- Cox R. W. et Sinclair T. J, 1997. *Approaches to World Order*. Cambridge University Press. Cambridge.
- Dacheux, E., 2013. « Le défi des SIC: prendre en compte la pluralité de l'économie pour rendre compte de la diversité culturelle ». *Revue française des sciences de l'information et de la communication* n° 2.
- Dacheux, E., 2011. « Économie solidaire et communication » in Laville J.L. coord. , *L'économie solidaire. Les Essentiels d'Hermès*, CNRS éditions.
- Dacheux, E., 2009. *Les sciences de l'information et de la communication*. CNRS éditions.
- Dacheux E, 2008. *Communiquer l'utopie : économie solidaire et démocratie*. L'Harmattan. Paris.
- Dacheux, E., 2000. *Vaincre l'indifférence: les associations dans l'espace public européen*. CNRS éditions.
- Dacheux, E., 1998. *Associations et communication: critique de marketing*. CNRS éditions.
- Dacheux, E., Goujon, D., 2011. *Principes d'économie solidaire*. Ellipses. Paris.
- Dacheux, E., Goujon, D., 2007. « Définir l'économie: la responsabilité épistémologique de l'économie solidaire », communication au colloque RIUESS, Rennes, 2007.
- Dacheux, E., Goujon, D., 2002. « De nouveaux outils pour comprendre l'économie solidaire. *Revue internationale de l'économie sociale* », *RECMA* ; p. 60–75.
- Dacheux, E., Laville, J.-L., 2003. *Économie solidaire et démocratie*. CNRS Editions.
- D'Almeida, N. coord. , 2009. *L'Opinion publique*, collection Les Essentiels d'Hermès. CNRS Editions.
- Dardot, P., Laval, C., 2014. *Commun: essai sur la révolution au XXIe siècle*. La Découverte. Paris.
- Defalvard H., 2000. *La pensée économique néoclassique*. Dunod. Paris.
- Defourny J., D.P. et F.B., 1999. *L'Économie sociale au Nord et au Sud*. Éditions De Boeck. Louvain-la-Neuve.
- Delille P., Withaker C. 2006, « Le projet Sol : pour retrouver le sens des valeurs », in J. Blanc, (dir.), *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, rapport 2005-2006*, *Economica*, Paris, p. 383-394.

- DiMaggio, P.J., Powell, W.W., 1983. "The Iron Cage Revisited-Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields". *American Sociological Review*, 48(2), p. 147-160.
- Di Meglio, R., Diop, C., Gasser, M., 2011. *Économie sociale et solidaire: notre chemin commun vers le travail décent*. Centre International de Formation de l'OIT, Turin.
- Dourson, F., 2010. « La décroissance et l'ESS à la lumière de la théorie institutionnelle de Polanyi » in Dacheux E. Goujon D. (dir.), *Réconcilier l'économie et le politique*. Michel Houdiart éditions. Tours.
- Drapéri J-F, 2015. « Economie territoriale et économie immatérielle : quels enjeux pour l'ESS ? », *RECMA* n°337, Editorial ; p. 4-6.
- Drapéri J-F, 2011. *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise*. Dunod. Paris.
- Drapéri J-F, 2007. *Comprendre l'économie sociale*. Dunod. Paris.
- Dumain, A., Lanciano, E., 2010. « Comment ne pas faire de commerce tout en en faisant? Le cas de systèmes de paniers dits alternatifs en agglomération lyonnaise » In Dacheux E., Goujon D. (dir.) *Réconcilier Démocratie et Economie: Editions Michel Houdiart*. Tours.
- Durampart, M., (dir.) 2009. *Sociétés de la connaissance fractures et évolutions*. Collection Les essentiels d'Hermès. CNRS éditions, Paris.
- Durkheim, E., 1979. *Les formes élémentaires de la vie religieuse: le système totémique en Australie*, Bibliothèque de Philosophie Contemporaine. Presses Universitaires de France. Paris.
- Eco, U., 1987. « Notes sur la sémiotique de la réception ». *Nouveaux actes Sémiotiques / Documents*, IX, 81, p.5-27.
- Eisenhardt, K.M., 1989. "Agency theory: an Assessment and Review". *Academy of management Review* 14, p.57-74.
- Eme B., Laville J-L, 1994. *Cohésion sociale et emploi*. Desclée de Brouwer. Paris.
- Eme, B., Laville, J.-L., 1996. *Économie plurielle, économie solidaire: précisions et compléments*. *Revue du MAUSS* n° 7, p. 246-268.
- Engelbart, D.C., 1962. *Augmenting human intellect : a conceptual framework*. Stanford Research Institute, California.
- Engels X., Peyrin A., Hély. T., & all, 2006. *De l'intérêt général à l'utilité sociale : la reconfiguration de l'action publique entre État, associations et participation citoyenne*, L'Harmattan. Paris.
- Enjolras, B., 1996. « Associations et isomorphisme institutionnel ». *Revue des études coopératives mutualistes et associatives* 261, p.68-76.
- Forgues, É., 2000. « Vers un tournant symbolique post structuraliste en sciences sociales ». *Religiologiques* 22, p.189-215.
- Fraisse, L., 2003. « Économie solidaire et démocratisation de l'économie ». *Hermès*, N°36, p.137-145.
- Freeman, R.E., 1994. "The politics of stakeholder theory: some future directions". *Business ethics quarterly*, 4 (4), p.409-421.
- Freeman, R.E., 1984. *Strategic management: a stakeholder approach*, Pitman series in business and public Policy. Pitman, Boston.
- Fremaux P., 2014. *La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire*. Les Petits Matins. Paris.

- Frere B., 2009. Le nouvel esprit solidaire. Desclée de Brouwer. Paris.
- Frere B., 2013, « La diversité de l'économie solidaire : atout ou faiblesse ? », in A. Ghouati et E. Agbessi (dir.), Diversité et innovation en milieux socioprofessionnels. PUBP. Clermont- Fd.
- Gadrey, J., 2004. L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE.
- Gadrey J., 2004. Socio-économie des services. La découverte. Paris.
- Gardin L., 2006. Les initiatives solidaires : la réciprocité face au marché et à l'Etat. Erès. Toulouse.
- Garfunkel H, 1967. Studies in Ethnomethodology. Prentice Hall. New Jersey.
- Gendron, C., Lapointe, A., Turcotte, M.-F., 2004. « Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée ». Relations industrielles. Volume 59, numéro 1, p.73–100.
- Gesualdi, F., Sammarco, V., 2009. Consumattori: per un nuovo stile di vita, Interviste. La scuola, Brescia.
- Getz, I., Carney, B.M., 2012. *Liberté & Cie*. Quand la liberté des salariés fait le bonheur des entreprises. Essai (Broché) Fayard. Paris (1st ed. 2009: Freedom, Inc.: free your employees and let them lead your business to higher productivity, profits, and growth, ed. Crown Business, New York.).
- Girard, R., 1982. Le bouc émissaire. B. Grasset, Paris.
- Gorz A, 2003. L'immatériel. Galilée. Paris.
- Goujon, D., Dacheux, E., 2009. Réconcilier démocratie et économie, la dimension politique de l'entrepreneur en économie sociale et solidaire. Michel Houdiard Editeur. Paris.
- Granovetter M., 2000. Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie. Desclée de Brouwer. Paris.
- Granovetter, M., 1985. "Economic Action and social Structure: the problem of Embeddedness". American journal of Sociology, volume .91, p.481–510.
- Granovetter, M.S., 1973. "The Strength of weak Ties". American journal of Sociology, Volume 78, Issue 6, p. 1360–1380.
- Guillemette, F., Luckerhoff, J., 2009. « L'induction en méthodologie de la théorisation enracinée (MTE) ». Recherches qualitatives, 28(2), p.4-23.
- Habermas, J, 2000. Après l'Etat-nation : une nouvelle constellation politique. Fayard. Paris.
- Habermas, J, 1997. L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise. Payot. Paris.
- Habermas J., 1992. Droit et démocratie : entre faits et normes. Broché. NRF Essais. Gallimard. Paris.
- Habermas, J., 1986. Morale et communication: conscience morale et activité communicationnelle. Flammarion. Paris.
- Habermas, J., 1981. Théorie de l'agir communicationnel. Fayard. Paris.
- Hardin, G., 1968. "The tragedy of the Commons". *Science* N°162, p.1243-1248.
- Hatzfeld H. et Spielgestein J., 2000. Méthodologie de l'observation sociale : Comprendre, évaluer, agir. Dunod. Paris.
- Herlin, P., 2015. La fin des banques? Comment la technologie va changer votre argent: Apple, Bitcoin, Paypal, Google. Eyrolles, Paris.
- Hirschman A, 1984. L'économie comme science morale et politique. Gallimard. Paris.

- Hirschman A, 1995. *Défection et Prise de parole*. Fayard, Paris (1^{ed.} 1970, Exit, voice, loyalty Harvard University Press).
- Hirschman, A.O., 2011. *Les passions et les intérêts: justifications politiques du capitalisme avant son apogée*. PUF, Paris.
- Hirschman, A.O., 1991. *Deux siècles de rhétorique réactionnaire. L'espace du Politique*. Fayard, Paris. (1^{ed.}The rhetoric of Reaction: Perversity, Futility, Jeopardy. Belknap Press, Cambridge).
- Hollard, G., 2004a. « La délibération dans la théorie économique ». *Cahiers d'économie Politique* n° 47. L'Harmattan, Paris, p.173–190.
- Hollard, G., Lakomski O. et al., 2004b. *Les économistes et la démocratie: qu'a-t-on appris depuis Schumpeter?* *Cahiers d'économie politique*, n° 47. L'Harmattan, Paris.
- Hollard G., Sene O., 2010. *Elinor Ostrom et la gouvernance économique*. *Revue d'Economie Politique*, Dalloz, 120 (3), p.441-452. <hal-00633572>
- Hollard, G. & Leborgne, M., 2001. « Quelques pistes de réflexion sur ce que concerter veut dire ». In A. Donzel (Dir.), *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*. Maisonneuve et Larose. Paris, p.453-466.
- Honneth A, 2013. *La lutte pour la reconnaissance*. Folio. Paris.
- Huault, I., 2009. « Paul DiMaggio et Walter Powell. Des organisations en quête de légitimité, » in S. Charreire et I. Huault (Dir), *Les Grands Auteurs en Management-EMS*, 2^{de} édition, p. 119-134
- Illich, I., 1973. *La convivialité*, Paris, Éditions du Seuil. Paris.
- Jankowski, F., Le Marec, J., 2014. « Légitimation des savoirs environnementaux dans un programme de recherche participative au Sénégal ». *Natures Sciences Sociétés*, 22 (1), p.15-22.
<http://dx.doi.org/10.1051/nss/2014015>.
- Jeanneret, Y., Ollivier, B., 2004. « Une discipline et l'université française : introduction ». *Hermès* N° 38. CNRS Éditions, Paris.
- Jung C. G, 1971. *Commentaire sur le mystère de la fleur d'or*. Albin Michel. Paris
- Kagel, J.H., Kim, C., Moser, D., 1996. « Fairness in Ultimatum Games with Asymmetric Information and Asymmetric Payoffs. *Games and Economic Behavior* 13, p.100–110.
- Kagel J., Roth.A.E., 1995. *The Handbook of Experimental Economics*. Princeton University Press.
- Lafrance, J.-P., 2010. *Critique de la société de l'information*. CNRS Éditions. Paris
- Monnoyer-Smith, L. 2010. *Communication et délibération : enjeux technologiques et mutations citoyennes*. Hermès Science Publications. Paris.
- Laville, J., Dacheux, E., 2003. « Introduction: penser les interactions entre le politique et l'économique », in *Economie Solidaire et Démocratie*, Hermès n°36. CNRS Editions. Paris, p.9-17
- Laville J-L, 2010. *Politique de l'association*. Seuil. Paris.
- Laville, J.-L., Caillé, A., Chaniel, P., Dacheux, É., Eme, B., Latouche, S., 2001. *Association, démocratie et société civile*, Éditions La Découverte, MAUSS et CRIDA. Paris.
- Laville J. -L. et Cattani A.D., 2005. *Dictionnaire de l'autre économie*. Desclée de Brouwer. Paris.
- Laville J. -L. et Eme B, 1988. *Les Petits boulots en question*. Syros. Paris.
- Lefort C, 1986. *Essai sur le politique : XIX-XXe siècles*. Seuil. Paris.

- Le Moigne, J.-L., 1994. « L'information forme l'organisation qui la forme ». *Sciences de la Société*, n°33, p. 15–24.
- Le Moigne, J.-L., 1986. « Vers un système d'information organisationnel? » *Revue française de gestion* n°60, p.20-31
- Le Moigne J. L. et Amabile S, 2006. « Epistémologie des systèmes d'information », in: Comyn-Wattiau, I. et Akoka J. et. (Eds.). Vuibert. Paris.
- Le Moigne J. -L. et Morin E, 1999. *L'intelligence de la complexité*. L'Harmattan. Paris.
- Levi, M., 1989. *Of Rule and Revenue*. University of California Press. Berkeley.
- Lévi-Strauss C, 1958. *Anthropologie structurale*. Plon. Paris.
- Levrel, J., 2006. « Wikipédia, un dispositif médiatique de publics participants ». *Réseaux* n°138, p.185–218. DOI 10.3917/res.138.0185.
- Lordon F., 2009. *La crise de trop*, Fayard, Paris.
- March J.G., 1991. *Décisions et organisations*. Les Editions d'organisation. Paris.
- Mattelart, A., 1994. *L'invention de la communication*. La Découverte. Paris.
- Mattelart, A., Mattelart, M., 1995. *Histoire des théories de la communication*. La Découverte. Paris.
- Mauss, M., 2002. *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques* [en ligne] http://www.congoforum.be/upldocs/essai_sur_le_don.pdf (1°ed.1923-1924 *L'Année sociologique*)
- Méadel, C. (coord.) 2009. *La réception. Les essentiels d'Hermès*. CNRS Éditions.
- Miège, B., 2012. « Pour une méthodologie inter-dimensionnelle ». *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, N°1.
- Miege B, 2005. *La pensée communicationnelle*. Presses universitaires de Grenoble, Grenoble..
- Miege B, 2004. *L'information-communication, objet de connaissance*. De Boeck. Louvain La Neuve.
- Miege, B., 1997. *La société conquise par la communication*. PUG, Grenoble.
- Morin, E., 2011. *La voie: pour l'avenir de l'humanité*. Fayard. Paris.
- Morin E, 2004. *La Méthode, tome 6 : Éthique*. Seuil. Paris.
- Morin E, 2001. *La Méthode, tome 5 : L'Humanité de l'humanité - L'identité humaine*. Seuil. Paris.
- Morin E, 1991. *La Méthode, tome 4 : Les Idées*. Seuil. Paris.
- Morin E, 1986. *La Méthode, tome 3 : La Connaissance de la connaissance*. Seuil. Paris.
- Morin E, 1980. *La Méthode, tome 2 : La Vie de la vie*. Seuil. Paris.
- Morin E, 1977. *La Méthode, tome 1 : La Nature de la nature*. Seuil. Paris.
- Morin, E., 1990. *Introduction à la pensée complexe*. *ESF* éditeur, Paris. Paris.
- Morin, E., 1982. *Science avec conscience*, Fayard. Paris.
- Morin E, 1962. *L'esprit du temps : essai sur la culture de masse*. Seuil. Paris.
- Morin, E., Kern, A.B., 1993. *Terre-patrie*. Seuil. Paris.
- Morin E. et Nair S., 1997. *Une politique de civilisation*. Arléa. Paris.

- Morozov E, 2014. Pour tout résoudre, cliquez-ici : l'aberration du solutionnisme technologique. FYP éditeur. Limoges.
- Mucchielli A, 2006. Les sciences de l'information et de la communication. Hachette. Paris.
- Mucchielli A, (dir.) 1996. Pour des recherches en communication. Armand Colin, Paris.
- National Research Council, 1986. Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management. National Academy Press. Washington DC.
- Neamtan, N., 2003. « L'économie solidaire comme radicalisation de la démocratie ». Revue du MAUSS n°21, p.128–134.
- Neveu, E., 1994. Une société de communication? Montchrestien. Paris.
- Noelle-Neumann, E., 1974. « The spiral of Silence: a Theory of public Opinion ». Journal of Communication 24, p.43–51.
- Nohria, N., Eccles, R.G., (eds.) 1992. Networks and Organizations: Structure, Form, and Action. Harvard Business School Press. Boston.
- Ollivier, B., 2001. « Enjeux de l'interdiscipline ». L'Année sociologique vol. 51, n° 2, p. 337-354. URL: www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2001-2-page-337.htm.
- Orsi, F., 2013. « Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune. » Revue de la Régulation, 14, [en ligne] ISSN 1957-7796
- Ostrom, E., 1992. Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis. Press vol. 68. University of Wisconsin.
- Ostrom, E., Baechler, L., 2010. Gouvernance des biens communs. De Boeck. Louvain La Neuve. (1° ed.1990. Governing the Commons: the Evolution of Institutions for Collective Actions. Cambridge University Press.)
- Ostrom, E., Hess, C., 2007. Private and Common Property Rights. SSRN Electronic Journal. doi:10.2139/ssrn.1304699.
- Palermi, R., et Polity, Y., 2002. « Dynamiques de l'institutionnalisation sociale et cognitive des sciences de l'information en France », in Boure R.(dir.) Les origines des sciences de l'information et de la communication: regards croisés. Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- Parance, B., Saint Victor (de), J., 2014. Repenser les biens communs. CNRS éditions. Paris.
- Pauli, G., Viel, D., 2007. Croissance sans limites: objectif zéro pollution : croissance économique et régénération de la nature. Ed. Quintessence, Aubagne.
- Pecqueur, B., Itçaina, X., 2012. « ESS et territoire : un couple allant de soi ? », RECMA, n°325, p. 48–64.
Doi : 10.7202/1017421ar
- Pillet, A., 2006. Le marketing social et solidaire: comment les entreprises de l'économie sociale et solidaire peuvent mettre en oeuvre, sans perdre leur âme, des méthodes marketing originales. L'AMI, Pantin
- Polanyi, K., 2009. La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps. Gallimard. Paris. (1° édition en 1944).
- Porter, M.E., 2003. L'avantage concurrentiel, Dunod, Paris. (1° édition 1985).
- Prades J. (2000), La nouvelle économie sociale devant ses pièges, in Alcoufe, A. (dir) Efficacité versus équité en économie sociale. L'Harmattan. Paris.
- Prigogine, I., 2008. Les lois du chaos. Flammarion, Paris.

- Proudhon P-J., 1861. La Guerre et la Paix. [en ligne]
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65348467/f20.image>
- Proudhon P-J., 2002. Système des contradictions économiques ou Philosophie de la misère, tome 1 et 2. Broché. Paris (1^o édition 1846).
- Proudhon P-J., 1843. De la Création de l'Ordre dans l'Humanité. [en ligne]
<http://memoirevive.besancon.fr/ark:/48565/a011380285057WpoTu2>
- Proudhon, P.-J., 2009. Qu'est-ce que la propriété ? Poche. Paris (1^o édition 1840)
- Ramonet, I., 2001. La Tyrannie de la communication. Gallimard, Paris.
- Ricoeur P., 1997. L'Idéologie et l'Utopie. Seuil. Paris.
- Rifkin J., 2014. La Nouvelle Société du coût marginal zéro. Les Liens qui libèrent. Paris.
- Rifkin J., 1997. La fin du travail. La découverte. Paris.
- Sammut, J., 2011. « Un engagement civique issu de l'histoire », in Le modèle mutualiste au défi de l'Europe. Supplément du Monde diplomatique de mars 2011.
- Sen, A., 2012. Repenser l'inégalité. Seuil, Paris.
- Sen, A., 2003. Un nouveau modèle économique: développement, justice, liberté. Coll. Poches. Odile Jacob, Paris.
- Servet J-M., 1999. Une économie sans argent : les systèmes d'échange local. Seuil. Paris.
- Servet J-M., 2015, « La finance et la monnaie comme un commun » [en ligne] <http://www.veblen-institute.org/La-finance-et-la-monnaie-comme-un>
- Sibille H., 2011. La voie de l'innovation sociale. Rue de l'échiquier. Paris.
- Simmel, G., 1995. Le conflit. Circé. Belval.
- Simon, H.A., 1947. Administrative Behavior. Macmillan. New York.
- Simon, H.A., 1984. Models of bounded rationality, volume 1: economic analysis and public policy. The MIT Press. Cambridge, Massachusetts.
- Sintomer Y. & all, 2008. Les Budgets participatifs en Europe. Des services publics au service du public. La Découverte, Paris.
- Stiegler, B., 2009. Pour une nouvelle critique de l'économie politique. Galilée. Paris.
- Stiegler B. et Crépon M., 2004. De la démocratie participative : fondements et limites. Editions Mille et une nuits. Paris.
- Stiegler, B., Faure, C., Giffard, A., 2009. Pour en finir avec la mécroissance : quelques réflexions d'Ars industrialis. Flammarion. Paris.
- Tchernonog, V., 2013. Le paysage associatif français – mesures et évolutions. Dalloz Juris éditions. Paris.
- Tétu, J.-F., 2002. « Sur les origines littéraires des sciences de l'information et de la communication », in Boure R., éd. Les origines des sciences de l'information et de la communication: regards croisés, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- Ulanowicz R. E, 2009. A Third Window. Natural Life beyond Newton and Darwin. Templeton Foundation Press.
- Viveret, P., Fraternité, j'écris ton nom. Les Liens qui libèrent. Paris.

- Viveret, P., 2005, Pourquoi ça ne va pas plus mal ? Annexe II Construisons nos désaccords pour faire de nos différences un atout (p.253), Paris, Fayard.
- Viveret, P., 2004. Reconsidérer la richesse. Éditions de l'Aube. La Tour d'Aigues.
- Watzlawick P., 1996. L'invention de la réalité : contributions au constructivisme. Points Essais, Seuil, Paris
- Watzlawick, P., 1984. La réalité de la réalité, Seuil. Paris.
- Watzlawick P., 1979. Une logique de communication. Seuil. Paris.
- Weber M., 1971. Économie et société. Plon. Paris.
- Wiener N., 1952. Cybernétique et société. Editions des Deux-Rives. Paris.
- Winkin, Y., 1996, Anthropologie de la communication: de la théorie au terrain. De Boeck. Bruxelles.
- Winkin Y., 2000. La nouvelle communication. Seuil. Paris.
- Wolton, D., 2009. Informer n'est pas communiquer. CNRS éditions. Paris.
- Wolton, D., 2008. Penser la communication. Flammarion. Paris
- Wolton, D., 1992. « Les contradictions de l'espace public médiatisé », in Hermès N° 10, CNRS éditions. Paris, p.95-114

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	7
INTRODUCTION GENERALE	8
Les SIC : sciences de l'information et de la communication	8
L'ESS : économie sociale et solidaire	12
Approche des dynamiques communicationnelles à l'œuvre dans le champ de l'ESS : construction de l'identité entre dissension et consensus autour de la loi ESS	14
Présentation du plan	14
Première partie	17
CADRE THEORIQUE ET APPROCHES	17
METHODOLOGIQUES.....	17
Introduction première partie	19
Chapitre 1.	20
COMMUNICATION ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	20
A) La constitution du concept d'ESS.....	20
A1- Historique de l'ESS	20
A2- Présentation de quelques catégories historiques et illustratives (liste non exhaustive) de l'ESS :	29
B) Communication et ESS	35
B1- les sciences de l'information et de la communication (SIC) : présentation de quelques catégories historiques et illustratives (liste non exhaustive) de l'ESS.....	36
B2- Communication, espace public et ESS :	41
Conclusion	50
CHAPITRE 2.	51
LES THEORIES DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES/ORGANISATIONS (RSE/RSO) ET L'APPROCHE PAR LA GOUVERNANCE DE BIENS COMMUNS	51
A) La RSE et la théorie des parties prenantes : leurs rapports avec le monde de l'ESS	51
A1- Les théories des parties prenantes et la RSE	52
A2- Les démarches de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et les démarches multi-parties prenantes de l'ESS	55
B) L'apport de l'approche par les biens communs en communication politique, par Elinor Ostrom : la responsabilité sociétale distribuée et territorialisée.....	58
B1- La gouvernance des biens communs	58
B2- Illustration de la grille de lecture d'E.Ostrom, avec ses 8 principes de conceptions, appliquée au SEL (système d'échange local) de Paris	67

Conclusion	73
Chapitre 3. METHODOLOGIE	75
A) La recherche action : animation d'un atelier sur la communication au sein du Réseau international de promotion de l'économie sociale et solidaire	75
A1- Une recherche-action participative.....	76
A2- Recherche participative dans la dimension internationale de l'ESS : l'opportunité du forum LUX'09.....	78
B) Les autres méthodes utilisées au cours de cette enquête	79
B1- Les entretiens compréhensifs	79
B2- L'étude de cas élargie.....	84
Conclusion :	85
Conclusion première partie :	87
Deuxième partie.....	89
IDENTIFICATION DES PROBLEMES DE COMMUNICATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	89
Introduction de la deuxième partie	91
Chapitre 4	93
LES PROBLEMES INTERNES DE COMMUNICATION DES ACTEURS DE L'ESS	93
A) ESS : un ensemble composite	93
A1- ESS, une économie sociale et solidaire à l'identité et au positionnement problématique ...	93
A2- L'économie solidaire : une pratique utopique mal identifiée et l'économie sociale : une survalorisation des statuts aux valeurs peu intelligibles	98
B) La lutte pour la reconnaissance et la survie économique.....	101
B1-La disparité des réseaux de représentations : reflet de la diversité du champ dans l'hétérogénéité des valeurs mais pour quelle actualisation économique ?.....	101
B2-L'absence de diversité dans les classes dirigeantes et leur reproduction à l'identique, comme frein au renouvellement de la vision et du projet politique	108
Chapitre 5.	111
LES PROBLEMES DE COMMUNICATION EXTERNES A L'ESS	111
A) Les relations de l'ESS avec les médias, le grand public et les parties prenantes de la chaîne de valeur.....	111
A1- La méfiance vis à vis de la communication professionnalisée et la survalorisation de la communication de proximité	111
A2- Les problèmes de communication liés à la distribution	115
B) Le positionnement de l'ESS vis-à-vis des acteurs publics	118
B1- La contrainte communicationnelle des marchés publics.....	119
B2- Le message social et solidaire dénaturé par les grilles de lecture des acteurs publics ?.....	122
Chapitre 6.....	129
UN CONTEXTE DEFAVORABLE : LA LEGISLATION EUROPEENNE.....	129
A) La vision européenne en interaction avec l'ESS.....	130

A1- Les instances publiques européennes en interaction avec l'économie sociale et solidaire	130
A2- Les préjugés de la Commission européenne pesant sur l'ESS	136
B) Les conséquences des orientations communautaires sur les acteurs de l'ESS.....	138
B1- Impact des législations européennes sur les problèmes locaux des acteurs de l'ESS : construire le grand marché européen, par la contrainte sur les possibilités de la co-construction locale multi-acteurs	138
B2- L'impact des politiques européennes sur l'ESS.....	145
Conclusion :	147
Conclusion de la deuxième partie.....	149
Troisième partie	151
LES SOLUTIONS DES ACTEURS	151
Introduction troisième partie.....	153
Chapitre 7	155
COOPERER DANS L'ESPACE ECONOMIQUE ET DECLOISONNER L'ACTIVITE SOCIALE ET SOLIDAIRE	155
A) Des outils et des modèles de développement économique multipartenarial : échanges d'approches internationales sur des problématiques communes.....	155
A1-Les plates formes numériques, support de communication et de développement économique : les préconisations de l'atelier Lux'09, issues des pratiques québécoises et brésiliennes	156
A2 -Les technologies en débat au sein de la communauté ESS internationale.....	159
B) Le développement économique intégré dans un renouveau participatif : les circuits courts, PTCE, le renouveau coopératif et les SCIC	163
B1- Les espaces économiques multi-parties prenantes (acheteurs/clients/usagers publics et privés) : la communication en acte et le partage des informations par l'implication des parties prenantes	164
B2- Les entreprises récupérées en SCOP, les SCIC et le nouveau paradigme des entreprises libérées	169
Conclusion :.....	178
Chapitre 8.	181
SE RENDRE VISIBLE DANS L'ESPACE MEDIATIQUE, DEVELOPPER LES INTERFACES AVEC LE GRAND PUBLIC ET LES ACTEURS PUBLICS ET VALORISER L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA CHAINE DE VALEURS : AUTANT DE POSSIBILITES DIVERSIFIEES DE COMMUNIQUER.....	181
A) La diffusion médiatique de l'ESS	181
A1- La communication locale directe de proximité	182
A2 -Deux autres stratégies : forcer le barrage par l'événementiel, le contourner via l'espace numérique	185
B) les pratiques et les outils de déploiement d'une communication orientée ESS : la dimension cognitive de la délibération	188
B1-Les démarches de délibération participative :.....	189
B2- L'évaluation comme outil de communication à destination des acteurs publics.....	192

Conclusion	197
Chapitre 9	199
LES EVOLUTIONS DU CHAMP DE L'ESS : L'HYPOTHESE DE LA RECHERCHE DE NOUVELLES FORMES DE COMMUNICATION POUR ACCROITRE LA VISIBILITE DANS DE NOUVELLES DIRECTIONS.....	199
A) De nouvelles orientations pour le déploiement des dynamiques sociales et solidaires dans l'économie	199
A1- La jonction avec le modèle entrepreneurial : des objectifs sociaux pour faire le lien avec l'ESS	200
A2 -Le numérique : un modèle économique pouvant remettre en cause le modèle dominant	204
B) Le renouveau de la coopération et de la mutualisation dans l'économie collaborative.....	214
B1-L'ESS « augmentée » ou « disruptée » par l'économie collaborative ?.....	215
B2- Quel déploiement communicationnel adapté, pour socialiser et solidariser l'économie collaborative avec ses usagers, dans une perspective de gestion partagée autogérée et de durabilité ?.....	222
Conclusion	232
CONCLUSION GENERALE	235
LISTE DES SIGLES	241
BIBLIOGRAPHIE	245
Table des matières	255

Résumé de la Thèse

Ce travail de recherche, en sciences de l'information et de la communication, s'intéresse à un secteur peu étudié par les SIC : l'économie sociale et solidaire. Il vise, d'une part, à identifier les problèmes de communication des acteurs de l'ESS et, d'autre part, à explorer les solutions déployées pour répondre à ces problèmes. Pour mener cette analyse, nous avons d'abord, construit un cadre théorique spécifique articulant les travaux d' E.Morin, J.Habermas, E.Ostrom et J-L. Laville. Puis nous avons successivement déployé trois méthodes : une observation participante dans un atelier international consacré à la communication de l'ESS, une série d'entretiens semi-directifs auprès de différents acteurs (initiatives solidaires, journalistes, responsables administratifs, etc.), puis une étude de cas élargie conduite auprès du Parlement Européen. Ce cadre théorique et ces différentes méthodes nous ont permis de mettre en évidence les problèmes communicationnels récurrents de l'ESS (terminologie difficile d'accès, hétérogénéité peu lisible, transversalité peu développée, etc.) et de voir comment différentes pratiques économiques innovantes (PTCE, entreprises récupérées, SCIC, etc.) permettaient de remédier, en partie, à ces problèmes. Au final, il ressort de notre travail que les pratiques de l'économie collaborative, qui s'enracinent historiquement dans l'ESS, semblent apporter une solution communicationnelle efficace aux problèmes identifiés et que l'ESS est en capacité d'assurer la durabilité, selon la grille de lecture d' Ostrom sur la gouvernance des biens communs, des formes d'organisations de cette nouvelle économie.

Mots clefs

Communication, Economie sociale et solidaire, économie collaborative, délibération, espace public de proximité, biens communs

Thesis statement summary

The following research work on Information and Communication Sciences, focuses on a field understudied by this scientific discipline, the Social and Solidarity Economy (SSE). It aims to identify on one hand the communication issues among the SSE stakeholders, and to explore their related solutions on the other hand. This analysis has been first based on a theoretical framework articulating the work of Morin, Habermas, Ostrom, and Laville. Then, three methods have then been successively employed: a participative observation during an international workshop treating of all aspects of SSE communication; a series of semi-directive interviews with various key actors (from the solidarity initiatives, some journalists, administrative heads, etc.), and finally an enlarged case study conducted within the European Parliament. This methodology allowed us to determine the recurrent communication issues encountered within the SSE (difficult access to its terminology, unclear heterogeneity, low-developed transversality, etc.) as well as to assess how different innovative economical practices (such as PTCE, recovered enterprises, SCIC, etc.) could potentially overcome these challenges. In conclusion, it appears from this work that the practices linked to the collaborative economy, which are historically rooted within SSE, can bring an effective solution on the communicative level. Furthermore, and according to the new Ostrom reading greed related to the common goods governance, the SSE seems to be able to ensure the sustainable development of this new form of economy ,

Keywords

Communication, Social and Solidarity Economy, collaborative economy, deliberation, public space of proximity, common goods.